

Revue de l'OCDE
sur le développement

Coopération pour le développement Rapport 2006



OCDE



ÉDITIONS OCDE

Par Richard Manning,
Président du Comité d'aide au développement (CAD)

*Efforts et politiques
des membres
du Comité d'aide
au développement*

Coopération pour le développement Rapport 2006

Rapport de Richard Manning
Président du **Comité d'Aide au Développement**



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- À réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale.
- À contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique.
- À contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement, dont les membres ont décidé, en commun, de parvenir à un accroissement du volume total des ressources mises à la disposition des pays en développement et d'en améliorer l'efficacité. À cette fin les membres examinent, ensemble et périodiquement, à la fois le volume et la nature de leurs contributions aux programmes d'aide, établis à titre bilatéral et multilatéral, et se consultent sur toutes les autres questions importantes de leur politique d'aide.

Les membres du Comité d'Aide au Développement sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et la Commission des Communautés européennes.

Publié en anglais sous le titre :

Development Co-operation Report 2006

© OCDE 2007

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, info@copyright.com.

Préface du Secrétaire général de l'OCDE

En ma qualité de nouveau Secrétaire général de l'OCDE, je tiens à affirmer ma conviction que la pauvreté est le fléau qui fait peser la plus grande menace sur le monde. Le fait que l'extrême pauvreté soit aujourd'hui encore le lot quotidien d'un cinquième de la population de la planète est inacceptable au plan éthique et moral, dangereux pour la stabilité sociale et politique, et contraire à la logique économique car il en résulte une grave sous-utilisation des ressources.

Le Comité d'aide au développement est le « lieu où les gouvernements s'appliquent ensemble à faire en sorte que l'aide produise des résultats ». C'est la mission essentielle du CAD, et elle doit désormais être interprétée dans une optique de plus en plus large – permettre à tous les donateurs, de longue comme de fraîche date, bilatéraux et multilatéraux, relevant du secteur public ou du secteur privé, d'être associés à un processus collectif de réflexion, d'analyse des politiques, de notification statistique, d'évaluation et de suivi. Le CAD doit constituer, d'une certaine manière, la tête pensante d'une industrie en expansion de la prestation d'aide au développement. Dans le présent rapport, le président du CAD souligne l'importance des mécanismes internes de reddition de compte pour garantir que tous les efforts déployés à l'appui du développement produisent des résultats bénéfiques pour les communautés locales, et que l'incompétence et la corruption ne puissent plus se cacher et soient combattues. Il montre en quoi le processus de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris contribue à une réforme de l'aide à l'échelle internationale en obligeant pour la première fois les donateurs et leurs partenaires à procéder ensemble à un examen systématique de ce qui marche – et de ce qui ne marche pas – dans les systèmes d'aide locaux et à déterminer ensemble si des capacités locales durables se mettent en place. Il nous apprend aussi que les principes énoncés dans la Déclaration valent également en ce qui concerne les propositions de l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce – domaine dans lequel l'OCDE a un grand rôle à jouer dans la mesure des apports, l'évaluation de leur efficacité et la mise en œuvre de la nouvelle approche.

Compte tenu que de nouveaux acteurs majeurs comme la Chine et l'Inde rejoignent le clan des donateurs, étant donné les défis auxquels nous sommes confrontés dans des domaines comme le changement climatique, l'eau, la santé et les migrations, et face à la menace que représentent pour la stabilité et le progrès les conflits et les violences sévissant à plusieurs « points chauds » du monde, je suis persuadé que la coopération pour le développement est un des principaux instruments qu'il nous faut déployer. Je me félicite que, grâce au CAD, l'OCDE puisse apporter son écot à une telle entreprise de la communauté internationale et je ferai de mon mieux pour que sa contribution ait des retombées notables et positives.

Angel Gurría
Secrétaire général



Avant-propos

En 2006, le taux de croissance du revenu par habitant a de nouveau été plus élevé, et même souvent nettement plus élevé, dans la plupart des pays pauvres que dans les pays de l'OCDE. Grâce à la vigueur de cette croissance, qui perdure depuis quelques années déjà, le développement prend peu à peu dans la pratique un sens différent.

En dépit de cette évolution encourageante, trois questions d'importance subsistent : de tels taux de croissance sont-ils durables ? Est-il envisageable, dans certains cas, qu'ils s'accélèrent encore ? Enfin, les bienfaits de cette croissance parviennent-ils jusqu'aux pauvres ? L'aide a un rôle à jouer pour faire en sorte que la réponse à ces trois interrogations soit positive.

L'édition de cette année du Rapport traite des perspectives d'augmentation de l'aide, de la question de la dépendance à l'égard de l'aide, de la nécessité de renforcer les obligations de compte au plan intérieur et de l'action à engager dans le domaine de l'aide à l'appui des échanges. Y sont également présentés les premiers résultats de l'enquête menée en vue de recueillir des données de référence pour le suivi des indicateurs d'efficacité de l'aide définis dans la Déclaration de Paris adoptée au Forum de haut niveau tenu en mars 2005. L'attention y est appelée par ailleurs sur quelques avancées bien réelles obtenues vers les grands objectifs convenus lors de l'Assemblée du Millénaire des Nations unies, mais aussi sur le lourd tribut que diverses crises passées continuent de prélever sur les programmes d'aide des donateurs.

Comme de coutume, y est fourni un bref descriptif des programmes d'aide de tous les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, et aussi de ceux d'un nombre croissant de donateurs n'appartenant pas au CAD compte tenu de la multipolarité grandissante qui caractérise le monde moderne de la coopération pour le développement. Y sont aussi exposés succinctement les travaux du Comité ainsi que de ses groupes de travail et réseaux qui servent de cadre à l'essentiel des activités.

Enfin, le rapport présente, comme de coutume, un échantillon de statistiques renvoyant aux données les plus à jour et les plus détaillées qu'il soit possible de trouver sur l'aide.

Une des missions les plus importantes du CAD est de fournir au public intéressé et aux acteurs concernés des informations précises et cohérentes. La transparence est source d'efficacité. L'aide constitue un investissement dans un monde meilleur et plus sûr. Ceux qui la financent et ceux qui la reçoivent, peuvent, et doivent, exiger qu'elle produise des résultats tangibles pour les pauvres. J'espère sincèrement que les informations et analyses présentées ici contribueront à un débat plus éclairé sur l'efficacité avec laquelle l'aide est mise au service de cet objectif.

Richard Manning
Président du CAD



Remerciements

Les principaux auteurs et collaborateurs qui ont contribué à cette édition du Rapport sont : Julia Benn, Elena Bernaldo, Richard Carey, Jeanette Dargaville, Ben Dickinson, Martina Garcia, Brian Hammond, Masato Hayashikawa, Jim Hradsky, Frans Lammersen, Richard Manning, Carola Miras, Simon Mizrahi, Aimée Nichols, Bill Nicol, Josie Pagani, Madeleine Paris, Rudolphe Petras, Michael Roeskau, Simon Scott, Jens Sedemund, Elisabeth Thioleron, Chantal Verger, Ann Zimmerman.

Ce livre contient des...



StatLinks

Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>. Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien. Les StatLinks sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Préface du Secrétaire général de l'OCDE	3
Avant-propos	5
Liste des abréviations	11
1. Panorama par le président du CAD	13
Introduction	14
L'évolution de l'aide au développement dans une perspective à moyen terme . . .	15
Volume global de l'aide	15
Aide émanant des membres du CAD	15
Instruments novateurs de financement	18
Donneurs non membres du CAD	21
Fondations et ONG	22
Envois de fonds des émigrés	22
Apports à caractère commercial	23
Conclusion	23
Grandes tendances de la répartition de l'aide	23
Répartition de l'aide par type d'apports	24
Répartition de l'aide par région	25
Répartition de l'aide par groupe de revenu	27
Répartition de l'aide par pays	27
Dépendance à l'égard de l'aide	29
Gains d'efficacité dans l'acheminement de l'aide	31
Promouvoir la reddition de comptes au plan intérieur	32
La nature du problème	32
Accorder une plus grande attention au côté recettes du budget	34
Davantage promouvoir l'observation des faits en tant que base de l'élaboration des politiques	37
Mieux épauler les gouvernements représentatifs	38
Encourager plus fermement l'indépendance du judiciaire	38
Encourager plus fermement l'indépendance des médias	39
Renforcer le soutien à la société civile en tant qu'instrument de contradiction .	39
Ne pas se contenter de faire plus mais agir plus efficacement	40
La marque	40
Notes	44
2. L'aide à l'appui des échanges : Comment renforcer son efficacité	45
Introduction	46
Définition de l'aide à l'appui des échanges	47

Mesurer le soutien des donateurs	49
Évaluation de l'efficacité de l'aide à l'appui des échanges	51
Domaines où des améliorations doivent être apportées en priorité	53
Élaboration des politiques commerciales	53
Intégration des échanges dans les stratégies nationales de développement	54
Alignement des stratégies des donateurs sur les principes d'efficacité de l'aide .	55
Une aide efficace à l'appui des échanges : Responsabilité locale et suivi mondial	56
Responsabilité locale	57
Examen mondial	58
Notes	59
3. Premières conclusions de l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	61
Appropriation (Indicateur 1)	62
Alignement	63
Indicateur 2 : Des systèmes nationaux fiables	64
Indicateur 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	64
Indicateur 4 : Renforcer les capacités par un soutien coordonné	66
Indicateur 5 : Utilisation des systèmes nationaux consolidés	67
Indicateur 6 : Éviter les structures de mise en œuvre parallèles	68
Indicateur 7 : L'aide est davantage prévisible	68
Indicateur 8 : L'aide est non liée	70
Harmonisation	70
Indicateur 9 : Utilisation de procédures ou dispositifs communs	70
Indicateur 10 : Missions conjointes et partage des travaux d'analyse	71
Gestion axée sur les résultats (indicateur 11)	72
Responsabilité mutuelle (indicateur 12)	72
Notes	73
4. Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux	75
Introduction : Performance des membres du CAD en matière d'aide en 2005	76
Notes relatives aux différents membres du CAD	78
Allemagne	79
Australie	80
Autriche	81
Belgique	82
Canada	83
Communauté européenne	84
Danemark	85
Espagne	86
États-Unis	87
Finlande	89
France	90
Grèce	91
Irlande	93
Italie	94
Japon	95
Luxembourg	96

Norvège	97
Nouvelle-Zélande	98
Pays-Bas	99
Portugal	101
Royaume-Uni.	103
Suède	105
Suisse	106
Notes relatives aux donneurs non membres du CAD	107
Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD	108
Corée.	108
Hongrie.	109
Islande	109
Mexique	109
Pologne.	110
République tchèque	110
République slovaque	111
Turquie.	111
Donneurs non membres de l'OCDE	113
Chypre	113
Estonie	113
Israël	113
Koweït	113
Lettonie	114
Lituanie	114
Slovénie	114
Taïpei chinois	115
Notes	115
Le CAD et ses travaux	117
Le Comité d'aide au développement.	118
Composition du Comité d'aide au développement en 2006	120
Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD	122
La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE	132
Thèmes et alias du site Web du CAD	135
Annexe statistique	136
Notes techniques	237
Glossaire des principaux termes et concepts	238
Notes sur les définitions et questions de mesure	244
Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – 1 ^{er} janvier 2005	247
Liste des encadrés	
1.1. Comptabilisation de la portion de sa dette rachetée par le Nigeria	17
1.2. Exemples d'amélioration du recouvrement des impôts.	36
1.3. Comptabilisation des remises de dette dans les statistiques du CAD	43
2.1. Recommandations de l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce.	48

4.1. Examen par le CAD de l'aide des États-Unis, 7 décembre 2006.	88
4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Grèce, 22 novembre 2006	92
4.3. Examen par le CAD de l'aide des Pays-Bas, 12 septembre 2006	100
4.4. Examen par le CAD de l'aide du Portugal, 19 avril 2006	102
4.5. Examen par le CAD de l'aide du Royaume-Uni, 31 mai 2006	104

Liste des tableaux

1.1. Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2006 et 2010	19
1.2. Versements nets des pays du CAD	25
1.3. APD nette émanant de l'ensemble des donneurs ventilable par région et par groupe de revenu	26
1.4. Principaux bénéficiaires de l'APD	28
1.5. Recettes totales d'APD nette en pourcentage du RNB des bénéficiaires	30
1.6. Tenir la marque	41

Liste des graphiques

1.1. Évolution des principales composantes de l'APD nette entre 2000 et 2005.	16
1.2. Évolution de l'APD nette des membres du CAD : Chiffres observés pour la période 1990 à 2005 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2006 à 2010	18
1.3. Recettes nettes d'APD en pourcentage du RNB des bénéficiaires.	29
1.4. Recettes publiques en pourcentage du PIB, Afrique subsaharienne	35
2.1. Aide pour le commerce : Un programme en expansion.	50
2.2. Renforcement du programme d'aide à l'appui des échanges (2005-10)	51
2.3. Intégration des échanges	54
2.4. Des partenariats efficaces pour l'aide à l'appui des échanges : Responsabilité locale et examen mondial	58
3.1. <i>Indicateur 2a</i> – Qualité des systèmes de GFP des pays partenaires en 2005	64
3.2. <i>Indicateur 3</i> – Avec quelle précision les budgets nationaux des pays partenaires rendent-ils compte des apports d'aide?	65
3.3. Degré d'utilisation des systèmes nationaux de GFP (<i>indicateur 5a</i>) au regard de la qualité de ces systèmes (<i>indicateur 2a</i>)	67
3.4. <i>Indicateur 7</i> – Prévisibilité de l'aide au vu du déficit de recettes	69
3.5. <i>Indicateur 9</i> – Pourcentage de l'aide reposant sur des approches-programme	71

Liste des abréviations¹

AASP	Autres apports du secteur public
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CDI	Cadre de développement intégré
CE	Commission européenne
CI	Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FAfD	Fonds africain de développement
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
IDA²	Association internationale de développement
IFFIm²	Facilité internationale de financement pour la vaccination
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDD	Programme de Doha pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
RNB	Revenu national brut
SLP	Stratégie de lutte contre la pauvreté
SNPC	Système de notification des pays créanciers (de l'OCDE)

1. Cette liste n'est pas exhaustive. Voir le chapitre 4 pour les abréviations utilisées spécifiquement pour certains pays.

2. Sigle dans la langue anglaise.

UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds international d'urgence des Nations unies pour l'Enfance
USD	Dollar des États-Unis

Chapitre 1

Panorama par le président du CAD

Le présent chapitre passe en revue trois aspects fondamentaux et interdépendants de l'APD : le volume global de l'aide, les grandes tendances de sa répartition et les gains d'efficacité au niveau de son acheminement. Il examine ensuite comment les donateurs pourraient encourager davantage les gouvernements des pays en développement à une plus grande transparence de leurs dépenses publiques, y compris celles financées par l'aide. Enfin, il fait le point sur certains indicateurs clés des progrès réalisés dans le domaine de l'aide au développement.

Introduction

Le Rapport sur la coopération pour le développement se veut susciter une réflexion sur les faits les plus marquants survenus en cours d'année dans l'actualité internationale de l'aide et en dégager des tendances. Un de ses objectifs essentiels est de rendre compte de l'évolution de l'aide publique au développement (APD). Cela est particulièrement important cette année, étant donné les grandes décisions relatives au volume de l'aide annoncées en 2005. Par conséquent, je tenterai dans la première partie du présent chapitre d'apporter un éclairage sur trois questions concernant l'APD, à savoir :

- Le volume global de l'aide.
- Les grandes tendances de sa répartition.
- Les gains d'efficacité au niveau de son acheminement.

Le volume et la qualité de l'APD occupent certes une place centrale dans les activités du Comité d'aide au développement (CAD), mais on ne répétera jamais assez que l'aide revêt une importante somme toute limitée au regard des efforts déployés par les nations en développement elles-mêmes. Jouent également un grand rôle les effets des politiques adoptées par les pays développés et les économies émergentes dans des domaines comme les échanges, l'investissement, la sécurité et l'environnement. La mise en place et le maintien dans les pays en développement d'institutions, publiques et privées, auxquelles l'exécutif doit rendre des comptes constituent à mes yeux un élément déterminant de l'efficacité du développement. C'est pourquoi, dans la deuxième partie du présent chapitre, je concentrerai mon attention sur les principaux aspects des mécanismes intérieurs de reddition de comptes et les moyens qu'ont les donateurs de faire œuvre plus efficace dans ce domaine. Pour terminer, je ferai le point sur quelques dimensions de l'aide au développement dont je m'applique à fournir un suivi chaque année.

Je ne m'étendrai pas cette année sur les **résultats** de l'activité de développement. Je noterai simplement que l'on peut constater des signes encourageants d'avancées réelles. C'est ainsi que le rapport mondial de suivi de *L'éducation pour tous 2007* publié par l'UNESCO enregistre, pour la période 1999-2004, un recul de 98 à 77 millions du nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés. Même si ces chiffres sont tirés des fichiers administratifs, qui tendent à surestimer les taux de scolarisation, le sens de l'évolution ne fait aucun doute. Par ailleurs, les données d'enquête montrent une forte chute, de l'ordre de 20-30 %, de la mortalité infantile entre les deux dernières enquêtes démographiques et de santé dans plusieurs pays d'Afrique à faible revenu, notamment l'Éthiopie, le Malawi, le Mozambique et la Tanzanie. Ainsi, en Tanzanie, la mortalité infantile a reculé d'environ 30 % entre 1999 et 2004¹. L'entreprise conjointe à l'appui du développement que j'ai évoquée l'année dernière peut effectivement donner des résultats concrets. Reste que nous devons nous appliquer davantage à le faire savoir.

L'évolution de l'aide au développement dans une perspective à moyen terme

Volume global de l'aide

En 2005, la plupart des membres du CAD ont annoncé projeter d'accroître sensiblement leur APD sur le moyen terme. Le Secrétariat du CAD a publié des « simulations », largement reprises, montrant que si tous les donateurs respectaient leurs engagements, l'APD des membres, telle que la mesure le CAD, passerait d'un peu moins de 80 milliards USD en 2004 à 130 milliards USD, en dollars constants, en 2010. En avril 2006, ce message optimiste a été appuyé par la publication d'estimations faisant ressortir au chiffre sans précédent de 106 milliards USD les versements nets d'APD des membres du CAD pour l'année civile 2005. Parallèlement, des progrès étaient accomplis vers l'instauration d'instruments novateurs de financement au service de certains objectifs financés par l'aide, de nombreux donateurs n'appartenant pas au CAD annonçaient leur intention d'accroître eux aussi leur aide et leurs autres apports publics et Warren Buffet doublait du jour au lendemain les ressources de la Fondation Gates. Serait-ce la preuve que se concrétise l'augmentation de l'aide que certains appellent depuis longtemps de leurs vœux tandis que d'autres en redoutent les effets?

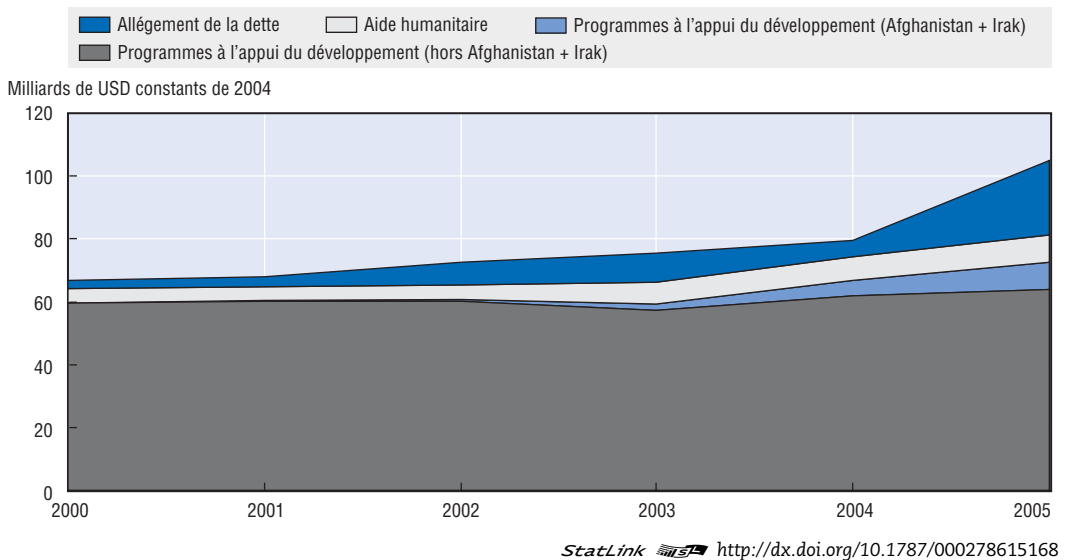
Aide émanant des membres du CAD

Penchons nous, pour commencer, sur la performance des membres du CAD, laquelle semble constituer l'élément le plus déterminant sachant que l'APD de ces derniers a représenté 106.8 milliards USD en 2005 contre peut-être 1.5 milliard USD pour celle des autres pays de l'OCDE, 2.5 milliards USD pour celle émanant des Fonds du Moyen-Orient et vraisemblablement moins de 3 milliards USD pour celle provenant de l'ensemble des autres donateurs publics bilatéraux.

Le niveau atteint par l'APD des membres du CAD en 2005 est dû à des facteurs exceptionnels. En particulier, sur l'augmentation de 25 milliards USD enregistrée entre 2004 et 2005, 18 milliards USD sont imputables à des opérations d'allègement de la dette, à commencer par celles conclues dans le cadre du Club de Paris en faveur de l'Irak en 2004 et du Nigeria en 2005. Le surplus d'APD s'est donc concentré sur un nombre très restreint de bénéficiaires et a pris une forme qui par nature n'assure pas un transfert intégral aux bénéficiaires. Reste que, même abstraction faite de ces éléments exceptionnels et de la légère progression des dépenses à la fois d'aide humanitaire et de coopération technique, l'aide bilatérale a fortement augmenté pour la deuxième année de suite. Une grande partie de cette augmentation a toutefois bénéficié à quelques pays seulement (l'Irak surtout et, dans une moindre mesure l'Afghanistan), comme le montre le graphique 1.1. Par conséquent, pour la vaste majorité des bénéficiaires, l'APD (hors aide humanitaire et allègements de dette) ne s'est que très peu accrue en termes réels.

D'aucuns, dans le monde des organisations non gouvernementales (ONG) et ailleurs, prônent une révision de la définition que donne le CAD de l'APD, avec un recentrage de cette dernière sur les apports qui constituent une « aide véritable », certains allant même jusqu'à préconiser que les allègements de dettes ne soient pas comptabilisés dans l'APD mais considérés comme s'y ajoutant. Ceux qui se réfèrent aux conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en mars 2002 pour justifier cette dernière prétention sont toutefois invités à noter que celles-ci ne traduisent pas une quelconque décision de la communauté internationale dans ce sens². Étant donné la place qu'occupent les allègements de dette dans le volume global de l'APD, sont fournies

Graphique 1.1. **Évolution des principales composantes de l'APD nette entre 2000 et 2005**



à la fin de ce chapitre quelques explications sur le mode de comptabilisation des annulations de dettes dans les statistiques du CAD.

Des arguments plaident incontestablement en faveur d'un réexamen de la définition de l'APD, sous réserve qu'en soient conservés les paramètres fondamentaux à savoir que les apports doivent être de source publique, être assortis de conditions favorables et servir le développement. La logique justifie aussi bien un rétrécissement qu'un élargissement de la couverture actuelle. C'est ainsi que pourraient être exclues de l'APD les catégories d'apports qui ne constituent pas des transferts de fonds ou de compétences au profit des pays en développement, ou que pourraient y être intégrées d'autres formes de dépenses publiques des pays du CAD qui aident les nations en développement à faire face à des menaces d'envergure mondiale. Reste que la définition a le mérite d'exister et de fournir un point de référence à la communauté internationale, et que sa couverture actuelle, qui n'a pas fondamentalement changé depuis plus de vingt ans, correspond à l'idée que se fait le plus grand nombre des limites qu'il ne faut raisonnablement pas dépasser. Ce serait en outre une atteinte à la logique que de la modifier sensiblement (que ce soit pour la rétrécir ou pour l'élargir) sans, en parallèle, reconsidérer les nombreux engagements désormais souscrits par les membres du CAD concernant le volume futur de leur APD, dès lors que ces engagements se fondent sur la définition actuelle.

L'accord passé en octobre 2005 entre le Club de Paris et le Nigeria concernant la dette de ce pays a soulevé de nouvelles interrogations à propos de la comptabilisation des opérations en rapport avec la dette. Des précisions sur le sujet sont fournies dans l'encadré 1.1.

Dans ces conditions, une contribution fondamentale que peut apporter le CAD – et tel est notamment l'objectif du présent rapport – est de fournir une information aussi transparente que possible sur les apports qui sont comptabilisés dans l'APD émanant des membres du CAD considérés isolément et dans leur ensemble. Cela est particulièrement essentiel pour permettre une solide analyse, fondée sur l'observation des faits, des stratégies à adopter; de nombreuses études économétriques de l'aide, par exemple, sont

Encadré 1.1. **Comptabilisation de la portion de sa dette rachetée par le Nigeria**

En vertu de l'accord conclu en octobre 2005 avec le Club de Paris, le Nigeria a racheté le solde de sa dette non annulée à 60 % de sa valeur nominale et effectué ainsi un versement de quelque 4.6 milliards USD. La différence entre la valeur nominale et le versement opéré par le Nigeria en faveur des créanciers publics est d'environ 3.1 milliards USD.

Il n'existe pas de précédent autorisant à dire si ce montant peut être comptabilisé ou non dans l'aide publique au développement. La réponse à cette question renvoie au critère de la définition de l'APD voulant que n'entrent dans cette dernière que les opérations ayant « pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays bénéficiaires ». Les membres du CAD sont divisés sur le point de savoir si l'élément rachat du traitement global de la dette du Nigeria répond principalement au souci de promouvoir le développement ou à des motivations commerciales. Si des apports d'APD devaient être notifiés, ce serait pour l'année civile 2006, de sorte que la question n'a aucune incidence sur les données statistiques présentées ici.

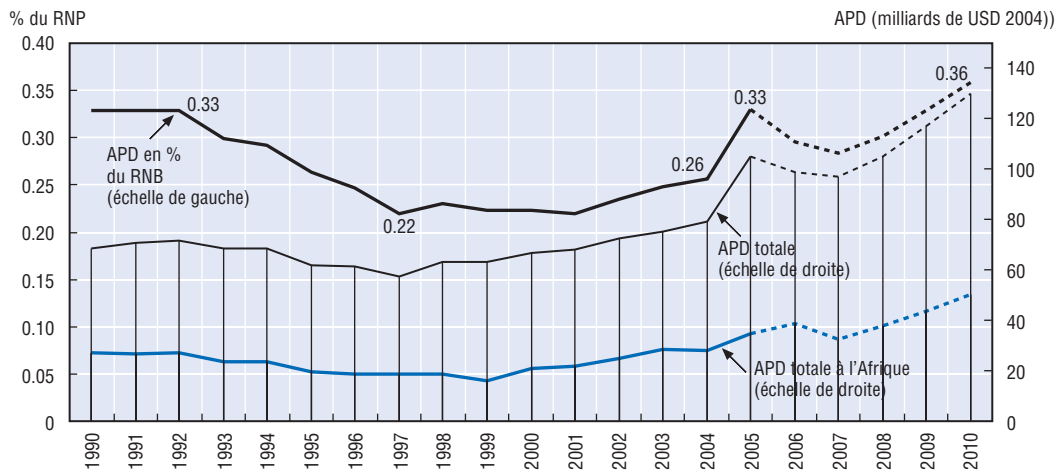
Au moment de la publication du présent rapport, les discussions se poursuivaient au sein du CAD en vue de déterminer les modalités adéquates de notification de cette opération – et éventuellement d'autres rachats futurs de dette. La conclusion de ces discussions sera rendue publique en toute transparence au plus tard lorsque les chiffres clés de l'APD pour 2006 seront communiqués au début du mois d'avril 2007.


faussées par le fait qu'elles mêlent des formes d'APD dont les motivations et les effets diffèrent notablement.

Cette mise au point étant faite, la question est maintenant de savoir comment devraient évoluer le volume et la structure de l'APD au cours des quelques années à venir compte tenu des promesses faites en 2005. Les données ressortant des dernières simulations du Secrétariat du CAD concernant l'évolution, à l'horizon 2010, du volume de l'APD émanant des membres sont présentées sous une forme globale dans le graphique 1.2 et sous une forme plus détaillée dans le tableau 1.1. Il ne faut surtout pas perdre de vue que ces chiffres sont le résultat de simulations – autrement dit d'une valorisation au plus près des engagements pris par la plupart des membres du CAD et d'une estimation raisonnée de l'évolution des apports des autres membres – et ne sont en aucun cas des prévisions. L'expérience passée atteste largement que les événements exercent un effet considérable sur le niveau de l'APD. Dans certains cas, par exemple une importante opération d'allègement de la dette ou une crise de grande ampleur, ils peuvent induire un dépassement des niveaux d'aide prévus; dans d'autres, par exemple si les budgets nationaux sont soumis à des pressions, si des changements interviennent dans les priorités nationales ou si les engagements se révèlent excéder les limites du possible, ils peuvent faire que les apports n'atteignent pas les niveaux anticipés.

Un point particulièrement important est celui de savoir dans quelle mesure les engagements affichés déboucheront sur la mise en place de plans d'action concrets dans l'administration des pays donateurs. D'une enquête menée en 2006 auprès d'un échantillon de membres du CAD, il ressort que les dépenses prévues pour 2008 par les membres qui ont été à même de fournir une réponse à cette question sont souvent largement inférieures à ce qu'impliquerait une trajectoire linéaire vers les niveaux promis pour 2010. La plupart des engagements souscrits l'ont certes été à l'horizon 2010, mais s'en remettre pour les honorer à de brusques accroissements d'une ampleur phénoménale au cours de la ou des

Graphique 1.2. **Évolution de l'APD nette des membres du CAD : Chiffres observés pour la période 1990 à 2005 et simulations du Secrétariat du CAD pour la période 2006 à 2010**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000323230474>

deux dernières années précédant l'échéance ne serait à l'évidence pas une stratégie sensée. Il est donc fondamental que les donateurs programment des augmentations annuelles qui leur permettent de porter l'aide aux niveaux promis à un rythme propre à faciliter une planification et une coordination efficaces au niveau des pays. Cela est spécialement essentiel dans le cas de l'Afrique, en faveur de laquelle les donateurs se sont engagés à multiplier leur APD par deux entre 2004 et 2010. En effet, comme il semble très improbable que les pays d'Afrique bénéficient de nouveaux allègements de dette d'une ampleur comparable à ceux qui leur ont été accordés dans le passé récent, il faudra une augmentation très considérable des autres formes d'aide pour que cet objectif soit atteint.

Les prochains exercices de reconstitution des ressources des guichets libéraux de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, à savoir l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement (FAfD), constitueront un test particulièrement instructif de la volonté des donateurs d'accroître leurs financements. Dans les deux cas, le délai de dépôt des billets à ordre courra jusqu'en 2010 et dans les deux cas l'annulation des créances sur les pays pauvres très endettés (PPTE) signifiera que les guichets devront pouvoir compter sur des contributions nettement accrues des donateurs pour être à même de maintenir, sans parler d'augmenter, le volume de leurs opérations. Si les donateurs sont réellement décidés à intensifier leur effort d'aide et à compenser les retombées pour les institutions susmentionnées de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, et désireux d'assurer la pérennité des canaux multilatéraux d'acheminement de l'aide et de faire en sorte que les deux guichets libéraux leur offre une voie fiable par laquelle faire transiter une partie de leurs apports, leurs contributions à ces reconstitutions devraient atteindre un niveau nettement plus élevé que par le passé. Il sera intéressant de voir si tel est effectivement le cas.

Instruments novateurs de financement

Il est à noter que depuis un an environ plusieurs idées d'instruments novateurs de financement du développement sont passées du stade de l'examen à celui de la mise en

Tableau 1.1. **Simulation du Secrétariat du CAD/OCDE concernant les perspectives d'évolution de l'APD nette en 2006 et 2010**

En millions USD constants de 2004

Les données ci-dessous ne sont pas des prévisions, mais des projections du Secrétariat basées sur les déclarations publiques faites par les pays membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (CAD). Les chiffres-clés de ces déclarations sont montrés dans la colonne « Hypothèses ». Des projections du RNB sont nécessaires pour calculer l'APD nette et les ratios APD/RNB pour 2006 et 2010. Pour 2006 et 2007, les projections de croissance réelle pour chaque pays sont tirées des *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 79 (mai 2006), Annexe Tableau 1. Pour la période 2008-10, une croissance réelle annuelle de 2 % du RNB est supposée pour tous les pays. Les calculs ont été discutés au niveau technique avec les autorités nationales, mais **le Secrétariat du CAD est responsable de la méthodologie et des résultats finals publiés.**

Il est important de noter que les niveaux de remises de dette sont exceptionnellement hauts en 2005 et le seront également en 2006, ce qui permet à certains donneurs d'atteindre ou de dépasser leurs objectifs pour 2006. Les simulations pour 2006 sont basées sur les objectifs annoncés et n'ont pas été ajustés par rapport aux annulations exceptionnelles de dettes. Des niveaux similaires de remises de dette ne sont pas attendus en 2010.

	2005		Hypothèses	2006		2010		Variation réelle de l'APD par rapport à 2004	
	APD nette (2004 USD mn)	APD/RNB (%)		APD nette (2004 USD mn)	APD/RNB (%)	APD nette (2004 USD mn)	APD/RNB (%)	(mn de USD)	(%)
Allemagne	10 013	0.36	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	9 331	0.33	15 553	0.51	5 540	55
Autriche	1 539	0.52	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	998	0.33	1 674	0.51	134	9
Belgique	1 924	0.53	0.5 % en 2006 et 0.7 % en 2010	1 876	0.50	2 855	0.70	931	48
Danemark	2 076	0.81	Minimum 0.8 %	2 108	0.80	2 290	0.80	214	10
Espagne ^{1, 2}	2 911	0.27	0.5 % en 2008 et 0.7 % en 2012	3 651	0.33	7 157	0.59	4 246	146
Finlande ^{1, 2}	883	0.46	0.44 % en 2007 et 0.7 % en 2010	819	0.41	1 512	0.70	629	71
France ¹	9 893	0.47	0.5 % en 2007 et 0.7 % en 2012	9 991	0.47	14 155	0.61	4 261	43
Grèce	372	0.17	0.3 % en 2006 et 0.51 % en 2010	674	0.30	1 260	0.51	888	239
Irlande	703	0.42	734 € millions en 2006, 1.2 € milliards en 2010 ⁸	877	0.50	1 272	0.65	570	81
Italie	4 958	0.29	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	5 721	0.33	9 507	0.51	4 549	92
Luxembourg ¹	248	0.82	1 % en 2009	284	0.90	352	1.00	103	42
Pays-Bas	5 036	0.82	Minimum 0.8 %	5 166	0.82	5 498	0.80	463	9
Portugal	371	0.21	0.33 % en 2006 et 0.51 % en 2010	584	0.33	972	0.51	601	162
Royaume-Uni ^{1, 2}	10 640	0.47	0.47 % en 2007-08 et 0.7 % en 2013	9 682	0.42	14 851	0.59	4 211	40
Suède	3 377	0.94	1 % en 2006	3 722	1.00	4 080	1.00	704	21
Membres CAD de l'UE, total	54 943	0.44		55 484	0.43	82 988	0.59	28 045	51
Australie ³	1 557	0.25	Voir la note 3	1 813	0.28	2 538	0.36	980	63
Canada ⁴	3 410	0.34	Voir la note 4	2 897	0.28	3 648	0.32	238	7
États-Unis ⁵	26 888	0.22	Voir la note 5	24 000	0.19	24 000	0.18	-2 888	-11
Japon ⁶	13 534	0.28	Voir la note 6	9 922	0.20	11 922	0.22	-1 611	-12
Norvège	2 494	0.94	1 % sur la période 2006-09	2 726	1.00	2 958	1.00	463	19
Nouvelle-Zélande	251	0.27	0.27 % en 2005-06 et 0.28 % en 2007-08	254	0.27	284	0.28	33	13
Suisse ⁷	1 757	0.44	Voir la note 7	1 666	0.41	1 801	0.41	44	2
Membres du CAD, total	104 835	0.33		98 762	0.30	130 139	0.36	25 303	24

1. Les rapports APD/RNB ont été obtenus par interpolation entre 2004 et l'année visée.

2. L'Espagne a pour objectif d'atteindre au minimum 0.5 % d'ici 2008, puis 0.7 % d'ici 2012; la Finlande a pour objectif d'atteindre 0.7 % d'ici 2010 « en fonction des circonstances économiques »; le Royaume-Uni a annoncé un calendrier qui permettra d'atteindre 0.7 % d'ici 2013.

3. L'APD de l'Australie va augmenter à environ 4 milliards de dollars australiens en 2010. Les chiffres de ce tableau prennent les hypothèses d'un ratio APD/RNB de 0.28 % pour 2006, d'un volume d'APD de 4 milliards de dollars australiens en 2010, et d'une inflation annuelle moyenne de 2.5 % entre 2004 et 2010.

4. Le Canada a l'intention de doubler le niveau 2001 de son Enveloppe de l'aide internationale (EAI) d'ici 2010 en termes nominaux. La portion d'APD estimée dans ce tableau, fournie par les autorités canadiennes, comprend des ajustements pour l'inflation (environ 2 pour cent par an) et pour les dépenses d'APD en dehors de l'EAI.

5. Projection du Secrétariat basée sur l'APD 2004 plus 5 milliards de USD par an au titre des engagements pris au sommet du G8 de Gleneagles sur l'augmentation de l'aide à l'Afrique, ainsi qu'au titre du Millennium Challenge Account, et des initiatives sur le SIDA, la malaria et l'aide humanitaire.

6. Au cours des cinq années 2005-09, le Japon a l'intention d'augmenter son volume d'APD de 10 milliards de USD au total par rapport à son volume d'APD nette en 2004. La projection du Secrétariat suppose que l'APD aura augmenté de 1 milliard de USD en 2006 (non comprises les remises exceptionnelles de dette) et de 3 milliards de USD en 2010 par rapport à 2004.

7. La projection du Secrétariat suppose que le ratio APD/RNB de 0.41 % sera maintenu pendant la période 2006-10. Un nouvel objectif doit être déterminé à partir de 2009.

8. Ces chiffres en euros ont été convertis en USD aux taux de change de 2004 et ajustés pour l'inflation de 2 % par an.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/400414503405>

œuvre. Les trois principales initiatives qui ont vu le jour dans ce domaine, et qui concernent toutes le secteur de la santé, sont les suivantes :

- L'établissement, en janvier 2006, d'une Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), avec le soutien de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède.
- La promesse d'un certain nombre de pays membres et non membres de l'OCDE d'instaurer sur les billets d'avion un prélèvement dont le produit sera affecté à l'aide au développement. À la date de septembre 2006, dix-neuf nations, développées et en développement, avaient pris à tout le moins des dispositions initiales dans ce sens, dont le Brésil, le Cambodge, le Cameroun, le Chili, Chypre, le Congo, la Corée du Sud, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Guinée, la Jordanie, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, Maurice, le Nicaragua, la Norvège et le Royaume-Uni.
- La souscription par – dans un premier temps – le Canada, l'Italie et le Royaume-Uni d'un « engagement relatif aux marchés préalables » afin d'encourager la mise au point de vaccins importants pour les pays en développement mais dont la demande est insuffisante pour motiver le secteur commercial.

Que peut-on attendre de ces initiatives? Grâce à l'IFFIm, le Fonds GAVI³ (précédemment le Fonds mondial pour les vaccins), dont les dépenses ont totalisé environ 600 millions USD au cours de ses cinq premières années d'existence (jusqu'en décembre 2005), devrait pouvoir accroître de jusqu'à 500 millions USD ses dépenses annuelles. Il en résultera donc un élargissement considérable de la couverture des campagnes de vaccination ce qui permettra d'éviter, d'après les estimations, le décès de jusqu'à 500 000 enfants par an. Une partie des fonds sera affectée au renforcement des systèmes de santé. La méthode de financement retenue, à savoir l'émission d'obligations à taux variable du Fonds GAVI (pour un montant prévu de 4 milliards USD d'ici à 2015) qui seront au bout du compte rachetées par les donateurs, implique le recours au marché pour avancer les fonds – contre rémunération. L'idée de base est que l'accroissement qui en résultera d'emblée des dépenses de vaccination aura des retombées plus que proportionnelles, sous la forme, par exemple, d'une baisse du coût unitaire des vaccins ou de la réduction, en deçà d'un certain seuil critique, de l'incidence de certaines maladies infectieuses. Le surplus annuel de 500 millions USD de dépenses s'ajoutera aux apports d'APD **aux** pays en développement, mais seules seront comptabilisées dans l'APD les sommes effectivement versées chaque année **par** les donateurs à l'IFFIm (lesquelles seront au départ minimales). Dans les années qui viennent, les apports résultant de ce dispositif auront donc un caractère dans une large mesure additionnel par rapport aux flux d'APD anticipés.

L'ampleur de la contribution que l'on peut escompter des prélèvements sur les billets d'avion dépend pour sa part à l'évidence du montant du prélèvement et du nombre de billets auquel il sera appliqué. La France, dont le dispositif sera un des plus productifs, estime qu'elle devrait au démarrage recueillir par ce biais quelque 200 millions EUR (250 millions USD) par an auprès des passagers des vols au départ des aéroports français, soit une somme équivalant à environ 2 % de son APD. D'après les estimations, les recettes totales que pourrait dégager l'initiative dans les pays intéressés pourraient au bout du compte être de l'ordre de 1 à 1.5 milliard USD par an, chiffre dont on peut penser qu'il ira croissant à mesure de la généralisation des voyages aériens, à plus forte raison si d'autres pays décident de se joindre à l'initiative. Les caractéristiques du dispositif sont très différentes de celles de l'IFFIm. Tout d'abord, les fonds levés n'ont pas à être remboursés et

peuvent donc être affectés en totalité et pendant une durée indéfinie aux objectifs de développement. Dans ces conditions, les donateurs ont décidé d'utiliser le produit du prélèvement, majoré de sommes programmées longtemps à l'avance provenant de leur propre budget, pour financer l'achat de médicaments contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida, notamment des antirétroviraux, médicaments dont on n'est pas près de pouvoir se passer, à travers une nouvelle facilité appelée UNITAID. Ensuite, comme il s'agit d'un prélèvement obligatoire destiné exclusivement à financer des actions à l'appui du développement, son produit sera comptabilisé intégralement dans l'APD dès lors qu'il a été dépensé par le pays qui impose ledit prélèvement. On peut donc se poser la question de savoir jusqu'à quel point les donateurs considèrent ce prélèvement comme un moyen de faire plus que ce à quoi ils se sont déjà engagés (position de la France et de la Norvège, notamment) ou comme un moyen de remplir leurs engagements existants (position de l'Allemagne et du Royaume-Uni, en particulier). Dans ce dernier cas, la mesure dans laquelle les financements ainsi dégagés viendront réellement en surplus de ceux qui auraient été consentis de toute façon dépendra des circonstances.

Sur la base de ces quelques éléments, on peut penser que les deux initiatives se traduiront globalement par un accroissement de 2 milliards USD, soit à peu près 2 %, par an, dans un premier temps, des recettes d'APD des pays en développement. Le pourcentage d'augmentation de l'aide en faveur de la santé sera, lui, nettement supérieur encore qu'un certain effet de substitution risque de s'opérer si les pays réduisent la fraction d'autres composantes de leurs programmes d'aide qu'ils affectent aux objectifs poursuivis à travers les nouveaux instruments de financement. L'Engagement relatif aux marchés préalables – mécanisme de marché destiné à encourager la mise au point de vaccins – ne modifiera pas les apports d'aide en tant que tels; par contre il stimulera les activités de recherche et développement des laboratoires pharmaceutiques, activités qui, si elles sont fructueuses, amélioreront la situation sanitaire et pourraient déclencher des apports d'APD à une date ultérieure. Rien ne permet pour le moment de savoir si ces apports auront un caractère additionnel par rapport à ceux, quel qu'en soit le niveau, qui auraient de toute façon été consentis. L'intérêt de l'initiative, sous réserve qu'elle soit couronnée de succès, réside dans l'efficacité qu'y gagnera la lutte contre les maladies concernées.

Donneurs non membres du CAD

Voyons maintenant si les transferts autres que l'APD des membres du CAD sont susceptibles d'être à l'origine d'un volume significatif de ressources supplémentaires. J'ai déjà expliqué dans un autre contexte⁴ que ces apports étaient autrefois plus généreux, en comparaison de ceux émanant des membres du CAD, que ces dix à quinze dernières années : en fait, jusqu'en 1978, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) étaient à eux seuls à l'origine de 30 % de l'APD mondiale alors qu'au cours de la période récente les apports de l'ensemble des pays n'appartenant pas au CAD ont représenté peut-être 5 % environ de l'APD mondiale. Ce chiffre ne peut toutefois aller qu'en augmentant sous l'effet i) de la progression rapide de l'APD des membres de l'Union européenne (UE) n'appartenant pas au CAD conformément aux objectifs fixés dans le cadre communautaire; ii) de l'étoffement des programmes déjà relativement substantiels d'autres pays de l'OCDE non membres du CAD tels que la Corée et la Turquie; et iii) de la mise en place de programmes d'APD par des nations qui n'appartiennent ni à l'OCDE ni à l'UE ou du renforcement de leurs activités dans ce domaine. Quoi qu'il en soit, s'agissant des grandes économies émergentes comme la Chine et l'Inde, leurs programmes d'APD,

certes importants, revêtent vraisemblablement bien moins d'intérêt pour les pays en développement les plus pauvres que les courants d'échange et d'investissement et les financements aux conditions du marché que ces derniers peuvent en escompter. L'APD émanant des pays n'appartenant pas au CAD est appelée à connaître une croissance rapide, mais elle part de beaucoup plus bas. Les efforts déployés par ces pays sont évidemment bienvenus, mais une meilleure information quant à leur montant et à leur contenu serait souhaitable. Comme dans la plupart des autres domaines où l'action atteint une envergure internationale, on risque d'assister à une multipolarisation de l'aide au développement. L'important est toutefois, en particulier pour les pays les plus pauvres et les plus tributaires de l'aide, que l'effort soit globalement cohérent et favorise une meilleure efficacité de l'aide, et que l'endettement, par exemple, reste à des niveaux tenables.

Fondations et ONG

Les apports des organismes caritatifs et philanthropiques s'inscrivent eux aussi sur une tendance rapide à la hausse, puisqu'ils sont passés de 7 milliards USD en 2000 à 11 milliards USD en 2004. Ils continueront vraisemblablement d'augmenter, mais leur volume demeure limité au regard de celui des flux d'APD. Les dépenses annuelles consacrées par les grandes fondations américaines à des objectifs en rapport avec le développement ont été estimées à 3 milliards USD au total par an dans un rapport paru récemment⁵. Elles n'en revêtent pas moins une importance capitale dans certains domaines comme l'aide humanitaire ou la recherche sur les vaccins et les maladies tropicales, où de grandes fondations et ONG jouent un rôle de plus en plus important sur le plan financier comme au niveau de l'orientation de l'action. (À titre d'exemple, en 2004, la Fondation Gates a affecté plus de 800 millions USD à des programmes internationaux dans le domaine de la santé.) Un resserrement de la collaboration entre les donateurs publics et privés doit être encouragé de manière plus systématique, y compris à travers le CAD. De fait, ce dernier coparrainera, en mars 2007, une conférence internationale sur le rôle des fondations philanthropiques dans le développement avec le Portugal et le Centre européen des fondations.

Envois de fonds des émigrés

Une grande attention est aussi accordée aux envois de fonds des émigrés, ce qui fait parfois oublier que ces envois sont des transferts entre particuliers et qu'ils sont donc par nature très différents de l'aide publique au développement. Les envois de fonds revêtent une grande importance pour de nombreux pays en développement, qu'il s'agisse de grandes nations émergentes comme le Mexique, de pays pauvres très étendus comme le Bangladesh ou de micro-États comme les Îles Cook. Ainsi qu'il avait été souligné dans l'édition 2004 du Rapport sur la coopération pour le développement, une grande prudence s'impose dans l'interprétation des chiffres publiés; en effet, dans nombre de cas, il s'agit de transferts entre pays en développement et l'on manque d'informations de qualité sur les transferts vers de nombreux pays pauvres, d'Afrique subsaharienne en particulier. Pour variables que soient les estimations relatives aux envois de fonds des émigrés vers les pays d'Afrique subsaharienne, l'APD en provenance des pays du CAD ressort à peut-être quatre fois le montant des envois de fonds des émigrés dans les pays du CAD vers les pays d'Afrique subsaharienne. Reste que l'importance de ces transferts pour les pays bénéficiaires ne fait aucun doute et qu'il y a, semble-t-il, toutes les raisons de penser que leur volume va continuer d'augmenter rapidement.

Apports à caractère commercial

Les transferts induits par des motifs commerciaux ont quant à eux suivi une trajectoire dans laquelle se décèlent à la fois une nette tendance séculaire à la hausse, liée à la mondialisation, et des fluctuations conjoncturelles reflétant la situation économique des pays exportateurs aussi bien qu'importateurs de capitaux. Ils sont considérablement supérieurs à l'APD dans les économies émergentes les plus performantes et dans les pays riches en ressources naturelles. En outre, les flux Sud-Sud, qu'il s'agisse d'investissements ou d'autres transferts à caractère commercial, gagnent en importance. L'APD reste cependant une source de financements plus importante que les investissements directs étrangers et les prêts aux conditions du marché pour un grand nombre de pays pauvres mal pourvus notamment en ressources naturelles exploitables.

Conclusion

Ce rapide tour d'horizon met en évidence la complexité de l'écheveau possible des canaux de financement. Même s'il est difficile de prévoir avec certitude la manière dont évolueront les programmes d'APD, un scénario qui me paraît raisonnable est le suivant :

- Le volume global de l'APD provenant des membres du CAD va légèrement diminuer en 2006 et 2007 par rapport à 2005 du fait de la raréfaction des opérations exceptionnelles de remise de dettes.
- L'APD effectivement mise à la disposition du pays en développement moyen (c'est-à-dire hors remises de dette et aide d'urgence), dont le niveau était resté plutôt stationnaire ces dernières années, devrait néanmoins commencer d'augmenter d'ici 2007, sous l'effet des engagements souscrits par les donateurs.
- Après 2007, l'évolution de l'APD sera essentiellement fonction de la capacité des membres du CAD d'assurer aux programmes d'aide financés par le contribuable une expansion plus rapide que celle de quasiment toutes les autres formes de dépenses publiques. Une augmentation notable au cours de la période de 2008 à 2010 serait ensuite nécessaire afin d'atteindre, en 2010, un chiffre de l'ordre de 130 milliards USD (aux prix et taux de change de 2004). Arithmétiquement, ceci impliquerait une progression annuelle de l'APD de 11 % entre 2008 et 2010, dans l'hypothèse d'un taux tendanciel de croissance de 5 % en 2006 et 2007 et de l'absence de nouvelle opération de remise de dette d'une ampleur exceptionnelle.
- La part des membres du CAD dans le volume total de l'APD ira progressivement décroissant, mais elle restera proche de 90 % au moins jusqu'en 2015.
- L'APD continuera à perdre peu à peu de l'importance par rapport à la fois aux apports privés s'apparentant à des dons (concours des organismes caritatifs et des fondations), aux envois de fonds des émigrés et aux transferts induits par des motifs commerciaux, mais elle restera pendant de longues années encore la principale source de financement du développement pour de nombreux pays pauvres dont la communauté émigrée, les ressources naturelles ou les autres actifs commercialisables sont limités.

Grandes tendances de la répartition de l'aide

Le débat sur l'aide et le développement repose en grande partie sur la prémisse sous-entendue que le monde est statique. L'expression « pays en développement » elle-même laisse entendre qu'il existe un ensemble plus ou moins invariable de nations « démunies », alors qu'en fait certains de ces pays ont connu pendant de longues périodes des taux de

croissance stupéfiants qui ont radicalement modifié les conditions de vie de leurs habitants. Si l'observation atteste indubitablement l'existence d'un vaste noyau dur de personnes qui vivent dans une extrême pauvreté chronique, de nombreuses autres alternent les phases de pauvreté et de prospérité relative.

Il est en conséquence capital de s'intéresser à la manière dont les apports d'aide ont évolué au fil des ans et de s'interroger sur la structure de l'aide la plus propre à faire reculer durablement la pauvreté à l'avenir, en particulier dans l'hypothèse, découlant de l'exposé qui précède, d'une augmentation persistante de l'APD. Le CAD-OCDE publie chaque année les chiffres de l'APD. Les tendances doivent toutefois être analysées sur la base de données concernant des périodes bien plus longues. Dans la présente section, on étudiera en conséquence les variations observées entre trois périodes de deux ans (l'utilisation de moyennes sur deux ans permet d'atténuer l'effet de certaines fluctuations exceptionnelles des chiffres annuels) : 1994-95, 1999-2000 et 2004-05, dernière année pour laquelle on dispose de données. J'en profite pour appeler l'attention sur la publication annuelle du CAD intitulée « Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide »⁶, laquelle constitue une mine d'informations pertinentes qui ont servi de base à l'essentiel de l'analyse qui suit.

Répartition de l'aide par type d'apports


Le tableau 1.2 rend compte des modifications intervenues au cours de la dernière décennie dans la répartition de l'aide des donateurs par grande catégorie d'APD.

Les principales conclusions qui en ressortent sont les suivantes :

- La forte augmentation des dons sous forme de remise de dettes a considérablement affecté la structure « habituelle » des dépenses d'aide. La part de l'aide multilatérale a en conséquence légèrement fléchi à la dernière période en dépit de l'accroissement, en termes réels, des contributions reçues par les organismes multilatéraux.
- Parmi les composantes de l'aide bilatérale, celles qui ont proportionnellement le plus augmenté au cours de la décennie écoulée sont l'allègement de la dette, les secours d'urgence et les dons au titre des projets et programmes (qui ont été gonflés par l'accroissement des dépenses en faveur de l'Afghanistan et de l'Irak en particulier). Les apports de coopération technique ont également progressé au cours de la dernière période. L'aide aux ONG s'inscrit sur une nette tendance à la hausse alors que l'aide alimentaire au développement (hors aide alimentaire d'urgence) va diminuant.
- Les prêts bilatéraux, même abstraction faite de l'écriture compensatoire au titre des allègements de dette, occupent désormais une place négligeable dans les versements nets. Les versements bruts de prêts bilatéraux n'en atteignent pas moins encore des sommes importantes (8 milliards USD en 2004).
- Parmi les divers canaux multilatéraux, la Commission européenne (instance quasi-multilatérale) a gagné en importance. Les contributions des donateurs au budget central des organismes des Nations unies et aux banques multilatérales de développement affichent une constance remarquable en termes réels (de sorte que leur part dans l'APD totale a diminué) tandis que les versements aux « autres » instances multilatérales, notamment les fonds mondiaux, ont augmenté rapidement.

Tableau 1.2. **Versements nets des pays du CAD**

	En millions de USD constants de 2004			En pourcentage de l'APD totale		
	1994-95	1999-2000	2004-05	1994-95	1999-2000	2004-05
Dons bilatéraux						
Coopération technique	15 129	15 479	19 590	23	24	21
Aide alimentaire à des fins de développement	1 878	1 270	1 017	3	2	1
Aide humanitaire	3 931	5 011	7 919	6	8	9
Allègement de la dette	4 046	3 099	16 062	6	5	17
Aide aux ONG	1 343	1 774	2 365	2	3	3
Frais administratifs	3 024	3 636	3 995	5	6	4
Autres (projets et programmes)	11 078	10 952	18 434	17	17	20
Dons bilatéraux, total	40 429	41 222	69 381	62	63	75
Prêts bilatéraux	4 572	3 105	-1 924	7	5	-2
<i>dont : Contre-écritures pour remise de dette</i>	-582	-712	-2 683	-1	-1	-3
APD bilatérale, total	45 001	44 327	67 457	69	68	73
Contributions aux organismes multilatéraux						
Nations Unies	4 976	5 449	5 238	8	8	6
CE	6 110	6 778	9 008	9	10	10
Banque mondiale (IDA, BIRD, SFI, AMGI)	5 606	4 063	5 730	9	6	6
Banques et fonds régionaux de développement	1 998	2 376	2 165	3	4	2
Autres	1 665	2 092	2 524	3	3	3
<i>dont : Fonds mondiaux</i>	-	544	1 627	-	1	2
Contributions aux organismes multilatéraux, total	20 355	20 757	24 665	31	32	27
Aide publique au développement, total	65 356	65 084	92 122	100	100	100

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000183047230>

Répartition de l'aide par région

Où est allé cet argent? Le tableau 1.3 indique la manière dont les apports nets émanant de l'ensemble des donateurs (membres et non membres du CAD, y compris les organismes multilatéraux) se sont répartis entre les différentes régions et les diverses catégories de revenu, à la fois en USD constants de 2004 et en pourcentage. Les chiffres renvoient à la part de l'APD qui peut être ventilée par pays, ce qui implique de supposer dans l'analyse que la part de l'APD qui ne peut pas l'être (laquelle est passée de 18 % en 1994-95 à 26 % en 2004-05) se répartit de la même manière.

Pour ce qui est tout d'abord de l'évolution des apports aux différentes régions, le tableau 1.3 met dans de nombreux cas en évidence une inversion ces dernières années de la tendance observée entre 1994-95 et 1999-2000. C'est ainsi qu'en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, l'aide a fléchi pendant la première partie de la période mais ces reculs ont été compensés au cours de la seconde si bien que les parts de ces régions sont revenues à leur niveau de 1994-95, voire l'ont dépassé. Dans le cas de l'Extrême-Orient et de l'Europe, la progression enregistrée entre 1994-95 et 1999-2000 s'est transformée en déclin à la fin de la période, mais la part de l'Europe dans l'APD totale n'en est pas moins demeurée supérieure à son niveau de 1994-95. Les chiffres relatifs au Moyen-Orient et à l'Océanie sont faussés par le fait que trois des principaux bénéficiaires de l'APD en 1994-95 (Israël, d'une part, et deux territoires d'outre-mer de la France, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, d'autre part) ont été rayés de la liste des bénéficiaires de l'APD en 1997 et en 2000, respectivement. L'accroissement de l'aide destinée au Moyen-Orient n'en est que plus notable.

S'il serait hasardeux de tirer de ces évolutions régionales des conclusions pour le long terme, il n'en est pas moins probable que certaines des tendances observées ces cinq dernières années sont révélatrices de ce que réserve l'avenir. La part de l'Europe et de

Tableau 1.3. **APD nette émanant de l'ensemble des donneurs ventilable par région¹ et par groupe de revenu**

	Y compris les allègements de dette			Hors allègements de dette		
	1994-95	1999-2000	2004-05	1994-95	1999-2000	2004-05
<i>En milliards de USD constants de 2004</i>						
Afrique	25.8	19.9	32.0	24.7	18.4	25.4
Afrique subsaharienne	21.2	16.1	28.6	20.3	14.9	22.2
Afrique du Nord	3.9	3.0	2.7	3.7	2.7	2.5
Asie	16.7	16.4	17.8	16.5	16.0	17.5
Asie du Sud et centrale	7.9	6.9	10.2	7.8	6.6	10.1
Extrême-Orient	8.5	9.3	7.1	8.4	9.1	6.8
Amérique	6.8	6.5	6.5	6.5	6.4	6.0
Amérique du Nord et centrale	3.7	3.3	3.3	3.6	3.2	2.8
Amérique du Sud	2.6	2.6	2.7	2.5	2.5	2.7
Moyen-Orient	4.1	2.8	15.8	3.9	2.8	8.8
Océanie	2.1	1.4	1.0	2.1	1.4	1.0
Europe	2.5	4.8	3.8	2.5	4.6	3.7
Total ventilable par région	57.9	51.9	76.9	56.2	49.6	62.4
<i>Pour mémoire : Non ventilée par région</i>	8.2	10.4	14.8	8.2	10.4	14.8
Pays les moins avancés	19.2	15.8	25.4	18.5	14.8	23.0
Autres pays à faible revenu	10.9	9.3	14.2	10.4	8.9	9.8
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	19.3	19.8	29.4	18.9	19.0	21.8
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	3.1	2.2	2.6	3.0	2.2	2.6
Pays en développement plus avancés	2.2	0.6	0.1	2.2	0.6	0.1
Total ventilable par groupe de revenu	54.7	47.8	71.7	53.0	45.5	57.2
<i>Pour mémoire : Non ventilée par groupe de revenu</i>	11.5	14.5	20.0	11.5	14.5	20.0
Total	66.2	62.3	91.7	64.4	60.0	77.2

Pourcentage des apports ventilables

Afrique	44	38	42	44	37	41
Afrique subsaharienne	37	31	37	36	30	36
Afrique du Nord	7	6	4	7	5	4
Asie	29	32	23	29	32	28
Asie du Sud et centrale	14	13	13	14	13	16
Extrême-Orient	15	18	9	15	18	11
Amérique	12	13	8	12	13	10
Amérique du Nord et centrale	6	6	4	6	6	4
Amérique du Sud	5	5	4	4	5	4
Moyen-Orient	7	5	21	7	6	14
Océanie	4	3	1	4	3	2
Europe	4	9	5	4	9	6
Total ventilable par région	100	100	100	100	100	100
<i>Pour mémoire: Non ventilée par région en % de l'APD totale</i>	12	17	16	13	17	19
Pays les moins avancés	35	33	35	35	33	40
Autres pays à faible revenu	20	20	20	20	19	17
Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	35	41	41	36	42	38
Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	6	5	4	6	5	5
Pays en développement plus avancés	4	1	0	4	1	0
Total ventilable par groupe de revenu	100	100	100	100	100	100
<i>Pour mémoire: Non ventilée par groupe de revenu en % de l'APD totale</i>	17	23	22	18	24	26

1. Les totaux régionaux incluent des montants qui ne sont pas ventilables par sous-région. Par conséquent, la somme des sous-régions peut être inférieure aux totaux régionaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/182066246711>

l'Extrême-Orient continuera vraisemblablement de diminuer à mesure des progrès du développement dans un nombre grandissant de pays de ces régions (encore que l'adjonction, récemment, du Bélarus et de l'Ukraine à la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD puisse ralentir, dans l'immédiat, le fléchissement de la part de l'Europe). Il est également probable que l'aide à l'Afrique subsaharienne (et peut-être aussi à l'Afrique du Nord) affichera de nouvelles augmentations sous l'effet des engagements qui ont été pris de doubler l'aide à l'Afrique entre 2004 et 2010. Cela dit, comme en attestent les exemples de l'Irak et de l'Afghanistan, peuvent aussi se produire des crises aux effets imprévisibles appelant la mise en œuvre de vastes programmes.

Répartition de l'aide par groupe de revenu

Le tableau qui se dégage de l'analyse par groupe de revenu est à certains égards plus clair. L'APD se déploie maintenant plus près des populations pauvres. Cela s'explique là encore en partie par les révisions, déjà évoquées, apportées à la Liste du CAD, mais reste qu'aujourd'hui 96 % de l'APD notifiée vont à des pays en développement se situant en bas de l'échelle des revenus (pays les moins avancés, pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure). Une répartition proportionnelle au nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour⁷ ne modifierait guère la distribution par groupe de revenu mais entraînerait des changements significatifs pour certains pays, notamment un accroissement considérable de l'aide destinée à l'Inde. Or ce pays a remboursé par anticipation nombre de ses emprunts bilatéraux et réduit le nombre de donateurs intervenant sur son territoire, ce qui témoigne du rôle marginal qu'a joué l'aide dans le développement global de son économie. La prise en compte dans l'analyse de l'aide multilatérale accroît davantage encore la part des pays les plus pauvres.

Répartition de l'aide par pays

Au-delà de la ventilation par groupe de revenu, il est intéressant de se pencher sur la répartition de l'aide par pays. Le tableau 1.4 recense les 25 premiers bénéficiaires de l'APD des membres du CAD à chacune des trois périodes considérées et fait ressortir des changements importants :

- Plusieurs pays soit ont perdu leur statut de bénéficiaires de l'APD par suite des révisions opérées dans les classifications du CAD (cas d'Israël, par exemple) soit sont devenus nettement moins gros consommateurs d'APD nette en raison des progrès de leur développement (cas, notamment, des Philippines et de la Thaïlande). Enfin, les recettes d'APD de la Chine et de l'Inde ont diminué de moitié à peu près en termes réels au cours de la dernière décennie; cela dit, les derniers chiffres relatifs à l'Inde reflètent les remboursements exceptionnels évoqués plus haut de sorte qu'une légère augmentation n'est pas à exclure à l'avenir. Tous ces changements s'expliquent par des raisons logiques.
- Tout aussi logique est le constat que les donateurs récompensent la performance, comme en témoigne l'accroissement des apports d'APD au Viêt-nam, à la Tanzanie, à l'Ouganda et au Ghana, par exemple. Les recettes d'APD du Mozambique ont dans un premier temps fléchi lorsque l'aide au développement a remplacé l'aide d'urgence, puis elles ont augmenté en reconnaissance des progrès accomplis. Le Bangladesh figure parmi les bénéficiaires les plus importants à toutes les périodes. De leur côté, les recettes d'APD du Pakistan sont revenues à leur niveau antérieur après avoir connu un fléchissement, et celles de l'Égypte ont progressivement diminué au fil des périodes successives.

Tableau 1.4. Principaux bénéficiaires de l'APD

Versements nets¹, moyennes sur deux ans

	1994-95		1999-2000		2004-05			
	Millions de USD courants	Millions de USD constants de 2004	Millions de USD courants	Millions de USD constants de 2004	Millions de USD courants	Millions de USD constants de 2004		
Chine	3 304	3 300	2 061	2 320	Irak	6 139	6 038	
Égypte	2 209	2 559	1 819	1 933	Afghanistan	2 482	2 448	
Inde	1 985	2 083	1 543	1 715	Viêt-nam	1 871	1 866	
Bangladesh	1 502	1 681	1 472	1 702	Éthiopie	1 802	1 780	
Indonésie	1 421	1 380	1 231	1 436	Chine	1 721	1 728	
5 principaux bénéficiaires	10 422	11 003	5 principaux bénéficiaires	8 126	9 106	5 principaux bénéficiaires	14 015	13 860
Zambie	1 325	1 460	Bangladesh	1 019	1 285	Tanzanie	1 573	1 557
Côte d'Ivoire	1 280	1 438	Serbie et Monténégro	905	1 236	Pakistan	1 514	1 500
Pakistan	1 209	1 310	Tanzanie	864	1 105	Soudan	1 410	1 386
Mozambique	1 051	1 239	Thaïlande	856	861	Bangladesh	1 350	1 334
Philippines	977	976	Mozambique	796	1 030	Mozambique	1 260	1 245
10 principaux bénéficiaires	16 263	17 426	10 principaux bénéficiaires	12 566	14 622	10 principaux bénéficiaires	21 122	20 883
Éthiopie	897	1 044	Bosnie-Herzégovine	731	945	Inde	1 209	1 194
Tanzanie	895	1 020	Éthiopie	663	829	Ouganda	1 196	1 183
Israël	786	951	Ouganda	650	832	Congo, Rép. dém.	1 176	1 163
Viêt-nam	767	843	Philippines	632	695	Zones sous adm. palestinienne	1 119	1 105
Ouganda	763	879	Pakistan	628	715	Indonésie	1 059	1 050
15 principaux bénéficiaires	20 372	22 164	15 principaux bénéficiaires	15 870	18 639	15 principaux bénéficiaires	26 882	26 579
États de l'ex-Yougoslavie, non spéc.	733	874	Ghana	604	732	Ghana	1 042	1 032
Thaïlande	707	648	Nicaragua	603	742	Serbie et Monténégro	1 031	1 019
Rwanda	700	817	Honduras	587	709	Égypte	1 008	997
Kenya	695	757	Zones sous adm. palestinienne	577	717	Sri Lanka	848	840
Bosnie-Herzégovine	660	744	Zambie	556	702	Maroc	702	695
20 principaux bénéficiaires	23 866	26 003	20 principaux bénéficiaires	18 797	22 242	20 principaux bénéficiaires	31 513	31 161
Haïti	630	738	Afrique du Sud	514	661	Nigeria	690	681
Sénégal	606	668	Maroc	514	654	Kenya	687	680
Bolivie	587	647	Bolivie	504	624	Zambie	683	676
Ghana	587	636	Jordanie	477	556	Madagascar	683	678
Sri Lanka	573	587	Malawi	435	546	Bolivie	673	668
25 principaux bénéficiaires	26 849	29 278	25 principaux bénéficiaires	21 241	25 283	25 principaux bénéficiaires	34 930	34 545
Total (176 bénéficiaires)	47 969	52 976	Total (163 bénéficiaires)	37 514	45 469	Total (154 bénéficiaires)	57 868	57 244
Total des versements bilatéraux nets	57 980	64 428	Total des versements bilatéraux nets	49 314	60 003	Total des versements bilatéraux nets	78 062	77 211

1. Hors allègements de dette.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000241672337>

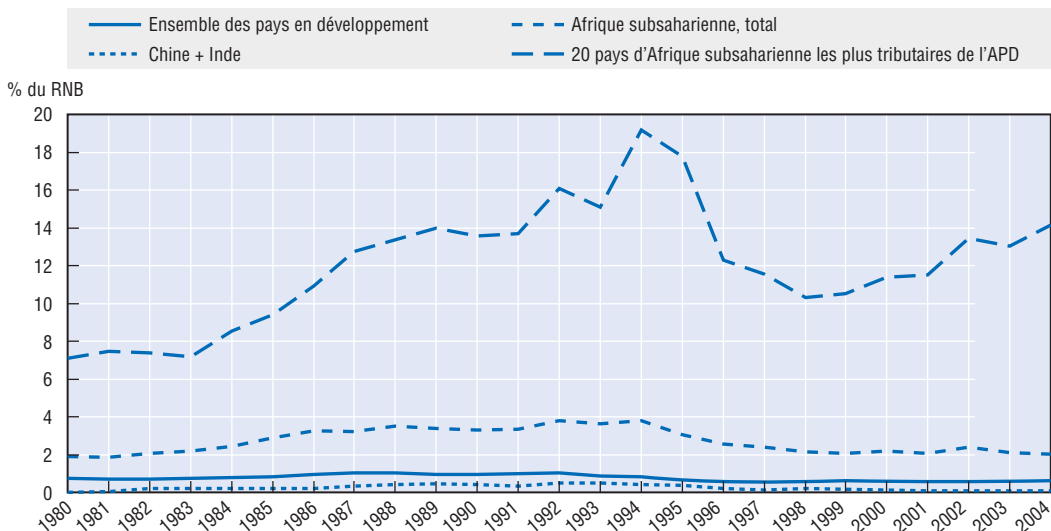
- Le tableau met aussi en évidence le coût élevé des crises en termes d'APD : en attestent les exemples du Rwanda en 1994-95, des États successeurs de l'ex-Yougoslavie pendant la majeure partie des années 90, du Honduras et du Nicaragua après le passage du cyclone Mitch en 1998, et surtout de l'Irak, de même que de l'Afghanistan, du Soudan et des zones sous administration palestinienne, en 2004-05, ainsi que de l'Indonésie et du Sri Lanka après le tsunami.


Dépendance à l'égard de l'aide

Une question qui revient souvent est celle de savoir si la dépendance à l'égard de l'aide a atteint, ou risque d'atteindre, des niveaux qui mettraient en péril la stabilité macro-économique et la compétitivité des pays en développement (« mal néerlandais ») ou les enfermeraient dans une sujétion malsaine à l'aide. Le graphique 1.3 s'efforce d'y répondre en présentant les recettes nettes d'APD en pourcentage du revenu national brut (RNB) depuis 1980. Il montre qu'à travers le monde en développement, le degré de dépendance à l'égard de l'aide est faible et stable, ayant sensiblement diminué au début et au milieu des années 90, et qu'il est, on ne s'en étonnera pas, négligeable en Chine et en Inde. Même en Afrique subsaharienne, il se situe aux alentours de 2 %, contre plus de 3 % dans la période 1986-94, même si ce chiffre est dû au poids de grandes économies telles que l'Afrique du Sud et le Nigeria où les rapports APD/RNB sont particulièrement bas.

Graphique 1.3. Recettes nettes d'APD en pourcentage du RNB des bénéficiaires

Hors allègements de dette et aide d'urgence



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000343846842>

La courbe supérieure concerne les 20 pays d'Afrique subsaharienne qui affichent les rapports APD/RNB les plus élevés pour chacune des années considérées, à l'exclusion des très petites économies (moins de 5 millions d'habitants), dont le degré de dépendance est généralement élevé mais qui ne représentent qu'une très faible proportion de la population mondiale des plus démunis. Comme l'indique le graphique, pour ce groupe le rapport APD/RNB moyen se situe la plupart du temps dans le bas de la fourchette des 10 à 20 %, avec un point haut au début des années 90, et une remontée récente après une forte baisse. Ces rapports sont inférieurs à la plupart des estimations du niveau à partir duquel on attendrait une nette diminution du rendement marginal de l'aide.


Si l'aide s'accroît, comme l'ont promis de nombreux pays membres du CAD, ces rapports devraient augmenter quelque peu, en particulier en Afrique en faveur de laquelle les membres du G8 se sont engagés à doubler leur APD entre 2004 et 2010 et à laquelle les États membres de l'UE ont promis de consacrer la moitié de leur surplus d'aide au cours de la même période. L'ampleur de cette augmentation dépendra de la mesure dans laquelle l'aide s'accroît à un rythme supérieur à la croissance économique globale (qui récemment a été d'environ 5 % même en Afrique). Son influence au plan macroéconomique dépendra aussi de la mesure dans laquelle le surplus d'aide prend des formes qui ont une incidence sur l'économie locale. Entrent dans l'APD totale plusieurs types d'aide (allègement de la dette, aide d'urgence et, dans une certaine mesure, assistance technique) qui ont beaucoup moins d'impact économique que la valeur nominale des apports en cause pourrait le suggérer. En outre, comme le montrent Killick et Foster⁸, les parts respectives, dans les dépenses, des importations et des biens et services d'origine locale, d'une part, et des infrastructures et des services sociaux, d'autre part, ont également une grande importance. De même, le rythme auquel l'APD est « absorbée » (c'est-à-dire se traduit par une augmentation des importations) est également déterminant.

Il semble peu probable, compte tenu de l'évolution plausible des taux de croissance, que le rapport APD/RNB moyen des vingt pays « les plus tributaires de l'aide » dépasse d'ici 2010 son niveau du début des années 90, et encore moins le taux de 20 % parfois cité comme un seuil au-delà duquel la dépendance risque de devenir source de difficultés.

Quoiqu'il en soit, il est intéressant de voir quels pays atteignent déjà ce niveau de dépendance à l'égard de l'aide. Le tableau 1.5 recense les pays, au nombre de dix-huit, dont les recettes nettes d'APD ont excédé 20 % du RNB en 2004-05.

Tableau 1.5. **Recettes totales d'APD nette en pourcentage du RNB des bénéficiaires**

	1994-95	1999-2000	2004-05
Sao Tomé & Príncipe	159.3	73.8	60.2
Îles Salomon	15.7	17.3	59.1
Liberia		22.3	53.8
Burundi	31.4	11.0	50.9
Micronésie, États féd.	39.5	46.4	40.0
Afghanistan			37.7
Érythrée	27.0	24.6	32.7
Sierra Leone	29.1	20.3	32.0
Îles Marshall		45.2	30.9
Timor-Leste		64.8	28.8
Guinée-Bissau	63.8	32.1	28.5
Congo, Rép. dém.	4.4	3.8	28.4
Malawi	36.3	25.9	27.7
Rwanda	68.6	18.7	27.3
Madagascar	10.1	9.1	23.6
Congo, Rép.	17.7	4.5	21.8
Mozambique	56.0	23.0	21.5
Nicaragua	23.4	17.0	21.5

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000271154465>

On notera que la grande majorité de ces pays appartiennent à l'une des deux catégories suivantes et pour certains aux deux : États de très petite taille, habituellement insulaires et possédant peu de ressources naturelles, qui risquent fort de rester tributaires de l'aide dans l'avenir prévisible, et États fragiles, souvent impliqués dans un conflit ou sortant d'un conflit, où il est probable, au vu de l'expérience, que le rapport APD/RNB,

actuellement à un niveau exceptionnel, diminuera. Par ailleurs, dans certains cas, par exemple celui de la République démocratique du Congo, les chiffres sont gonflés par les allègements de dette. Madagascar, le Malawi, le Mozambique et le Rwanda semblent être les seuls qui ne rentrent dans aucune de ces catégories pour la période récente, encore que certains de ces pays auraient été considérés comme très « fragiles » en 1994-95, période pour laquelle ils affichent d'ailleurs des taux de dépendance nettement plus élevés. Parmi les autres pays où le rapport de l'aide au RNB risque de dépasser 20 % d'ici 2010 si les engagements pris pour cette date sont honorés figurent le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana, le Niger, l'Ouganda et la Tanzanie. L'un dans l'autre, il apparaît que des niveaux très élevés de dépendance à l'égard de l'aide resteront vraisemblablement rares même avec l'intensification de l'effort d'aide. Cela dit, gérer sur le moyen terme des recettes d'aide de l'ordre de 20 % du RNB représente un défi considérable, sur lequel je reviens plus longuement dans la section suivante.

Gains d'efficacité dans l'acheminement de l'aide

Ces dernières années, le CAD, et d'autres, ont consacré de nombreux travaux à la recherche de mesures concrètes propres à rehausser l'efficacité de l'aide en éliminant des complications et des doubles emplois inutiles, inhérents à la plupart des systèmes d'acheminement de l'aide. Chacun sait pertinemment où se situent les problèmes et nul n'ignore que ceux-ci revêtent une importance toute particulière dans les pays pauvres qui sont relativement tributaires de l'aide et disposent de capacités limitées pour assurer la gestion de cette dernière. Ces problèmes pourraient encore gagner en acuité si les apports d'aide augmentent dans de fortes proportions et si les sources de financement continuent à se multiplier.

Parmi ces problèmes figurent l'adoption par les donateurs d'approches que les pays ou les institutions bénéficiaires ne font pas réellement « leurs », l'alignement insuffisant de l'aide sur les priorités locales, le recours insuffisant aux systèmes locaux et excessif à des structures indépendantes placées sous la tutelle des donateurs, et la reddition de comptes. Les inefficiences et les gaspillages induits par le seul nombre des donateurs intervenant dans le même domaine, avec chacun ses propres règles, procédures et système de décision, viennent encore aggraver les choses, et tout cela malgré le fait que, le plus souvent, les donateurs sont d'accord sur les résultats qu'ils s'appliquent à aider les pays en développement à atteindre, et que synthétisent les Objectifs du Millénaire pour le développement entérinés à l'échelle mondiale. Les Forums de haut niveau tenus à Rome (en 2003) et à Paris (en 2005) ont contribué à cimenter le discours international sur l'efficacité de l'aide en l'articulant autour des grands principes que sont l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et, surtout, la responsabilité mutuelle donateurs – bénéficiaires. Le fait que tous les membres du G20 ont exprimé leur soutien à la Déclaration de Paris à Melbourne en novembre 2006 mérite en particulier d'être signalé.

La question se pose cependant de savoir si les conseils qui ont pu être dispensés sur ces divers sujets ont eu un quelconque impact sur ce qui se passe réellement sur le terrain. Avant de tenter d'y répondre, il est important de souligner que la totalité ou presque des documents de bonne pratique établis par le CAD ou d'autres instances depuis cinq ans ont reçu une bonne publicité et que les recommandations qui y sont formulées sont appliquées dans l'un ou l'autre pays. Cela dit, une enquête menée en 2004 dans un échantillon de pays en développement est parvenue à la conclusion que « les bonnes pratiques ne constituent pas encore la pratique courante ». En 2006, des indications supplémentaires, sur lesquelles

on reviendra plus en détail dans le chapitre 3, ont pu être obtenues grâce au premier exercice de suivi opéré dans le prolongement du Forum de haut niveau de Paris. Ce dernier était certes destiné à recueillir des données de référence davantage qu'à mettre en évidence des changements, mais il s'en est dégagé suffisamment d'éléments pour déterminer les domaines dans lesquels la concrétisation des objectifs-cibles fixés à Paris pour 2010 requiert un regain d'énergie et d'attention de la part des bénéficiaires comme des donateurs.

Il semble que des mesures soient actuellement prises pour donner suite au programme d'action défini à Paris dans 60 pays au moins. Des avancées substantielles et générales sont en cours dans cinq à huit pays et la mise en œuvre progresse bien, mais à une échelle moins large, dans 10 à 15 autres. En outre, 31 pays ont manifesté leur volonté de réforme en participant à l'enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Cette enquête fait nettement ressortir que la gestion des coûts d'acheminement de l'aide demande une plus grande attention. Il ne faut cependant pas oublier que l'efficacité de l'aide ne se limite pas à la réduction des coûts de transaction : elle nécessite aussi des institutions plus solides et plus responsables au niveau des pays. Dans cette optique, le rôle et la crédibilité des systèmes budgétaires des pays bénéficiaires revêtent une grande importance; or sur ce point, l'enquête montre qu'il existe des écarts considérables entre les sommes décaissées par les donateurs et les chiffres inscrits au budget.

Il est évident aussi que certains des processus recommandés dans la Déclaration de Paris peuvent impliquer des coûts, du moins dans un premier temps, surtout pour les donateurs. Les faits montrent que les programmes multidonneurs coordonnés peuvent nécessiter un supplément de temps et de moyens de 15 à 20 % par rapport aux projets individuels traditionnels – prix qui vaut peut-être d'être payé pour obtenir des résultats meilleurs et plus durables. Il est donc indispensable de continuer à rechercher des moyens d'encourager les donateurs à plus d'harmonisation et d'alignement, face aux pressions qui les incitent à poursuivre sur la voie qu'ils se sont tracée. Le chapitre 3 rend compte plus en détail des résultats de l'Enquête.

Promouvoir la reddition de comptes au plan intérieur

La nature du problème

Comme je l'ai déjà indiqué, la dépendance des pays en développement à l'égard de l'aide a diminué depuis le début des années 90. Cela vient du fait que les taux de croissance ont en règle générale été en moyenne supérieurs au rythme d'augmentation de l'APD et, dans le cas de certains pays, du fait que les apports d'APD ont fléchi à mesure des progrès du développement. Cela dit, dans un nombre non négligeable de petits pays et dans quelques grands pays très pauvres, ou pays sortant d'une crise, l'APD représente encore une part considérable du revenu national. Ainsi que je l'ai également souligné, si les promesses concernant l'accroissement de l'APD sont effectivement tenues, le nombre de pays concernés pourrait augmenter, surtout en Afrique subsaharienne.

Plusieurs auteurs ont laissé entendre que des apports relativement volumineux d'APD risquent parfois d'induire des retombées néfastes significatives. Il existe un risque non seulement de perte de compétitivité à l'international (ce qu'on appelle le mal néerlandais) mais également de mise en péril de l'ensemble du processus interne de reddition de comptes⁹. Les donateurs doivent être conscients des dangers qui en découlent. Tout pays se doit de disposer de systèmes, formels ou informels, en vertu desquels les autorités publiques sont tenues de rendre des comptes. L'histoire le montre, la nécessité pour un

gouvernement de trouver des sources de recettes publiques est souvent à l'origine d'un processus qui conduit à plus de démocratie et à plus de transparence à l'égard des citoyens. Elle montre également qu'en l'absence de mécanismes de reddition de comptes, il existe de gros risques de voir se transformer en tyrannie ou en kleptocratie même des régimes dont les motivations étaient au départ centrées essentiellement sur le développement, sans parler des régimes fort déplaisants qui sont parvenus à se maintenir au pouvoir pendant de longues années dans des pays où il était relativement facile de mobiliser des recettes sur des rentes liées à des ressources naturelles (ce qui constitue une forme de « malédiction des ressources »).

Par conséquent, il convient à tout le moins de se demander si un volume d'aide élevé par rapport au produit de la fiscalité intérieure ne risque pas d'amener les autorités publiques à se sentir moins comptables à l'égard des citoyens, aussi bonnes que soient au départ les intentions de la communauté des donateurs. Dans un article intitulé « Is Aid Oil? »¹⁰, Paul Collier fait valoir que ce type d'effets n'est pas aussi intrinsèquement lié à l'aide qu'à une manne provenant des ressources naturelles mais qu'il n'en existe pas moins à l'évidence un risque. En bref, pour les fonctionnaires du ministère des Finances, l'avis des représentants locaux des donateurs – souvent encore peu expérimentés – risque d'avoir plus de poids que l'opinion des instances législatives et de la société civile. Parallèlement, la nécessité d'améliorer les services et infrastructures de base afin de sortir un plus grand nombre de personnes de la pauvreté, de l'illettrisme et de la maladie appelle un accroissement des investissements et des services, publics et privés. Un nombre non négligeable de pays seront donc amenés, si les donateurs tiennent leurs promesses, à choisir entre maintenir leur dépendance à l'égard de l'aide dans des limites raisonnables et répondre aux besoins de leurs citoyens.

C'est là que réside tout le problème : des pays en développement déjà largement tributaires de l'aide sont-ils capables d'accepter un accroissement de l'aide si on le leur propose tout en renforçant les obligations de comptes de leurs gouvernants à l'égard des citoyens? Il est d'autant plus essentiel qu'il en aille ainsi pour que s'engage une action efficace de lutte contre la corruption. Cette dernière doit être combattue dans les pays membres et non membres de l'OCDE, et la plupart des victoires remportées dans cette bataille ont été obtenues grâce à une amélioration de la transparence au plan intérieur. Si l'on en croit une récente enquête auprès de 56 organisations implantées dans 24 pays du Sud partenaires du réseau Coopération internationale pour le développement et la solidarité (CIDSE), la grande majorité de ces organismes estime que, dans leurs programmes à l'appui de réformes, les donateurs devraient accorder la priorité à « la responsabilisation de l'État envers les citoyens ». Les efforts déployés dans ce sens doivent aller de pair avec l'adoption par les pays de l'OCDE de mesures attestant leur volonté d'assumer le rôle qui leur incombe dans la lutte contre la corruption dans les pays en développement. De nombreux travaux sont en cours à l'OCDE et ailleurs sur des questions comme la corruption dans le secteur privé, le blanchiment de capitaux, les défaillances des réglementations bancaires et le rapatriement des actifs illégalement acquis détenus dans les pays de l'OCDE. La reconnaissance plus explicite de ces problèmes « du côté de l'offre » pourrait aussi contribuer à rendre la position des donateurs plus crédible dans le dialogue sur les questions de gouvernance avec les gouvernements partenaires.

Quoi qu'il en soit, il faut aussi bien admettre qu'il s'agit d'un domaine où il est difficile de faire œuvre efficace. Les donateurs s'appliquent depuis longtemps à contribuer à « améliorer le fonctionnement des appareils d'État » en s'employant à renforcer les capacités des institutions

publiques, à commencer par celles des instances gouvernementales elles-mêmes. Par contre, il est beaucoup plus délicat pour des acteurs extérieurs de se mêler des fondements du contrat social qui définit les termes du débat politique local. Qui plus est, l'expérience montre que des comportements profondément ancrés dans la culture et les structures d'une société se prêtent rarement à des changements rapides, surtout sous la pression extérieure. Des progrès ont nettement plus de chances de se produire si – comme cela a été le cas pour l'accession des pays d'Europe centrale à l'Union européenne – un large consensus se dégage au sein de la société elle-même sur la nécessité de faire changer les choses.

La question de la reddition de comptes au plan intérieur est particulièrement importante pour les donateurs qui font transiter leur aide directement par le budget des pays bénéficiaires. Le soutien budgétaire expose les financements accordés par les donateurs aux mêmes risques que les versements des contribuables locaux. Les systèmes par lesquels est assurée la transparence quant à l'utilisation de ces derniers s'en trouvent donc revêtir une importance capitale. Le recours au soutien budgétaire implique de prêter une grande attention aux dispositifs internes de reddition de comptes en même temps qu'il offre des voies nouvelles pour remédier aux problèmes qui se posent dans ce domaine.

Accorder une plus grande attention au côté recettes du budget

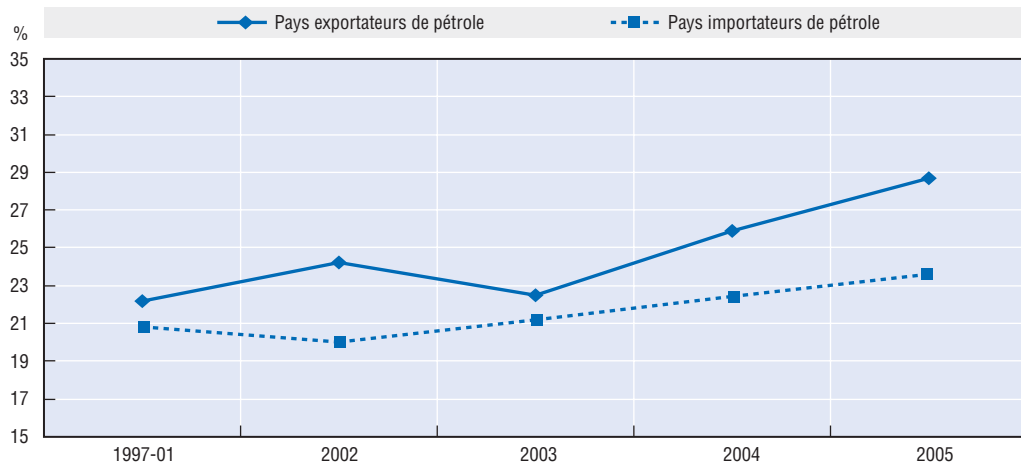
Je vais maintenant évoquer quelques domaines dans lesquels les donateurs pourraient – et devraient – faire plus et mieux pour promouvoir la responsabilisation des gouvernements des pays pauvres vis-à-vis des citoyens. La communauté internationale a mis au point des méthodes très élaborées pour l'examen et l'évaluation des priorités de dépense. La définition des stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP), processus fondamental dans la plupart des pays tributaires de l'aide, fait une large place à l'analyse de la manière dont le gouvernement doit utiliser les ressources à sa disposition et de celle dont l'aide internationale peut faciliter la poursuite de ces priorités. Des cadres de dépenses à moyen terme sont de plus en plus utilisés pour traduire les objectifs de ces stratégies en plans de dépenses. De gros efforts ont été déployés, lors de l'élaboration de la deuxième génération de SLP, afin de renforcer les consultations avec les acteurs non gouvernementaux pour la formulation des priorités, même si d'aucuns feront valoir que trop peu de poids est encore accordé à l'opinion des Parlements par rapport à celle des groupes d'intérêt et des ONG. Reste que, globalement, si une grande attention est portée à la composition des dépenses gouvernementales, il n'en va pas de même, loin de là, pour les sources locales de recettes publiques et les possibilités d'amélioration de ces dernières.


Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les 7.1 milliards d'APD affectés en 2005 à l'administration publique, la politique économique et la gestion financière du secteur public, seulement 1.7 % sont allés à des activités ayant trait aux impôts. Pour 2004, 2003 et 2002, les chiffres correspondants s'établissent à 2.7 %, 2.2 % et 3.5 %, respectivement (compte non tenu des concours du Fonds monétaire international).

À cet égard, l'évolution observée en Afrique subsaharienne est encourageante. Comme le montre le graphique 1.4, les recettes augmentent régulièrement depuis quelques années en pourcentage du RNB, même dans des pays qui ne possèdent pas de ressources pétrolières.

Dans leur article évoqué plus haut, Moss, Petterson et van de Walle⁹ font un tour d'horizon des études visant à déterminer si un accroissement du niveau d'aide tend à affaiblir l'effort de mobilisation de recettes intérieures. Ils en citent plusieurs qui montrent

Graphique 1.4. Recettes publiques en pourcentage du PIB, Afrique subsaharienne



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000356012441>

qu'un niveau d'aide élevé va habituellement de pair avec un niveau réduit de recettes intérieures et inversement, mais s'en tiennent à la conclusion prudente qu'on peut difficilement affirmer qu'un accroissement de l'aide induit un relâchement de l'effort d'exploitation des sources intérieures de recettes. De solides arguments n'en semblent pas moins plaider en faveur d'un renforcement de l'action engagée par les donateurs dans leur ensemble pour encourager et faciliter une mobilisation accrue des sources intérieures de recettes dans les pays tributaires de l'aide, surtout ceux dont le niveau de dépendance à l'égard de l'aide est élevé ou en voie d'augmentation notable. Le nombre de pays dont le taux de dépendance à l'égard de l'aide a diminué atteste que cela est possible. Pour ne citer qu'un exemple, au Bangladesh, la part des recettes d'APD dans le revenu national est tombée de 5.9 % en 1984 à 2.4 % en 2004, d'où un accroissement considérable de la part de la fiscalité locale dans les recettes budgétaires. Pour la plupart des pays tributaires de l'aide, il devrait être possible d'envisager un scénario, déjà bien amorcé dans de nombreux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en vertu duquel :

- L'APD augmenterait sur le court à moyen terme afin de soutenir non seulement une amélioration des services mais également l'instauration des bases indispensables à une accélération de la croissance (création d'infrastructures et d'un secteur productif, renforcement des institutions publiques et amélioration de la santé et du niveau d'instruction de la population active).
- À moyen terme, les apports d'aide commenceraient à diminuer en pourcentage des dépenses courantes à mesure de l'accroissement des recettes d'origine locale.
- À long terme, le pays deviendrait à même de financer l'essentiel de ses dépenses courantes et de faire de plus en plus largement appel à des sources autres que l'APD pour financer ses dépenses d'équipement.

Il se trouvera bien sûr quelques exceptions, notamment des pays possédant peu de ressources naturelles et confrontés à des coûts de transport élevés, par exemple des États insulaires isolés, qui n'ont guère de perspectives d'avenir en l'absence d'un soutien récurrent des donateurs, et où un engagement indéfini de la communauté internationale ou (mieux) la mise en place d'un fonds de dotation, comme à Tuvalu, est peut-être le seul moyen de garantir un niveau de vie raisonnable.

Une amélioration de la création de recettes fiscales n'implique pas forcément des taux élevés et croissants d'imposition des particuliers et des entreprises. Dans la plupart des pays en développement, il faut en priorité s'appliquer à :

- Élargir la base d'imposition (en particulier en ne limitant pas la taxation aux courants d'échanges, d'autant qu'il existe une masse de documentation pour attester des effets néfastes de taux élevés de droits). L'histoire le montre, plus la base d'imposition est large, plus est grande l'exigence d'une représentation adéquate.
- Rendre plus efficace, plus simple et plus transparent le recouvrement des impôts existants.

L'encadré 1.2 présente quelques exemples montrant que des progrès relativement rapides sont possibles dès lors qu'existe une ferme détermination à l'échelon local, étayée par un soutien institutionnel bien conçu de la part des donateurs. Les partenariats de ce type pourraient être multipliés.

Encadré 1.2. Exemples d'amélioration du recouvrement des impôts

Le cas de la Revenue Authority du Rwanda témoigne des améliorations qu'il est possible d'apporter à la mobilisation de recettes intérieures même dans un environnement apparemment peu propice au niveau de la gouvernance. En six ans à peine, cette institution est devenue une organisation hautement performante et respectée, grâce à laquelle les recettes d'origine intérieure sont passées de 9,5 % à 13 % du PIB. Cette réussite est imputable à une ferme volonté politique, à l'écoute manifestée par les donateurs dans leur soutien, à l'indépendance institutionnelle de l'instance semi-autonome mise en place et aussi à l'attention prêtée à la sensibilisation des contribuables à travers des campagnes d'information visant à renforcer les liens entre les citoyens et État.

Source : Land, A. (2004), « Developing Capacity for Tax Administration: The Rwanda Revenue Authority », Discussion Paper 57D, Maastricht : ECDPM.

Les donateurs ont aussi apporté leur concours aux services fiscaux de l'État d'Orissa pour l'amélioration du recouvrement des impôts et la préparation de la mise en place d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le cadre du programme de réforme du secteur public engagé par cet État en vue de permettre une augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté grâce à une gouvernance plus efficace et plus réactive. Le barème des impôts a été simplifié et rationalisé et les contrôles aux frontières renforcés pour réduire la fraude fiscale; parallèlement ont été menées auprès du grand public des campagnes d'information sur les avantages d'un nouveau système de TVA. Grâce à ces efforts, l'instauration de la TVA a permis à l'État d'accroître de 22 %, ce qui n'est pas rien, ses recettes fiscales en 2005-06.

Source : DFID.

Plusieurs membres de l'OCDE se servent des communications comme d'un outil de développement dans les pays partenaires, afin d'accroître la participation des citoyens et leur demande de transparence, au lieu de se borner à les utiliser comme un outil de relations publiques ou de promotion d'une image de marque dans les pays donateurs. À la Banque mondiale, plus de 50 % des projets comportent maintenant une stratégie de « communication pour le développement », et tous les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) intègrent aujourd'hui les communications dans la définition et la mise en œuvre des programmes. Les résultats sont significatifs. Au Kenya, par exemple, le Projet

sur les infections sexuellement transmissibles a parrainé une série de réunions et d'ateliers permettant aux dirigeants politiques et à la société civile de débattre du VIH. Le président et 98 % des parlementaires y ont participé. Les évaluations montrent que, de ce fait, les activités relatives au VIH se déroulent maintenant dans un environnement beaucoup plus favorable.

Davantage promouvoir l'observation des faits en tant que base de l'élaboration des politiques

Il n'existe vraisemblablement pas un pays au monde qui ne pourrait s'appliquer avec plus de soin à mettre régulièrement et ouvertement ses politiques et programmes à l'épreuve des faits. Les pays pauvres ne font pas exception à la règle. Or, la matière, au moins, ne leur fait pas défaut. Les donateurs consacrent en effet beaucoup de temps et d'argent à la réalisation d'analyses par pays et par secteur, d'études de pré faisabilité et de faisabilité, d'appréciations préalables et d'exercices de suivi et d'évaluation. Ce qui manque souvent c'est un véritable système, au niveau national, de confrontation des politiques, programmes et projets à la réalité. Il existe à ce niveau une indéniable possibilité d'exploiter les pratiques optimales en matière de gestion axée sur les résultats, de méthodes participatives, de recherche sur les questions de développement ainsi que d'audit et d'évaluation pour aider à améliorer la transparence et la qualité de la prise des décisions publiques.

En matière de politiques et programmes publics, toute approche qui se veut logique et responsable privilégiera la quête de résultats réalistes et clairs. Plus les gouvernements seront à même de dire clairement les résultats qu'ils sont capables (et incapables) d'obtenir et qui représentent des améliorations palpables pour les citoyens, plus il sera facile de faire appel aux capacités locales (en expansion) pour évaluer et suivre les programmes publics afin de déterminer s'ils portent leurs fruits. Plus le public sera associé au processus, plus il y a de chances que celui-ci soit bien fondé et compris. Plus les universités, centres de recherche et autres institutions de la société civile locale seront développés et plus les gouvernements et les donateurs se fieront à ces organismes pour le suivi et l'évaluation des politiques, plus on a de chances de voir se matérialiser des changements durables et réfléchis. Plus les dispositifs d'audit locaux bénéficieront des ressources et de l'indépendance dont ils ont besoin, plus est grande la probabilité que les détournements et les gaspillages seront portés à la connaissance du public. Enfin, plus des méthodes d'évaluation d'une rigueur satisfaisante seront intégrées dans le processus global de conception des politiques et programmes, plus il sera possible d'avoir confiance dans le processus d'évaluation – et meilleures seront les perspectives que les politiques qui ne marchent pas soient revues et celles qui marchent maintenues.

Ce que je tente de montrer par là, c'est que les donateurs ne doivent plus agir seuls, comme nombre d'entre eux l'ont fait pendant des années, parfois avec beaucoup de professionnalisme, mais soutenir l'action des institutions des pays bénéficiaires. Ce sont ces dernières qui doivent réclamer des politiques et des programmes judicieux, qui puissent être mis à l'épreuve des faits et aboutissent à des résultats manifestes, et aussi qui doivent de plus en plus fournir les bases nécessaires à leur élaboration. Le suivi de ce genre de réorientation – au profit d'un soutien des institutions basées dans le Sud – requiert une ventilation, d'ailleurs en cours, des activités de coopération technique dans les statistiques du CAD.

Mieux épauler les gouvernements représentatifs

Les relations des donateurs avec les institutions des gouvernements représentatifs ont souvent témoigné d'une certaine ambivalence. En fait cela n'a rien d'étonnant. Si leurs interventions semblent toucher de trop près au processus politique local, les donateurs risquent fort de susciter des craintes d'interférence. Les donateurs peuvent aussi douter (parfois à juste titre) de l'utilité d'apporter un soutien à des instances législatives à leurs yeux inefficaces, corrompues ou liées à des intérêts acquis. Une action en faveur des soins de santé peut apparaître comme un meilleur moyen d'œuvrer pour les pauvres qu'aider une cour des comptes déficiente à mieux surveiller les dépenses publiques. D'un autre côté, les donateurs se sont montrés prêts à investir des sommes considérables dans le soutien des processus électoraux, surtout dans des pays émergeant d'un conflit, même si l'investissement exceptionnel à consentir à l'occasion d'une élection est souvent sans commune mesure avec le soutien suivi dont peuvent avoir besoin les institutions d'un gouvernement représentatif.

Les donateurs devraient s'interroger à nouveau sur ce qu'ils peuvent faire pour aider ces institutions à mieux remplir leur mission. Ils devraient reconnaître que ces institutions sont les piliers d'un dispositif interne de reddition de comptes, et jouent donc un rôle essentiel dans la viabilité du développement. Ils ne doivent bien sûr pas s'illusionner sur la qualité de ces institutions. Le soutien doit être adapté à la situation locale. Il est parfois plus facile de le faire passer par des canaux semi-indépendants, comme les fondations politiques allemandes ou d'autres instances similaires. Le plus souvent, il devra s'étendre sur de longues périodes et tenir compte des enseignements dégagés de l'expérience accumulée dans d'autres pays (dont un récent document du CAD¹¹ fournit un bon aperçu).

Encourager plus fermement l'indépendance du judiciaire

Dans le Palazzo Publico de la ville de Sienne, en Italie, se trouve une fresque du XIV^e siècle bien connue qui illustre à la fois les effets et les causes d'un bon comme d'un mauvais gouvernement. Côté effets, y sont opposés l'activité commerciale florissante d'un État bien géré, et le chaos et la désolation qui caractérisent un État mal géré. Les représentations des causes de bon et de mauvais gouvernement sont toutefois encore plus éloquents. L'État bien géré y est associé à une autorité souveraine, d'une part, et un personnage indépendant figurant la Justice, d'autre part; dans l'État mal géré, par contre, la Justice apparaît bâillonnée et asservie par le pouvoir exécutif.

Ce qui était évident pour les habitants de Sienne il y a deux tiers de millénaire reste tout aussi fondamental aujourd'hui. En l'absence d'un système judiciaire indépendant et accessible, il n'est pas de bon gouvernement durable. Or les donateurs se sont parfois montrés trop réticents à se pencher sur le fonctionnement des systèmes judiciaires, pourtant souvent dotés de ressources cruellement insuffisantes, médiocrement gérés, inaccessibles aux pauvres et soumis à l'ingérence du pouvoir exécutif. Dans son ouvrage sur la réforme des systèmes de sécurité, le CAD prône, tout à fait à juste titre, de s'intéresser à tous les aspects du « système de sécurité », y compris le judiciaire. Cela dit, un système judiciaire efficace est également important pour mettre un frein à la soif de pouvoir de l'exécutif, pour instaurer un climat de confiance propice à l'investissement du secteur privé et pour permettre à tout citoyen de dénoncer les abus de pouvoir.

Encourager plus fermement l'indépendance des médias

Si les institutions publiques formelles comme le Parlement et le système judiciaire occupent une place centrale dans le dispositif interne de reddition de comptes, les institutions moins formelles y ont probablement un rôle au moins aussi important, notamment les médias (presse, radio, télévision et Internet), qui doivent être libres et indépendants. Il revient bien sûr aux pouvoirs publics de fixer les limites du champ d'activité des médias et de décider de la mission des canaux financés sur les fonds publics. Reste que, dans tous les pays, encourager l'indépendance de jugement, la concurrence et l'accès à l'information est essentiel pour favoriser le débat public et obliger les pouvoirs publics à rendre des comptes. Là encore, les donateurs doivent adapter leur soutien en fonction de la situation locale, mais les occasions ne manquent pas d'insister sur l'importance de l'indépendance des médias – par exemple en apportant des arguments commerciaux pour justifier une réduction du coût d'accès aux services de téléphonie mobile et à l'Internet et une intensification de la concurrence dans ce domaine, même si cela entame les bénéfices de la société de téléphone qui jouissait jusque là d'un monopole sur ces prestations.

Dès lors que l'environnement général est satisfaisant, un soutien récurrent ne s'impose vraisemblablement pas dans de nombreux domaines. Dans d'autres par contre, comme la formation des journalistes, des présentateurs et des fournisseurs de contenu local, qui s'apparentent davantage à des « biens publics », les donateurs pourraient se montrer plus disposés à investir dans la reconnaissance de l'importance de l'indépendance des médias pour garantir un débat public salubre.

Renforcer le soutien à la société civile en tant qu'instrument de contradiction

Le dernier point que je voudrais souligner, c'est la nécessité d'une révision par les donateurs de leurs priorités pour ce qui est du soutien des organisations de la société civile locale. Les investissements les plus conséquents ont naturellement été centrés sur les services rendus par les ONG. Les parts respectives de l'État et de la société civile dans la prestation de services varient considérablement d'un pays à l'autre et au fil du temps, et les approches tendant à exclure l'une ou l'autre partie ne sont habituellement pas satisfaisantes, même si certaines responsabilités essentielles incombent en tout état de cause aux institutions publiques.

Quoi qu'il en soit, dans la plupart des pays, un élargissement s'impose du rôle de la société civile dans le dispositif interne de reddition de comptes. En l'espèce, les « ONG œuvrant dans le domaine du développement » ne sont pas les seules intéressées. Dans tous les pays de l'OCDE, les associations professionnelles, les organisations patronales et les syndicats surveillent de près les décisions et les actes des pouvoirs publics et apportent de ce fait une immense contribution à la qualité des politiques et réglementations sous réserve que les intérêts acquis puissent être véritablement remis en question. Une intensification des efforts déployés par les donateurs pour appuyer ces institutions non étatiques se justifie largement, mais ceux-ci ne peuvent passer par les canaux traditionnels de gouvernement à gouvernement que tendent à adopter par défaut de nombreux donateurs.

Les ONG œuvrant dans le domaine du développement ont bien sûr aussi un rôle important à jouer. Elles peuvent en particulier contribuer à mettre les décideurs et les donateurs face aux réalités du terrain et à faire en sorte que les échelons décentralisés d'administration soient plus réellement assujettis à une obligation de comptes. Le débat pourrait encore être approfondi, entre les donateurs et les ONG, internationales et du Sud,

sur les moyens raisonnables et efficaces de soutenir à moyen terme cette mission de « conscience », qui ne va bien évidemment pas sans soulever de controverse de la part des gouvernements des pays en développement.

Ne pas se contenter de faire plus mais agir plus efficacement

Dans tous les domaines qui précèdent, la question ne se résume pas à savoir si les donateurs sont disposés à faire davantage. Les moyens employés sont tout aussi importants. Dans de nombreux cas, il est possible de trouver des exemples d'activités financées par les donateurs qui ont individuellement leur justification, mais dont le résultat global ne correspond pas à la somme des efforts déployés. Ces activités sont trop rarement le fruit d'une stratégie cohérente, ralliant le soutien du pays bénéficiaire, s'inscrivant dans le moyen à long terme et donnant lieu à une action collégiale et coordonnée des donateurs. Il existe des domaines dans lesquels les donateurs recourent parfois à une approche sectorielle; l'accès à la justice en est un. Reste que, bien trop souvent, leurs efforts se limitent à quelques projets individuels, ou à la mise en place d'un centre de formation ou deux, alors qu'une action plus stratégique serait nécessaire pour permettre à terme de véritables changements.

D'avantage pourrait aussi être fait au niveau de la coordination de l'aide en faveur de la société civile. L'observation montre que la mise à disposition de financements par les donateurs sans coordination aucune peut entraîner une prolifération à l'échelon local des ONG, sociétés et fondations, d'où le risque que des éléments étrangers portent atteinte à la représentativité de la voix de la société civile. Un manque de coordination entre donateurs peut aussi induire des distorsions sur le marché des compétences nécessaires aux organismes bénévoles, autrement dit avoir un effet similaire à celui qu'a, pour le secteur public, l'octroi non coordonné par les donateurs de compléments de salaire aux fonctionnaires travaillant sur des projets financés par eux.

En bref, il reste encore beaucoup à apprendre concernant les bonnes pratiques dans tous ces domaines. Il ne fait néanmoins aucun doute que dans le monde en développement – dans les pays qui s'intéressent aux besoins des pauvres – les États efficaces sont ceux qui sont comptables devant leurs citoyens.

La marque

Dans le premier Rapport sur la coopération pour le développement à la rédaction duquel j'ai eu l'honneur de participer en qualité de président du CAD, j'avais évoqué un certain nombre de domaines dans lesquels j'espérais que des progrès pourraient être réalisés dans un délai assez bref. Le tableau 1.6 fait le point de la situation à cet égard. En ce qui concerne les aspects se rapportant au volume et à la répartition de l'aide, il faut tenir compte dans l'interprétation des chiffres de l'accroissement très considérable qu'a connue l'aide destinée à quelques pays (notamment l'Irak) et sous forme d'allègements de dette, en raison des répercussions qui en résultent sur les valeurs absolues comme sur les pourcentages. Globalement, le tableau est modérément encourageant :

- Le volume de l'APD a, nous l'avons déjà vu, fortement augmenté.
- Si l'on fait abstraction des apports à l'Irak, une part accrue de l'APD prend le chemin des pays les moins avancés (PMA) et autres pays à faible revenu (PFR) (encore que l'effacement des dettes du Nigeria ait vraisemblablement porté cette part à un niveau exceptionnellement élevé en 2005).

Tableau 1.6. Tenir la marque

Objectif pour 2006	Indicateur	Niveau de départ en 2002	Dernier chiffre (2005, sauf indication contraire)	Évolution (+ ou -)		
Des versements nets d'aide d'au moins 75 milliards USD (aux prix et taux de change de 2002)	Recettes d'APD nette totales (aux prix et taux de change de 2002)	57.4 milliards USD	86.0 milliards USD	+		
Augmentation notable de la part de l'APD allant aux PMA et autres pays à faible revenu par rapport à son niveau de 2002	APD bilatérale nette :	40 %	36 % (<i>Hors Irak : 49 %</i>)	- (+)		
	APD totale nette :	47 %	41 % (<i>Hors Irak : 52 %</i>)	- (+)		
Accroissement de la part de l'APD allant aux pays affichant de relativement bonnes performances et comptant un grand nombre de pauvres	APD bilatérale nette :	18 %	13 % (<i>Hors Irak : 18 %</i>)	- (..)		
	APD totale nette :	22 %	17 % (<i>Hors Irak : 22 %</i>)	- (..)		
Mise en œuvre d'activités soigneusement conçues dans les pays peu performants vers lesquels des transferts efficaces sont possibles	<i>Données partielles à travers les travaux du Groupe des États fragiles (voir la section intitulée « La marque »)</i>					
Baisse tendancielle des secours d'urgence et de l'aide humanitaire, tout du moins en pourcentage de l'aide totale	Aide humanitaire en % de l'aide totale	7 %	8 % (<i>Hors Irak : 8 %</i>)	-		
Proportion plus importante de l'aide non liée (<i>Données relatives à l'aide financière uniquement; couverture limitée</i>)	Aide non liée :	42.5 %	50.9 %	+		
	Aide liée :	7.3 %	4.6 %			
	Degré de liaison non notifié :	50.2 %	44.5 %			
Accroissement de l'offre de services dans les pays bénéficiaires mais également augmentation de plusieurs points de pourcentage du degré de mobilisation des ressources intérieures	Dépenses publiques de santé en % du PIB :	2000 : 2.7 % ¹	2003 : 2.8 % ¹	+		
	Dépenses publiques d'éducation en % du PIB :	2000 : 4.1 % ¹	2004 : 4.1 % ¹	..		
	Recettes courantes en % du PIB :	2000 : 15.4 % ¹	2004 : 18.1 % ²	+		
Proportion nettement plus grande de l'aide alignée sur les priorités, programmes et systèmes locaux, et transitant par les budgets des pays bénéficiaires. Amélioration radicale des indicateurs d'harmonisation par rapport à la situation de 2002/03	<i>On ne dispose encore que de données partielles sur la valeur de référence des indicateurs définis dans la Déclaration de Paris concernant ces deux aspects (voir la section intitulée « La marque »)</i>					
Essentiel des nouveaux apports destinés à financer des transferts effectifs de ressources au sens de la balance des paiements	Apports d'APD générant des ressources au service du développement (càd. hors aide humanitaire, allègements de dette, coûts admin., coût des réfugiés dans les pays donateurs, coût imputé des étudiants; aux prix et taux de change de 2002)	44.4 milliards USD, soit 76 % de l'APD nette totale	54.1 milliards USD, soit 62 % de l'APD nette totale	-		
Gain incontestable d'efficacité (grâce notamment à une meilleure coordination, l'utilisation des systèmes nationaux et un recours accru aux compétences locales ou venant d'autres pays du Sud) et d'efficacité des dépenses de CT	<i>On ne dispose encore que de données partielles sur la valeur de référence des indicateurs définis dans la Déclaration de Paris concernant ces deux aspects (voir la section intitulée « La marque »)</i>					
Grâce à l'augmentation du volume et de l'efficacité du soutien, début d'accélération des progrès enregistrés vers les OMD les plus difficiles à atteindre, en particulier en Afrique subsaharienne	OMD retenus ³	Monde en dév. (1990)	ASS (1990)	Monde en dév. (2002-04)	ASS (2002-04)	(Progrès trop lents pour que les objectifs fixés pour 2015 soient atteints)
	Pauvreté (% < 1 USD jour)	27.9 %	44.6 %	19.4 %	44.0 %	+
	Scolarisation dans le primaire	79 %	53 %	86 %	64 %	+
	Mortalité infantile (pour mille)	106	185	87	168	+
	Accès à l'assainissement	35 %	32 %	50 %	37 %	+

1. Source : Indicateurs du développement dans le monde, 2003, 2004, 2005, et 2006.

2. Estimations du Secrétariat de l'OCDE à partir de la base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

3. Source : Rapport 2006 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000273516626>

- La part de l'aide dont le degré de liaison n'est pas notifié a diminué et celle des apports expressément recensés comme non liés a augmenté.
- Même si l'envolée des allègements de dette a réduit la part des apports impliquant des transferts effectifs de ressources au sens de la balance des paiements, le volume de ces derniers s'est notablement accru (encore qu'une grande partie en soit allée à l'Irak, comme on l'a vu plus haut).
- Surtout, les estimations font ressortir une intensification, correspondant à 3 points de pourcentage du PIB, de l'effort de mobilisation de ressources intérieures dans les pays en développement sur la période de quatre ans.

Moins encourageant est par contre le constat que la part de l'aide allant aux pays affichant de relativement bonnes performances et comptant un grand nombre de pauvres n'a pas augmenté, et que celle des secours d'urgence et de l'aide humanitaire dans le volume global de l'aide s'est accrue, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant au cours d'une année faisant immédiatement suite à une catastrophe naturelle telle que le tsunami. Plus surprenante en revanche est l'apparente stationnarité des dépenses de santé et d'éducation, en pourcentage du PIB, dans les pays bénéficiaires.

En ce qui concerne les domaines pour lesquels on ne dispose pas (ou du moins pas encore) de chiffres, les travaux du Groupe des États fragiles mettent en évidence le lancement d'initiatives novatrices dans plusieurs de ces États. Au Népal, par exemple, les Principes pour l'engagement international dans les États fragiles ont servi de point d'ancrage commun à la communauté des donateurs pour structurer ses relations avec les pouvoirs publics, et en Éthiopie, ils lui ont fourni un outil commun de diagnostic. Ces évolutions sont certes encourageantes mais il serait présomptueux d'y voir déjà un changement notable de cap de la part des donateurs.

Il ne sera possible de déterminer avec précision les progrès accomplis dans les domaines de l'harmonisation et de l'alignement qu'après le deuxième exercice de suivi des indicateurs inscrits dans la Déclaration de Paris, en 2008. De légères avancées concrètes me semblent néanmoins décelables dans plusieurs domaines. Il est en particulier ressorti de l'enquête réalisée en 2006 qu'une grande partie des travaux d'analyse portant sur la gestion des finances publiques est désormais effectuée conjointement, ce qui représente un changement radical par rapport à ce qu'avait observé le Groupe d'étude du CAD sur les pratiques des donateurs il y a seulement quatre ans. Le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris apportera des informations sur les tendances qui se dessinent pour ce qui est de la coordination des activités de coopération technique, mais malheureusement pas sur l'efficacité et l'efficience globales de cette dernière, question sur laquelle un approfondissement des recherches s'impose.

Enfin, le tableau 1.6 nous rappelle que ce qui compte ce sont les résultats. À la jauge des Objectifs du Millénaire pour le développement, des avancées rapides continuent d'être enregistrées dans la lutte contre la pauvreté monétaire (même si l'Afrique subsaharienne constitue de ce point de vue une inquiétante exception) et des progrès sont décelables dans la plupart des autres domaines même si leur rythme est loin d'atteindre celui qu'on pourrait souhaiter, y compris à l'échelle mondiale. Cependant, comme je l'ai déjà mentionné dans l'introduction du présent chapitre, l'amélioration relativement rapide de quelques indicateurs au cours de la période récente doit nous inciter à ne pas nous désespérer du chemin restant à parcourir mais au contraire à redoubler de détermination à œuvrer ensemble.

Encadré 1.3. **Comptabilisation des remises de dette dans les statistiques du CAD**

Les données du CAD sur les ressources allouées au développement étaient à l'origine dérivées des statistiques de la balance des paiements, lesquelles recensent les transferts transfrontières de ressources réelles. Si à certains égards elles visent maintenant davantage à rendre compte des dépenses financées sur le budget des donateurs, les chiffres relatifs aux remises de dette se fondent eux toujours sur les méthodes utilisées pour l'établissement des statistiques de la balance des paiements.

Pour avoir une meilleure idée de la manière dont les choses se passent en pratique, considérons un prêt et voyons à quelles inscriptions il donne lieu entre le moment où il est consenti et le moment où il fait l'objet d'une remise. Au départ, le prêt est porté en tant que versement dans une des trois catégories suivantes en fonction du secteur (public ou privé) qui l'accorde et des conditions dont il est assorti (conditions du marché ou conditions libérales) :

1. APD, s'il s'agit d'un prêt émanant du secteur public et assorti de conditions libérales.
2. AASP, c'est-à-dire « autres apports du secteur public », s'il s'agit d'un prêt émanant du secteur public mais non assorti de conditions libérales.
3. « Apports du secteur privé », s'il s'agit d'un prêt émanant du secteur privé aux conditions du marché.

Tous les remboursements intervenant pendant la durée de vie du prêt seront enregistrés sur le compte du secteur d'origine du prêt, mais seuls les remboursements de principal viendront effectivement en réduction de l'apport net (les intérêts sont comptabilisés à part conformément aux pratiques en vigueur dans le domaine de la balance des paiements, lesquelles veulent qu'une distinction soit établie entre les transferts de capital et de revenu des facteurs).

En cas d'annulation de la dette restant à courir, les sommes correspondantes peuvent être comptabilisées dans l'APD si la remise a « pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie du pays bénéficiaire ». Une remise est assimilée à la conversion en don d'un prêt du montant de l'annulation (y compris les arriérés d'intérêts). Cela se traduit par deux écritures dans les statistiques du CAD : un don du montant de la remise est comptabilisé dans l'APD et une déduction du même montant est opérée des prêts pour rendre compte de l'extinction de la créance. Cette déduction est portée au compte d'origine du prêt (APD, AASP ou apports du secteur privé) et ventilée entre principal et intérêts, seul le premier venant en réduction des apports nets.

Concrètement, il en résulte que toutes les dettes effacées en vertu d'un accord du Club de Paris donnent lieu à la comptabilisation d'un don d'APD. L'APD nette se trouve ainsi majorée de toutes les sommes correspondantes diminuées des éventuelles déductions liées à l'annulation du reste du principal de prêts d'APD (lequel a déjà été comptabilisé dans l'APD au moment où les prêts ont été accordés). Toutes les autres entrées négatives – destinées à rendre compte de l'extinction des créances correspondant aux arriérés d'intérêt sur les prêts d'APD ou aux prêts d'AASP ou privés – ne viennent en déduction que de ces éléments et n'affectent donc pas le montant de l'APD. Autrement dit, une remise a pour effet de convertir tous les prêts visés par l'opération, quel que soit le secteur d'origine et y compris les éventuels arriérés d'intérêts effacés, en dons d'APD et donc d'accroître l'APD nette.

Ces dernières années, le volume des remises de dette s'est envolé, sous l'effet en particulier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et des opérations d'allègement massif des dettes du Nigeria et de l'Irak. Face à cette évolution, les critiques des ONG et des universitaires se sont multipliées, au motif surtout que les données sur l'APD nette surévaluent les bienfaits des remises pour les pays débiteurs. Si on ne mesurait plus les transferts de capital mais l'effort consenti par le secteur public, les sommes comptabilisées dans l'APD nette s'en trouveraient

Encadré 1.3. Comptabilisation des remises de dette dans les statistiques du CAD (suite)

considérablement minorées. En cas d'effacement d'un prêt émanant du secteur privé, par exemple, il faudrait alors en retirer les éléments suivants :

1. Les primes d'assurance encaissées par le secteur public.
2. Les pertes supportées par les créanciers privés ayant choisi d'agir à leurs propres risques.
3. Les intérêts courus sur les prêts entre la date où le secteur public a indemnisé les créanciers privés et celle où un accord est conclu dans le cadre du Club de Paris.

Ce dernier élément représente souvent plus de 50 % du total des arriérés d'intérêt inclus dans les opérations d'allègement de la dette mises sur pied par le Club de Paris de sorte que sa non prise en compte réduirait considérablement le volume de l'APD notifiée.

S'il peut paraître plus équitable de recenser l'effort consenti par le secteur public plutôt que les transferts de capital dans les statistiques sur les remises de dette, cela implique toutefois un changement radical d'optique, et produirait une rupture importante dans les séries. Une telle modification ne peut être que le fruit d'une décision consensuelle du CAD.

Notes

1. National Bureau of Statistics (NBS) et ORC Macro (2005), *Tanzania Demographic and Health Survey 2004-05*, Dar es Salaam, Tanzania, National Bureau of Statistics et ORC Macro.
2. Le libellé du passage en question est le suivant : « Nous encourageons les pays donateurs à veiller à ce que les ressources fournies pour l'allègement de la dette ne réduisent pas les montants d'APD qui doivent être disponibles pour les pays en développement » (www.un.org/esa/ffd/0302finalMonterreyConsensus.pdf?search=%22debt%20relief%20monterrey%20consensus%22).
3. Le Fonds GAVI finance les programmes de l'Alliance GAVI (anciennement l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination).
4. Manning, R. (2006), « Will 'Emerging Donors' Change the Face of International Co-operation? », *Development Policy Review*, Vol. 24, issue 4, Overseas Development Institute, Londres, pp. 371-385.
5. Chevalier, B. et J. Zimet (2006), « American Philanthropic Foundations: Emerging Actors of Globalization and Pillars of the Transatlantic Dialogue », German Marshall Fund of the US, accessible à l'adresse www.gmfus.org/doc/ABCDE%20foundations%20policy%20paper.pdf. Voir également OCDE (2003), « Fondations philanthropiques et coopération pour le développement », *Les Dossiers du CAD 2003*, vol. 4, n° 3, OCDE.
6. Accessible, pour les abonnés à SourceOECD, à l'adresse <http://new.sourceoecd.org/development/9264036334>.
7. La méthode est certes simpliste. Pour une analyse plus élaborée, tenant compte de la probabilité que la pauvreté continue à reculer sensiblement plus vite dans certaines régions que dans d'autres, voir l'étude récente d'Adrian Wood (2006), « *Looking ahead optimally in Allocating Aid* », Oxford.
8. Foster, M. et T. Killick (2006), « What Would Doubling Aid do for Macroeconomic Management in Africa? », Overseas Development Institute Working Paper No. 264, Londres.
9. On se reportera utilement à ce propos à la récente étude de Moss, Pettersson et van de Walle (2006), *An Aid-Institutions Paradox? A Review Essay on Aid Dependency and State Building in Sub-Saharan Africa*, Working Paper n° 74, Center for Global Development, Washington.
10. Collier, P. (2005), « *Is Aid Oil? An analysis of whether Africa can absorb more aid* », Oxford University.
11. OCDE (2006), « Relever le défi posé par le renforcement des capacités : Évoluer vers de bonnes pratiques », www.oecd.org/dac/gouvernance.

Chapitre 2

L'aide à l'appui des échanges : Comment renforcer son efficacité

L'aide à l'appui des échanges n'est pas un nouveau concept mais des efforts concertés s'imposent pour faire en sorte que la libéralisation des échanges multilatéraux contribue de manière efficace à l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres. Pour de nombreux membres de l'OMC, une amélioration de l'accès au marché ne saurait guère être profitable si elle ne s'accompagne pas d'un soutien au renforcement des capacités commerciales. Mais l'argent n'est pas la question centrale. Comme il ressort de la plupart des évaluations, le problème semble résider dans le mauvais rapport coût-résultats des programmes d'aide à l'appui des échanges. En fait, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est loin d'être appliquée systématiquement dans le cadre de ces programmes, s'agissant notamment de l'appropriation locale et de la gestion axée sur les résultats. L'atout essentiel que l'OMC peut conférer à l'aide à l'appui des échanges consiste en une nette amélioration de son efficacité. En conséquence, compte tenu de sa mission de cohérence, l'OMC devrait jouer un rôle majeur en imprimant les impulsions politiques nécessaires à une efficacité accrue. Elle devrait renforcer l'analyse, le suivi et la surveillance à l'échelle mondiale et encourager ainsi une amélioration des mécanismes locaux de reddition de comptes. Le CAD a, lui aussi, une contribution importante à apporter à cet égard.

Introduction

L'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a souvent été un outil essentiel pour les gouvernements désireux de renforcer la crédibilité des réformes commerciales et d'offrir aux entreprises un environnement du commerce extérieur plus prévisible. Dans le même temps, les cycles successifs de négociations commerciales internationales ont mis en évidence les difficultés qu'éprouvent de nombreux pays à faible revenu à concrétiser les avantages d'une plus grande ouverture des marchés. Bien souvent, dans ces pays, les gouvernements, institutions et entreprises n'ont pas les capacités nécessaires – par exemple, en matière d'information, de politiques, de procédures, et/ou d'infrastructures – pour pouvoir exercer une concurrence efficace sur les marchés mondiaux et tirer pleinement parti des opportunités qu'offrent les échanges internationaux. Dans ce contexte, la Déclaration de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong en 2005 a préconisé un accroissement de l'aide à l'appui des échanges pour aider les pays en développement à tirer avantage des accords de l'OMC et, d'une manière plus générale, à développer leur commerce¹.

Le CAD et le Comité des échanges de l'OCDE ont participé à l'action engagée en examinant les trois questions suivantes : i) le volume de l'aide déjà fournie par les donateurs à l'appui des échanges; ii) l'impact qu'ont eu ces programmes; et iii) les moyens de renforcer l'efficacité de l'aide à l'appui des échanges. Leurs conclusions ont été publiées dans le document intitulé « Aide au commerce : Comment la rendre efficace », qui a été présenté à l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce. Il y est affirmé que ce n'est pas le volume de l'aide à l'appui des échanges qui est à incriminer dans le cas des pays à faible revenu. Malgré l'importance de l'aide allouée au commerce, l'impact des programmes menés dans ce domaine n'est guère établi. Le principal problème demeure l'absence de véritable prise en main par les pays, qui est indispensable pour faire des échanges un moteur de la croissance économique et du développement. Il y est aussi indiqué que l'OMC a tout intérêt à faire en sorte que la libéralisation des échanges multilatéraux profite à l'ensemble de ses membres. Elle devrait par conséquent prendre la tête des efforts visant à mettre en place des incitations claires pour améliorer l'efficacité de l'aide à l'appui des échanges, conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide. Pour ce faire, on peut envisager de renforcer la responsabilité locale au moyen de partenariats pour l'aide à l'appui des échanges et prévoir un suivi à l'échelle mondiale assuré par une instance hébergée par l'OMC.

Le présent chapitre s'articule comme suit. La première section évoque certains des problèmes que pose la délimitation du champ du programme d'action relatif à l'aide à l'appui des échanges. La section suivante tente d'évaluer l'aide financière que les donateurs ont affectée à l'aide à l'appui des échanges et présente deux scénarios possibles pour le renforcement de cette aide dans le contexte de l'accroissement de l'APD. Les problèmes se rapportant à l'identification des défaillances du marché sont ensuite brièvement examinés ainsi que la question de savoir si les programmes d'aide à l'appui des échanges s'y attaquent effectivement. La section qui suit recense les travaux à mener dans trois domaines d'intervention prioritaire pour améliorer l'efficacité de l'aide à l'appui des échanges, à

savoir i) l'instauration d'un dialogue national pour définir et mettre en œuvre la politique commerciale; ii) la prise en compte de la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement économique et les stratégies d'aide extérieure; et iii) une meilleure adaptation des programmes des donateurs aux principes d'efficacité de l'aide. Enfin, la dernière section propose, pour conclure, la mise en place d'un cadre renforcé, centré sur l'action, pour l'aide à l'appui des échanges et en particulier d'incitations à l'application des principes d'efficacité de l'aide.

Définition de l'aide à l'appui des échanges

Les négociations d'Uruguay ont marqué une étape majeure pour de nombreux pays en développement qui sont devenus membres à part entière du système d'échanges multilatéraux. Ces pays se sont bien souvent retrouvés confrontés à un certain nombre de problèmes, comme la mise en place du dispositif administratif, institutionnel et juridique nécessaire pour mettre en œuvre leurs engagements à l'égard de l'OMC. Depuis lors, les pays en développement – en particulier les pays les moins avancés (PMA) et d'autres pays à faible revenu – se sont toujours montrés réticents à accepter de nouvelles réductions tarifaires importantes dans le cadre du régime de la nation la plus favorisée (NPF) et à prendre d'autres engagements liés au commerce. Cette attitude s'explique essentiellement par leurs préoccupations concernant l'érosion des préférences et la perte de recettes douanières, et par des capacités jugées insuffisantes pour pouvoir tirer parti des avantages liés aux nouvelles possibilités d'accès aux marchés et aux autres accords de l'OMC.

Selon la Déclaration de la Conférence ministérielle de Hong-Kong de 2005, l'aide pour le commerce devrait viser à aider les pays en développement, et en particulier les PMA, à se doter de la capacité du côté de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leur commerce. De plus, la Déclaration a préconisé la création d'une Équipe spéciale chargée de présenter des recommandations sur la façon de donner corps à une véritable aide à l'appui des échanges et de faire en sorte que cette dernière contribue d'une manière particulièrement efficace à la dimension développement du Programme de Doha pour le développement (PDD) (encadré 2.1).

La principale question qui se pose lorsqu'on tente de définir l'aide à l'appui des échanges consiste à savoir où tracer la ligne de séparation, c'est-à-dire comment distinguer entre l'aide visant expressément à améliorer les capacités d'échanges et l'aide destinée à promouvoir la croissance économique en général. De fait, il existe peu de critères économiquement rationnels permettant de séparer les activités d'aide à l'appui des échanges du programme d'action en faveur de la croissance économique en général. En conséquence, toute définition de l'aide à l'appui des échanges reposant sur une typologie des activités d'aide considérées serait inévitablement arbitraire. De plus, si une telle définition devait être utilisée pour hiérarchiser le soutien financier à allouer à des activités éligibles, il est à craindre que les programmes d'aide à l'appui des échanges omettent de prendre en compte les différentes caractéristiques et les besoins particuliers des pays en développement. Cela pourrait conduire à une mauvaise affectation des ressources et réduire l'efficacité globale des programmes d'aide à l'appui des échanges.

Dans le même temps, l'ensemble de l'aide au développement qui est destinée à promouvoir la croissance économique risque de se voir qualifiée d'aide à l'appui des échanges. Cela pourrait réduire l'impact de l'Initiative relative à l'aide pour le commerce et

Encadré 2.1. **Recommandations de l'Équipe spéciale de l'OMC sur l'aide pour le commerce***

Le rapport de l'Équipe spéciale a été approuvé par le Conseil général de l'OMC le 10 octobre 2006. Ce rapport, assorti de recommandations, expose les raisons justifiant l'aide à l'appui des échanges, et propose d'élargir le champ de cette aide et d'utiliser la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide comme fil conducteur pour sa mise en œuvre. Il souligne le caractère central de l'appropriation locale et des approches pilotées par les pays partenaires, ainsi que de l'engagement pris par les gouvernements d'intégrer pleinement les échanges dans leurs stratégies de développement. Dans ce contexte, l'Équipe spéciale note que l'efficacité passe par la sélectivité, en ce sens que l'aide à l'appui des échanges doit être centrée sur les pays qui peuvent afficher des résultats. L'Équipe insiste en particulier sur la nécessité de renforcer le suivi et l'évaluation de l'aide à l'appui des échanges.

Concrètement, les recommandations portent sur les aspects ci-après :

- Un examen périodique à l'échelle mondiale de l'aide à l'appui des échanges devrait être conduit par un organe de suivi relevant de l'OMC, sur la base de rapports émanant de différentes sources, dont les conclusions seraient publiées, si possible, sur le site web de l'OMC.
- Les pays bénéficiaires devraient rendre compte des efforts déployés pour intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de développement, notamment les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), de la formulation des stratégies commerciales, des besoins en matière d'aide pour le commerce, des réponses des donateurs et de la mise en œuvre des programmes et de leur impact. C'est à la Commission nationale d'aide pour le commerce qu'incomberait au premier chef la responsabilité de rendre compte à l'organe chargé du suivi à l'échelle mondiale.

De plus, l'Équipe spéciale a mis en évidence les principaux domaines où l'action menée doit être poursuivie :

- Étudier la possibilité d'instaurer un processus national inspiré du Cadre intégré, mais financé séparément, pour les seuls pays en développement autres que les PMA, qui bénéficient de l'aide de l'Association internationale de développement (IDA) si un tel mécanisme n'existe pas déjà où s'il peut être amélioré ;
- Renforcer le diagnostic des besoins, l'évaluation des coûts des projets, la préparation de propositions de projets et la coordination des réponses des donateurs en ce qui concerne les questions régionales et transfrontières.
- Le directeur général de l'OMC rendra compte au Conseil général de l'OMC, en décembre 2006, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations et l'obtention de crédits supplémentaires.

*WT/AFT/1

accroître le scepticisme quant aux possibilités qu'offre cette initiative de renforcer la capacité des pays en développement de mieux tirer avantage des accords de l'OMC. Une solution pourrait consister à adopter une définition s'appuyant sur les objectifs de l'aide. Autrement dit, ce sont les objectifs de l'activité à financer qui serviraient de base à la définition de l'aide à l'appui des échanges, et non le type ou la catégorie d'activité que cette aide est censée financer. Cette approche semble être davantage dans l'esprit de la Déclaration de Hong-Kong qui définit l'aide à l'appui des échanges au regard des capacités d'offre et des infrastructures liées au commerce dont les pays en développement ont besoin pour pouvoir tirer pleinement avantage des accords de l'OMC et accroître leur commerce.

L'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'aide pour le commerce a suivi cette logique et recommandé que « les projets et programmes (soient) considérés comme relevant de l'Aide pour le commerce si les activités ont été identifiées comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies de développement nationales du pays bénéficiaire ». Par ailleurs, l'Équipe spéciale est parvenue à la conclusion que des points de référence précis devaient être arrêtés d'un commun accord pour que le suivi mondial des efforts d'aide à l'appui des échanges garantisse une comptabilisation précise et permette d'évaluer l'additionnalité.

Les catégories ci-après d'aide à l'appui des échanges ont été identifiées sur la base des définitions utilisées dans la base de données conjointe OMC/OCDE :

- a) **Politique et réglementation commerciales**, notamment : formation des fonctionnaires chargés du commerce; analyse des propositions et des positions et de leur impact; aide aux parties prenantes nationales pour formuler les intérêts commerciaux et identifier les arbitrages; questions relatives aux différends; appui institutionnel et technique pour faciliter la mise en œuvre des accords commerciaux, et permettre l'adaptation aux règles et aux normes et le respect de celles-ci.
- b) **Développement du commerce**, notamment : promotion des investissements; analyse et appui institutionnel pour le commerce des services; services et institutions de soutien aux entreprises; constitution de réseaux entre public et privé; commerce électronique; financement du commerce; promotion du commerce; analyse et développement des marchés.
- c) **Infrastructure liée au commerce**, notamment infrastructure matérielle.
- d) **Renforcement de la capacité de production**.
- e) **Ajustement lié au commerce**, notamment soutien aux pays en développement pour mettre en place des mesures d'accompagnement qui les aident à tirer parti de la libéralisation du commerce.
- f) **Autres besoins liés au commerce**.

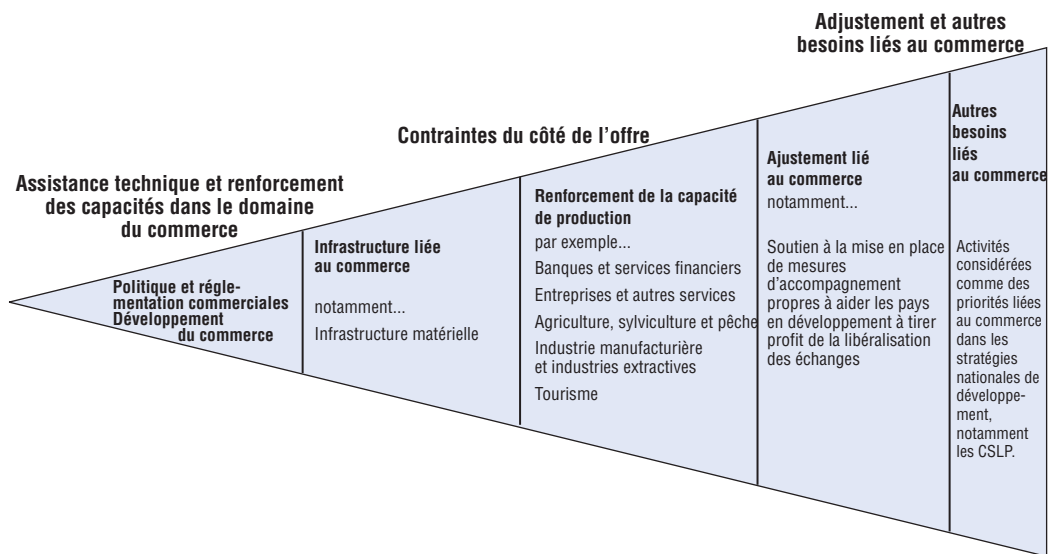
Le champ du programme d'action relatif à l'aide pour le commerce qui a été retenu par l'OMC est représenté dans le graphique 2.1.


Mesurer le soutien des donateurs

Pour mesurer le soutien fourni par les donateurs dans le cadre du programme d'action relatif à l'aide pour le commerce, seule l'aide publique au développement (APD) affectée à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans le domaine du commerce, à l'infrastructure économique et au renforcement de la capacité de production a été prise en considération. À l'échelle mondiale, il n'est toujours pas possible d'estimer l'aide aux projets et programmes qui ont été identifiés comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies de développement nationales du pays bénéficiaire. Par ailleurs, l'aide à l'ajustement, comme les filets de protection sociale et le soutien à la balance des paiements, n'est pas non plus prise en compte dans la mesure où il n'est pas établi de distinction entre l'aide à l'ajustement lié au commerce et les autres types d'ajustement dans les bases de données du CAD.

En 2004, le soutien fourni dans le cadre du programme d'action relatif à l'aide pour le commerce a atteint 2.5 milliards USD pour l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce, 12.9 milliards USD pour la mise en place

Graphique 2.1. Aide pour le commerce : Un programme en expansion



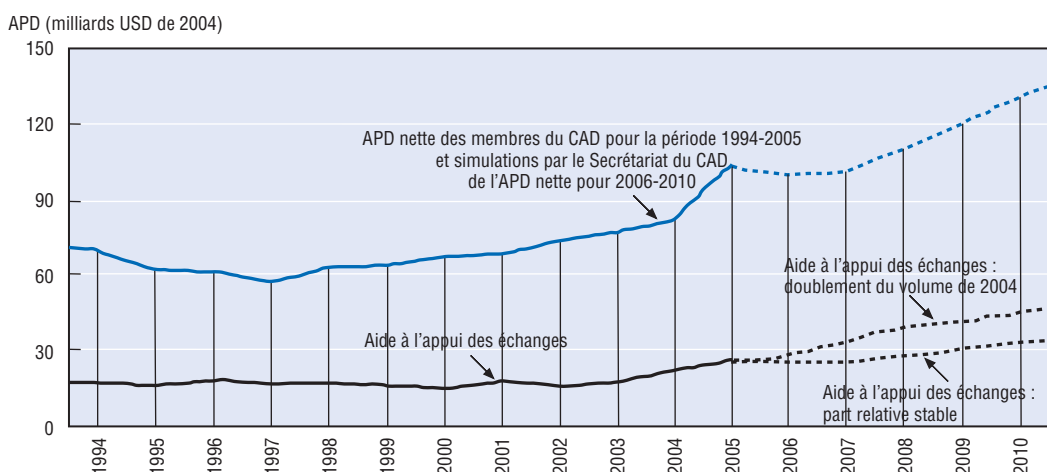
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000364080413>


d'infrastructures et 7.3 milliards USD pour le développement des capacités de production. Cela représente au total près de 23 milliards USD, soit plus de 24 % de l'APD, hors allègements de dette². En fait, depuis le Cycle d'Uruguay, le pourcentage de l'aide pour le commerce au sens large s'est établi en moyenne aux alentours de 24 % de l'APD totale et à près de 40 % de l'APD ventilable par secteur (graphique 2.2).

Les donateurs prêtant une plus grande attention aux échanges, aux infrastructures et au programme plus vaste à l'appui de la croissance économique, il semble raisonnable de penser que le volume de l'APD destiné à aider les pays en développement à participer de manière plus efficace aux échanges internationaux pourrait augmenter sensiblement. À partir des simulations faites par le Secrétariat concernant l'accroissement de l'aide³, deux scénarios relatifs à l'augmentation de l'aide à l'appui des échanges ont été élaborés pour la période 2005-10 (graphique 2.2). Le seul accroissement de l'aide pourrait avoir pour effet de générer un supplément d'aide à l'appui des échanges de 11 milliards USD, soit une progression de 48 % par rapport au montant total de 2004 qui était de 23 milliards USD. Un doublement du volume se traduirait par une augmentation de 15 milliards USD de l'aide à l'appui des échanges qui représenterait alors 30 % de l'APD totale.

Il est clair qu'un large éventail de mécanismes de soutien sera nécessaire pour accroître la capacité des pays en développement moins avancés de participer de manière plus dynamique à l'économie mondiale. L'accroissement de l'aide rend cela possible, mais il convient de garder présent à l'esprit que ces pays doivent adopter une attitude volontariste. Il leur appartient de privilégier davantage et de définir plus précisément leurs stratégies en matière de commerce et de croissance afin d'accélérer véritablement leur bonne intégration dans l'économie mondiale, processus que les donateurs sont prêts à soutenir.

Graphique 2.2. Renforcement du programme d'aide à l'appui des échanges (2005-10)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000383152547>

Évaluation de l'efficacité de l'aide à l'appui des échanges

Dans l'ensemble, la raison d'être économique de l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'aide à l'appui des échanges est d'améliorer l'équité et l'efficacité. Si le souci d'équité vaut à l'échelle mondiale, le souci d'efficacité se situe aux échelons local, national et régional. L'inefficacité résulte principalement du décalage existant entre les rendements privés et les rendements pour la collectivité dans son ensemble, le marché ne réussissant pas à assurer l'efficacité économique. Cela peut s'expliquer par une information imparfaite et se produire dans le cas des biens publics, des externalités ou d'une position dominante sur le marché due à une concurrence insuffisante. Il est indispensable de corriger les défaillances du marché pour faire en sorte que l'intervention des pouvoirs publics ait un impact structurel ou du côté de l'offre qui augmente la capacité de production de l'économie en améliorant, par exemple, le fonctionnement des marchés et des institutions économiques ou en renforçant les capacités.

Les organismes d'aide ont conjugué leurs efforts pour améliorer l'analyse des déficits de capacité dans les pays en développement. C'est ainsi que l'outil de diagnostic commercial du Cadre intégré (CI) aide les PMA à analyser dans quels cas une intervention des pouvoirs publics peut être la plus utile. Toutefois, si de tels outils sont indispensables pour aider les pays les plus démunis à se doter d'une politique commerciale cohérente et à recenser les domaines prioritaires, ils sont souvent conçus pour identifier les besoins et non les défaillances du marché. Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays de l'OCDE ont axé leurs efforts de réforme du secteur public sur l'amélioration de la fourniture des services publics en développant le recours à des outils de gestion des projets et des performances, comme les approches à l'échelle du gouvernement, les consultations des parties prenantes, les objectifs axés sur les résultats et les évaluations intégrées. La communauté du développement a également élaboré un vaste ensemble de pratiques optimales pour un acheminement efficace de l'aide.

En particulier, les signataires de la Déclaration de Paris se sont engagés à soutenir l'appropriation locale des stratégies de développement, à aligner leur aide au développement sur ces stratégies locales, à harmoniser leurs politiques et procédures, et à appliquer de bonnes pratiques en matière de coopération pour le développement. De plus,

tant les donateurs que les bénéficiaires se sont déclarés déterminés à promouvoir un partenariat mondial au service d'une gestion axée sur les résultats et à définir les modalités selon lesquelles l'aide devrait contribuer à leur obtention. Enfin, les donateurs sont convenus d'utiliser et de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation des pays partenaires afin de suivre les progrès accomplis. Conjointement, ces accords internationaux définissent les principes qui sous-tendent le programme d'action sur l'efficacité de l'aide⁴.

L'aide à l'appui des échanges doit répondre aux mêmes exigences que toutes les autres formes d'aide : harmonisation des efforts des donateurs pour mettre en place des dispositifs communs, simplification des procédures, et efficacité de la division du travail et de la collaboration. Ce sont là des principes essentiels d'efficacité de l'aide. La réduction des coûts administratifs – qui peuvent être extrêmement élevés dans le cas des programmes reposant sur un grand nombre d'activités de taille relativement petite – est indispensable pour permettre aux administrations des pays bénéficiaires d'accroître leurs capacités techniques et d'absorption. Des évaluations récentes de programmes d'aide à l'appui des échanges mettent toutefois en évidence l'absence d'objectifs clairement définis pour la plupart des projets et l'absence correspondante de suivi efficace. Ce problème doit être pris en main. Il s'agira donc principalement de mettre en place une gestion des performances et d'utiliser efficacement les outils d'évaluation et de suivi. Il n'existe pas de recette magique pour améliorer les projets d'aide à l'appui des échanges, mais il est indispensable d'appliquer les principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris pour en renforcer l'impact.

Un certain nombre de donateurs bilatéraux et d'organismes multilatéraux ayant récemment fait le point sur leurs programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du commerce sont parvenus à la conclusion qu'il est difficile d'établir l'existence d'effets directs sur l'augmentation des exportations en volume. Les résultats positifs d'ensemble cités le plus souvent sont une meilleure compréhension de la contribution que peuvent apporter les échanges à la croissance économique et au développement, une meilleure connaissance des questions de politique commerciale (notamment en liaison avec l'OMC) et un renforcement du dialogue national.

Une analyse récente de 45 études de cas consacrées à la manière dont diverses économies dans le monde gèrent les problèmes posés par l'adhésion à l'OMC fait état de l'importance capitale que revêtent l'appropriation locale et le dialogue national⁵. Partout où l'on a pu observer un degré élevé d'interaction, d'échange d'informations et de collaboration entre les principales parties prenantes nationales (administration, entreprises et société civile), les résultats obtenus ont été positifs. Quant aux pays où, pour diverses raisons, la collaboration et l'échange d'informations n'ont pas fonctionné ou bien où les priorités du gouvernement et celles du secteur privé n'ont pas été clairement définies, ils n'ont guère tiré profit d'une intégration plus poussée à l'économie mondiale. Outre les impératifs fondamentaux que sont l'appropriation nationale et le dialogue entre les parties prenantes, les études de cas soulignent aussi la nécessité d'une forte volonté politique et d'un solide leadership aux niveaux les plus élevés. Ce sont là des conditions indispensables pour créer un environnement macroéconomique propice au développement du secteur privé et à la croissance économique grâce à la libéralisation des échanges.

Or l'appropriation locale reste assez limitée dans de nombreux pays en développement à faible revenu. Dans le cadre d'initiatives multi-donneurs, comme le Cadre intégré, les pays partenaires n'ont, bien souvent, pas su faire preuve d'un solide

leadership et de la ferme volonté politique de conduire les réformes nécessaires pour étayer une stratégie de développement des échanges efficace. Le programme d'action à l'appui des échanges semble avoir été piloté principalement par les donateurs. De la même manière, les donateurs bilatéraux n'ont pas toujours évalué les besoins liés au commerce en concertation avec toutes les parties prenantes concernées. Dans l'ensemble, très peu de donateurs ont eu recours aux institutions locales et aux systèmes nationaux pour mettre en œuvre leurs programmes. En conséquence, le manque d'alignement a porté gravement atteinte à l'efficacité des programmes de développement des capacités dans le domaine du commerce. En principe, l'objectif d'une initiative multi-donneurs, comme le Cadre intégré, est de promouvoir une approche harmonisée de l'aide liée au commerce. Dans la pratique, toutefois, les donateurs présents sur le terrain n'ont guère réussi à concevoir et à mener des interventions complémentaires dans le domaine du commerce grâce à une approche intégrée. Les donateurs ont par trop souvent programmé leurs activités isolément et non pas dans le cadre d'un programme intégré plus vaste. Enfin, la plupart des donateurs n'ont pas su mettre en place une gestion axée sur les résultats pour leurs propres programmes et ont souvent omis de définir des objectifs et indicateurs clairs et mesurables (pluriannuels). Plusieurs programmes examinés ne comportaient pas d'informations en ce qui concerne le coût, le calendrier ou l'objectif de chaque activité. Ces conclusions soulignent la nécessité pour les donateurs d'améliorer leurs capacités dans le domaine de la gestion axée sur les résultats⁶.

Domaines où des améliorations doivent être apportées en priorité

L'évaluation des programmes d'aide menés dans le passé dans le domaine du commerce fait apparaître que des améliorations doivent être apportées en priorité dans trois grands domaines auxquels il s'est avéré jusqu'ici particulièrement difficile de s'attaquer, à savoir i) l'instauration d'un dialogue national en vue de la formulation et de la mise en œuvre de la politique commerciale; ii) l'intégration de la politique commerciale dans les stratégies nationales de développement économique et les stratégies d'aide extérieure; et iii) l'alignement de l'aide à l'appui des échanges sur les principes d'efficacité de l'aide.

Élaboration des politiques commerciales

L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques commerciales viables supposent la mise en place d'un mécanisme de consultation formelle ou d'une structure de dialogue faisant intervenir les principales parties prenantes des secteurs public et privé. Cela est indispensable pour garantir la pérennité du processus et des liens avec les responsables de la formulation des politiques nationales. Il s'agit de concevoir, de manière concertée, une stratégie commerciale de développement appropriée localement et un plan définissant les priorités, rôles et interventions des acteurs nationaux et extérieurs s'agissant de la mise en œuvre de la stratégie.

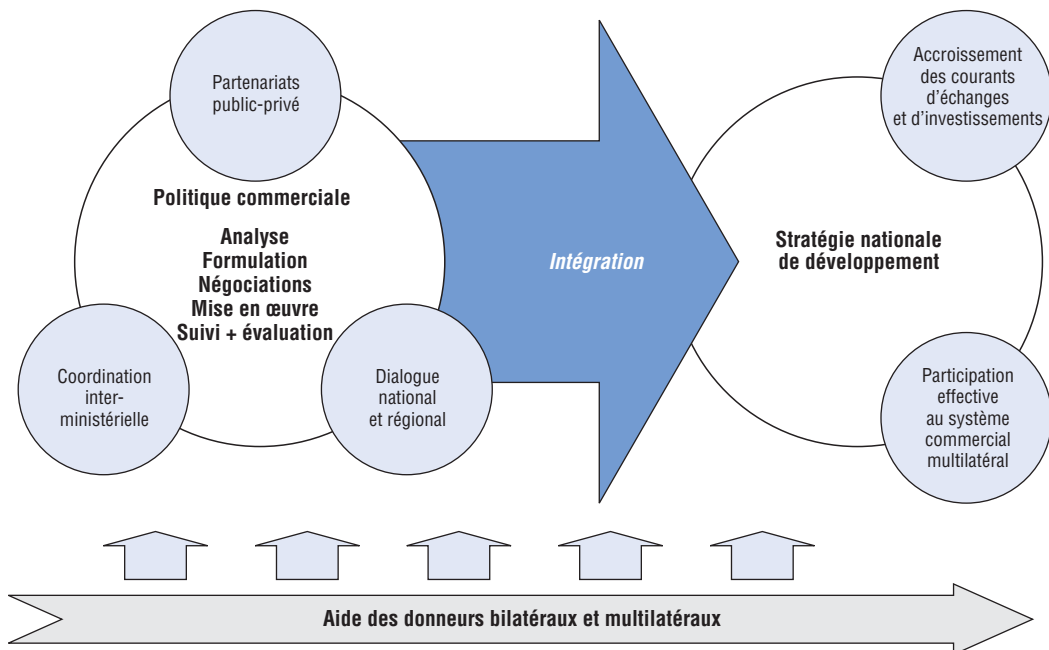
Le deuxième impératif est une plus grande concertation à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Les évolutions actuelles en matière d'échanges et d'investissements internationaux ont souvent des incidences sur les activités principales des ministères chargés des finances, des infrastructures, de la protection sociale, du travail, de la planification économique, des statistiques, de la justice et des affaires étrangères. L'inverse est aussi de plus en plus vrai : les politiques élaborées dans des domaines tout autres que celui du commerce ont des incidences sur les échanges. Or les fonctionnaires de ces administrations très diverses ne sont pas toujours pleinement conscients des conséquences qu'ont pour le commerce les questions relevant de leur compétence.


Cela dit, de nombreux pays en développement, notamment les PMA, ne sont pas dotés de capacités suffisantes pour coordonner les activités des différents ministères. Ils n'ont pas non plus d'associations professionnelles efficaces ou de groupes de la société civile possédant les capacités requises pour défendre les intérêts de leurs membres dans le cadre du processus d'élaboration des politiques nationales ou sur les marchés internationaux. Étant donné la faiblesse d'un grand nombre d'associations professionnelles et de groupes de la société civile dans certains pays en développement, une première étape décisive sur la voie de l'instauration d'un véritable dialogue entre les parties prenantes consisterait à renforcer les capacités et à soutenir le développement d'institutions privées susceptibles de devenir de véritables interlocuteurs des pouvoirs publics⁷.

Intégration des échanges dans les stratégies nationales de développement

L'ampleur, la complexité et l'évolution constante des problèmes que pose le développement des échanges ont conduit à un consensus selon lequel l'un des principaux objectifs du renforcement des capacités commerciales devrait être d'aider les pays en développement à établir des cadres et des mécanismes efficaces et viables pour l'élaboration de leur politique commerciale. Il n'existe pas de solution unique pour structurer le cadre de la politique commerciale et deux pays n'adoptent pas nécessairement la même approche. Mais chaque pays, quelle que soit la voie qu'il choisisse, doit articuler son action autour d'un cycle se décomposant en quatre phases : analyse et élaboration de la politique et de la stratégie commerciales; préparation et exécution des stratégies de négociation; mise en œuvre des accords; et suivi et évaluation des politiques et des accords. Durant toutes les phases du processus d'intégration, l'aide des donateurs peut renforcer l'efficacité du processus, mais elle ne saurait se substituer à ce dernier. Ce cycle et l'ensemble du processus d'intégration sont l'objet du graphique 2.3.

Graphique 2.3. **Intégration des échanges**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000411200131>

Il est indispensable d'intégrer les stratégies commerciales dans les stratégies de développement, notamment les stratégies de lutte contre la pauvreté (SLP), pour faire connaître à la communauté des donateurs les priorités du pays bénéficiaire. Contrairement à une idée très répandue, les questions commerciales sont prises en compte dans les stratégies nationales de développement, en particulier les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). De fait, des objectifs de croissance concernant les importations et les exportations sont inclus dans les cadres macroéconomiques de la plupart de ces stratégies qui comportent généralement différents objectifs liés aux échanges, comme l'amélioration de la compétitivité. Une stratégie de croissance induite par les exportations est souvent implicitement contenue dans les stratégies de développement. Mais bien que les questions commerciales figurent dans les CSLP, les objectifs commerciaux sont envisagés d'une manière générale et les liens existant entre les objectifs stratégiques et les priorités de l'action publique sont faibles. Ce manque de liens est un problème général des CSLP et non pas un problème concernant spécifiquement le commerce.

Il est difficile de savoir si l'intégration superficielle de la politique commerciale dans les SLP reflète l'absence de véritables priorités nationales en matière d'échanges ou l'idée que se font les pays bénéficiaires des priorités des donateurs dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Les SLP étant des outils permettant d'obtenir et de gérer l'aide des donateurs, les pays bénéficiaires peuvent être tentés de privilégier les priorités des donateurs dans ces plans. L'historique des SLP et le ciblage requis sur la réduction de la pauvreté n'ont pas toujours conduit à accorder la priorité aux réformes nécessaires pour le développement des échanges, ce qui tend à avoir des effets complexes et souvent indirects sur la réduction de la pauvreté. Ainsi, le fait que la politique commerciale ne soit pas dûment intégrée aux SLP peut s'expliquer soit par une absence de volonté politique soit par l'idée selon laquelle les donateurs ne donnent pas vraiment la priorité aux échanges en tant que vecteur de croissance économique. D'ailleurs, les conclusions des évaluations des programmes mis en œuvre dans le passé dans le domaine de l'aide liée au commerce font aussi ressortir la faible intégration de cette forme d'aide dans les stratégies des donateurs.

Alignement des stratégies des donateurs sur les principes d'efficacité de l'aide

La Déclaration de Paris invite expressément les donateurs à faire reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. L'absence d'application systématique des principes d'efficacité de l'aide n'est pas propre à l'aide liée au commerce. Il s'avère que, dans l'ensemble, de nombreux organismes d'aide ne sont guère incités à appliquer ces principes. Leur performance est trop souvent évaluée en fonction des niveaux d'aide versée et non des résultats qu'ils obtiennent. De plus, deux contraintes affectent tout particulièrement l'aide à l'appui des échanges, à savoir le manque de capacités techniques et l'absence de volonté politique.

Les outils de diagnostic sont relativement faibles et en général excessivement tributaires des analyses faites par des consultants extérieurs avec un apport local très limité. Cela a trop souvent donné lieu à une analyse superficielle des principales contraintes affectant les capacités d'échanges et à une réflexion relativement sommaire sur les causes profondes de ces contraintes et la manière dont l'aide pourrait permettre de les supprimer. L'assistance technique a été centrée principalement sur la politique commerciale internationale – élément clé pour améliorer l'élaboration de la politique commerciale. Mais il est difficile de savoir si cela a contribué à améliorer la capacité des

pays d'identifier les secteurs où une aide ou une intervention des pouvoirs publics serait la plus bénéfique.

Une question d'importance majeure tient au fait que la réforme des échanges est extrêmement sensible aux conditions qui sous-tendent à l'économie politique d'un pays. De la même manière que la réforme agraire et les mesures de lutte contre la corruption, les réformes des échanges sont particulièrement susceptibles de porter atteinte au pouvoir économique des élites politiques et d'autres groupes d'intérêts. Plus le régime commercial et économique est restrictif, plus les intérêts acquis sont solidement établis. Une intégration réussie dans l'économie mondiale requiert souvent des réformes considérables; il existe très peu de pays où les contraintes de l'offre sont seulement de nature matérielle et susceptibles d'être surmontées au moyen de quelques gros investissements dans les infrastructures. C'est ainsi que dans de nombreux cas, une stratégie commerciale favorable à la croissance ne saurait être véritablement prise en main à l'échelon local à court ou moyen terme. Autrement dit, la prise en compte des considérations commerciales et le dialogue sont peu susceptibles de voir le jour ou d'être des outils efficaces pour l'élaboration d'une bonne stratégie.

Lorsque les donateurs ne sont pas en mesure d'aligner leurs priorités sur celles du pays bénéficiaire, des approches différentes, comme les analyses des vecteurs de changement, peuvent s'avérer plus fructueuses. Ce type d'analyse vise à identifier les institutions politiques, structures et agents susceptibles de devenir les principaux leviers de changements favorables aux pauvres. Le rôle des institutions – tant formelles qu'informelles – et de leurs structures sous-jacentes est en particulier pris en considération. C'est pourquoi l'analyse des vecteurs du changement porte essentiellement sur les règles formelles et informelles, les structures du pouvoir, les intérêts acquis et les incitations existant au sein de ces institutions. Son objectif n'est pas d'influer sur les conditions qui sous-tendent l'économie politique locale, mais plutôt de faire en sorte que le pays et les donateurs comprennent les obstacles auxquels ils doivent faire face.

Une aide efficace à l'appui des échanges : Responsabilité locale et suivi mondial

La prise en compte de l'aide à l'appui des échanges dans la Déclaration de la Conférence ministérielle de Hong-Kong offre à la communauté de l'aide et à celle des échanges l'occasion d'établir un cadre à la fois efficace et efficient pour l'aide à l'appui des échanges. Cela permettra aux pays en développement de tirer avantage des accords de l'OMC et d'améliorer leurs performances dans l'économie mondiale. Le renforcement de l'efficacité de l'aide à l'appui des échanges requiert une mise en œuvre beaucoup plus complète et rigoureuse des principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris. Dans le même temps, il est clair qu'il reste très difficile de mettre en place une véritable approche de la gestion axée sur les résultats et d'établir des dispositifs de responsabilité mutuelle même si leur nécessité semble être largement reconnue. De plus, il faut que les organismes d'aide renforcent les incitations pour faire en sorte que les principes d'alignement sur les stratégies locales et d'harmonisation des procédures des donateurs soient observés dans la pratique.

S'il est impératif de renforcer la crédibilité de l'aide à l'appui des échanges dans le contexte du PDD, il n'existe pas d'arguments convaincants en faveur de la création d'une nouvelle structure mondiale de gouvernance institutionnelle qui serait chargée de mobiliser et de verser des crédits d'aide supplémentaires à l'appui des échanges. En effet,

le problème ne tient pas à l'insuffisance des financements à l'échelle mondiale. Il s'agit de donner un degré élevé de priorité aux échanges dans les stratégies nationales de développement et de renforcer l'efficacité de l'acheminement de l'aide. Pour que les besoins commerciaux existant à l'échelon national puissent être dûment pris en compte, ils doivent être intégrés aux stratégies nationales de développement. Pour faire en sorte que les programmes nationaux d'aide à l'appui des échanges soient efficaces, il faut que leur conception et leur gestion reposent sur des objectifs clairs et précis concernant le renforcement des capacités commerciales. Pour ce faire, il faut enfin qu'existe un dispositif de responsabilité mutuelle entre les bénéficiaires et les donateurs au niveau où a lieu l'intervention. Cela assurera une véritable appropriation à l'échelon local⁸.

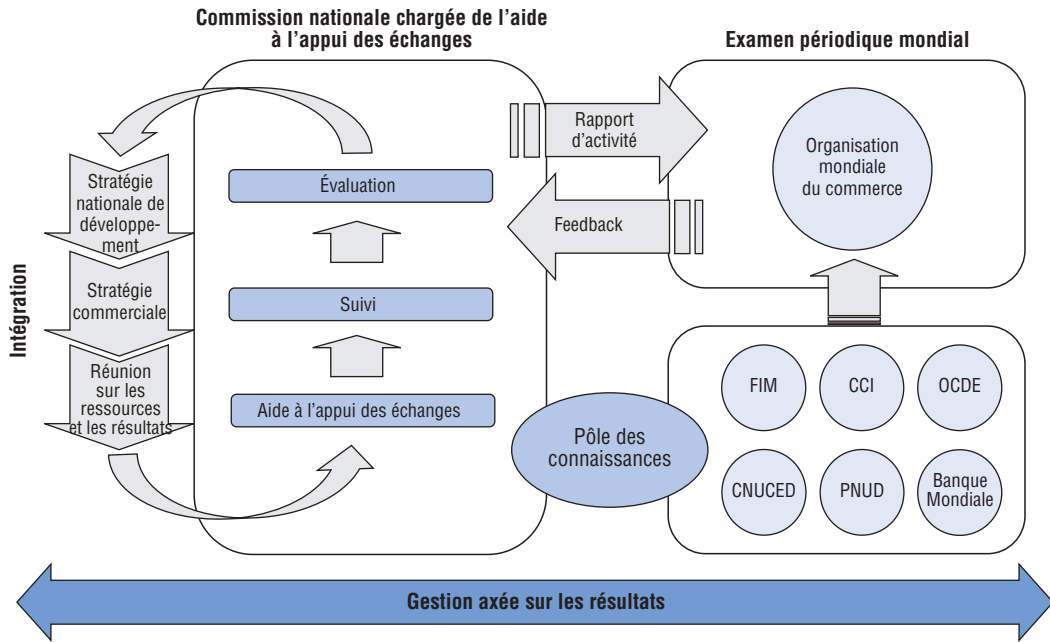
Cette logique est admise par l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'aide pour le commerce qui estime que pour établir la crédibilité de l'aide à l'appui des échanges dans le contexte du PPD, deux dispositifs de reddition de comptes sont nécessaires : une commission à l'échelon national ou régional et une autre à l'échelon mondial. Une fois qu'elles seront opérationnelles, les structures locales renforcées d'aide à l'appui des échanges devraient améliorer l'appropriation à l'échelon local et la gestion axée sur les résultats, et accroîtront la transparence des flux financiers, depuis les engagements pris par les donateurs jusqu'au versement des ressources à l'échelon national. L'examen périodique au niveau mondial de l'aide à l'appui des échanges par un organe de suivi hébergé par l'OMC ainsi que son feedback correctif devraient garantir la prise en compte des besoins recensés localement – qu'il s'agisse de besoins financiers ou liés aux performances.


Responsabilité locale

Les commissions nationales chargées de l'aide à l'appui des échanges devraient s'inspirer des partenariats bénéficiaire-donneur pour l'accroissement de l'aide – et se situer dans la même ligne. Elles devraient rassembler les principaux donateurs et acteurs du pays bénéficiaire opérant dans le domaine de l'aide à l'appui des échanges. Leurs tâches consisteraient essentiellement à i) intégrer les échanges dans les stratégies nationales de développement ; ii) suivre les apports d'aide à l'appui des échanges ; et iii) évaluer conjointement l'efficacité et les résultats de l'aide. Ces commissions auraient principalement pour mandat d'assurer un feedback local en élaborant un rapport conjoint sur les performances et l'avancement des travaux, passant en revue les objectifs fixés et les résultats obtenus (graphique 2.4).

L'obligation pour les commissions nationales chargées de l'aide à l'appui des échanges de rendre compte des progrès accomplis à un organe de suivi relevant de l'OMC constituerait une forte incitation à améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes d'aide à l'appui des échanges, et à mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats. Un renforcement de la responsabilité mutuelle créerait aussi, à l'échelon local, des incitations à consolider l'appropriation par le pays partenaire, à aligner les priorités des donateurs sur les stratégies nationales et à intensifier la collaboration entre les donateurs. Il importe de ne pas reproduire des mécanismes existant dans les pays bénéficiaires et de ne pas instaurer des niveaux hiérarchiques supplémentaires ou de nouvelles règles de conditionnalité. De nombreux pays ont déjà mis en place des mécanismes de consultation ou de coordination des politiques qui remplissent certaines des fonctions décrites ci-dessus et ils pourraient aisément les compléter. De plus, les commissions nationales chargées de l'aide à l'appui des échanges devraient être pleinement compatibles et, si

Graphique 2.4. **Des partenariats efficaces pour l'aide à l'appui des échanges : Responsabilité locale et examen mondial**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000428222571>

possible, intégrées aux « réunions sur les ressources et les résultats » qui sont actuellement préconisées par les organismes d'aide internationaux pour permettre aux pays bénéficiaires de gérer le processus d'accroissement de l'APD.

Examen mondial

À l'instar des commissions nationales chargées de l'aide à l'appui des échanges, l'organe de suivi à l'échelle mondiale hébergé par l'OMC a lui aussi un rôle essentiel à jouer. Premièrement, l'obligation faite à l'échelon local d'établir des rapports périodiques ne saurait réussir à changer les pratiques sur le terrain que si ces rapports sont l'objet d'un examen attentif de la communauté des échanges et de celle du développement. L'examen mondial doit être transparent et soutenir les processus locaux. Il s'agit de développer un feedback correctif qui permette à la communauté internationale de prendre des mesures pour s'attaquer aux principaux obstacles à l'amélioration des capacités d'échanges, aux besoins financiers non satisfaits, au manque de coordination entre les donateurs ou à l'absence des capacités techniques requises pour concevoir, mettre en œuvre et gérer des programmes d'aide à l'appui des échanges. Cela favoriserait aussi une meilleure coordination entre les multiples initiatives spécifiques prises dans le domaine des échanges en ce qui concerne, par exemple, les normes, la facilitation des échanges et la propriété intellectuelle.

L'OMC constitue un cadre approprié pour examiner périodiquement si l'aide à l'appui des échanges bénéficie de financements suffisants et produit les résultats attendus. Elle a intérêt à faire en sorte que tous ses membres tirent avantage des accords commerciaux et de l'OMC. Cette organisation fondée sur le consensus a acquis, grâce à son mécanisme d'examen des politiques commerciales, une expérience institutionnelle dans l'analyse de domaines d'action complexes. Toutefois, elle n'est pas présente à l'échelon local et n'a

guère d'expérience directe de l'acheminement de l'aide (exception faite de l'assistance technique). Cela ne pose pas nécessairement de problème si son rôle se limite à examiner les rapports locaux sur les performances et l'avancement des travaux et les évaluations des donateurs en vue de formuler des recommandations et de diffuser les résultats.

Enfin, si les évaluations traditionnelles des stratégies individuelles et multilatérales des donateurs ne permettent pas à elles seules de générer des réformes sur le terrain, elles ont un rôle essentiel à jouer. Elles devraient assurer la diffusion des pratiques optimales, recenser les domaines appelant des améliorations et accroître la transparence des annonces de contributions et des engagements. La base de données conjointe OCDE/OMC suit déjà l'évolution des engagements financiers dans le domaine de l'aide liée au commerce, tandis que la base de données du CAD fournit des informations financières sur le soutien des donateurs aux infrastructures, au renforcement des capacités de production et à l'ajustement structurel. Cette base de données pourrait être complétée par des informations et évaluations qualitatives reposant sur les résultats obtenus par différents donateurs.

Notes

1. Paragraphe 57 de la Déclaration de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong, WT/MIN(05)W/3/Rev.2.
2. Sur la base des engagements (données du Système de notification des pays créanciers – SNPC), à l'exclusion de l'allègement de dette et aux prix de 2003, www.oecd.org/cad/stats/snpc.
3. Il ne s'agit que de simulations. Les apports effectifs d'APD seront fonction de l'approbation par les membres du CAD des budgets de l'aide et du degré de mise en pratique de leurs engagements publics.
4. Voir la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, mars 2005, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclaration.
5. OMC (2005), *Managing the Challenge of WTO Participation: 45 Case Studies*, Cambridge University Press, Cambridge.
6. OCDE (2006), *Assistance technique liée au commerce – Que nous apprennent les évaluations récentes ?*, www.oecd.org/dataoecd/19/3/37326353.pdf.
7. OCDE (2001), Les lignes directrices du CAD, « Renforcer les capacités commerciales au service du développement », www.oecd.org/cad/publications/objectifdeveloppement.
8. Easterly, W. (2006), *The White Man's Burden : Why the West's Efforts to Aid the West Have Done So Much Ill and So Little Good*, Penguin Press, Londres.

Chapitre 3

Premières conclusions de l'Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide traduit un projet ambitieux destiné à accroître l'impact de l'aide sur le développement grâce à l'instauration de partenariats plus matures entre les donateurs et les pays partenaires. Elle vise aussi à rendre ces derniers mieux à même de gérer plus efficacement l'ensemble des ressources affectées au développement et à permettre aux citoyens et Parlements de ces pays d'exiger de leurs gouvernements des comptes quant à l'utilisation de ces ressources. Le présent chapitre récapitule quelques-unes des premières conclusions, encore provisoires, qui se dégagent de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris réalisée en 2006 pour recueillir des données de référence dans 31 pays. Le rapport final de l'enquête sera diffusé en mars 2007.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide traduit un projet ambitieux destiné à accroître l'impact de l'aide sur le développement grâce à l'instauration de partenariats plus matures entre les donateurs et les pays partenaires. Elle vise aussi à mettre ces derniers mieux à même de gérer plus efficacement l'ensemble des ressources affectées au développement et à permettre aux citoyens et Parlements de ces pays d'exiger de leurs gouvernements des comptes quant à l'utilisation de ces ressources. Outre qu'elle oblige tous les signataires à prendre un ensemble précis de mesures et à modifier leur comportement, elle impose un suivi périodique au niveau des pays de telle sorte que les gouvernements des pays en développement et leurs partenaires extérieurs se sentent de plus en plus comptables les uns à l'égard des autres des progrès accomplis. Le présent chapitre récapitule quelques unes des premières conclusions, encore provisoires, qui se dégagent de l'Enquête de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris réalisée en 2006 pour recueillir des données de référence. Il s'appuie sur une analyse des données recueillies dans les 31 pays qui ont participé à l'enquête.

Appropriation (Indicateur 1)

L'appropriation est un des cinq préceptes de la Déclaration de Paris – venant au sommet d'une pyramide de concepts dont les autres composantes sont l'alignement de l'aide, l'harmonisation de l'aide, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Si on a choisi de la placer en premier, c'est parce que l'expérience montre que l'aide est d'autant plus efficace lorsqu'elle vient appuyer les efforts de développement des pays partenaires eux-mêmes et des politiques auxquelles adhèrent vraiment les dirigeants, les fonctionnaires et les citoyens de ces pays. Par contre, elle perd en efficacité lorsque les politiques suivies sont imposées par les donateurs. Il s'agit à l'évidence d'un concept pluridimensionnel dont certains aspects sont faciles à mesurer et évaluer et d'autres moins.

Aux fins de la Déclaration de Paris, l'indicateur retenu pour mesurer l'appropriation repose sur le Rapport 2005 sur le cadre de développement intégré (CDI) de la Banque mondiale, pour ce qui est du côté quantitatif. Celui-ci est complété par une appréciation qualitative tirée de la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale, exercice qui a donné lieu à un vaste processus de consultation, totalement transparent, avec les autorités partenaires et les donateurs¹. Cinq critères sont utilisés dans le Rapport sur le CDI pour déterminer la valeur opérationnelle des stratégies de développement à long terme : i) un projet cohérent à long terme ; ii) une stratégie à moyen terme pour donner corps à ce projet ; iii) des objectifs de développement spécifiques au pays ; iv) une stratégie de développement intégrée, équilibrée et ordonnée ; et v) des capacités et des ressources pour la mise en œuvre de cette dernière.

Souvent, les gouvernements ont élaboré un document présentant un projet d'avenir et, à partir de ce dernier, un cadre d'action à moyen terme destiné à articuler les efforts de développement autour de grands domaines ou « piliers ». **De plus en plus, ces stratégies**

sont intégrées et assez équilibrées, mais elles tendent encore à pécher au niveau de la hiérarchisation des priorités et de l'ordonnancement des actions à engager, fondements de tout plan de mise en œuvre réaliste étant donné les contraintes en ressources, humaines et matérielles. Certains pays ont procédé à une estimation du coût de la réalisation de leurs objectifs et de leurs priorités opérationnelles. Par contre ces derniers ne sont pas toujours traduits en activités à engager par le gouvernement, ou il n'existe pas toujours de mécanismes garantissant que les activités dites prioritaires bénéficieront effectivement des ressources et capacités de mise en œuvre requises. Pour cela il faut en effet que la stratégie soit raccordée à une politique et un processus budgétaires destinés à lever de nouvelles ressources, modifier la répartition des ressources existantes et favoriser une utilisation efficiente des ressources au service des objectifs prioritaires. Vu sous cet angle, le passage de la théorie aux actes laisse souvent à désirer, aux échelons locaux d'administration en particulier.

Des données relatives à l'indicateur 1 ont été obtenues pour 26 pays sur les 31 couverts par l'enquête 2006. Au vu des scores, sur ces 26 pays, seulement cinq (19 %) possédaient en 2005 des stratégies de développement opérationnelles bien établies. L'objectif-cible fixé pour 2010 implique que ce pourcentage passe d'ici là à 75 %. Compte tenu des valeurs de référence, ce sera difficile mais pas impossible. Le principal facteur qui permettrait que davantage de pays améliorent leur score par rapport à 2005 serait que les gouvernements mettent toute leur détermination à faire du mécanisme central de répartition des ressources, autrement dit du budget national, un instrument qui serve rigoureusement et systématiquement les priorités convenues.

Alignement

En vertu de la Déclaration de Paris, les donateurs sont censés faire reposer dans toute la mesure du possible leur soutien sur les stratégies de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires. L'expérience montre qu'une aide scrupuleusement alignée contribue davantage au développement qu'une aide répondant aux priorités des donateurs et fragmentée. Comme l'appropriation, l'alignement comporte plusieurs dimensions et est difficile à mesurer. De nos jours, les donateurs bilatéraux et multilatéraux fondent, à quelques exceptions près, généralement leur soutien sur les cadres d'action en place dans les pays, qu'ils s'agisse de stratégies de lutte contre la pauvreté, de plans nationaux de développement ou de stratégies sectorielles. Reste que l'éventail des choix s'offrant aux donateurs ne se trouve sensiblement limité que si ces cadres sont assortis de priorités raisonnablement précises et si sont définies les activités spécifiques qu'appelle la concrétisation de ces dernières. C'est pourquoi, dans le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, on s'est appliqué à intégrer certains indicateurs au regard desquels les progrès de l'alignement nécessitent surtout un effort des donateurs et qui renvoient à davantage que la reconnaissance formelle de la situation vers laquelle il faut tendre.

En matière d'alignement, la Déclaration de Paris prévoit des engagements mutuels, dont certains appellent une action conjointe. L'alignement doit aller de pair avec l'appropriation, notamment la transposition en actions concrètes du projet de développement du pays partenaire, de telle sorte que les deux processus se renforcent mutuellement. Cela dit, l'alignement de l'aide sur les systèmes des pays partenaires requiert que les gouvernements de ces pays s'emploient à améliorer la fiabilité de ces systèmes et la capacité de ces derniers d'acheminer le surplus de ressources provenant de l'aide extérieure et, parallèlement, que les donateurs s'appliquent à éliminer de leurs lois,

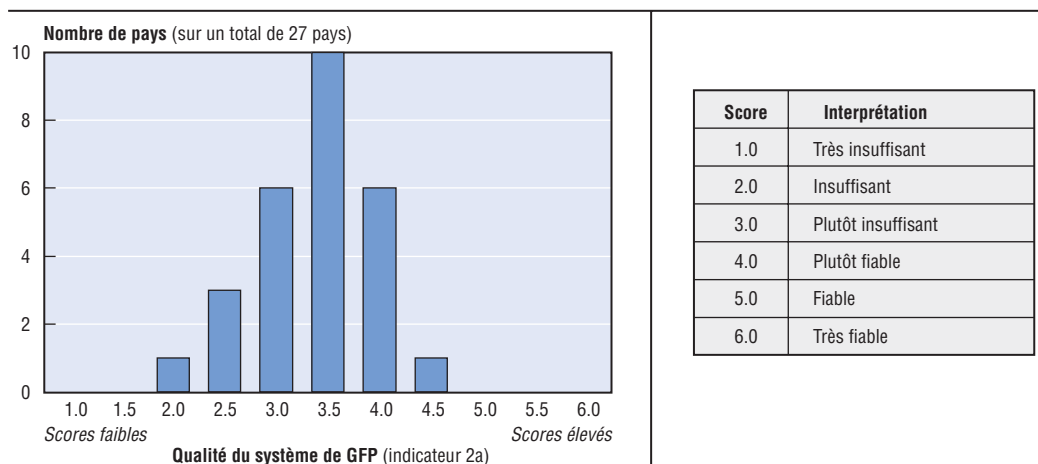
règles et habitudes de travail les éléments qui font obstacle à l'utilisation des systèmes des pays partenaires.

Indicateur 2 : Des systèmes nationaux fiables


L'indicateur 2 renvoie à deux aspects des systèmes nationaux, la gestion des finances publiques (indicateur 2a) et la passation des marchés (indicateur 2b). L'analyse fournie ici concerne uniquement la gestion des finances publiques (GFP)². Pour l'évaluation des systèmes de GFP, on s'est appuyé sur une composante des évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) réalisées par la Banque mondiale. Celle-ci, qui a pour but de mesurer la qualité des systèmes nationaux de gestion budgétaire et financière, fait intervenir quatre critères : i) l'existence d'un budget crédible ayant une couverture globale et raccordé à des priorités d'action ; ii) l'existence d'un système efficace de gestion financière des dépenses et des recettes budgétaires ; iii) la communication en temps voulu d'états budgétaires exacts ; et iv) une ventilation précise et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents échelons d'administration.

Le graphique 3.1 récapitule les résultats de l'enquête concernant la qualité des systèmes de GFP des pays partenaires en 2005. Les scores s'échelonnent de 2.0 (insuffisant) à 4.5 (plutôt fiable). Dans la plupart des cas où les efforts d'amélioration des systèmes de GFP ont été couronnés de succès, il semble qu'ils aient pu s'appuyer sur une ferme volonté politique. L'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris est que la moitié des pays partenaires progressent d'au moins un demi point sur l'échelle de l'EPIN d'ici 2010. Au vu de l'expérience passée, cela est faisable dès lors que les dirigeants politiques sont conscients de l'importance de la crédibilité des finances publiques pour le devenir de leur pays et prennent les dispositions voulues pour faire passer le message aux fonctionnaires.

Graphique 3.1. **Indicateur 2a – Qualité des systèmes de GFP des pays partenaires en 2005**



Source : Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN, item 13), Banque mondiale, 2005.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000430561005>

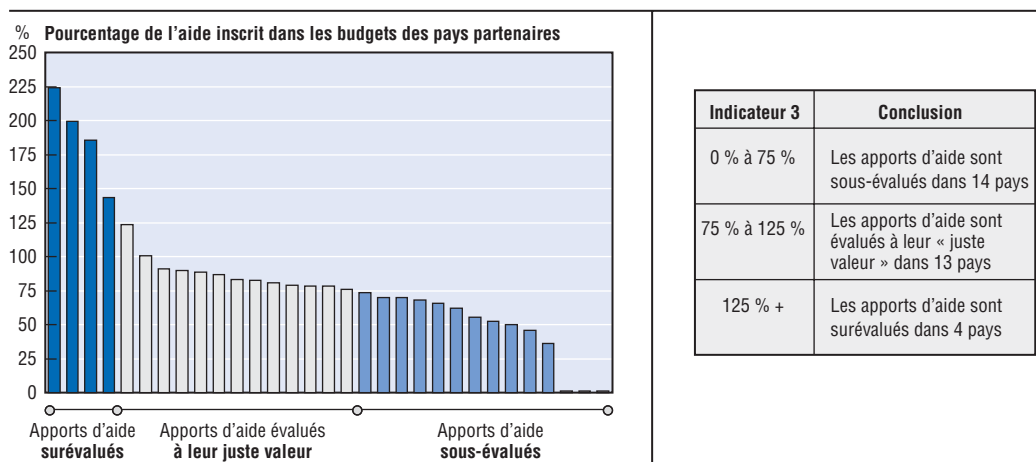
Indicateur 3 : Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales

L'objectif poursuivi au moyen de l'indicateur 3 est de susciter une amélioration de la crédibilité du budget en tant que mécanisme régissant effectivement la répartition et l'utilisation des ressources affectées au développement – condition essentielle pour que


l'alignement devienne réalité et ne reste pas un vague principe. L'idée est donc d'encourager un degré raisonnable de convergence entre le montant des apports d'aide inscrits au budget et les sommes effectivement versées au titre de l'aide. Cela revient à reconnaître que la formulation du budget est un élément central du processus d'élaboration des politiques. Par conséquent, savoir si les contributions financières des donateurs sont intégralement et précisément reflétées dans les budgets donne une bonne idée du sérieux des efforts déployés pour aligner l'aide sur les politiques et processus nationaux et pour assurer la transparence. En résumé, l'indicateur 3 montre si les apports d'aide sont surévalués ou sous-évalués dans le budget. Les résultats de l'enquête sur ce point sont récapitulés dans le graphique 3.2 ci-dessous.

Le graphique 3.2 met en évidence une très forte dispersion de l'indicateur 3. En moyenne dans l'ensemble des 31 pays couverts, 90 % des apports d'aide étaient comptabilisés dans les budgets nationaux – valeur de référence très proche de l'objectif convenu, à savoir au moins 85 %. Ce chiffre est toutefois trompeur car il n'est que la moyenne simple de pourcentages pour certains très élevés, pour d'autres, faibles. C'est pourquoi il vaut mieux fonder l'analyse sur les chiffres relatifs aux différents pays que sur des totaux internationaux³.

Graphique 3.2. **Indicateur 3 – Avec quelle précision les budgets nationaux des pays partenaires rendent-ils compte des apports d'aide?**



Source : Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, réalisée par l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000438451126>

Au niveau des pays, il apparaît que les chiffres varient sensiblement en fonction du type (prêts ou dons) et des modalités (soutien budgétaire ou non) des financements, avec à nouveau des valeurs pour certaines supérieures, pour d'autres inférieures à 100 %. **Autrement dit, la situation de référence au regard de cette variable se caractérise essentiellement, pour presque tous les pays, par des écarts considérables, dans un sens comme dans l'autre, entre les sommes effectivement versées par les donateurs et les montants inscrits dans le budget.** Les commentaires accompagnant les réponses montrent indubitablement qu'aux yeux des donateurs comme des responsables gouvernementaux, cela résulte de l'effet conjugué de trois problèmes d'ordre assez général :

- Les donateurs ne se préoccupent pas toujours assez de transmettre, en temps opportun et sous une forme adéquate, des informations sur le montant prévu de leurs versements

aux autorités partenaires, d'où une sous-estimation systématique des apports d'aide dans le budget.

- Lorsqu'ils fournissent cette information, les donateurs ne se montrent pas toujours réalistes quant à leur aptitude à effectuer les versements à la date prévue, d'où une tendance à la surestimation de certains types d'apports dans le budget.
- Souvent, les autorités budgétaires des pays partenaires ne se montrent pas très soucieuses, ou n'ont guère les moyens, d'intégrer les informations sur les intentions de versement des donateurs ou de procéder à une estimation réaliste des manques à recevoir à escompter, d'où la comptabilisation de sommes soit nettement inférieures soit largement supérieures à la réalité.

L'objectif pour 2010 ne doit donc pas être seulement d'atteindre un taux moyen de comptabilisation de l'aide dans les budgets nationaux avoisinant 85 % mais de faire en sorte que ce résultat soit le fruit d'une action concertée pour remédier aux trois problèmes susmentionnés, de telle sorte que ce pourcentage reflète à la fois une meilleure saisie des informations relatives à l'aide dans les budgets et un plus grand réalisme, de la part des donateurs comme des autorités des pays partenaires, quant au profil effectif des versements.

Indicateur 4 : Renforcer les capacités par un soutien coordonné

La Déclaration de Paris stipule qu'un renforcement des capacités est impératif pour améliorer les progrès du développement dans les pays partenaires et permettre la concrétisation des objectifs convenus en matière d'appropriation, d'alignement de l'aide et de responsabilité mutuelle. Il est de plus en plus largement admis que le renforcement des capacités passe par des changements dans les règles institutionnelles et les systèmes organisationnels et pas uniquement par la formation et le transfert de compétences. Dans ces conditions, pour être couronné de succès, le renforcement des capacités doit être le fruit d'un processus endogène – c'est-à-dire conduit par les acteurs nationaux, mis au service d'objectifs précis, exploitant efficacement les capacités existantes et bénéficiant d'un soutien extérieur harmonisé. L'indicateur 4 vise à montrer dans quelle mesure la coopération technique des donateurs évolue vers ce modèle de renforcement des capacités piloté par les pays partenaires⁴.

Comme il est expliqué dans les chapitres par pays du rapport de l'enquête, les autorités nationales ont, dans plusieurs cas, estimé qu'en 2006 aucun programme de coopération technique ne pouvait être réellement considéré comme placé sous leur contrôle, de sorte que la valeur de référence à retenir pour cet indicateur était 0 %. L'élément qui faisait le plus souvent défaut était la conduite effective des programmes par les pays sur la base d'objectifs et d'un plan précis en matière de renforcement des capacités. Les donateurs, pour leur part, ont jugé, chacun à leur niveau et parfois dans leur ensemble, que la définition utilisée dans l'enquête (voir la note 4) était trop rigide.

Au vu des réponses à l'enquête, les 31 pays couverts ont reçu pour 5.6 milliards USD de coopération technique, dont 43 % ont été considérés faire l'objet de programmes placés sous la conduite des pays ou coordonnés. Dans certains cas, la coordination peut prendre un sens assez large, l'accent étant davantage mis sur la conformité au cadre d'action pertinent (stratégie sectorielle ou plan d'action pour la gestion des finances publiques) que sur l'existence d'une initiative de renforcement des capacités au niveau du pays lui-même. Avec 43 %, la valeur de référence obtenue pour cet indicateur pourrait laisser penser que

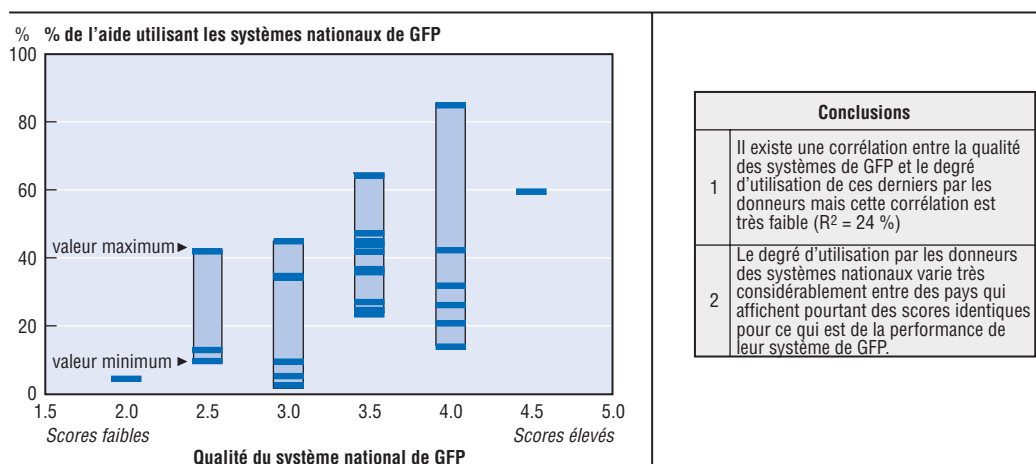
l'objectif-cible voulant que 50 % des apports de coopération technique passent par des programmes coordonnés n'est pas loin d'être atteint. Tel n'est toutefois pas le cas. Maintenant que l'enquête a suscité sur le terrain un débat sur le sujet, il faut espérer qu'une attention plus soutenue sera accordée, au sein des instances compétentes, à la question de savoir si les attentes que les donateurs et les pays partenaires manifestent, à l'égard les uns des autres et d'eux-mêmes, dans ce domaine sont suffisamment tournées vers l'avenir et ambitieuses.

Indicateur 5 : Utilisation des systèmes nationaux consolidés


L'indicateur 5 apporte des informations relativement peu ambiguës et assez parlantes sur la mesure dans laquelle un alignement s'opère sur les systèmes nationaux. Associé aux évaluations, dérivées de l'EPIN, de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et à celles, qui devraient être disponibles sous peu, de la qualité des systèmes de passation des marchés, il se veut fournir un ensemble d'objectifs-cibles réalistes et pertinents, à la concrétisation desquels sont censés œuvrer les donateurs et les autorités des pays partenaires.

L'indicateur 5a mesure le volume de l'aide passant par les systèmes nationaux consolidés de gestion des finances publiques (en matière d'exécution du budget, de production d'états financiers et d'audit). De l'enquête, il ressort qu'en moyenne 37 % des apports d'aide utilisent les systèmes nationaux. Une analyse plus fine des résultats est présentée dans le graphique 3.3. Chaque pays y est représenté par un trait. Le graphique met le degré d'utilisation des systèmes nationaux (axe vertical) en regard de la qualité de ces systèmes telle qu'elle ressort de l'indicateur 2a.

Graphique 3.3. Degré d'utilisation des systèmes nationaux de GFP (indicateur 5a) au regard de la qualité de ces systèmes (indicateur 2a)



Source : Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, réalisée par l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000451462450>

Les données recueillies au moyen de l'enquête conduisent à deux conclusions très importantes. Premièrement, il existe d'une manière générale une relation entre la qualité du système de GFP d'un pays partenaire et le degré d'utilisation de ce système par les donateurs au sens de la Déclaration de Paris. Plus les systèmes nationaux sont fiables, plus il y a de chances que les donateurs les utilisent. Cela dit, la corrélation est très faible. Comme le met incontestablement en évidence le graphique 3.3, le degré d'utilisation des

systèmes nationaux est extrêmement variable entre des pays qui possèdent pourtant des systèmes de GFP de qualité équivalente. Dans le groupe des six pays dotés de systèmes de GFP considérés comme plutôt fiables (score 4.0) par exemple, le taux d'utilisation de ces systèmes oscille entre 17 % (valeur minimale) et 84 % (valeur maximale). On peut donc penser que la disposition des donateurs à utiliser les systèmes nationaux est influencée par des facteurs autres que la qualité de ces systèmes.

Cela dit, il n'y a pas de quoi se montrer trop pessimiste. Comme on le verra dans les chapitres par pays, le nombre de donateurs qui ont recours dans une certaine mesure au moins aux trois composantes des systèmes nationaux de GFP est déjà relativement élevé. Sauf dans quelques pays, la composante la plus utilisée est celle concernant l'exécution du budget et les moins utilisées sont celles se rapportant à la production d'états financiers et à l'audit. Le degré d'utilisation des systèmes de passation des marchés est en règle générale comparable à celui des systèmes de GFP. Pour les pays dont les systèmes de GFP affichent actuellement un score compris entre 3.5 et 4.5 sur l'échelle de l'EPIN, l'objectif-cible est de réduire d'un tiers pour 2010 la part des apports qui ne fait pas appel aux systèmes nationaux de GFP, le calcul étant effectué sur la base de la moyenne des taux d'utilisation des trois composantes. Il est à espérer que les enquêtes futures mettront en évidence des avancées régulières dans cette voie, et des progrès comparables pour les pays dont les systèmes sont actuellement moins fiables.

Indicateur 6 : Éviter les structures de mise en œuvre parallèles

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs sont invités à « **éviter dans toute la mesure du possible la mise en place de structures spécifiquement chargées de la gestion quotidienne et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par l'aide** ». L'indicateur 6 recense le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre, sachant qu'est considérée comme parallèle toute unité qui ne s'insère pas dans la structure d'une entité institutionnelle existante au niveau du pays. L'interprétation de la question figurant dans l'enquête a été source de controverses dans un certain nombre de pays, et il n'est pas totalement sûr qu'au niveau d'un même pays tous les donateurs aient respecté les critères avec le même degré de rigueur ni que les mêmes normes aient été appliquées d'un pays à l'autre. L'objectif-cible est de réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèle pour 2010, ce qui implique de ramener la valeur de cet indicateur de 1 637 pour l'année de référence à 446 seulement pour 2010. On peut raisonnablement escompter de chaque donateur et de chaque pays une contribution à cette réduction au *pro rata* des chiffres ressortant pour chacun de l'enquête de référence, quelle que soit la base sur laquelle ces derniers ont été établis.

Indicateur 7 : L'aide est davantage prévisible

Dans la Déclaration de Paris, les donateurs s'engagent à fournir une liste indicative fiable d'engagements au titre de l'aide qui s'inscrivent dans un cadre pluriannuel et à verser l'aide en temps voulu selon un calendrier prévisible en respectant les échéances. Il est généralement admis que la prévisibilité des apports d'aide est essentielle pour faciliter aux pays partenaires la gestion de leurs finances publiques et leur permettre une planification réaliste de leur développement. L'indicateur retenu repose un peu sur le même principe que l'indicateur 3 (apports d'aide intégrés dans le budget), en ce sens qu'il vise à saisir à la fois le respect des échéances pour le versement de l'aide et la capacité du gouvernement d'intégrer les versements prévus dans ses comptes financiers. Cela résulte d'une volonté délibérée et a pour but d'assurer la prise en considération des deux grands facteurs qui influent sur la

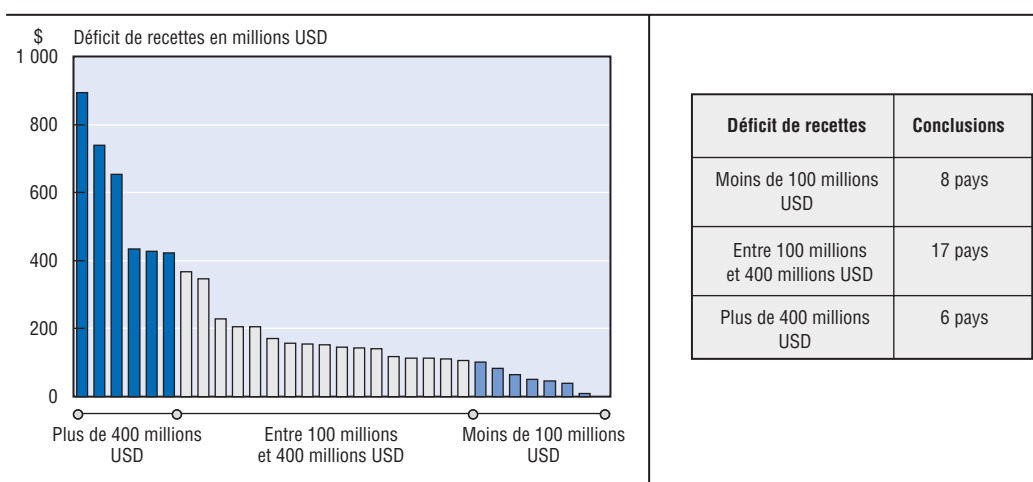
mesure dans laquelle les plans de développement peuvent s'appuyer sur des estimations fiables des ressources d'origine aussi bien extérieure qu'intérieure.

D'après les réponses à l'enquête, 65 % des apports d'aide ont été versés par les donateurs au cours de l'exercice budgétaire pour lequel ils étaient programmés. Le graphique 3.4 ci-dessous détaille les résultats obtenus au niveau des différents pays. Il renvoie au déficit de recettes, autrement dit à l'écart entre les sommes portées dans les comptes des pays partenaires en tant que versements et celles dont le versement avait été programmé par les donateurs. Il en ressort que sur 31 pays, six se sont retrouvés confrontés à un déficit de recettes supérieur à 400 millions USD en valeur absolue.


D'une certaine façon, l'enquête montre également que le soutien budgétaire, surtout s'il s'inscrit dans un cadre pluriannuel et est versé en début d'exercice, permet une meilleure prévisibilité que l'aide-projet, avec laquelle des retards d'exécution sont parfois inévitables. Cela dit, un élément d'imprévisibilité peut subsister avec le soutien budgétaire, dès lors que le déblocage et le montant de certaines tranches sont assujettis à la performance des pays partenaires, voire à l'obligation pour ces derniers de remplir diverses conditions-cadres ou d'engager telle ou telle action. Il est cependant manifeste que si le recours au soutien budgétaire continue de se généraliser à mesure de l'amélioration des systèmes de gestion, on peut raisonnablement penser que les comptables des pays partenaires parviendront de mieux en mieux à saisir précisément les apports d'aide. Parallèlement, il s'offre des possibilités d'améliorer le calendrier global des versements au titre des projets.

L'objectif-cible fixé dans la Déclaration de Paris est de réduire de moitié le volume des versements programmés qui ne sont pas recensés dans les comptes des pays partenaires pour l'année au cours de laquelle leur versement était prévu, ce qui implique de porter de 65 % à 84 %, globalement, la part des versements programmés inscrite dans les budgets. L'idée est cependant que ce résultat soit le fruit d'un effort concerté pour tout à la fois **i) remédier aux causes aussi bien des retards de versement que, dans une moindre mesure, des versements excédentaires imprévus, côté donateurs ; et ii) atténuer la mesure dans laquelle les versements sont surévalués ou sous-évalués dans les systèmes comptables des pays partenaires.**

Graphique 3.4. **Indicateur 7 – Prévisibilité de l'aide au vu du déficit de recettes**



Source : Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, réalisée par l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000452501564>

Indicateur 8 : L'aide est non liée

Les signataires de la Déclaration de Paris réaffirment leur adhésion à la Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés (PMA) et s'engagent à poursuivre les progrès dans ce domaine. Les données relatives au degré actuel de liaison de l'aide ont été établies par l'OCDE. Dans les 31 pays couverts par l'enquête, l'aide en ressort comme étant à 64 % non liée⁵. Une augmentation régulière de la part de l'aide non liée et une amélioration de la couverture des données peuvent être escomptées au fil des ans d'ici 2010.

Harmonisation

Si les donateurs et les autorités partenaires parvenaient à assurer l'alignement complet des apports d'aide sur les stratégies que les pays font leurs et les systèmes nationaux, l'harmonisation de l'aide ne serait pas un problème. Cela dit, comme le confirme l'enquête de référence, dans la réalité l'alignement est loin d'être parfait – pour des raisons qui tiennent pour certaines aux donateurs et pour d'autres aux pays partenaires. Dans ces conditions, l'efficacité de l'aide se trouvera vraisemblablement améliorée si les donateurs harmonisent leurs actions et adoptent des procédures aussi simples et transparentes que possible. L'enquête de référence était centrée sur deux aspects seulement de l'harmonisation : l'utilisation de dispositifs communs dans le cadre d'approches fondées sur des programmes, d'une part, et la conduite de missions conjointes et le partage des travaux d'analyse, d'autre part.

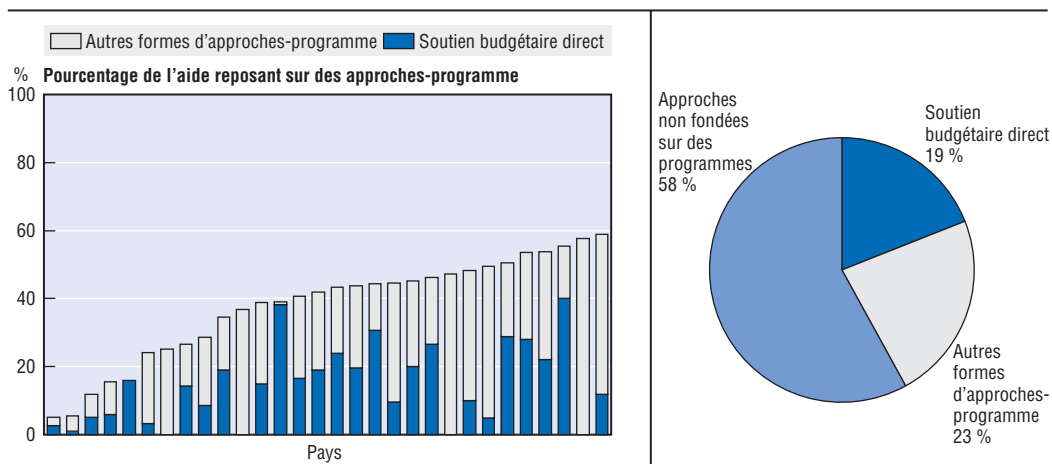
Indicateur 9 : Utilisation de procédures ou dispositifs communs

L'indicateur 9 mesure la part de l'aide destinée au secteur public qui est versée dans le cadre d'approches fondées sur des programmes. Dans les directives pour l'établissement des réponses à l'enquête, ces dernières sont définies de telle sorte que cette part rende précisément compte de l'utilisation de dispositifs communs⁶.


L'ensemble de quatre critères fourni dans les directives est restrictif et limite pour l'essentiel les approches-programme au soutien budgétaire direct (général ou sectoriel) et aux approches sectorielles ou dispositifs similaires les plus élaborés. D'après les réponses à l'enquête, jusqu'à 42 % des apports d'aide seraient consentis dans le cadre de programmes. Le graphique 3.5 ci-dessus rend compte du volume notifié et de la part de l'aide-programme, laquelle y est en outre ventilée entre soutien budgétaire (financements non réservés à un usage particulier) et autres approches-programme. Les réponses mettent clairement en évidence que, dans de nombreux pays, les donateurs ont manifesté quelques réticences à l'égard de la définition proposée pour les approches-programme et que les autorités des pays partenaires n'estimaient pas avoir compétence pour imposer quoi que ce soit. Dans plusieurs pays, des critères plus souples, reflétant plus ou moins la position consensuelle des deux parties, ont été appliqués tandis que dans d'autres chaque donneur a été autorisé à utiliser sa propre définition de « l'aide-programme ».

Les commentaires accompagnant les réponses font ressortir quelques tendances générales en matière d'approche-programme. Il semble se manifester une forte propension à adopter des dispositifs s'apparentant à des approches sectorielles, non seulement au niveau de secteurs mais aussi de domaines institutionnels transversaux comme le développement du secteur privé, ou la justice, la loi et l'ordre public. Les secteurs où une

Graphique 3.5. **Indicateur 9 – Pourcentage de l'aide reposant sur des approches-programme**



Source : Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, réalisée par l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/000458268835>

évolution raisonnablement rapide s'opère dans le sens du recours à l'approche sectorielle au sens strict sont généralement la santé, l'éducation et/ou l'eau et l'assainissement.

Indicateur 10 : Missions conjointes et partage des travaux d'analyse

L'indicateur 10 se veut rendre compte de la mesure dans laquelle les donateurs fondent leurs activités d'examen et d'analyse au niveau des pays. Il mesure la proportion de missions sur le terrain associant plusieurs donateurs et la part des travaux d'analyse par pays menés conjointement ou ayant donné lieu à une coordination.

Missions (indicateur 10a). Il ressort de l'enquête qu'en 2005, **le nombre de missions sur le terrain réalisées par les donateurs dans les 31 pays considérés a été de 10 837, dont moins du tiers a donné lieu à coordination**⁷. Une part très importante de ces travaux d'analyse dits conjoints concerne le seul domaine de l'évaluation de la gestion des finances publiques (dans le cadre des évaluations de la responsabilité financière dans les pays et du programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière, en particulier). Une grande partie en est aussi imputable aux organismes des Nations unies mais la coordination s'arrête dans leur cas au système des Nations unies. Dans certains pays, les autorités prennent elles-mêmes les choses en main. Dans plusieurs pays africains confrontés à un nombre énorme de missions, elles ont par exemple pris l'initiative d'imposer des « périodes de trêve », sans mission, afin de permettre aux fonctionnaires, du ministère des finances en particulier, de se concentrer sur la préparation du budget. Cet exemple pourrait être plus largement suivi.

Travaux analytiques par pays (indicateur 10b). D'après l'enquête, **2 381 exercices d'analyse ont été conduits dans les 31 pays couverts, dont à peu près la moitié a donné lieu à coordination**⁸. Constat positif, une évolution notable s'opère dans le sens de l'élaboration de stratégies conjointes d'aide-pays, ce qui devrait favoriser une augmentation de la part des missions et des travaux d'analyse conjoints. Si l'on s'en tient aux chiffres actuels, les objectifs cibles de 40 % de missions conjoints et de 66 % de travaux analytiques conjoints pour 2010 ne paraissent pas trop difficiles à atteindre.

Gestion axée sur les résultats (indicateur 11)

Les engagements inscrits dans la Déclaration de Paris concernant la gestion axée sur les résultats impliquent que les donateurs et les pays partenaires s'emploient ensemble à gérer les ressources de manière à susciter des avancées sur la voie du développement en utilisant les informations relatives aux résultats obtenus pour améliorer la prise de décision. Les pays partenaires sont censés mettre en place des cadres d'évaluation et de notification orientés vers les résultats qui soient efficaces par rapport à leur coût, et les donateurs s'en remettre à ces dispositifs et s'abstenir de demander d'autres rapports. L'indicateur 11 s'appuie sur les scores figurant dans le Rapport 2005 de la Banque mondiale sur le CDI pour chiffrer la volonté des pays partenaires de mettre en place des cadres de performance. Cette information est complétée par une évaluation qualitative dérivée de la Revue de l'efficacité de l'aide réalisée par la Banque mondiale.

D'après le rapport sur le CDI, six sur les 26 pays pour lesquels on dispose de données sont dotés de cadres d'évaluation des performances assez ou très élaborés au regard de trois critères⁹. Les évaluations reflètent donc à la fois la fiabilité des données recueillies sur les produits, les réalisations et les impacts et divers aspects du processus d'utilisation de l'information et de prise en compte de cette dernière dans l'élaboration des politiques. Il est généralement reconnu que la disponibilité de données d'enquête sur l'incidence de la pauvreté et les variables en rapport avec le développement humain s'est améliorée dans la plupart des pays, le principal point faible côté production de données demeurant la qualité des fichiers administratifs et autres sources d'information sur les variables de performance intermédiaires. Le partage et la diffusion des données se sont quelque peu améliorés dans la majorité des pays mais la prise en compte de ces dernières pour déterminer les réorientations à opérer dans les politiques reste un défi majeur pour nombre de pays. Cela s'explique en partie par le fait que le point sur lequel les plans nationaux pèchent le plus est celui à travers lequel les informations de suivi devraient normalement influencer sur la ligne d'action retenue, à savoir la spécification d'un plan d'exécution recensant les activités à entreprendre.

Responsabilité mutuelle (indicateur 12)

Ce qui distingue la Déclaration de Paris des précédents accords relatifs à l'efficacité de l'aide, c'est notamment la reconnaissance dont elle témoigne du fait que l'amélioration des pratiques des donateurs et celle des institutions des pays partenaires sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Cela transparait, d'une part, dans la réciprocité des engagements qui y sont inscrits et, d'autre part, dans la référence à deux grands domaines qui ne sont pas abordés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation et l'alignement, à savoir la responsabilité mutuelle et le suivi des résultats.

L'indicateur retenu (indicateur 12) renvoie plus spécifiquement à la reddition mutuelle de comptes sur la mise en œuvre des engagements de partenariat inscrits dans la Déclaration de Paris et des accords éventuellement conclus à l'échelon local concernant l'amélioration de l'efficacité de l'aide. La question posée dans l'enquête concerne en fait le point de savoir s'il existe ou non, dans les pays considérés, un mécanisme d'examen mutuel des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits.

Au vu des réponses, ce type de dispositif n'existe que dans une petite minorité des pays couverts par l'enquête. Ces derniers sont pour la plupart des pays où des plans d'action pour l'harmonisation ont été mis en place dans le prolongement de la Déclaration

de Rome ou dont les autorités ont entrepris de se doter en matière d'aide de politiques comportant des volets harmonisation et alignement. Dans leurs réponses, plusieurs pays ont indiqué que des discussions se sont désormais engagées, pour certaines sous l'impulsion de l'enquête, et pourraient déboucher sur la formulation de plans d'action locaux. Si tel est effectivement le cas, la proportion de réponses positives pourrait être plus élevée lors de la deuxième édition de l'enquête en 2008, et cela réduirait le délai restant à courir pour que la totalité des pays soient dotés de mécanismes d'examen mutuel, comme le prévoit l'objectif-cible fixé pour 2010. Les réponses de certains pays conduisent toutefois à formuler une mise en garde, à savoir qu'il peut parfois s'écouler un temps considérable entre la conclusion d'un accord sur un plan d'action pour l'harmonisation et la mise au point d'un dispositif de suivi de l'exécution de ce dernier, et plus considérable encore avant que les données résultant de ce suivi soient effectivement présentées et débattues dans le cadre d'une instance conjointe compétente. **Peut-être faudrait-il envisager à l'avenir des accords moins élaborés, intégrant des mécanismes de suivi plus simples.**

Notes

1. La Banque mondiale publiera le rapport de cet examen de l'efficacité de l'aide et la méthodologie d'évaluation le sous-tendant.
2. Les réponses à l'enquête et le rapport de la Revue de l'efficacité de l'aide contiennent quelques informations sur l'amélioration des systèmes nationaux de passation des marchés, dont il est tenu compte dans les chapitres relatifs aux différents pays. Reste qu'aucune évaluation systématique et chiffrée de la qualité de ces systèmes n'est actuellement disponible.
3. Ce chiffre incite aussi largement à penser qu'il vaudrait mieux que la valeur de l'indicateur 3 (et l'objectif-cible correspondant) renvoie à la somme des écarts entre : i) les versements d'aide; et ii) les apports d'aide comptabilisés dans le budget.
4. Aux fins de l'enquête, quatre critères ont été utilisés pour caractériser un modèle de développement des capacités piloté par les pays partenaires : i) les programmes vont dans le sens des stratégies nationales de développement; ii) les pays partenaires exercent effectivement la conduite des programmes de renforcement des capacités soutenus par les donateurs, ce qui suppose que les hauts responsables nationaux fassent clairement connaître les objectifs à poursuivre; iii) les donateurs intègrent leur soutien aux programmes mis en œuvre par les pays pour renforcer les capacités; et iv) lorsque plus d'un donneur intervient, des dispositifs destinés à coordonner les contributions des divers donateurs – par exemple mettre en commun les ressources – assurent la complémentarité des apports – ont été mis en place.
5. Ce chiffre est celui de 2004 et il sera actualisé ultérieurement, la notification par les membres du CAD de leurs apports d'aide pour 2005 n'étant pas encore achevée. Le volume de l'aide notifiée comme non liée s'inscrit sur une tendance régulière à la hausse.
6. Selon les termes de la note contenant les définitions et précisions pour l'enquête de suivi, les approches-programme présentent les quatre caractéristiques communes suivantes : i) conduite des opérations assurée par le pays bénéficiaire ou l'organisation concernée; ii) cadre unique intégré de programmation et de budgétisation; iii) processus formalisé de coordination entre donateurs; et iv) harmonisation des procédures des donateurs en matière d'établissement de rapports, de budgétisation, de gestion financière et de passation des marchés. Il est aussi reconnu que l'approche-programme est compatible avec un large éventail de modalités d'aide.
7. Le nombre de missions coordonnées est actuellement surestimé (en raison de doubles comptages dans certains pays) et pourrait être révisé à la baisse dans le rapport final.
8. La remarque formulée à propos des missions vaut également dans ce cas.
9. À savoir : i) la qualité de l'information sur le développement; ii) l'accès des parties prenantes à l'information sur le développement; et iii) un dispositif de suivi et d'évaluation coordonné au niveau du pays.


Chapitre 4

Point sur les efforts et politiques des donateurs bilatéraux

En 2005, les membres du CAD se sont à nouveau montrés très attachés à lutter contre la pauvreté. Pour nombre d'entre eux, ce combat est un objectif essentiel de leur politique étrangère et en particulier de leur programme d'aide au développement. Des contributions à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été apportées dans les domaines de l'éducation de base, de la santé de base, de l'autonomisation des femmes et de la durabilité environnementale. Les membres du CAD ont aussi fait de la lutte contre la corruption un objectif central de leurs programmes dans le domaine de la gouvernance. Plusieurs d'entre eux ont en outre renforcé leur action en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et considèrent désormais la sécurité comme un moteur de développement. Des efforts sont certes en cours pour améliorer la cohérence des politiques au service du développement mais il semble rester beaucoup à faire dans ce domaine, surtout pour ce qui est des stratégies et des structures devant garantir la cohérence. Les membres paraissent se préoccuper davantage d'opérer un suivi et une évaluation de leurs activités, en mettant l'accent sur les résultats. Cinq pays ont fait l'objet d'un examen par les pairs en 2006 : les États-unis, la Grèce, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni.

Tous les graphiques figurant dans le présent chapitre peuvent être téléchargés en format Excel[®] à partir du lien StatLink suivant :

Pour les **membres du CAD** : StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/861602310080>

Pour les **membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD** : StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/075250787778>

Introduction : Performance des membres du CAD en matière d'aide en 2005

Les apports d'aide publique au développement (APD) des membres du CAD aux pays en développement ont augmenté de 32 % en 2005 pour atteindre 106.8 milliards USD, un record. Ils ont représenté 0.33 % du revenu national brut (RNB) cumulé des membres, contre 0.26 % en 2004. Le volume des remises de dette s'est accru de plus de 400 % entre 2004 et 2005, et celui des autres formes d'aide de 9.7 %.

L'accroissement observé en 2005 est avant tout imputable aux facteurs suivants :

- **L'allégement des dettes de l'Irak et du Nigeria.** Les créanciers du Club de Paris ont approuvé des opérations d'allégement massif des dettes de l'Irak et du Nigeria. En 2005, les membres du CAD ont consenti pour près de 14 milliards USD de remises de dette à l'Irak et pour 5.5 milliards USD au Nigeria. Des sommes seront encore comptabilisées à ce titre dans l'APD, en 2006, dans le cas du Nigeria, et pendant les trois prochaines années dans le cas de l'Irak, à mesure de la mise en œuvre des étapes suivantes des accords conclus dans le cadre du Club de Paris. Étant donné l'ampleur exceptionnelle des allègements opérés en 2005, sont fournies dans le tableau 1.A de l'annexe statistique une ventilation des dons comptabilisés pour cette année dans l'APD au titre des remises de dette ainsi que des informations sur le mode de calcul de cette composante de l'APD, lequel repose sur les principes de la balance des paiements.
- **L'aide aux victimes du tsunami.** Les membres du CAD ont apporté pour environ 2.2 milliards USD d'APD aux pays frappés par le tsunami dévastateur survenu dans l'Océan Indien en décembre 2004.

Le volume global de l'APD devrait fléchir légèrement en 2006 et 2007 avec l'amenuisement des remises de dette. Cela dit, les autres formes d'apports devraient rester sur la tendance régulière à la hausse qu'elles affichent depuis quelques temps sous l'effet de la concrétisation des promesses souscrites par les donateurs à plus longue échéance.

Les États-unis se classent au premier rang des donateurs pour 2005; viennent ensuite le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France. Les seuls pays à avoir dépassé l'objectif de 0.7 % du RNB préconisé par les Nations unies pour l'APD sont, comme depuis quelques années déjà, le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

L'APD nette octroyée par les États-Unis en 2005 ressort à 27.6 milliards USD, soit une augmentation de 36.5 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.17 % à 0.22 %, niveau le plus élevé qu'il ait atteint depuis 1986. Abstraction faite des remises de dette, cet accroissement est essentiellement le fait de l'aide en faveur de la reconstruction de l'Irak (au total l'aide consentie par les États-unis à l'Irak s'est chiffrée à 10.8 milliards USD), des programmes de reconstruction et de lutte contre la drogue menés en Afghanistan (qui ont totalisé 1.3 milliard USD) et de la progression de l'aide à l'Afrique subsaharienne (4.2 milliards USD).

L'APD nette du Japon s'est élevée à 13.1 milliards USD, avec un rapport APD/RNB de 0.28 %, ce qui représente un accroissement de 51.7 % en termes réels. Le Japon a par

ailleurs apporté pour 540 millions USD d'aide aux pays affectés par le tsunami. En termes bruts, l'APD japonaise s'est montée à 18.6 milliards USD, en augmentation de 18.6 % en valeur réelle.

L'APD cumulée des 15 membres de l'Union européenne (UE) appartenant au CAD a enregistré une progression de 28.5 % en termes réels, avec 55.7 milliards USD et 0.44 % du RNB global de ces pays. L'essentiel de cette augmentation est imputable aux remises de dettes. En 2002, les membres de l'UE appartenant au CAD s'étaient engagés à porter le volume global de leur APD à 0.39 % de leur RNB cumulé pour 2006, avec un objectif minimum par pays de 0.33 %. L'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal doivent encore accroître leur APD pour satisfaire cet objectif.

Une augmentation des dépenses d'aide a été observée dans les 14 États membres de l'UE suivants :

- Espagne (19.5 %), du fait de la progression des dons bilatéraux.
- Grèce (15.9 %), en raison de l'accroissement des secours d'urgence et des activités de coopération technique.
- Italie (101.4 %), sous l'effet de volumineuses contributions aux organisations multilatérales.
- Suède (24.1 %), en raison de l'ampleur des contributions versées aux Nations Unies et à la Banque mondiale.
- Et aussi Allemagne (32.9 %), Autriche (127.1 %), Belgique (31.5 %), Danemark (1.9 %), Finlande (29.9 %), France (16.8 %), Irlande (15.7 %), Luxembourg (5.4 %), Pays-Bas (19.8 %) et Royaume-Uni (35.0 %).

L'aide du Portugal a par contre diminué (-64.1 %), l'APD de ce pays ayant été gonflée en 2004 par une importante opération de rééchelonnement de la dette de l'Angola.

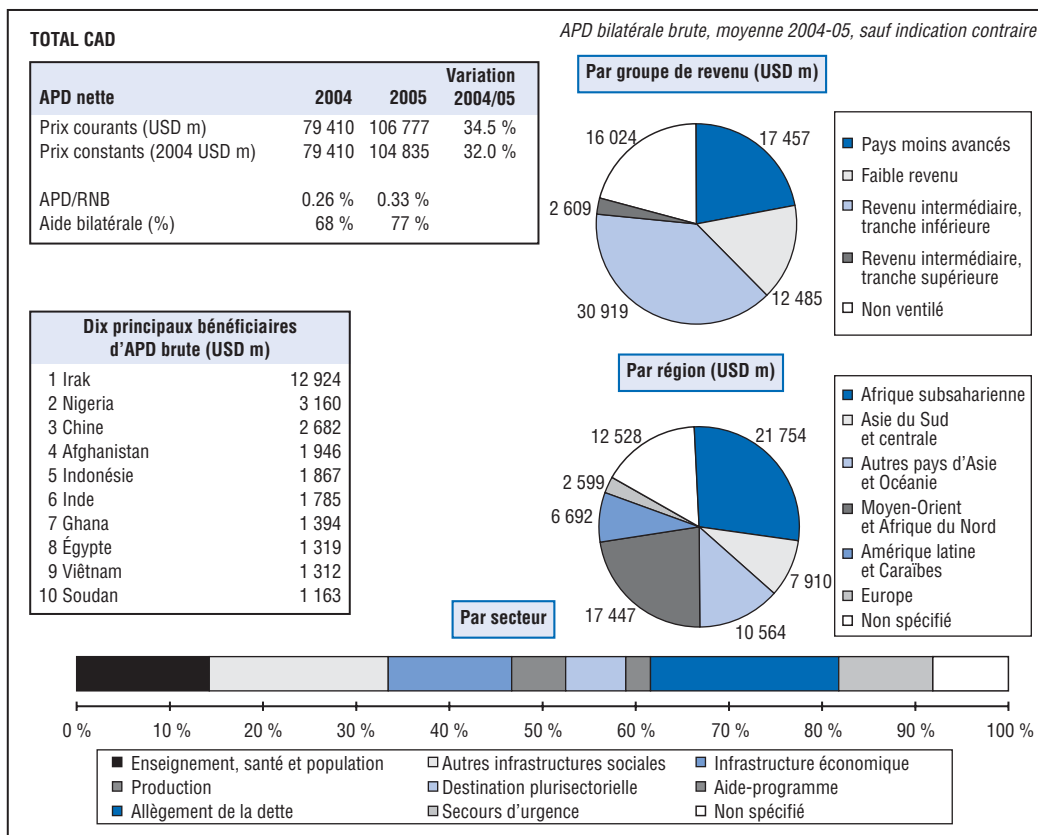
Les apports de la Communauté européenne (CE) ont progressé de 6 % pour atteindre 9.4 milliards USD, sous l'effet d'une amélioration de la capacité de versement de la CE et de généreux concours pour la reconstruction des pays touchés par le tsunami.

L'APD a également augmenté dans d'autres pays du CAD, notamment les suivants :

- Canada (31.2 %), par suite de l'ampleur des contributions aux organisations multilatérales.
- Norvège (13.5 %), sous l'effet de l'accroissement en 2005 des secours liés à des catastrophes, en particulier pour des projets de reconstruction suite au tsunami.
- Nouvelle-Zélande (18.5 %), du fait que les montants d'une ampleur exceptionnelle déboursés en réponse au tsunami ont désormais été intégrés dans le calcul des objectifs d'APD pour les années à venir.
- Et aussi Australie (6.7 %) et Suisse (13.7 %).

Notes relatives aux différents membres du CAD

Les notes relatives aux différents membres du CAD sont présentées par ordre alphabétique et un encadré y est adjoint pour les membres qui ont fait l'objet d'un examen en 2006 (les États-Unis, la Grèce, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni). Les données relatives à l'APD nette (cadre supérieur gauche) se rapportent à 2005; les autres renvoient à la moyenne de la période 2004-05.



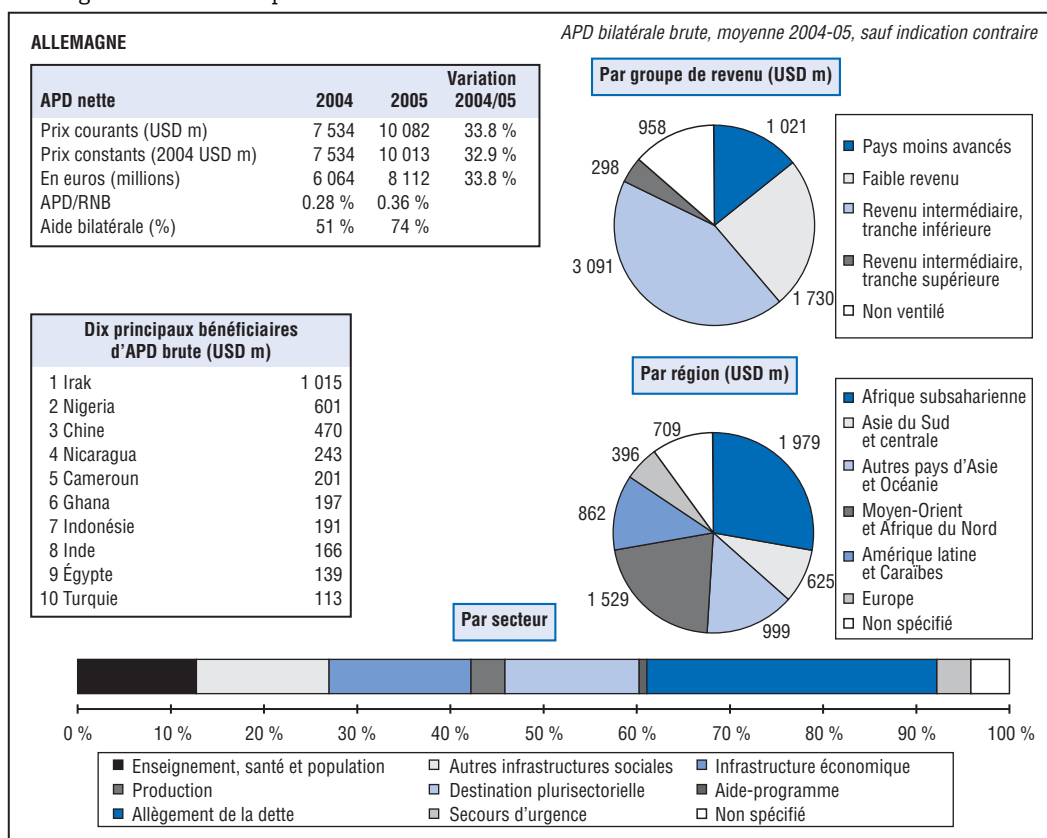
Allemagne

En 2005, les versements nets d'APD de l'Allemagne se sont montés à 10.1 milliards USD, 32.9 % de plus, en valeur réelle, qu'en 2004. Le rapport APD/RNB est passé de 0.28 % à 0.36 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Allemagne considère sa politique du développement comme une contribution à l'effort déployé à l'échelle mondiale pour assurer la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du millénaire. Les principaux axes de son action à l'appui du développement sont la lutte contre la pauvreté, la construction de la paix, la promotion de la démocratie, l'instauration d'une mondialisation équitable et la protection de l'environnement. L'amélioration des conditions internationales en général et des structures nationales, dans les pays partenaires et en Allemagne, va dans le sens du développement durable, lequel passe tout à la fois par l'efficacité économique, la justice sociale, la viabilité écologique et la stabilité politique. Dans le droit fil de son engagement en faveur du partenariat, l'Allemagne prône une participation accrue des pays en développement au processus de décision multilatéral, notamment grâce à une réforme du mode d'attribution des droits de vote au sein des institutions multilatérales.

Efficacité de l'aide. En 2005, l'Allemagne a adopté un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, qui comporte des mesures concrètes, assorties d'échéances, renvoyant aux 12 indicateurs figurant dans cette dernière. Ce plan d'action est complété par des orientations parues fin 2006. Des directives révisées pour l'application des approches-programme et autres principes de la Déclaration de Paris sont en cours d'élaboration. Afin de favoriser la répartition des tâches et la complémentarité, les portefeuilles d'activité ont déjà été limités à un secteur d'intervention dans les petits pays et à trois au maximum dans les grands. Le nombre de partenaires est en outre progressivement réduit, pour être ramené de plus de 80 à 60. L'Allemagne est favorable à ce que les stratégies de lutte contre la pauvreté pilotées par les pays partenaires servent de point d'ancrage à une programmation concertée de l'aide des donateurs. Elle a par ailleurs opté pour une méthode d'engagements pluriannuels et participe au financement conjoint de programmes avec d'autres donateurs.

Cohérence des politiques. Comme l'établit le Programme d'action à l'horizon 2015, l'amélioration de la cohérence des politiques occupe une place centrale dans le processus décisionnel : un dialogue interministériel a été instauré afin de sensibiliser tous les services concernés à l'importance de la cohérence des politiques au regard de l'objectif de développement, et un plan d'action interministériel spécifique a été établi pour faciliter le débat national sur la cohérence dans des domaines tels que la paix et la prévention des crises. Par souci de cohérence des politiques sur les questions commerciales internationales, l'Allemagne a soutenu la réforme de la réglementation européenne relative au marché du coton, ainsi que l'initiative sur le coton au sein de l'OMC, et appelé à une prochaine réforme de la réglementation européenne concernant le marché sucrier.



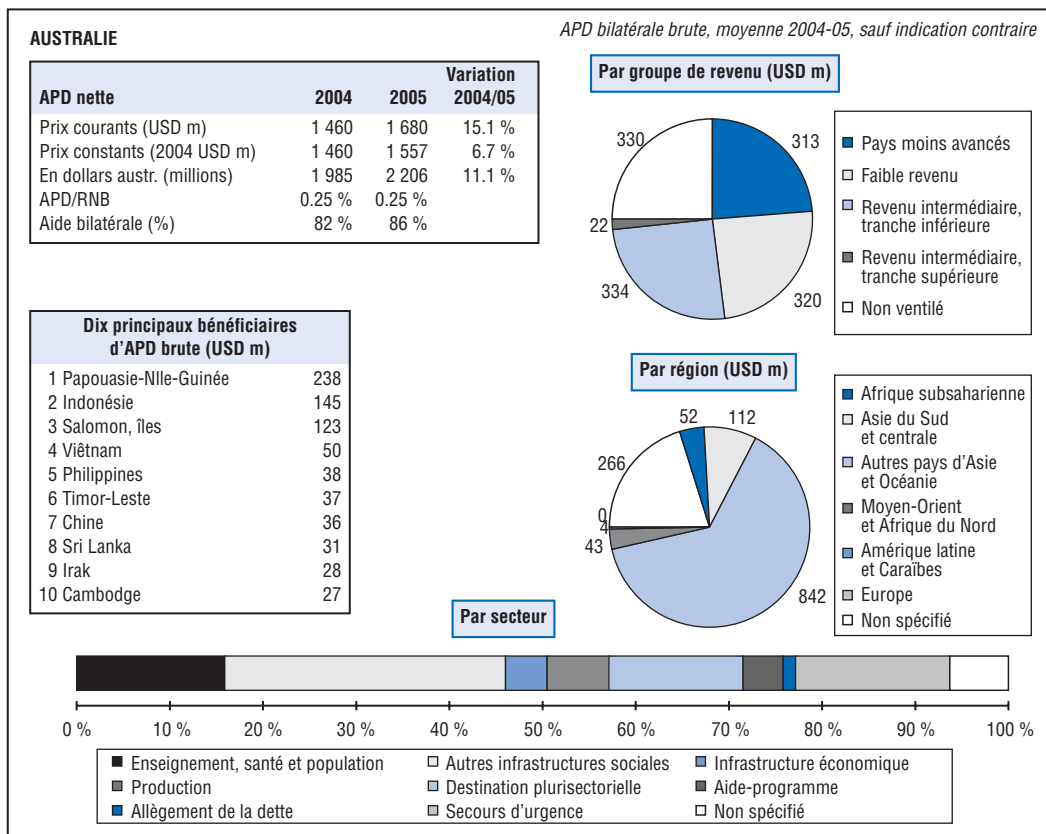
Australie

En 2005, l'APD nette totale de l'Australie s'est élevée à 1.68 milliard USD, soit une hausse de 6.7 % en termes réels, et a représenté 0.25 % du RNB, comme en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Australie adhère totalement et activement aux OMD et s'applique par ses stratégies et programmes à faire reculer la pauvreté et stimuler le développement, en particulier dans la région Asie-Pacifique. Le nouveau Livre blanc définissant son programme d'aide, diffusé en avril 2006, prévoit un accroissement des investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures, assorti d'une intensification des efforts dans les domaines les plus importants pour l'élimination à long terme de la pauvreté : croissance économique, gouvernance, lutte contre la corruption et sécurité. En 2005, l'Australie a publié, sous le titre *A Global Partnership for Development*, un rapport détaillant sa contribution à l'avancement des OMD et les principes qui guident son action en la matière.

Efficacité de l'aide. L'Australie souscrit à la Déclaration de Paris. Son nouveau cadre stratégique fait de l'efficacité un impératif fondamental pour le programme d'aide australien, avec des stratégies spécifiques autour de quatre grands objectifs : i) renforcer le ciblage sur la performance ; ii) lutter contre la corruption ; iii) élargir l'engagement dans la région Asie-Pacifique ; et iv) intensifier la collaboration avec les partenaires. L'Australie s'est dotée d'un Office of Development Effectiveness (ODE) chargé de veiller à la qualité et d'évaluer l'impact de son programme. En plus de la mission de conseil qu'il exercera auprès des autorités à travers le Development Effectiveness Steering Committee, l'ODE établira chaque année un rapport sur l'efficacité en matière de développement.

Cohérence des politiques. Les efforts de cohérence de l'Australie, pionnière de l'approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, sont facilités par le souci des plus hautes sphères d'œuvrer au développement de la région Asie-Pacifique. Des « accords formels de partenariat stratégique » ont été signés entre AusAID et sept autres services de l'administration en vue de permettre un meilleur traitement des problèmes qui menacent la sécurité (notamment par une action de prévention des conflits) et la prospérité (y compris les courants d'échanges) régionales. Ces accords ont déjà débouché sur des mesures très concrètes comme en attestent les engagements pris au niveau de l'ensemble de l'administration face à diverses crises d'ordre sécuritaire, économique et humanitaire survenues ces dernières années. Cette implication accrue d'autres instances gouvernementales dans le programme d'aide a élargi le réservoir de compétences dans lequel ce dernier peut puiser dans des domaines aussi divers que l'ordre public, l'éducation, la santé, la politique économique et la gestion financière. Elle a aussi contribué à l'établissement de liens durables entre l'Australie et des institutions clés de pays en développement.



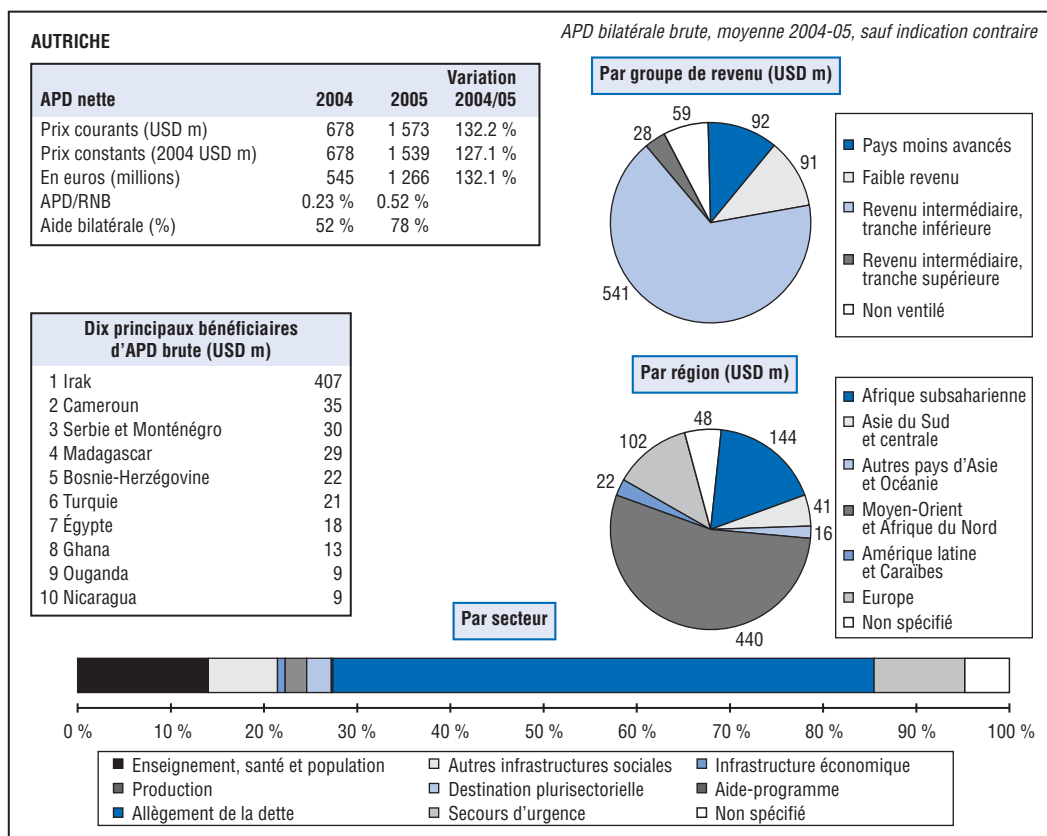
Autriche

En 2005, l'APD nette de l'Autriche a progressé de 127.1 % en termes réels, pour atteindre 1 573 millions USD, et ce essentiellement sous l'effet d'opérations de remise de dettes. Le rapport APD/RNB a été porté de 0.23 % à 0.52 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Dans sa loi fédérale sur la coopération pour le développement de 2002 (modifiée en 2003), l'Autriche fait de la lutte contre la pauvreté un des trois objectifs fondamentaux de sa coopération pour le développement. L'adhésion aux OMD a été réaffirmée dans le programme triennal pour 2005-07. Un nouveau programme triennal, pour 2006-08, est en cours d'élaboration, qui devrait intégrer des orientations destinées à faciliter la traduction en actions concrètes et la mise en œuvre de ces engagements dans une optique plus stratégique.

Efficacité de l'aide. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris façonne toujours largement la politique autrichienne de coopération pour le développement et le suivi étroit par le CAD des progrès de l'efficacité de l'aide demeure une priorité pour l'Autriche. Cette dernière a élaboré un plan d'action national qui renvoie directement aux cinq principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris – appropriation, harmonisation, alignement, gestion axée sur les résultats et responsabilité mutuelle – et comporte des recommandations pour leur mise en application. Elle a renforcé le soutien apporté aux pays partenaires pour la définition de stratégies de lutte contre la pauvreté et l'alignement de sa coopération sur ces stratégies, notamment grâce à un recours accru au soutien budgétaire direct en faveur de secteurs spécifiques.

Cohérence des politiques. La coordination des efforts de cohérence des politiques au service du développement incombe au ministère des Affaires étrangères. Du fait qu'elle intègre une clause de cohérence, la Loi fédérale sur la coopération pour le développement offre une base juridique claire pour améliorer la cohérence des politiques au service du développement. Suivant les recommandations formulées lors de l'examen de son aide en 2004, l'Autriche fait expressément de la cohérence des politiques un axe prioritaire de ses nouvelles orientations stratégiques. Une Plateforme interministérielle sur le secteur privé et le développement et un groupe de travail conjoint avec le ministère des Finances ont été mis en place. Des réunions sont aussi organisées ponctuellement avec l'un ou l'autre ministère sur des questions particulières afin d'œuvrer mieux encore à la cohérence des politiques.



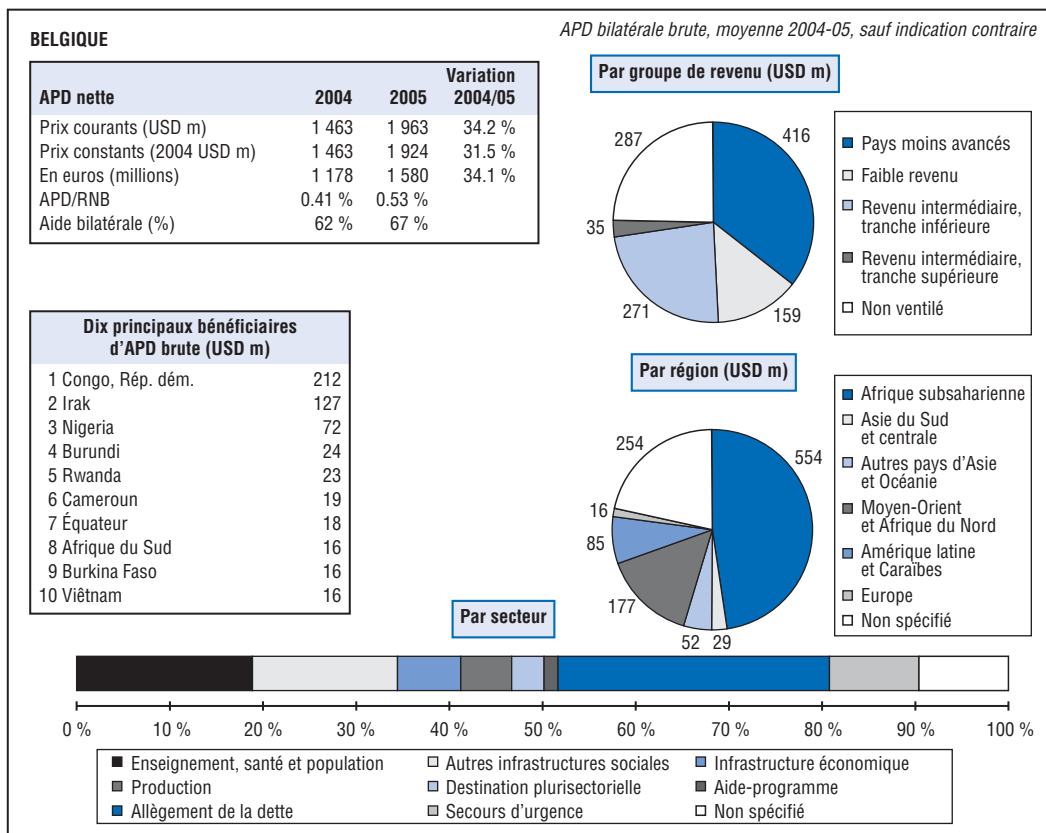
Belgique

En 2005, les versements nets d'APD de la Belgique ont progressé de 31.5 % en termes réels pour atteindre 1 963 millions USD. Le rapport APD/RNB est ainsi passé à 0.53 %, contre 0.41 % en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. Pour que les pays bénéficiaires fassent réellement leurs OMD, ceux-ci doivent être intégrés dans leurs plans de développement, cadre de référence des stratégies-pays de la coopération belge. Les mesures destinées à lutter contre la pauvreté et à prévenir les conflits sont considérées comme essentielles pour promouvoir un développement humain durable, objectif suprême de la coopération belge. Une grande partie de l'APD est dès lors affectée aux PMA et un grand nombre d'interventions sont réalisées dans des États fragiles, principalement en Afrique centrale. La Belgique reconnaît l'importance de la croissance économique pour la lutte contre la pauvreté et la nécessité, dans ce contexte, d'affecter à la coopération des ressources suffisantes et de les répartir de la manière la plus équitable possible. Le soutien aux acteurs privés constitue donc un aspect important de sa politique de coopération pour le développement.

Efficacité de l'aide. La Belgique a souscrit avec enthousiasme à la Déclaration de Paris et met tout en œuvre pour la concrétiser en alignant ses programmes de coopération sur les stratégies de développement des pays partenaires et en encourageant la coordination et l'harmonisation entre donateurs dans ces pays. La Belgique cherche à s'impliquer de plus en plus dans des « approches-programme » et élargit sa panoplie d'instruments d'aide en recourant notamment au soutien budgétaire dans le cadre d'approches sectorielles.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques au service du développement, spécialement de celles liées au commerce, aux migrations et à la sécurité, constitue une préoccupation essentielle de la Belgique, qui a mis en place un Comité interministériel de la politique étrangère chargé de promouvoir les synergies entre les ministères responsables de la formulation des politiques ayant un impact sur les pays en développement. Cet instrument prend en compte les caractéristiques spécifiques du système institutionnel belge et les thèmes transversaux relatifs aux stratégies de développement à long terme. La Belgique s'emploie en outre à promouvoir une plus grande cohérence des politiques au niveau de l'UE.



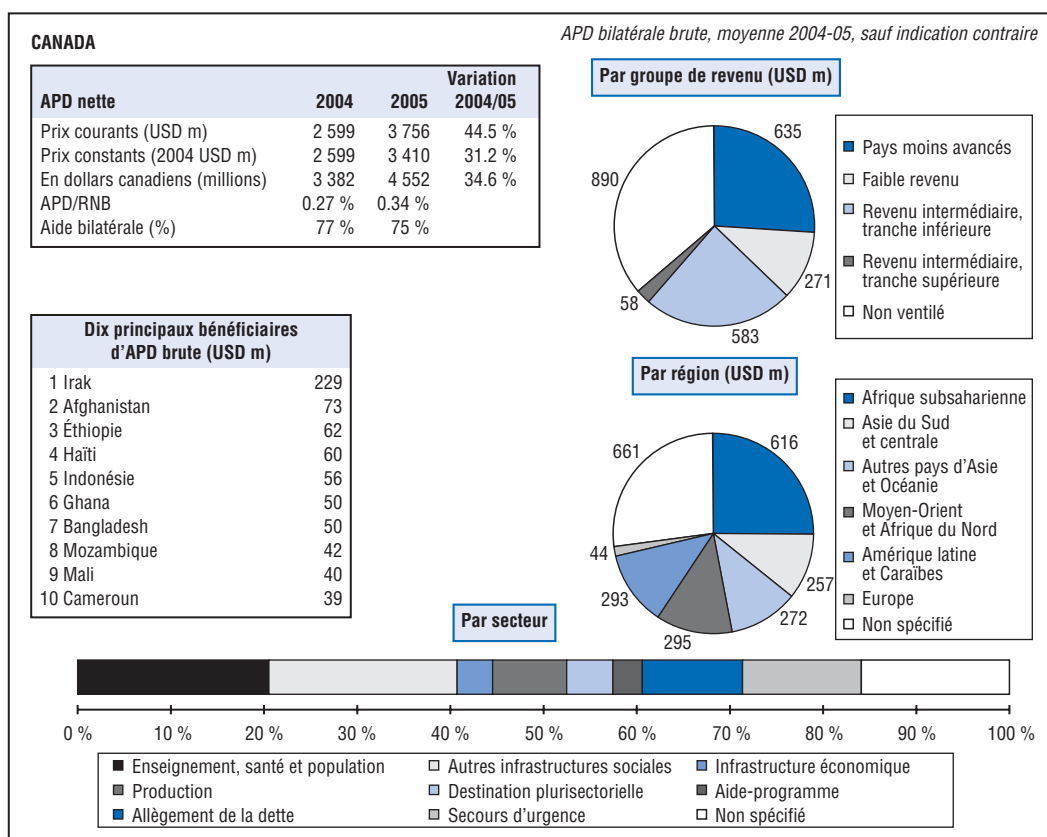
Canada

En 2005, les apports nets d'APD du Canada ont augmenté de 31.2 % en valeur réelle pour s'établir à 3.8 milliards USD, ce qui a porté le rapport APD/RNB de 0.27 % à 0.34 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Canada a continué à recentrer son soutien sur les OMD en faisant fond sur les initiatives en cours, en augmentant le volume de ses apports et en concentrant ses efforts sur les secteurs où ils semblent devoir être les plus productifs : santé (y compris la lutte contre le VIH/sida), éducation de base, développement du secteur privé, égalité homme-femme, durabilité environnementale et gestion démocratique des affaires publiques.

Efficacité de l'aide. S'appuyant sur les enseignements de l'expérience accumulée au niveau international concernant les facteurs de réussite de l'aide, et conformément à ce que prévoit la Déclaration de Paris, le Canada a élaboré un plan d'action en quatre volets pour l'efficacité de l'aide destiné à : i) inscrire dans une optique stratégique la programmation de l'aide ; ii) renforcer les mécanismes d'acheminement ; iii) assurer une utilisation efficace des ressources de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ; et iv) instaurer une obligation de comptes quant aux résultats. Ce plan d'action servira de fil conducteur aux mesures que l'ACDI définira et mettra en œuvre pour rehausser l'efficacité de l'aide.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est déterminante pour l'instauration d'un développement durable. Le Canada considère qu'une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble de l'administration s'impose pour exploiter au mieux des moyens d'action complémentaires du programme d'aide et garantir que les décisions du gouvernement canadien se servent mutuellement. Il insiste en outre sur la valeur ajoutée d'une action associant, au niveau des pays, la coopération pour le développement, la défense et la diplomatie.



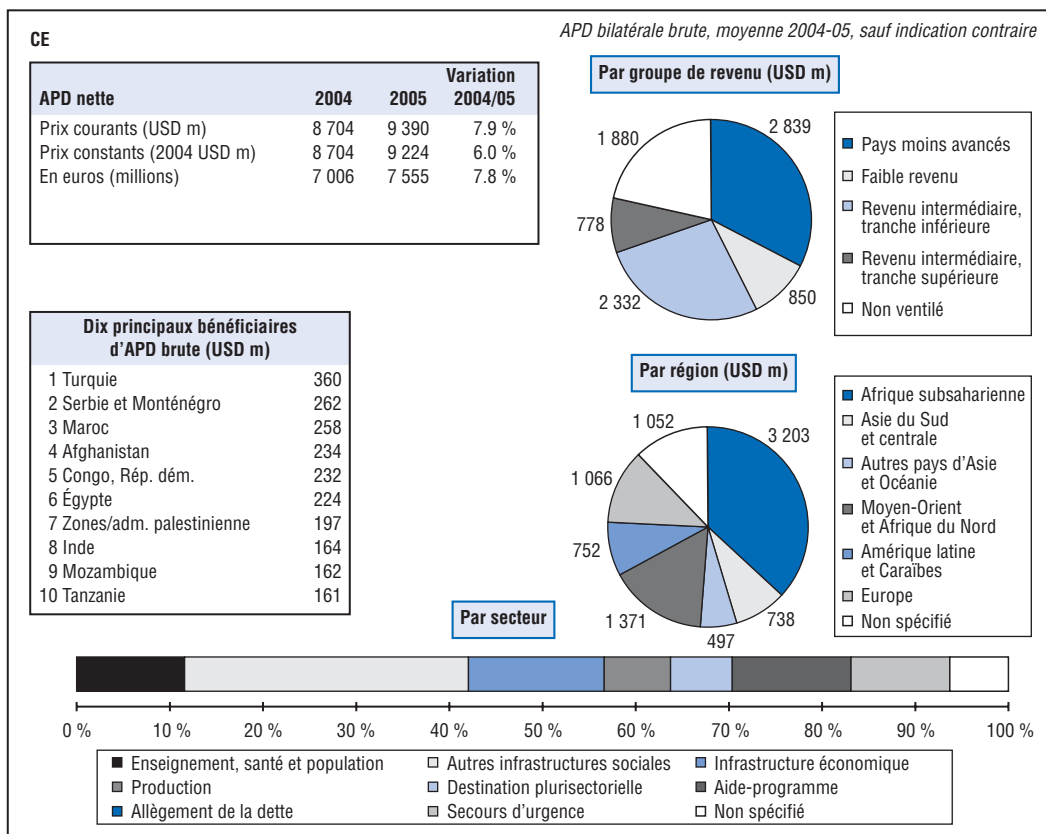
Communauté européenne

En 2005, l'APD nette de la CE s'est élevée à 9.4 milliards USD, soit une augmentation de 6 % en termes réels par rapport à 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis 2000, la lutte contre la pauvreté constitue l'objectif central de la politique communautaire de coopération pour le développement. Le Consensus européen pour le développement, qui a été adopté en décembre 2005 et définit la stratégie de l'UE dans ce domaine, stipule clairement que la concrétisation de l'objectif suprême qu'est l'éradication de la pauvreté passe par la poursuite des OMD. Afin de mesurer les progrès accomplis vers les OMD dans ses pays partenaires, la Commission a arrêté un ensemble de dix indicateurs clés.

Efficacité de l'aide. En 2005, la Commission a approuvé un Plan d'action intégrant une liste de mesures précises à mettre en œuvre pour 2010 au vu des enseignements tirés de l'expérience accumulée sur le terrain, des bonnes pratiques recensées et des attentes des pays partenaires. Ces mesures trouvent leurs fondements dans les principes de l'appropriation, de l'harmonisation, de l'alignement, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle sous-tendant la Déclaration de Paris. L'objectif en est de faire changer le comportement des donateurs, d'améliorer l'impact des activités et de contribuer à la réalisation des OMD. La Commission fait rapport chaque année sur les suites données à l'engagement souscrit au Sommet de Barcelone « d'améliorer l'efficacité de l'aide par le biais d'une coordination et d'une harmonisation plus étroites ». Grâce à la base de données centrale (CRIS) et au nouveau système de suivi orienté vers les résultats (ROM), les capacités de la Communauté se sont trouvées renforcées dans les domaines de la gestion et de l'évaluation d'impact. Les efforts se poursuivent pour instaurer une approche fondée sur les résultats, avec l'intégration de jalons et d'indicateurs de performance dans les documents de stratégie par pays et les programmes. La fonction d'évaluation a été renforcée et intégrée à tous les niveaux du cycle de la coopération.

Cohérence des politiques. La cohérence entre la politique de développement de l'UE et les politiques suivies dans d'autres domaines est devenue une priorité opérationnelle. Parmi les instruments concrètement utilisés pour améliorer la cohérence, le système d'analyse d'impact de la Commission occupe une place centrale. La Commission et les États membres ont élaboré un programme de travail glissant exposant les principales étapes de la mise en œuvre des engagements souscrits en 2005 concernant la cohérence des politiques au service du développement. Des progrès ont déjà été enregistrés dans des domaines essentiels comme les migrations, la sécurité, l'agriculture et la pêche.



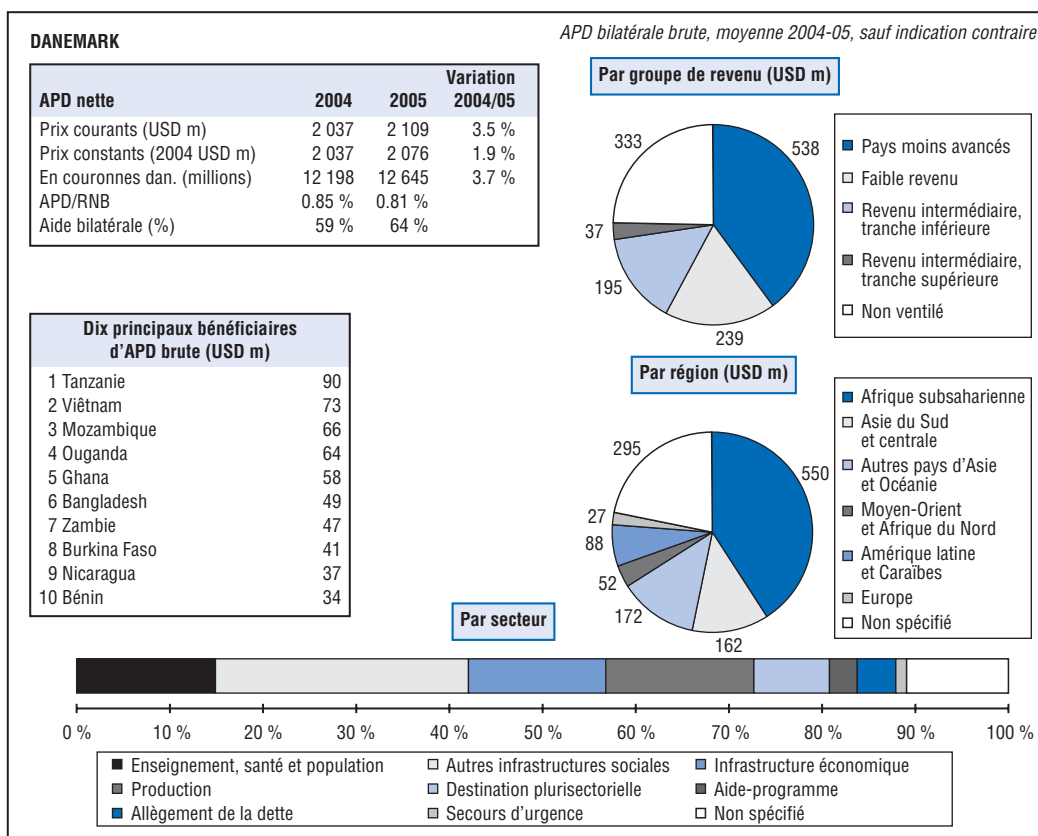
Danemark

En 2005, l'APD nette du Danemark s'est chiffrée à 2.11 milliards USD, soit une hausse de 1.9 % en termes réels. Le rapport APD/RNB n'en est pas moins revenu de 0.85 % en 2004 à 0.81 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. La lutte contre la pauvreté est l'objectif suprême de l'aide du Danemark qui centre ses programmes sur des secteurs intéressant particulièrement les pauvres et affiche une conscience aiguë des disparités entre hommes et femmes. Le Danemark appuie, en collaboration avec d'autres donateurs, les stratégies de lutte contre la pauvreté pilotées par les pays partenaires, voit dans les OMD un moyen de focaliser l'attention sur l'impact de l'aide en termes de réduction de la pauvreté et soutient les efforts conjoints déployés au niveau local pour mesurer cet impact.

Efficacité de l'aide. La stratégie du Danemark intitulée *Partnership 2000* ouvre aux partenaires locaux de larges possibilités d'influer sur la définition de sa ligne de conduite. Le Danemark, qui croit en la prise en main par le pays bénéficiaire des programmes d'aide mis en œuvre au niveau local, encourage depuis longtemps les partenariats autour de programmes sectoriels au niveau des pays. L'administration de l'aide danoise est très décentralisée et il est couramment admis que le Danemark occupe une position de chef de file sur le terrain dans le domaine de la mesure des performances. Il reconnaît qu'étant donné l'intérêt porté actuellement aux stratégies de lutte contre la pauvreté, aux modalités d'aide qui favorisent l'harmonisation et l'alignement et aux démarches axées sur les résultats, il conviendrait de procéder à des évaluations conjointes des efforts conjugués des donateurs. Le Danemark donne activement suite à la Déclaration de Paris.

Cohérence des politiques. Depuis 1991, la coopération pour le développement, la politique étrangère et les relations économiques générales relèvent d'un même bureau géographique au sein du ministère des Affaires étrangères. Cela a permis de servir de façon substantielle, quoique non systématique, l'objectif de cohérence entre les différentes politiques nationales ayant un impact sur le développement. Le Danemark est favorable au déliement de l'aide aux pays les moins avancés, mais insiste parallèlement sur le principe d'un « partage de l'effort » de déliement entre l'ensemble des donateurs.



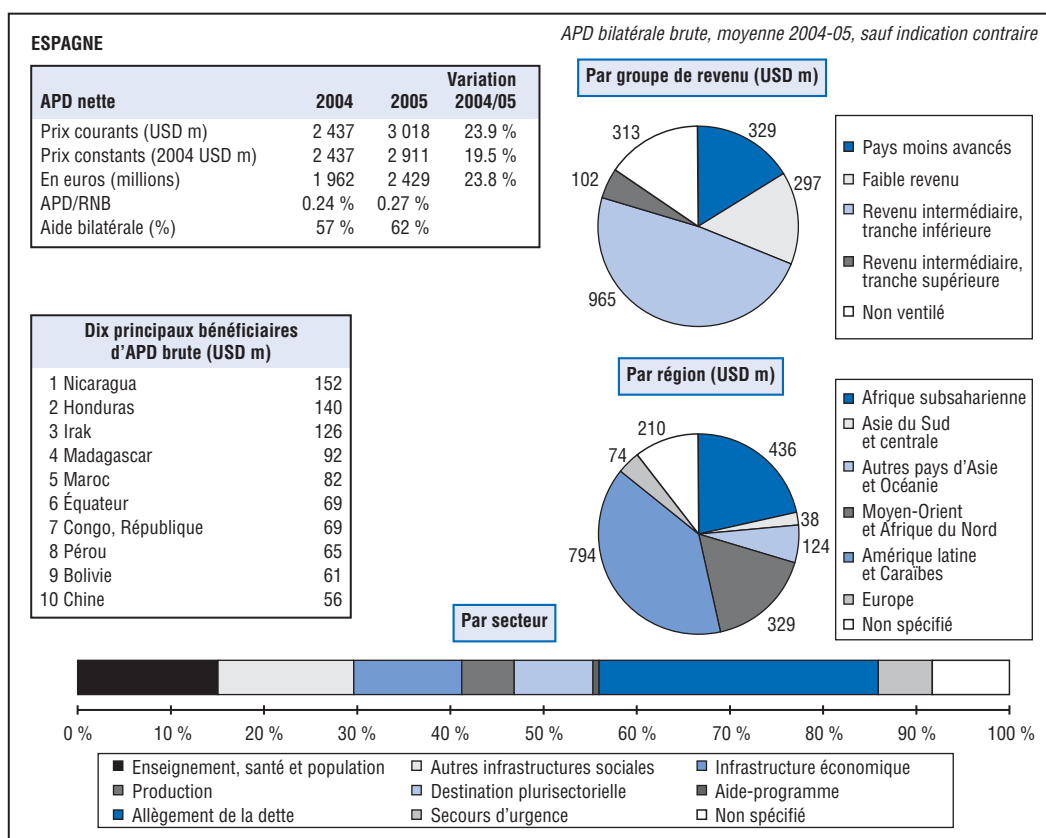
Espagne

En 2005, l'APD nette de l'Espagne a augmenté de 19.5 % en termes réels pour s'établir à 3.0 milliards USD, soit 0.27 % de son RNB, contre 0.24 % en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. L'Espagne a lancé un deuxième Plan directeur pour la coopération internationale (couvrant la période 2005 à 2008), qui renvoie directement aux OMD. Dans le cadre du nouveau processus de planification et de programmation, les autorités espagnoles sont sur le point de mettre la dernière main à cinq stratégies sectorielles devant concourir à la réalisation des OMD et centrées, respectivement, sur les populations indigènes, la santé, l'éducation, l'égalité homme-femme et la culture, et le développement. Des stratégies visant la gouvernance, la sécurité alimentaire, l'action humanitaire, la prévention des conflits, la sécurité et la paix, et l'environnement seront parachevées pour fin 2006.

Efficacité de l'aide. Les stratégies-pays de l'Espagne font référence à l'amélioration de la coordination avec les gouvernements partenaires. L'Espagne s'applique résolument à aligner ses programmes sur les stratégies nationales de développement, notamment les stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Plan annuel pour la coopération internationale relatif à 2007 fait des principes d'efficacité de l'aide le fil conducteur de la coopération espagnole.

Cohérence des politiques. La législation espagnole prévoit des consultations régulières entre les administrations publiques centrales et régionales et les instances de la société civile intervenant dans la coopération pour le développement afin que leur action repose sur une démarche identique. Le Plan directeur souligne de son côté la nécessité d'assurer la cohérence de l'ensemble des décisions gouvernementales avec l'objectif de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Un rapport prônant une politique globale et des mécanismes destinés à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement a été présenté au Parlement en 2006. En tant que membre de l'UE, l'Espagne aligne ses politiques sur les décisions visant les pays en développement prises au niveau de l'UE.



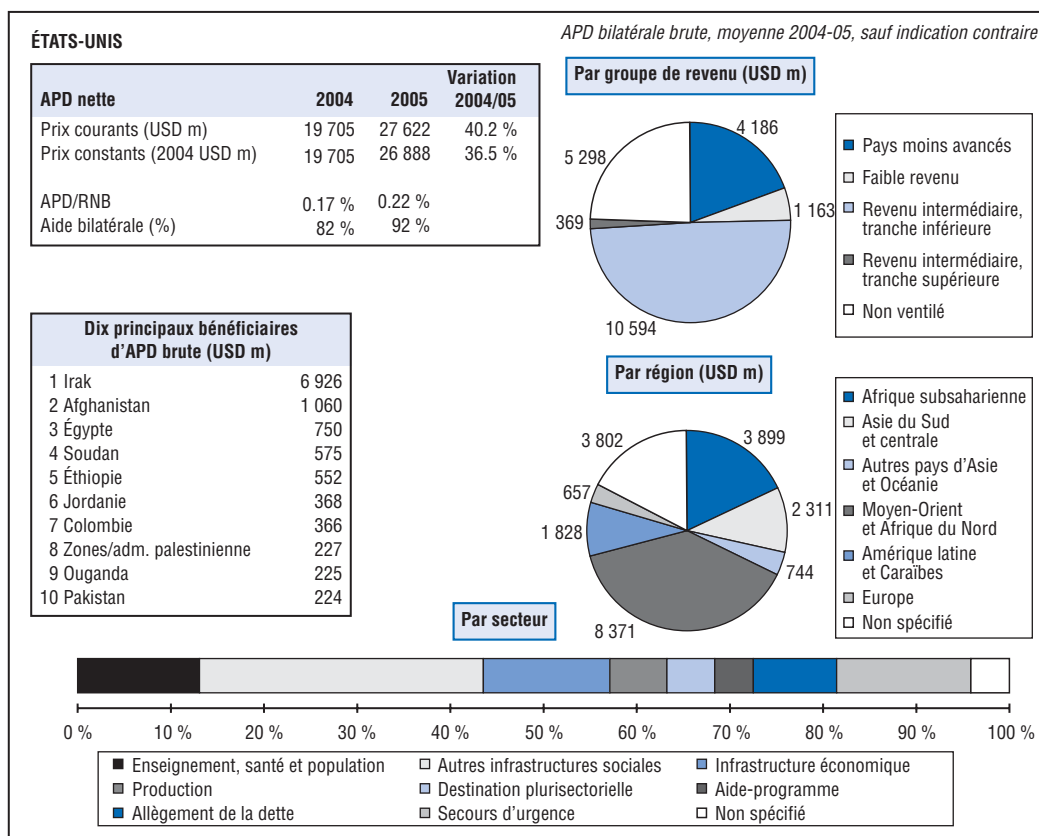
États-Unis

En 2005, l'APD nette des États-Unis s'est montée à 27.6 milliards USD, en augmentation de 36.5 % en termes réels. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.17 % à 0.22 %, son niveau le plus élevé depuis 1986.

Engagement vis-à-vis des OMD. Les États-Unis souscrivent à l'objectif de la Déclaration du Millénaire consistant à réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté d'ici 2015. Les axes autour desquels s'articule la stratégie d'USAID (croissance économique, agriculture et échanges; santé mondiale; démocratie, prévention des conflits et aide humanitaire) sont considérés comme fondamentaux pour obtenir un recul durable de la pauvreté et assurer la réalisation des OMD même si les cibles associées à ces derniers ne servent pas de référence à USAID, ni à la Millennium Challenge Corporation (MCC), pour la programmation de leurs activités. La MCC fait de la croissance économique le moteur du combat contre la pauvreté, tandis que l'administration américaine dans son ensemble estime essentiel que cette croissance soit induite par le secteur privé.

Efficacité de l'aide. Le *New Compact for Global Development* rendu public en 2003 prône la collaboration entre tous les acteurs du développement, qu'ils soient ou non américains. Les organismes américains présents sur le terrain sont invités à coopérer avec les partenaires locaux afin d'éviter les doubles emplois, de rehausser l'efficacité globale de l'action engagée et de faciliter l'appropriation par le pays hôte. USAID parraine un système « d'alliances pour le développement mondial » qui favorise les partenariats public-privé entre les organisations (ONG, fondations, milieux universitaires et entreprises) américaines œuvrant dans le domaine du développement. Elle a aussi noué des partenariats internationaux dans des domaines comme la lutte contre le VIH/Sida. Conformément à la *Government Performance and Results Act* de 1993, USAID utilise un système qui lui permet de se tenir informée des résultats obtenus grâce à un processus coordonné de planification, de mise en œuvre et de suivi. Les décisions relatives au vaste programme du Millennium Challenge Account, qui en est encore à ses débuts, s'appuient sur des critères d'appropriation locale et de performance.

Cohérence des politiques. Sur le terrain, c'est l'ambassadeur qui veille à la cohérence et à la coordination de l'action des divers organismes américains composant les « équipes-pays ». Au niveau de Washington, la coordination entre les organismes intervenant dans la coopération pour le développement a été renforcée par la création, en 2006, d'un Office of the Director of Foreign Assistance. Le Conseil de sécurité national encourage la cohérence entre les diverses instances de l'administration par le biais de comités de coordination des politiques, dont un sur les questions de développement.



Encadré 4.1. Examen par le CAD de l'aide des États-Unis, 7 décembre 2006

Examineurs : Canada et Royaume-Uni

Le CAD s'est félicité de l'accroissement majeur de l'APD américaine et des efforts que déploient les États-Unis, aux côtés de la communauté internationale, pour réduire le fardeau de la dette des pays pauvres. L'APD américaine, qui a atteint le montant sans précédent de 27.6 milliards USD en 2005, place le pays au premier rang des membres du CAD pour ce qui est du volume de l'aide. La part de l'APD américaine en pourcentage du revenu national brut s'est élevée à 0.22 %, soit son plus haut niveau depuis 1986, ce qui ne classe pourtant les États-Unis qu'en avant-dernière position au sein du CAD. Le surcroît d'APD est allé pour l'essentiel à des opérations d'annulation de la dette et de reconstruction en Irak, à des efforts de lutte contre la drogue et de reconstruction en Afghanistan et à des programmes spécifiques en Afrique, principalement au Soudan et en Éthiopie.

Les événements du 11 septembre 2001 et la « Guerre contre la terreur » déclenchée à leur suite ont suscité un regain d'intérêt des Américains en faveur de la coopération pour le développement. Depuis lors, l'administration américaine a largement recouru à la logique de la sécurité nationale pour redorer l'image de la coopération pour le développement auprès du Congrès et du public américain. La Stratégie américaine en matière de sécurité nationale fait désormais du développement l'un des trois piliers de la politique étrangère des États-Unis, au même titre que la diplomatie et la défense (la doctrine des « 3D »). Dans le droit fil de ce nouvel axe stratégique, l'administration américaine a mis en place une nouvelle ligne politique baptisée diplomatie transformationnelle, s'articulant autour d'une matrice opérationnelle – le Cadre pour l'aide extérieure – qui permettra d'assurer une meilleure coordination des multiples objectifs poursuivis aussi bien que des interventions de la pléiade d'organismes officiels de développement.

Sur le plan institutionnel, les tendances les plus notables à relever depuis le précédent examen de l'aide sont les suivantes : le maintien de la fragmentation du financement entre les diverses instances fédérales, la réduction de la part de l'APD totale gérée par l'United States Agency for International Development (passée de 50.2 % à 38.8 %) et le rapide accroissement de l'APD administrée par le Département de la Défense (portée de 5.6 % à 21.7 %).

Parmi les principales conclusions et recommandations du CAD figurent notamment les suivantes :

- Le CAD félicite les États-Unis d'avoir élevé le développement au rang de priorité de sa politique étrangère dans le cadre de sa stratégie des « 3D ». La question du développement doit se voir accorder le même statut que la diplomatie et la défense et l'importance fondamentale de la lutte contre la pauvreté doit être plus explicitement reconnue.
- Le volume d'aide sans cesse plus élevé alloué à des pays en crise et destiné à répondre à des situations d'urgence est représentatif des priorités actuelles de la politique américaine. Les instances fédérales doivent parvenir à doser subtilement l'utilisation qui est faite de l'aide dans ces pays et dans les pays où l'effort de développement doit être nettement intensifié et s'inscrire dans la durée.
- Les États-Unis sont encouragés à adopter une politique plus résolument axée sur le rôle de la cohérence des politiques au service du développement. Ils doivent également se doter des ressources requises pour mener à bien les analyses et assurer avec efficacité la gestion des objectifs de cohérence des politiques.
- Alors même qu'elle cherche à assigner un rôle accru au Département de la Défense dans le domaine du développement et de l'action humanitaire, l'administration fédérale devrait continuer à clarifier les attributions et les responsabilités opérationnelles respectives des instances militaires et de développement afin que les efforts déployés au titre de l'aide puissent être aussi coordonnés que possible et viser en priorité les résultats au regard du développement.
- L'objectif affiché par les États-Unis d'améliorer l'efficacité de l'aide devrait s'assortir d'une attention accrue aux objectifs énoncés dans la Déclaration de Paris, notamment à l'appui de l'appropriation par les bénéficiaires, du déliement de l'aide et d'une action collective visant à renforcer les systèmes nationaux et la traçabilité des résultats. La nouvelle Direction de l'aide extérieure devrait présenter au Congrès une synthèse des Principes contenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et l'informer des répercussions qui en découlent pour l'aide extérieure américaine.
- Le Département d'État et l'USAID devraient œuvrer de concert à l'élaboration et à la diffusion d'un plan stratégique directeur destiné à guider l'action humanitaire des États-Unis. Ce plan délimiterait un cadre qui donnerait matière à améliorer la cohérence des stratégies suivies par les différents organismes américains et à étayer les efforts menés par les États-Unis au plan international dans l'optique de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire.

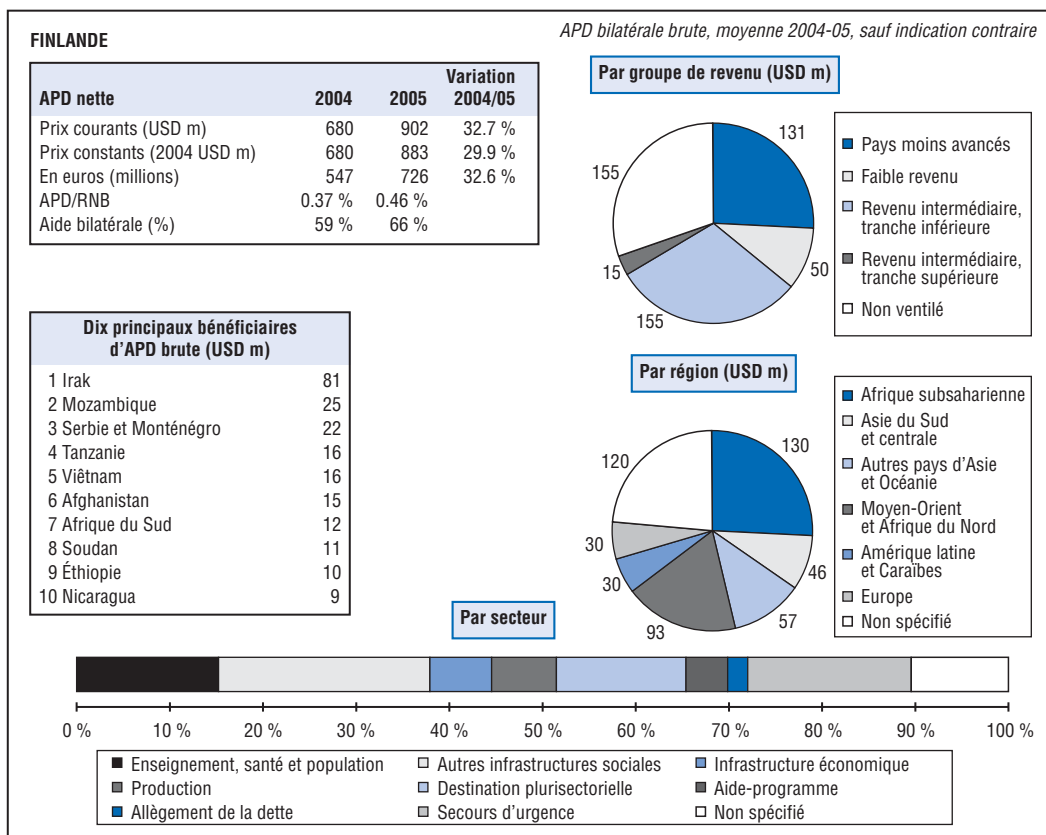
Finlande

En 2005, le volume net de l'APD finlandaise s'est élevé à 902 millions USD, soit 29.9 % de plus, en termes réels, qu'en 2004. Le rapport APD/RNB a lui aussi augmenté, de 0.37 % à 0.46 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. En vertu de la Résolution gouvernementale de 2004 sur la politique du développement, le principe directeur de cette dernière est la promotion des valeurs et objectifs inscrits dans la Déclaration du Millénaire et des OMD, et aussi l'amélioration de la cohérence des politiques à tous les niveaux, la recherche d'une approche fondée sur les droits et l'instauration d'un développement durable. Les OMD en constituent le socle et sont rappelés dans toutes les stratégies et directives gouvernementales. Ils fournissent également l'assise de tous les modes d'acheminement. Les thèmes transversaux auxquels la Finlande accorde une attention particulière sont : les droits des femmes et des filles, l'égalité des sexes et l'équité sociale, les droits et l'implication sur un pied d'égalité des groupes facilement marginalisés, et les questions d'environnement.

Efficacité de l'aide. En tant que signataire de la Déclaration de Paris, la Finlande s'emploie résolument à rehausser l'efficacité de l'aide, à promouvoir une plus grande complémentarité et une répartition plus judicieuse des tâches ainsi qu'à recourir davantage au soutien budgétaire. La complémentarité et la répartition des tâches figurent en outre parmi les priorités auxquelles la Finlande entend s'attaquer pendant sa présidence de l'UE. La Finlande s'applique à aligner son aide bilatérale sur les plans nationaux de développement des pays partenaires.

Cohérence des politiques. En vue de rehausser la cohérence de ses politiques, la Finlande a mis en place des réseaux inter et intra-ministériels ainsi qu'un Comité de la politique du développement en 2003. La cohérence des politiques est une des principales priorités de la présidence finlandaise de l'UE, l'accent étant plus spécialement mis sur l'aide à l'appui des échanges et les liens entre migration et développement. Un examen approfondi est en cours afin d'apprécier le risque de dilution des responsabilités en matière de cohérence.



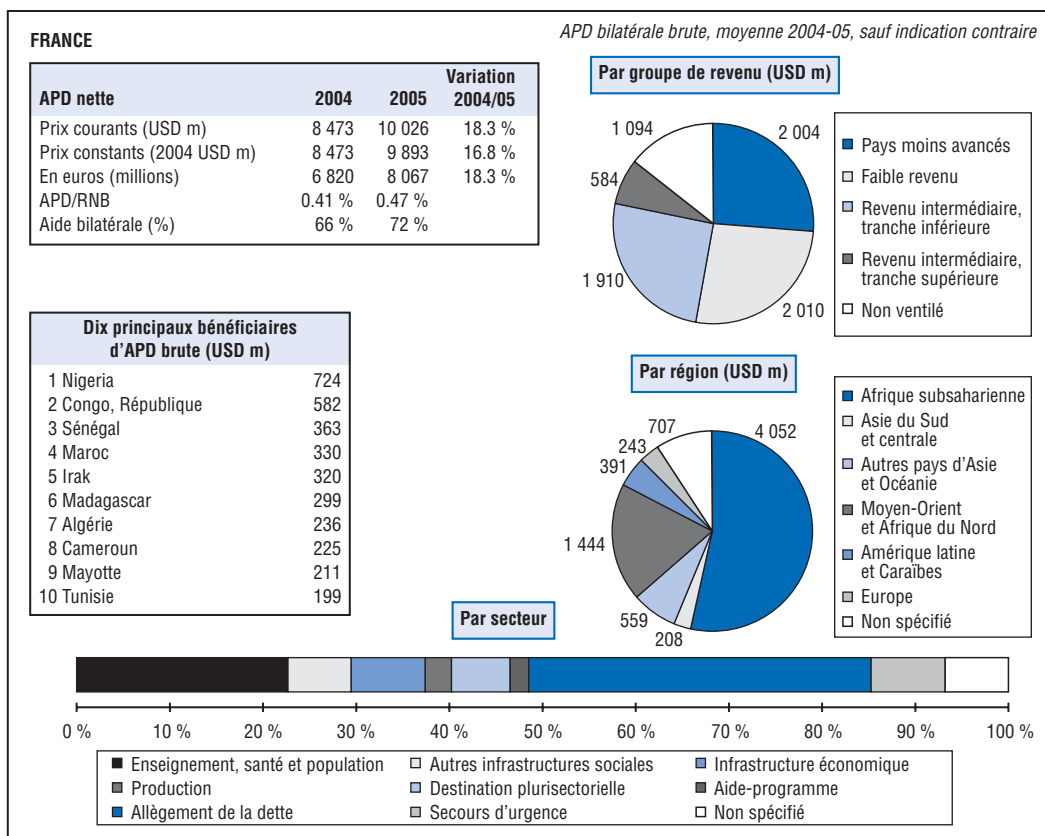
France

En 2005, l'APD nette de la France s'est accrue de 16.8 % en termes réels pour s'établir à 10 milliards USD. Le rapport APD/RNB a lui aussi augmenté, de 0.41 % en 2004 à 0.47 % en 2005.

Engagement vis-à-vis des OMD. La France est attachée à la réalisation des OMD, l'aide française est orientée prioritairement vers l'Afrique et près du tiers des dons destinés aux pays pauvres servent à financer des projets visant l'éducation et la santé. Les efforts sont indissociables d'actions de protection des biens communs à l'échelle mondiale, « les biens publics mondiaux » (avec trois priorités : la lutte contre les maladies transmissibles et émergentes, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité). Avec cinq pays européens, la France a lancé la facilité internationale de financement pour la vaccination afin d'élargir les programmes de vaccination en Afrique et a introduit une contribution de solidarité sur les billets d'avion en 2006. Cette méthode innovante de financement devrait apporter des financements supplémentaires aux programmes d'aide au développement dans le domaine de la santé (facilité internationale pour l'achat des médicaments – UNITAID et IFFIm), en particulier pour lutter contre le VIH/Sida, la tuberculose et la malaria. Cette aide viendra en complément des engagements de la France dans le cadre du Fond mondial pour la lutte contre ces trois pandémies.

Efficacité de l'aide. La France prend activement part aux travaux menés par la communauté internationale concernant l'harmonisation des procédures et des pratiques des donateurs. Un plan d'action a été élaboré pour la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris. Afin d'améliorer la répartition des tâches entre donateurs, la France a établi des documents cadres de partenariat, qui se veulent constituer le principal outil de dialogue de l'ensemble des acteurs publics français avec les États de la zone de solidarité prioritaire. Ces documents incluent une programmation indicative à cinq ans des diverses formes d'aide. La France a entrepris de convertir une partie de ses créances bilatérales en soutien budgétaire et aide-programme dans le cadre de contrats de désendettement et de développement.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est assurée par le Comité interministériel pour la coopération internationale (CICID), présidé par le Premier ministre. Ce dernier suit la mise en œuvre des sept stratégies sectorielles dont il a validé les orientations en 2005. Une stratégie de gouvernance pour la cohérence des politiques a été adoptée en 2006. Par ailleurs, dans les secteurs de compétence européenne (commerce, agriculture, migration), la France veille à adopter, au sein de la Commission européenne, des positions qui favorisent la cohérence des politiques au service du développement.



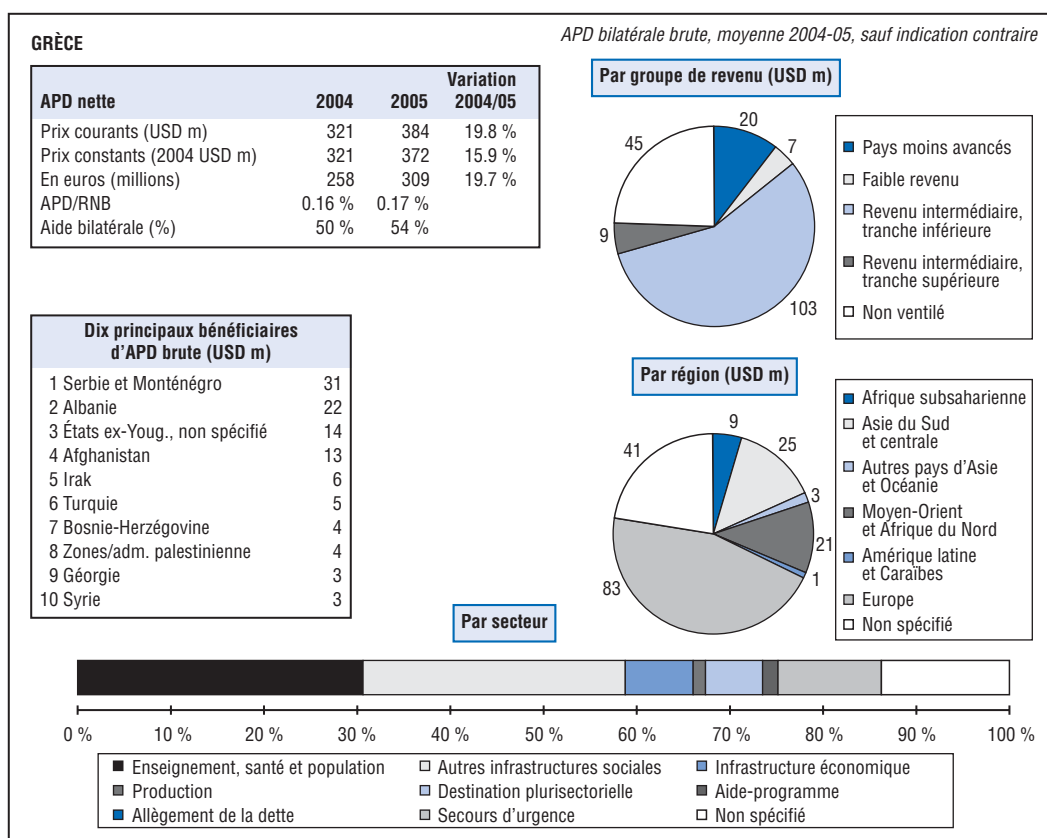
Grèce

En 2005, l'APD nette de la Grèce s'est hissée à 384 millions USD, en augmentation de 15.9 % en termes réels par rapport à 2004. Exprimée en pourcentage du RNB, l'APD de la Grèce est passée à 0.17 %, contre 0.16 % en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. Hellenic Aid s'applique à faire en sorte que les objectifs de la coopération grecque pour le développement, d'une part, soient alignés sur les OMD et, d'autre part, s'accordent à la fois aux objectifs poursuivis au niveau de l'UE et aux priorités de la politique étrangère nationale. La lutte contre la pauvreté, la santé primaire, l'éducation de base, l'eau et l'assainissement, l'autonomisation des femmes et le développement économique sont donc quelques uns des secteurs que privilégie la Grèce dans son action à l'appui des OMD, laquelle est centrée sur un nombre limité de pays prioritaires. Parmi ces derniers, une place grandissante est dans le même temps faite aux PMA et aux pays d'Afrique subsaharienne.

Efficacité de l'aide. La Grèce adhère aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris et Hellenic Aid a élaboré un plan d'action pour l'instauration d'un partenariat mondial. Elle redouble d'efforts pour faire encore davantage siens les grands principes sous-tendant le programme d'action international à l'appui de l'efficacité de l'aide, qui sont intégrés depuis quelques temps déjà dans son cadre stratégique, à savoir l'appropriation des politiques et stratégies par les pays partenaires, l'alignement sur les stratégies de lutte contre la pauvreté élaborées par ces pays, et l'harmonisation des pratiques des donateurs.

Cohérence des politiques. Hellenic Aid soutient les activités convenues dans le cadre des instances internationales pour favoriser la cohérence des politiques au service du développement. Parallèlement, la Grèce s'emploie à rehausser la cohérence de ses propres politiques, de telle sorte que ces dernières concourent à faire reculer la pauvreté. Nombre de ses voisins étant des pays en développement ou en transition, la Grèce a été amenée à reconnaître la nécessité d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour traiter les problèmes spécifiques qui se posent au niveau de sa région. Dans le domaine de la cohérence des politiques, son action est avant tout centrée sur le trafic illicite de personnes, le crime organisé, la bonne gouvernance, le développement économique, y compris les échanges internationaux, le blanchiment de capitaux et la viabilité écologique.



Encadré 4.2. Examen par le CAD de l'aide de la Grèce, 22 novembre 2006

Examineurs : Luxembourg et Nouvelle-Zélande

Le CAD a félicité le gouvernement de la Grèce à la fois pour l'action qu'il a entreprise pour renforcer ses politiques d'aide et son système de coopération pour le développement, et pour son aide humanitaire aux victimes du tsunami survenu en 2004 dans l'Océan Indien. Il a cependant aussi souligné les défis majeurs que doit relever la Grèce si elle veut délivrer une aide de qualité tout en portant le volume à 0.51 % de son RNB d'ici 2010 conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Union européenne.

À 321 millions USD en 2004, soit 0.16 % du RNB, le volume de l'aide a certes augmenté depuis 2000, mais il reste en deçà de l'objectif que la Grèce s'était fixé lorsqu'elle a adhéré au CAD en 1999. Cela dit, en plus de son programme d'aide publique au développement, la Grèce a affecté des montants importants, s'élevant à 0.07 % de son RNB en 2004, à des services d'éducation et de santé en faveur des nombreux immigrants provenant de la région avoisinante, en particulier d'Albanie, sommes qui ne peuvent être comptabilisées dans l'APD en vertu des règles édictées par le CAD.

En vue d'aider la Grèce à améliorer encore son approche stratégique du développement et à mettre en place de nouvelles modalités d'acheminement de son aide, le CAD a formulé plusieurs recommandations. Il suggère notamment que la Grèce profite de la volonté politique et du soutien public dont elle bénéficie actuellement pour définir et promouvoir son programme d'aide au développement.

Parmi les autres principales conclusions et recommandations ressortant de l'examen du CAD, figurent les suivantes :

- La Grèce devrait mettre à profit le lancement de son prochain programme à moyen terme pour annoncer une stratégie claire, reflétant ses avantages comparatifs, qui servirait à guider ses priorités géographiques et sectorielles et la répartition entre les divers canaux d'acheminement de l'aide.
- La Grèce doit s'attaquer d'urgence au défi que représente la satisfaction de l'engagement politique qu'elle a souscrit de porter son rapport APD/RNB à 0.51 % pour 2010. Elle serait en conséquence bien avisée d'intégrer dans son nouveau programme à moyen terme un plan d'action pour la croissance de l'APD précisant comment les ressources supplémentaires seront mobilisées et utilisées.
- À mesure de l'évolution de la taille, du ciblage géographique et des modalités d'acheminement du programme d'aide, l'exigence de transparence va devenir essentielle. Le CAD encourage un resserrement du dialogue avec le Parlement afin de renforcer le soutien accordé à la coopération pour le développement par les sphères politiques. Il convient aussi d'accroître l'effort de sensibilisation de l'opinion aux questions de développement.
- La Grèce est encouragée à faire une plus large place à la cohérence des politiques au service du développement dans les objectifs du gouvernement. Mettre l'accent sur cette nécessité dans la stratégie à moyen terme fournirait une base solide pour élaborer un cadre formel de coordination systématique entre les ministères.
- La Grèce doit poursuivre la consolidation de son système de coopération pour le développement. Afin d'étoffer ses capacités, Hellenic Aid aurait intérêt à mettre en place la totalité des unités prévues dans la structure organique élaborée en 2002, ainsi qu'à rationaliser ses procédures. En matière de gestion des ressources humaines, une démarche stratégique s'impose au niveau du recrutement, de la formation et de l'évolution des carrières; il conviendrait par ailleurs de détacher des spécialistes de l'aide au développement dans les ambassades auprès des pays prioritaires.
- La Grèce est incitée à définir de nouvelles modalités de programmation et d'acheminement de son aide et à adopter pour son programme d'aide une approche fondée sur les résultats.
- Face à l'envergure grandissante que prend l'action humanitaire de la Grèce, il conviendrait de mettre en place des systèmes plus formels de coordination au sein du gouvernement et avec les acteurs extérieurs. L'élaboration d'une stratégie explicite en matière d'aide humanitaire permettrait de faire clairement connaître les principes et les priorités à respecter à tous ceux qui participent à la montée en puissance de l'action de la Grèce dans ce domaine.

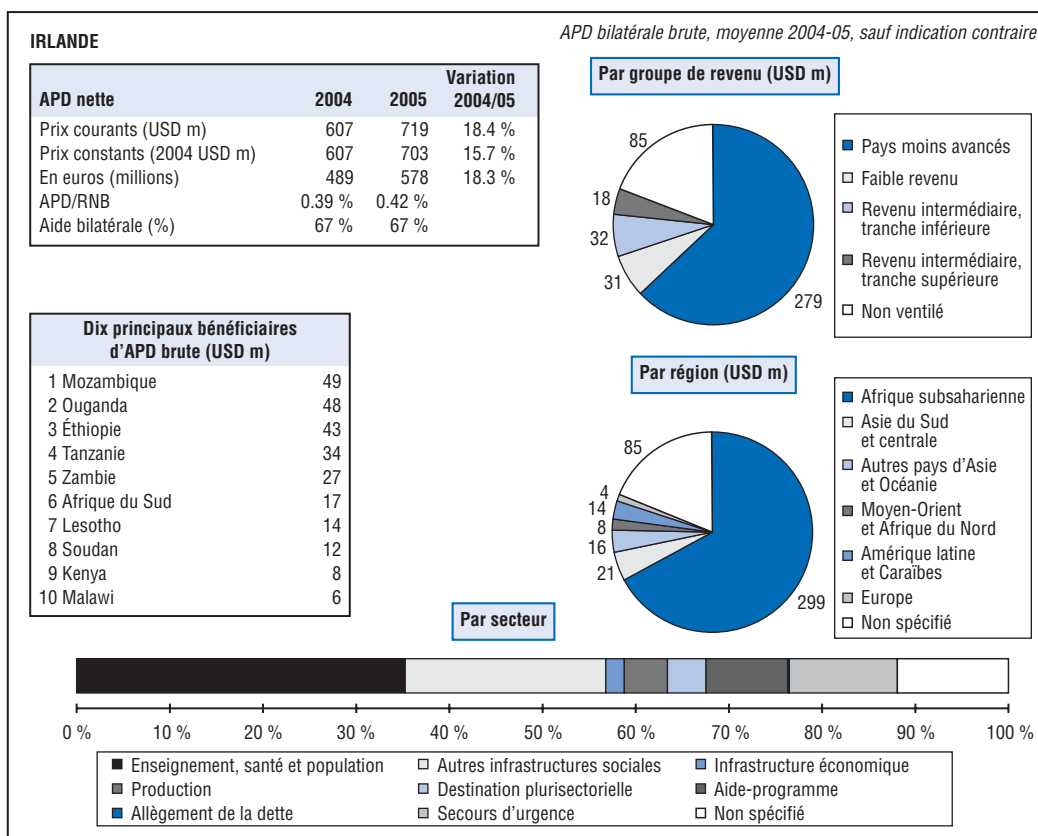
Irlande

En 2005, l'APD nette de l'Irlande a progressé de 15.7 % en termes réels pour atteindre 719 millions USD. Le rapport APD/RNB s'est lui aussi accru, à 0.42 % contre 0.39 % en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis un certain nombre d'années, les OMD servent de fil conducteur pour la planification et la mise en œuvre des programmes irlandais de coopération pour le développement. Les deux tiers environ de l'aide bilatérale vont à des PMA, et l'Irlande s'est engagée à atteindre l'objectif de 0.7 % préconisé par les Nations unies pour l'APD d'ici 2012, c'est-à-dire bien avant la date butoir fixée au niveau de l'UE. Le 18 septembre 2006 est paru le premier Livre blanc irlandais sur la coopération pour le développement, dans lequel le gouvernement réaffirme son attachement à l'objectif de 0.7 % et renforce le ciblage sur la lutte contre la pauvreté et la faim, le règlement des conflits et la construction de la paix, et le combat contre les maladies transmissibles, notamment le VIH/sida.

Efficacité de l'aide. L'Irlande a inscrit sa politique bilatérale dans un cadre qui reprend les grands axes du programme d'action international pour l'efficacité de l'aide. Elle a largement recouru à l'approche sectorielle et au soutien budgétaire général, et a été l'un des promoteurs du partenariat et de l'alignement sur les stratégies locales de lutte contre la pauvreté. L'harmonisation de ses pratiques avec celles d'autres donateurs, et singulièrement avec les procédures et systèmes des partenaires, est une priorité des efforts actuellement déployés par l'Irlande à l'appui de l'efficacité. Dans son souci d'œuvrer plus efficacement au développement, l'Irlande fait une large place à la prise en compte systématique de priorités transversales comme l'égalité des sexes, la lutte contre le VIH/sida, la bonne gestion des affaires publiques et la préservation de l'environnement.

Cohérence des politiques. L'Irlande s'emploie à promouvoir l'amélioration de la cohérence au sein d'instances telles que l'Union européenne et l'Organisation mondiale du commerce et, au niveau national, les responsables de la coopération collaborent avec d'autres sphères de l'administration sur des problèmes intéressant les pays en développement qui se rapportent à des politiques visant des domaines autres que l'aide. Reste que la cohérence des politiques au service du développement représente un défi pour l'Irlande, en particulier pour ce qui concerne la politique agricole. Un comité interministériel sur le développement vient d'être mis en place afin d'affermir l'action menée par l'Irlande à l'appui de la cohérence des politiques.



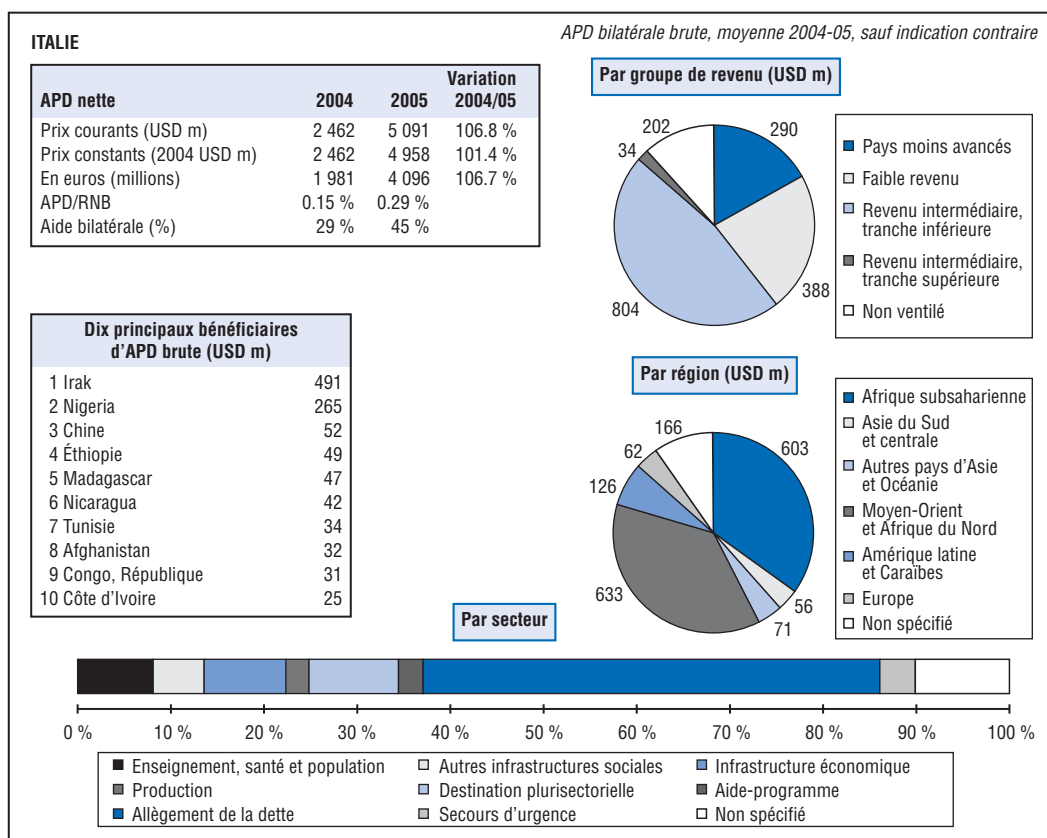
Italie

En 2005, le volume net de l'APD italienne s'est chiffré à 5.1 milliards USD, soit un accroissement de 101.4 % en termes réels par rapport à 2004. Le rapport APD/RNB s'en est trouvé porté de 0.15 % à 0.29 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Depuis l'adoption des lignes directrices de 1999, la réduction de la pauvreté est un des principaux objectifs de la coopération italienne pour le développement. Toutefois, l'Italie n'a pas encore mis en place une approche cohérente pour faire de cette question une constante de son portefeuille d'activités d'aide et ne s'est pas encore dotée d'une stratégie opérationnelle concernant sa contribution à la réalisation des OMD.

Efficacité de l'aide. L'Italie a joué un rôle important de facilitation en accueillant le Forum de haut niveau sur l'harmonisation tenu à Rome en 2003 et reste attachée au programme d'action défini dans la Déclaration de Paris en 2005. Elle soutient le principe de l'appropriation de son aide par les pays partenaires et s'efforce d'aligner ses programmes sur les stratégies locales lorsqu'il en existe. Le manque d'effectifs, de ressources organisationnelles et de souplesse opérationnelle rend toutefois difficile la concrétisation de ses engagements. Dans son examen de 2004, le CAD avait recommandé à l'Italie de poursuivre ses efforts de rationalisation de son administration et de définir une stratégie claire pour faire de l'harmonisation une réalité. Des efforts sont en cours pour améliorer la qualité et la pertinence des informations en retour découlant des évaluations, et notamment pour affiner la planification des évaluations et les orientations concrètes.

Cohérence des politiques. Les ministères des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Finances entretiennent des contacts réguliers et coordonnent ponctuellement leur action face aux problèmes qui se posent. Cette tâche devrait être facilitée par la création, en 2006, d'un portefeuille de Ministre adjoint des affaires étrangères chargé de la coopération pour le développement, qui sera le siège du pouvoir politique pour toutes les questions relatives à la coopération pour le développement. Les autorités italiennes n'ont pas encore diffusé de déclaration exprimant spécifiquement leur volonté de cohérence des politiques au service du développement, ni mobilisé, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration, les compétences et les capacités d'analyse requises pour s'attaquer de façon plus systématique à cette question, à l'échelle nationale aussi bien qu'européenne.



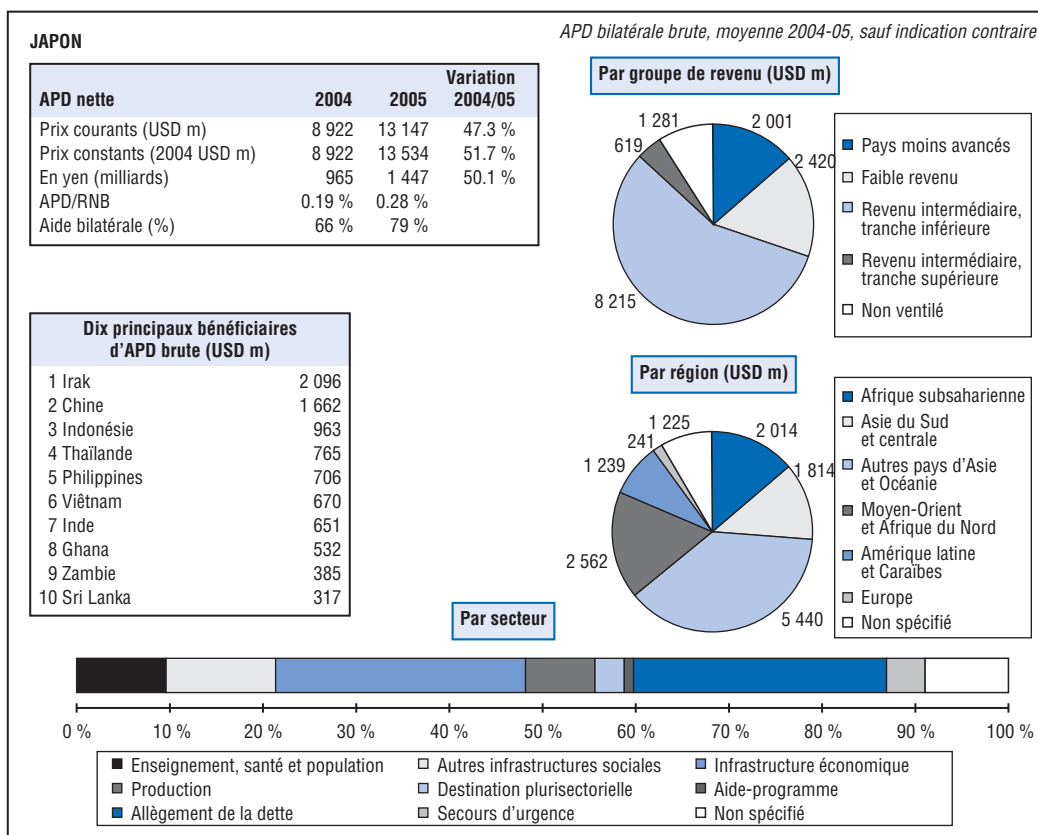
Japon

En 2005, l'APD nette du Japon a progressé de 51.7 % en termes réels par rapport à 2004 pour atteindre 13.1 milliards USD. Il en est résulté une augmentation du rapport APD/RNB, de 0.19 % en 2004 à 0.28 % en 2005.

Engagement vis-à-vis des OMD. Dans la Charte de l'APD qu'il a adoptée en 2003, le Japon place sa contribution à la réalisation des OMD dans l'optique de la « sécurité humaine ». Au Sommet de Gleneagles, en 2005, il a annoncé son intention d'accroître le volume global de son APD de 10 milliards USD au total d'ici fin 2009 après avoir indiqué, lors du Sommet Asie-Afrique tenu la même année, qu'il doublerait son APD à l'Afrique entre 2005 et 2007 (par rapport au montant net de ses versements de 2003). Il s'est par ailleurs engagé, toujours en 2005, à consacrer 5 milliards USD à son Initiative pour la santé et le développement avant mars 2010.

Efficacité de l'aide. Le Japon a souscrit à la Déclaration de Paris. Pour honorer ses engagements, il a défini un plan d'action qui insiste sur l'importance à accorder : i) à l'alignement de l'APD du Japon sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires; ii) au renforcement des capacités; iii) à la gestion des finances publiques; iv) au déliement; v) à la rationalisation des procédures d'aide; vi) à l'adoption d'une gestion axée sur les résultats; et vii) à l'amélioration du cadre de planification et de mise en œuvre de l'APD japonaise. Une décentralisation grandissante est opérée au profit du terrain pour permettre un meilleur traitement de ces questions.

Cohérence des politiques. Dans sa Charte de l'APD, le gouvernement japonais s'engage à veiller à ce que la formulation et la mise en œuvre de sa politique d'APD soit le fruit d'un processus unifié et cohérent. La coordination entre les ministères s'est notablement intensifiée dans de nombreux domaines, d'où une amélioration de la cohérence des activités d'aide. Une initiative a été lancée en 2005 en vue de rehausser la cohérence entre la politique commerciale et la politique du développement. Elle prévoit le recours à toute une panoplie d'instruments de coopération économique et technique ainsi que d'autres mesures comme l'accès au marché japonais, en franchise de droits et de contingents, pour la quasi-totalité des produits en provenance des PMA.



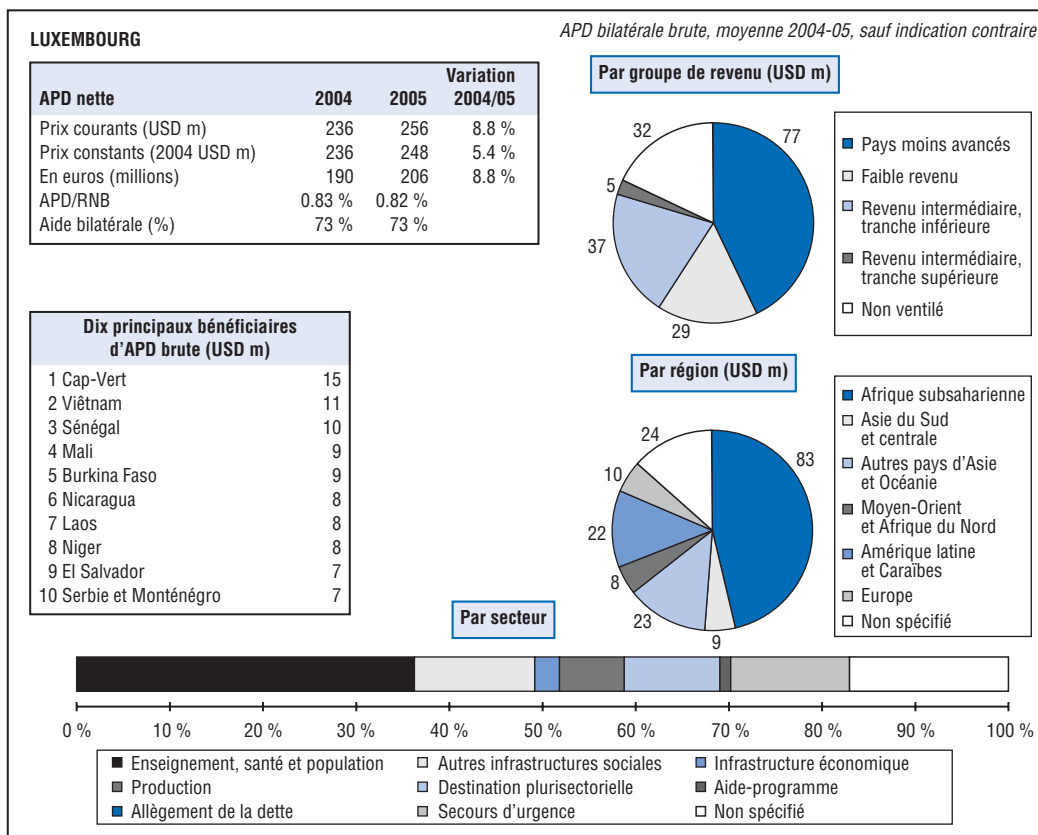
Luxembourg

En 2005, l'APD nette du Luxembourg a progressé de 5.4 % en termes réels pour atteindre 256 millions USD. Exprimée en pourcentage du RNB, l'APD est cependant revenue de 0.83 % à 0.82 %. Le Luxembourg s'est engagé à porter son rapport APD/RNB à 1 % d'ici 2009.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Luxembourg place les OMD au centre de sa politique de coopération pour le développement, dont les objectifs primordiaux sont la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement durable. En outre, il accorde une attention particulière, dans la plupart de ses programmes, à l'éducation de base, aux soins de santé primaires, à la lutte contre le VIH/sida, ainsi qu'à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. L'APD luxembourgeoise prend principalement le chemin de pays parmi les moins avancés et à faible revenu.

Efficacité de l'aide. Des programmes d'aide sont mis en œuvre dans dix pays prioritaires, sur la base de programmes indicatifs pluriannuels destinés à aligner plus étroitement l'aide luxembourgeoise sur les priorités de développement des pays partenaires, à en rehausser la transparence et la prévisibilité, et à en améliorer la gestion. Le nouveau programme indicatif de coopération avec le Viêt Nam (2006-10) concorde avec le plan national de développement socio-économique et offrira des occasions d'expérimenter de nouvelles modalités d'aide. Le Luxembourg a pris part activement à l'élaboration de la Déclaration de Hanoi sur l'efficacité de l'aide et du plan d'action local de l'UE pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Tous ses nouveaux projets respectent les directives édictées au niveau de l'UE pour le financement des coûts locaux. La coordination à l'échelon local a été intensifiée, de même que la présence sur le terrain dans les pays prioritaires. L'aide luxembourgeoise est en majeure partie non liée et il est fait largement appel à des entreprises locales pour l'exécution des projets. La coopération multilatérale s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'initiatives multi-bilatérales dans les pays prioritaires, principalement sous la houlette de quatre organismes (PNUD, OMS, UNICEF, FNUAP).

Cohérence des politiques. Le Luxembourg manifeste un grand attachement à la cohérence des politiques et prône une mondialisation à visage humain. Un pôle spécialement chargé de la cohérence des politiques a été créé au sein du ministère des Affaires étrangères. Enfin, le Luxembourg est favorable à l'initiative de l'UE relative au coton et encourage l'effort de réforme du secteur sucrier.



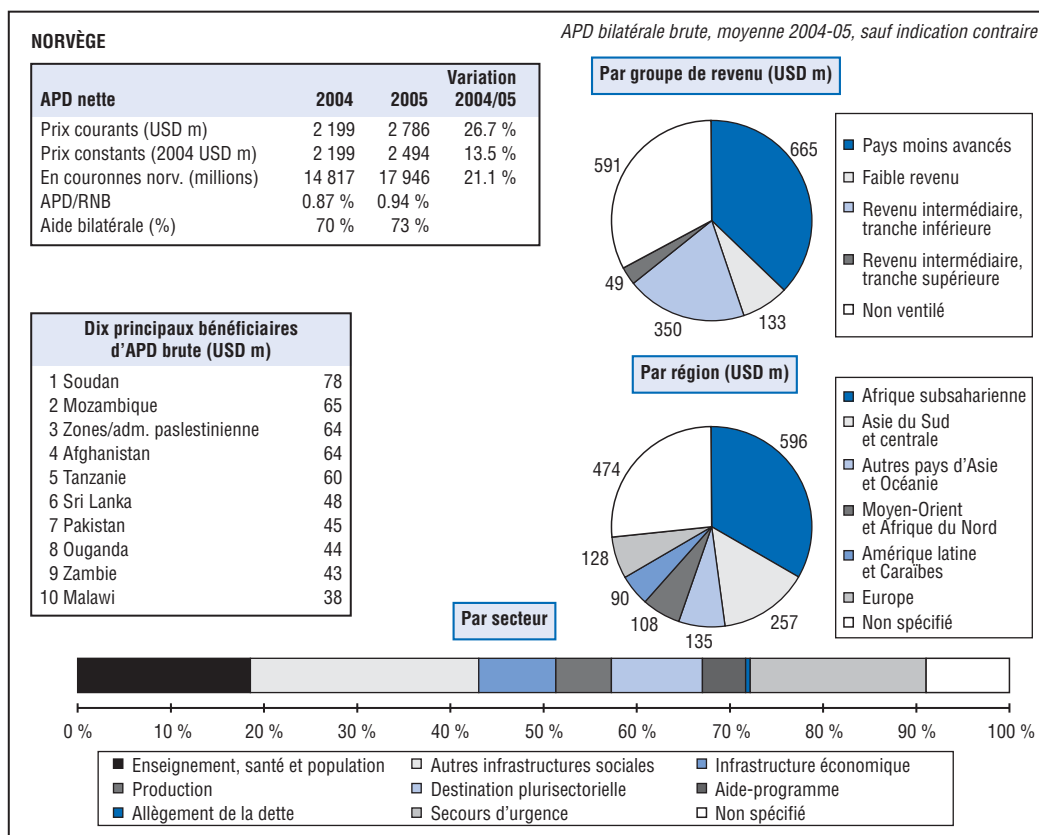
Norvège

En 2005, l'APD nette de la Norvège a augmenté de 13,5 % en valeur réelle pour s'élever à 2,8 milliards USD. Le rapport APD/RNB s'est établi à 0,94 %, contre 0,87 % en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le programme d'aide de la Norvège est centré sur des secteurs clés pour la réalisation des OMD. Le Livre blanc paru en 2004 sous le titre *Fighting Poverty Together* insiste sur la nécessité de faire évoluer les conditions-cadre internationales, notamment dans les domaines des échanges et de la dette, d'améliorer la gouvernance dans les pays en développement, d'accroître l'APD et d'harmoniser les efforts de coopération pour le développement, et de mobiliser le secteur privé et les organisations de la société civile. Au sein de diverses enceintes internationales, la Norvège s'attache à sensibiliser davantage l'opinion aux OMD, à évaluer les progrès accomplis vers ces derniers et à rechercher des solutions pour surmonter les obstacles à leur réalisation. En 2005, sur le total de l'APD bilatérale norvégienne, 39 % sont allés aux PMA.

Efficacité de l'aide. L'administration de l'aide norvégienne met l'accent sur les résultats et l'amélioration de la capacité de mesurer l'impact des interventions. La Norvège soutient activement les priorités et programmes arrêtés par les autorités nationales. Au sein du Groupe nordique plus, c'est elle qui a conduit le débat sur les moyens de renforcer l'harmonisation et l'alignement avec les CSLP, et elle applique de nouvelles modalités d'aide telles que la coopération déléguée ou le partenariat silencieux. Elle continue de jouer un rôle déterminant dans l'élaboration de plans d'action sur mesure pour l'harmonisation des pratiques des donneurs dans un certain nombre de pays partenaires.

Cohérence des politiques. La Norvège apporte une contribution pour l'évaluation de la mesure dans laquelle les politiques des pays de l'OCDE favorisent le recul de la pauvreté dans les pays en développement. Elle s'emploie activement à alléger le fardeau que fait peser l'endettement sur les pays pauvres, à lutter contre la corruption et à améliorer les normes sanitaires et de sécurité. Elle œuvre aussi à l'intégration des pays en développement dans les échanges mondiaux en laissant entrer sur son territoire en franchise de droits et de contingents les produits en provenance des PMA.



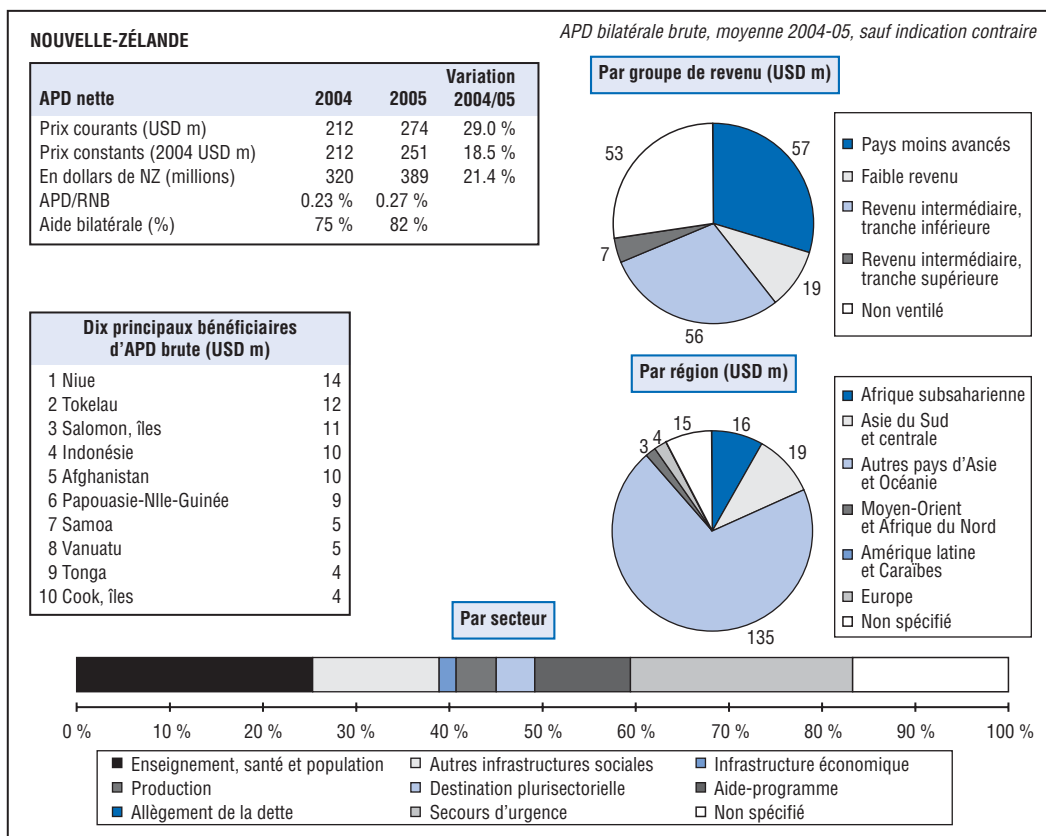
Nouvelle-Zélande

En 2005, l'APD nette de la Nouvelle-Zélande s'est montée à 274 millions USD, soit un accroissement de 18.5 % en termes réels par rapport à 2004 qui a entraîné une élévation du rapport APD/RNB de 0.23 % à 0.27 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, la Nouvelle-Zélande accorde une attention spéciale aux droits des communautés les plus pauvres des pays partenaires. Des efforts particuliers sont déployés pour aider ces communautés à satisfaire leurs besoins essentiels, à élargir l'éventail des possibilités qui s'offrent à elles et à se rendre moins vulnérables face à la pauvreté. La Nouvelle-Zélande a par ailleurs réorienté son action en matière de santé et d'éducation afin de mieux contribuer à la réalisation des OMD et honorer ses engagements internationaux. Elle est très active dans les domaines de la gouvernance, du développement économique et de l'environnement, toujours avec pour objectif l'élimination à long terme de la pauvreté.

Efficacité de l'aide. NZAID aligne de plus en plus ses activités sur les politiques et priorités des gouvernements partenaires et appuie les efforts d'harmonisation entre donateurs. L'amélioration de l'efficacité de l'aide est au centre du plan stratégique quinquennal de NZAID, et la Nouvelle-Zélande participe à un nombre grandissant d'initiatives bilatérales, régionales et multilatérales/internationales dans ce sens. Au plan interne, il a été entrepris de simplifier les procédures opérationnelles et d'étoffer les capacités, et des indicateurs sont en cours d'intégration dans le nouveau système d'information pour la gestion. La Déclaration de Paris constitue une référence essentielle pour les programmes de NZAID dans le Pacifique et en Asie du Sud-Est de même que pour l'adhésion de la Nouvelle-Zélande à la réforme des Nations unies. La Nouvelle-Zélande participe à des approches sectorielles dans les domaines de la santé et de l'éducation. Des dispositions spécifiques ont été prises en vue d'une coopération déléguée entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et d'autres formes de collaboration dans les pays du Pacifique.

Cohérence des politiques. La Nouvelle-Zélande envisage sa contribution à la réalisation des OMD dans le contexte d'une action visant à relever les défis se posant dans le monde en matière de développement et englobant l'APD, les échanges, l'allègement de la dette, la politique migratoire et les opérations de paix. L'instabilité qui caractérise certaines parties de la région Asie-Pacifique, et d'autres, continue de témoigner de la nécessité d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration et d'une amélioration des stratégies internationales pour régler les problèmes économiques, politiques, de sécurité et de développement auxquels sont confrontées de nombreuses régions du monde, y compris la région Asie-Pacifique. Les échanges, la sécurité biologique, l'environnement, l'immigration et la sécurité sont les principaux domaines dans lesquels NZAID s'attache à promouvoir la cohérence des politiques au service du développement.



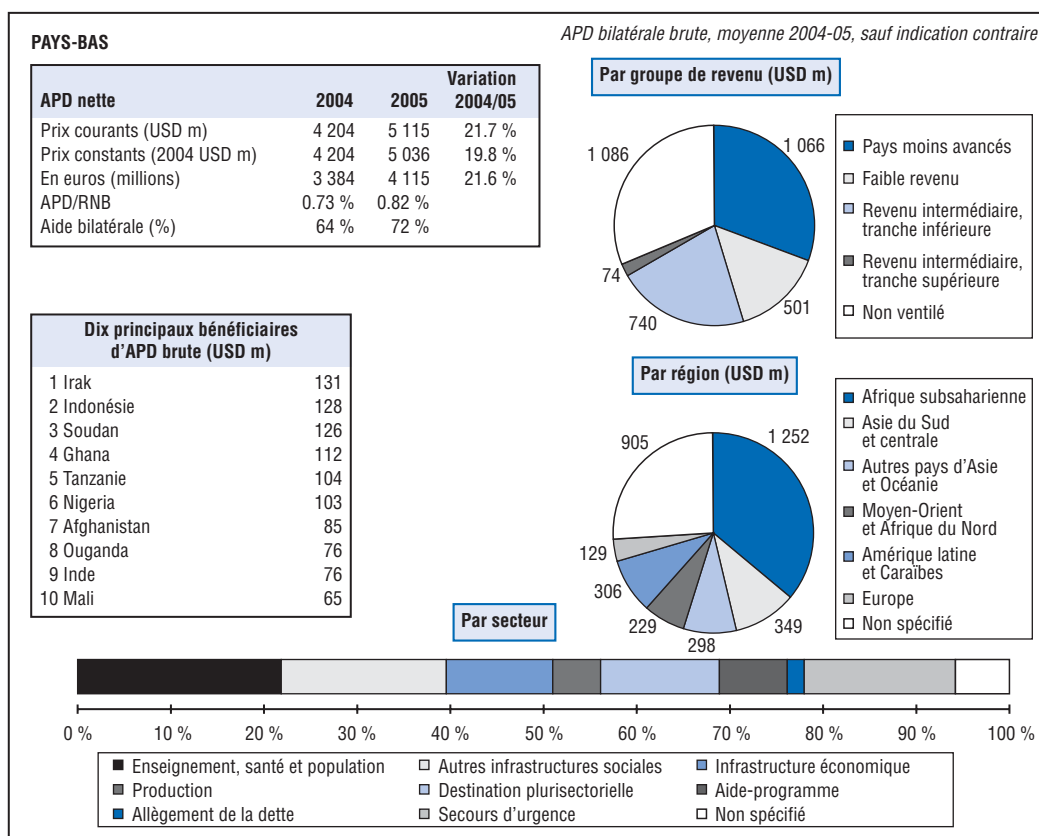
Pays-Bas

En 2005, le volume de l'APD nette des Pays-Bas a augmenté de 19,8 % en valeur constante pour s'établir à 5,1 milliards USD, soit 0,82 % du RNB. Cet accroissement notable s'explique en partie par le fait qu'en 2004 le niveau de l'APD nette avait été déprimé par le remboursement par l'Inde des prêts que lui avaient consentis les Pays-Bas. Ces derniers ont pour objectif de consacrer 0,8 % de leur RNB à l'APD.

Engagement vis-à-vis des OMD. Faire reculer la pauvreté est l'objectif suprême de la politique étrangère des Pays-Bas dans son ensemble, et de leur politique de coopération pour le développement en particulier. Le CSLP est considéré comme une référence primordiale pour orienter la stratégie des Pays-Bas, organiser l'exécution des programmes, fournir une base pour le suivi et l'évaluation et asseoir le dialogue sur les mesures à prendre. En ce qui concerne leur contribution à la réalisation des cibles associées aux OMD, les Pays-Bas mettent l'accent sur celles intéressant l'éducation, le VIH/sida, la santé et les droits génésiques, l'environnement et l'eau.

Efficacité de l'aide. Les Pays-Bas adhèrent aux principes énoncés dans la Déclaration de Paris et s'efforcent de nouer des partenariats avec les acteurs compétents dans le cadre de leurs programmes bilatéraux. Les ambassades sont encouragées à participer activement aux processus mis en place à l'échelon local dans le prolongement des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris. Au niveau des services centraux, les efforts sont centrés sur l'intégration de ces engagements dans les processus de planification et de suivi. Les Pays-Bas continuent de concentrer leur aide sur un nombre limité de pays et de secteurs. Les approches sectorielles encouragent l'appropriation par les pays partenaires et servent également à recenser les domaines dans lesquels les capacités nationales doivent être renforcées. Le soutien budgétaire est privilégié dès lors que les capacités locales sont suffisantes. Les Pays-Bas investissent par ailleurs dans un système de suivi et d'évaluation qui favorise le retour d'information, à des fins d'apprentissage et de décision, à tous les niveaux de l'administration.

Cohérence des politiques. Le Cabinet est très vigilant aux questions de cohérence et approuve toutes les instructions pour les réunions internationales. L'Unité de la cohérence des politiques au sein du ministère des Affaires étrangères joue un rôle de défenseur des intérêts du développement et collabore avec des acteurs clés d'autres ministères sectoriels dans le cadre d'équipes spéciales. Grâce à son action, l'importance de la cohérence des politiques est désormais davantage reconnue aux Pays-Bas, dans l'UE et à l'OCDE, et elle a obtenu des résultats concrets dans ce sens, notamment concernant la réforme des politiques cotonnière et sucrière de l'UE et la prise au niveau de l'UE d'engagements relatifs à la cohérence des politiques. En 2006 a été publié le deuxième rapport sur l'OMD 8, qui intègre des contributions du secteur privé, du monde des ONG, d'organisations syndicales et des milieux de la recherche.



Encadré 4.3. Examen par le CAD de l'aide des Pays-Bas, 12 septembre 2006

Examineurs : Japon et Suède

Le CAD s'est félicité de la volonté persistante affichée par les Pays-Bas de maintenir à un niveau élevé leurs apports d'aide. En 2005, l'APD néerlandaise s'est chiffrée à 5.11 milliards USD, soit 0.82 % du RNB, ce qui fait des Pays-Bas un des donateurs les plus généreux au monde. Le Comité a constaté que les Pays-Bas recourent à des approches novatrices pour trouver des modes d'acheminement de l'aide qui favorisent l'appropriation locale, ce qui fait d'eux un modèle. Depuis le début des années 90, ils sont parmi les plus ardents et les plus réguliers promoteurs de la lutte contre la pauvreté, en insistant sur la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide, dans le droit fil de ce que préconise la Déclaration de Paris. Ils sont aussi pour beaucoup dans le consensus grandissant qui se dégage à l'échelon international sur l'importance de la cohérence des politiques au service du développement.

Les Pays-Bas ont été salués pour les efforts qu'ils ont déployés afin de donner suite aux recommandations formulées par le CAD lors de son examen par les pairs de 2001. Les principaux problèmes que ce dernier avait mis en évidence concernaient les relations entre les services centraux du ministère des Affaires étrangères (MAE) et les ambassades, d'une part, et l'adéquation des ressources humaines, d'autre part. Les autorités néerlandaises ont pris, entre autres, les mesures suivantes : i) élaboration d'un système de planification et de suivi stratégiques de l'aide bilatérale ; ii) amélioration de la communication entre les services centraux et les ambassades ; iii) renforcement des capacités du ministère grâce à la création de nouveaux postes et à l'élargissement de l'éventail des compétences. Cela dit, le système de planification et de suivi pourrait nécessiter d'autres ajustements, et il conviendrait de veiller à doter les ambassades de pouvoirs suffisants ainsi que des effectifs et des compétences voulus. Se montrer à la hauteur de leurs ambitions demeure un défi permanent des Pays-Bas.

Parmi les autres grandes conclusions et recommandations que le CAD a adressées aux Pays-Bas afin de les aider dans la poursuite de leur effort d'amélioration de l'efficacité de leur programme de coopération pour le développement figurent les suivantes :

- Le cadre stratégique arrêté en 2003 sous le titre *Mutual interests, mutual responsibilities* définit des objectifs de dépenses dans certains domaines prioritaires. Les autorités néerlandaises doivent veiller à ce que ces objectifs de dépenses ne nuisent pas au respect des principes d'efficacité de l'aide et soient contrebalancés par l'octroi d'une primauté manifeste aux résultats.
- Les Pays-Bas pourraient élaborer une stratégie plus cohésive pour guider leur action à l'appui du développement du secteur privé et de l'instauration d'une croissance favorable aux pauvres.
- Au-delà des arrangements de cofinancement et contractuels qu'il conclut avec ces acteurs, le MAE devrait instaurer un dialogue plus structuré, s'inscrivant dans une optique plus stratégique, avec les organisations de la société civile, le secteur privé et le monde de la recherche.
- Les Pays-Bas sont encouragés à aller plus loin encore sur la voie de la concentration géographique en accroissant la part de leur aide qu'ils affectent à leurs 36 pays partenaires. Ils sont également incités à poursuivre, en collaboration avec les autres donateurs, leur effort de concentration sectorielle de leurs programmes bilatéraux par pays.
- Le MAE est encouragé à continuer de s'appliquer à améliorer l'efficacité de ses programmes en direction des ONG. Il devrait veiller à la complémentarité des activités de ces dernières avec ses propres programmes bilatéraux et rechercher des moyens de gérer les risques potentiels découlant, aux yeux des ONG, du recentrage sur les résultats.
- Étant donné leur désir de promouvoir une plus grande efficacité du système multilatéral, les Pays-Bas sont incités à se doter, en matière d'aide multilatérale, d'une stratégie qui fasse une juste place à la poursuite de leurs objectifs bilatéraux tout en tenant compte des conséquences qui en découlent pour la gestion des organismes multilatéraux, au vu des efforts de réforme en cours.
- Les autorités néerlandaises sont encouragées à donner suite à leur intention d'élaborer une stratégie globale à l'appui de l'efficacité de l'aide afin de mieux expliciter comment le programme d'action inscrit dans la Déclaration de Paris doit être mis en œuvre, au niveau des services centraux et dans les différents contextes nationaux, notamment dans les États fragiles.
- La responsabilité de la planification des évaluations a été transférée aux départements sectoriels afin d'améliorer et d'accélérer le retour d'information aux décideurs. Pour préserver la qualité des évaluations, le MAE est incité à veiller à ce que l'indépendance du Département de l'évaluation des politiques et des opérations (IOB) ne soit pas remise en cause pour ce qui est de la gestion du processus d'évaluation de même que de la communication et de la diffusion publique des conclusions des évaluations.
- L'élaboration d'un cadre stratégique destiné à guider l'ensemble de l'action humanitaire des Pays-Bas serait utile pour rassembler les divers éléments sous-tendant les interventions dans ce domaine et mettre en évidence les questions sur lesquelles un approfondissement des travaux s'impose pour améliorer la prévisibilité des concours humanitaires néerlandais et réduire les coûts de transaction pour les partenaires sur le terrain.

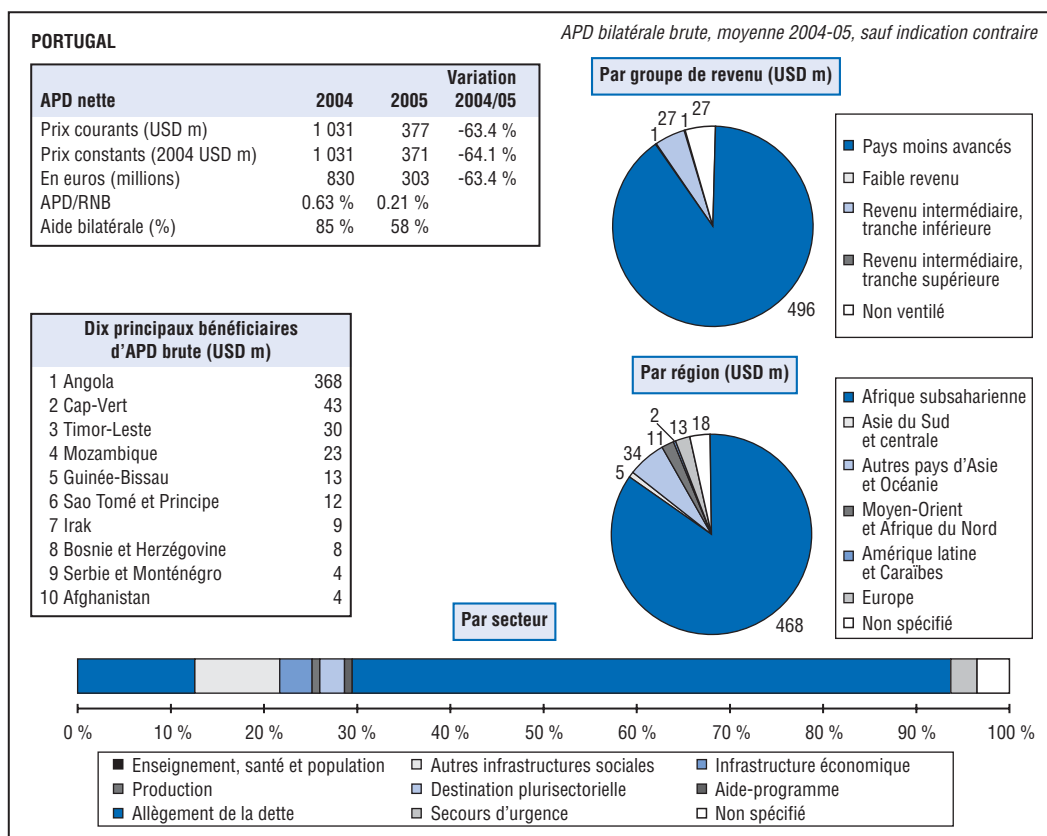
Portugal

En 2005, l'APD nette du Portugal s'est chiffrée à 377 millions USD, en recul de 64.1 % en termes réels par rapport à 2004, année où l'Angola avait bénéficié d'allègements de dette d'une ampleur exceptionnelle. Le rapport APD/RNB est de ce fait revenu de 0.63 % à 0.21 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Le Portugal concentre son APD sur les cinq pays africains de langue officielle portugaise et le Timor-Leste, qui sont tous des PMA. En novembre 2005, le Conseil des ministres a approuvé une nouvelle stratégie de coopération pour le développement dont un des cinq principes directeurs est la poursuite des OMD. Des mesures précises et un calendrier ont depuis lors été adoptés pour faire de la lutte contre la pauvreté une constante de toutes les composantes du programme portugais de coopération pour le développement.

Efficacité de l'aide. Le Plan d'action pour l'harmonisation et l'alignement établi par le Portugal en 2005 a été actualisé en juin 2006 et communiqué aux acteurs compétents. Des programmes indicatifs de coopération s'appuyant sur les stratégies de lutte contre la pauvreté des pays partenaires ou leur équivalent sont négociés tous les trois ans par les autorités à l'issue d'un processus de consultation. Pour la prochaine génération de programmes (2007-09), le Portugal adoptera le Cadre commun pour les documents de stratégie par pays en vigueur dans l'UE. Le Portugal continue de privilégier les petits projets par rapport à l'aide-programme et à l'aide sectorielle. Il participe au Groupe du CAD sur les États fragiles, dans le cadre duquel il joue le rôle de facilitateur pour l'expérimentation en Guinée-Bissau des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles.

Cohérence des politiques. L'enceinte spécifiquement chargée de la cohérence des politiques au service du développement est la Commission interministérielle de coordination (CIC). Son secrétariat, dirigé par le président de l'Institut portugais pour l'aide au développement (IPAD), aide à superviser la planification et l'exécution décentralisée de la politique de coopération pour le développement. Depuis 2006 des réunions sont organisées mensuellement, ce qui contribue à attirer davantage l'attention sur la cohérence des politiques et à sensibiliser des instances publiques autres que l'IPAD œuvrant à l'appui du développement.



Encadré 4.4. Examen par le CAD de l'aide du Portugal, 19 avril 2006

Examineurs : Espagne et Irlande

Le CAD a salué l'engagement pris par le Portugal de porter son APD à 0.51 % de son RNB pour 2010. La mobilisation et la programmation de nouvelles ressources financières constitue un défi compte tenu de la situation tendue des finances publiques et du fait qu'il ne faut guère compter sur les allègements de dette pour générer un volume important d'APD dans les années à venir. Le CAD a instamment appelé le Portugal à adopter un plan directeur pour l'accroissement de l'APD assorti d'échéances précises. Pour que l'accroissement de l'APD soit mis au service des OMD comme le Portugal s'y est engagé, celui-ci devra procéder à un réexamen stratégique des enveloppes budgétaires actuelles et prendre des mesures spécifiques pour mieux intégrer la lutte contre la pauvreté à tous les niveaux de son programme de coopération pour le développement.

En tant que signataire de la Déclaration de Paris, le Portugal a été encouragé à opérer quelques ajustements dans les modalités et instruments d'acheminement de son aide afin de se mettre en conformité avec les préceptes de la Déclaration. Il conviendrait en particulier qu'il adopte un système de programmation pluriannuel qui permette d'accroître la prévisibilité de l'aide pour les pays partenaires et de placer l'intégralité du budget de l'aide bilatérale sous le contrôle de l'IPAD, l'organisme chargé de la coordination du programme portugais de coopération pour le développement. Davantage de pouvoirs devraient être délégués aux ambassades et leurs ressources humaines étoffées. Les responsables de la coopération portugaise devraient expérimenter de nouvelles approches telles que l'aide sectorielle et l'aide-programme ainsi que diverses formes de coopération déléguée, en travaillant autant que possible en concertation avec les autres donneurs.

Les autres conclusions et recommandations se dégageant de l'examen de l'aide du Portugal conduit par le CAD sont les suivantes :

- L'IPAD devrait abandonner sa culture administrative au profit d'une culture plus stratégique et axée sur le développement. Pour ce faire, il devra acquérir une expertise technique dans le domaine du développement et étendre ses activités de formation à un large éventail de questions de fond en rapport avec cette thématique. Il devrait aussi se doter d'une stratégie de communication afin de sensibiliser le public à la coopération pour le développement et de rallier une plus large adhésion de l'opinion à cette cause.
- D'une manière générale, le Portugal devrait continuer de renforcer sa culture de l'évaluation sur la base des progrès déjà réalisés par la Division Évaluation de l'IPAD et en ciblant l'effort sur les ministères sectoriels.
- La définition d'une politique globale vis-à-vis des États fragiles, s'appuyant sur des travaux à vocation stratégique et opérationnelle ciblant expressément la prévention des conflits et la construction de la paix, serait des plus appréciable.
- Il conviendrait que les plus hautes sphères politiques fassent savoir qu'elles sont déterminées à œuvrer à la cohérence des politiques au service du développement et précisent le rôle que pourrait jouer le Conseil des ministres pour la coopération afin de la promouvoir dans l'ensemble des ministères.
- Le Portugal devrait élaborer des orientations sectorielles s'appuyant sur une évaluation des besoins. Celles-ci devraient en outre tenir compte des disparités entre hommes et femmes.
- Les autorités portugaises sont encouragées à adopter une approche plus stratégique du recours à la coopération technique pour le renforcement des capacités et des institutions, qui repose sur une évaluation des besoins dans les secteurs où le Portugal est le plus actif, autant que possible dans le cadre d'une action concertée avec d'autres donneurs.
- Étant donné la vulnérabilité de ses principaux pays partenaires face aux situations d'urgence, qu'elles soient liées à des catastrophes naturelles ou à des conflits, le Portugal devrait se doter d'une politique d'aide humanitaire propre à guider son action dans les situations qui pourraient l'exiger à l'avenir. Cette politique devrait s'inscrire dans le droit fil des *Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire*, auxquels a souscrit le Portugal, et tenir compte de la nécessité de procéder à des investissements de nature à renforcer la préparation aux catastrophes et d'en atténuer les effets.

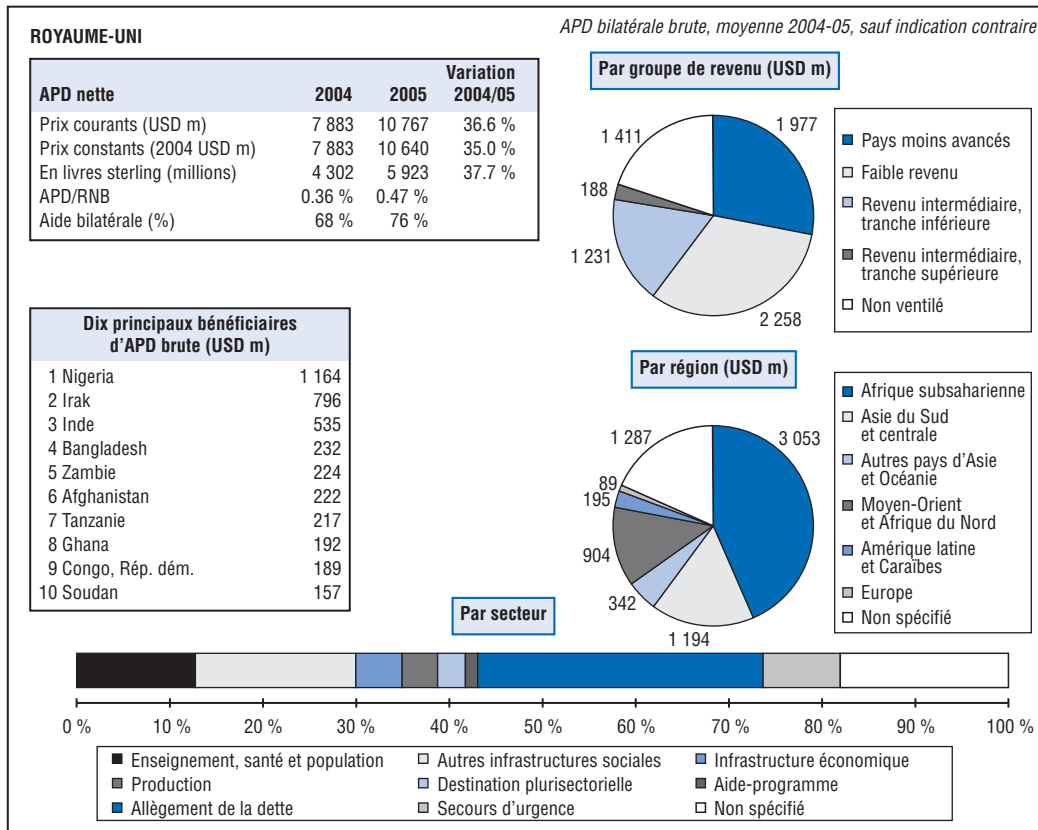
Royaume-Uni

En 2005, l'APD nette du Royaume-Uni s'est élevée à 10.8 milliards USD soit 35 % de plus, en termes réels, qu'en 2004. Le rapport APD/RNB est quant à lui passé de 0.36 % en 2004 à 0.47 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. Sur le front du développement international, l'objectif poursuivi par le Royaume-Uni est l'élimination de l'extrême pauvreté pour 2015, comme le veulent les OMD. Un suivi des progrès accomplis vers les OMD est prévu dans le *Public Service Agreement* du Department for International Development (DFID). Ce dernier concentre ses ressources sur les pays les plus pauvres, à commencer par ceux d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, et redouble d'attention pour les États fragiles et les pays « délaissés » par les donateurs.

Efficacité de l'aide. Le Royaume-Uni a souscrit à la Déclaration de Paris et son Livre blanc de 2006 sur le développement international intègre des engagements spécifiques dans le domaine de l'efficacité de l'aide, notamment ceux d'œuvrer, en collaboration avec d'autres donateurs, à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, de se conformer aux orientations du CAD pour ce qui est du suivi des engagements et de rendre des comptes à ses partenaires internationaux. Le Royaume-Uni a promis de consacrer à l'aide 0.7 % de son RNB d'ici 2013, et il recherche, comme d'autres, des moyens novateurs de mobiliser des financements au service du développement et de permettre la prise d'engagements prévisibles, sur le long terme, au niveau des pays. Le DFID a élaboré un Plan d'action à moyen terme pour l'efficacité de l'aide, qui fixe des objectifs à son action au niveau des pays, des régions, de l'ensemble du monde et de ses propres services à l'horizon 2010. Il est partisan d'une prise en main par les pays et de l'harmonisation, et consacre de nouvelles activités au suivi du comportement des donateurs et à la responsabilité mutuelle, notamment à travers une approche davantage axée sur les résultats. Le *Public Service Agreement* du DFID prévoit un suivi de ses performances dans nombre de ces domaines.

Cohérence des politiques. La cohérence des politiques est l'objet d'un engagement à haut niveau pris par le Premier ministre, le Chancelier de l'Échiquier et le Ministre du développement international. Une large place lui est faite dans le Livre blanc de 2006. Le DFID collabore étroitement avec d'autres ministères dans un large éventail de domaines, notamment les échanges, la prévention des conflits, l'allègement de la dette et la concrétisation des OMD, où des objectifs communs sont fixés dans le cadre du *Public Service Agreement*.



Encadré 4.5. Examen par le CAD de l'aide du Royaume-Uni, 31 mai 2006

Examineurs : États-Unis et Italie

Le CAD a loué l'approche volontariste, centrée sur la lutte contre la pauvreté dans le monde, adoptée par le Royaume-Uni en matière de coopération pour le développement, qui en fait aux yeux de nombreux observateurs un modèle. Le mandat clair défini par la loi et la rigueur de son organisation administrative ont permis au Royaume-Uni d'articuler son programme d'aide autour d'un système d'acheminement resserré et bien géré. La transcription dans les faits des objectifs de développement inscrits dans la loi et de la volonté politique est opérée grâce au système de *Public Service Agreements* (PSA) auquel est assujettie l'ensemble de l'administration, par l'intégration d'objectifs dans les PSA du Department for International Development (DFID) et aussi d'autres ministères.

Au cours de la période 2000-04, le volume de l'APD britannique a augmenté de 30 % en termes réels. Avec des versements de 7.9 milliards USD en 2004, le Royaume-Uni se classe désormais au quatrième rang des donateurs. Le CAD a salué l'engagement du Royaume-Uni de porter son rapport APD/RNB à 0.7 % pour 2013, selon une « feuille de route » financière élaborée en collaboration avec le Trésor.

Il a été reconnu que le DFID a traversé une « période dorée », depuis 1997, en termes de croissance et de réalisations, mais qu'il doit maintenant s'interroger sur sa capacité de relever les défis importants qui l'attendent, sachant qu'il lui faudra tout à la fois multiplier par deux sur sept ans le volume de l'APD, œuvrer à l'amélioration de l'efficacité de cette aide et du suivi de ses résultats et, vraisemblablement, travailler dans des environnements plus difficiles (États fragiles et situations de conflit), et ce avec des ressources moindres (puisqu'il prévoit de réduire de 10 % ses coûts en personnel et en services de soutien). Parvenir à réaliser tout cela tout en maintenant la qualité et le caractère novateur de l'aide demandera un effort particulier.

Les autres principales conclusions et recommandations se dégageant de l'examen de l'aide sont les suivantes :

- Pour préserver le niveau actuellement élevé du **soutien manifesté par les sphères politiques et le public**, le DFID devra dresser un bilan des résultats de son action et s'en faire l'écho auprès des citoyens et des représentants qu'ils ont élus. Cela nécessitera une communication stratégique, surtout sur les questions les plus difficiles à appréhender, comme l'aide aux États fragiles et les raisons justifiant une suspension de l'aide.
- Le DFID a été encouragé à affiner sa feuille de route pour l'augmentation de l'**APD**, de façon à assurer une répartition plus stratégique des fonds entre les canaux bilatéraux et multilatéraux, et entre les pays et secteurs prioritaires. Il a aussi été incité à s'abstenir de fixer de nouveaux objectifs de dépense par secteur ou thème.
- Le Royaume-Uni a été invité à élaborer un plan d'action organisé autour de priorités clairement définies pour l'amélioration de la **cohérence de ses politiques** au service du développement, de façon à exploiter judicieusement les compétences non négligeables dont il dispose dans ses services centraux et sur le terrain pour mettre en évidence des problèmes particuliers de cohérence et y porter remède.
- Le DFID doit examiner de près les conséquences de l'intensification à venir de son aide pour la **gestion de celle-ci**. Il devrait mettre à profit ses structures décentralisées dans ce processus, y compris pour l'élaboration de ses stratégies futures concernant le soutien budgétaire général, la mesure des performances, les relations avec les ONG, ou le renforcement de la collaboration avec d'autres donateurs autour d'interventions expérimentales. En matière de gestion des ressources humaines, l'accent devra être mis sur les questions de mise en œuvre et la planification préalable afin de tenir compte des besoins futurs.
- Le CAD a salué la nouvelle **politique humanitaire** du DFID, qui contribuera à accorder davantage encore l'aide humanitaire aux principes établis et aux besoins, mais a souligné qu'une meilleure délimitation des responsabilités opérationnelles entre les diverses instances britanniques était indispensable s'agissant de la protection des civils et de l'action dans les États fragiles.

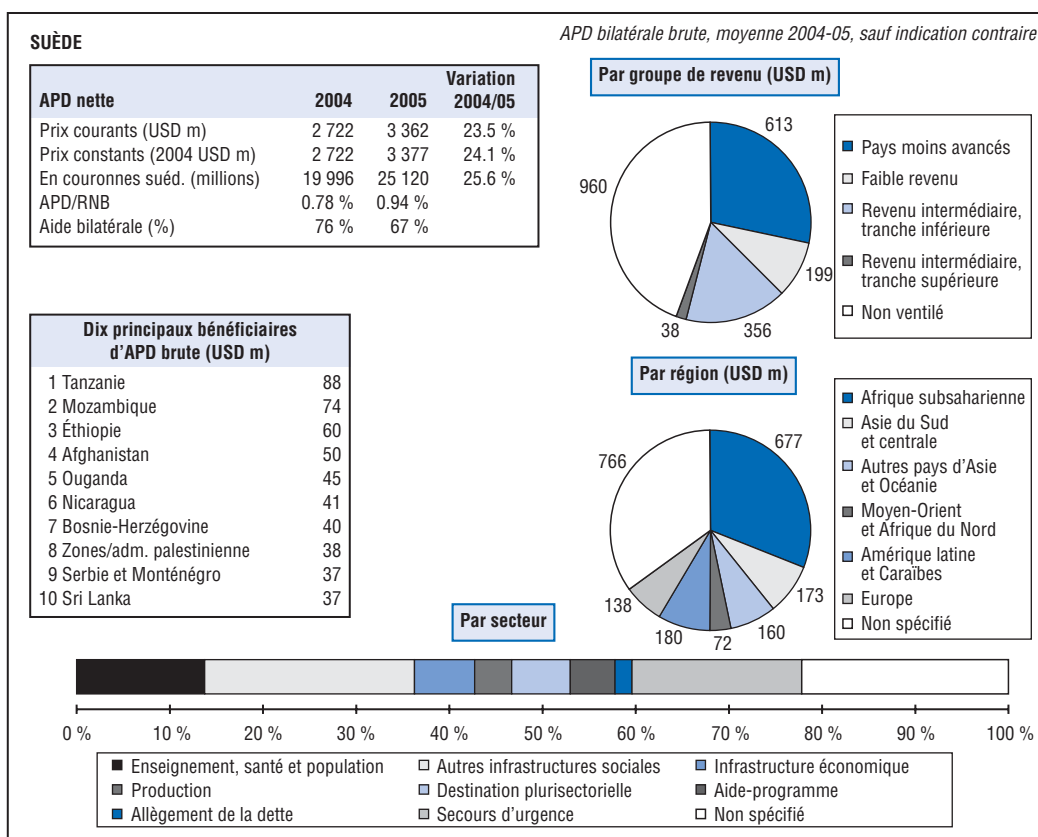
Suède

En 2005, l'APD nette de la Suède s'est chiffrée à 3.4 milliards USD, 24.1 % de plus en termes réels qu'en 2004. Le rapport APD/RNB a ainsi atteint 0.94 % contre 0.78 % en 2004.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Stratégie à l'appui d'un développement mondial place les OMD au centre de la politique nationale suédoise. Le rapport paru en 2004 sous le titre *Making it Happen* inventorie les actions déjà engagées à l'appui de ces derniers, parmi lesquelles le lancement d'une grande campagne de sensibilisation du public. La Suède est favorable à l'établissement par les donateurs de rapports sur leur contribution à l'avancement des OMD et elle est un des rares pays industrialisés à s'acquitter de ses obligations en la matière auprès des Nations unies. Les résultats de la coopération suédoise pour le développement fourniront la matière de son rapport sur l'OMD 8, ainsi que des évaluations conjointes conduites périodiquement sur l'impact de l'aide sur la pauvreté.

Efficacité de l'aide. La Stratégie à l'appui d'un développement mondial contient des engagements précis concernant l'harmonisation et l'alignement et en apporte la justification politique. Un compte rendu des mesures prises pour donner suite à ces engagements doit obligatoirement figurer dans le rapport annuel au Parlement sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie. La Suède met du mieux possible à profit la souplesse de ses procédures et sa conviction de longue date des bienfaits de l'appropriation pour promouvoir ces principes sur le terrain. Elle est également favorable à l'adoption progressive des systèmes des pays bénéficiaires parallèlement au financement d'activités de renforcement des capacités. Avec les autres membres du Groupe nordique plus, la Suède a mis en place un plan d'action commun pour l'harmonisation. Au niveau international, la Suède est un ardent défenseur de l'harmonisation et de l'alignement au sein du CAD, de l'UE et d'autres instances multilatérales.

Cohérence des politiques. Le consensus grandissant que suscite l'importance de la cohérence des politiques au service du développement au sein de la communauté des donateurs doit beaucoup au travail de pionnier accompli par la Suède depuis des années. Le gouvernement suédois reconnaît la nécessité de prendre en compte plus systématiquement les questions de développement dans les politiques nationales visant des domaines où cela est pertinent, y compris au niveau de l'UE. Tous les ministères sont tenus de faire rapport chaque année sur les mesures qu'ils ont prises en faveur de la cohérence des politiques.



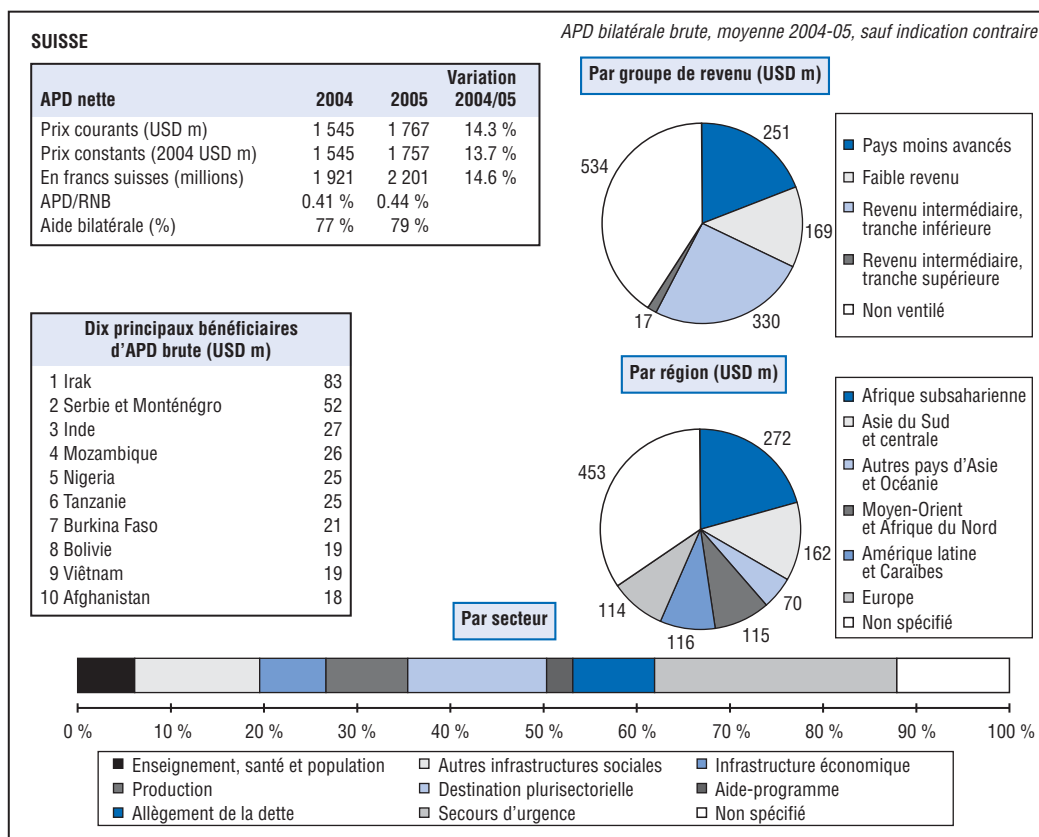
Suisse

En 2005, l'APD nette de la Suisse a progressé de 13.7 % en valeur réelle par rapport à 2004 pour atteindre 1.8 milliard USD. Le rapport APD/RNB est ainsi passé de 0.41 % à 0.44 %.

Engagement vis-à-vis des OMD. La Suisse a fait de la lutte contre la pauvreté l'un des cinq objectifs stratégiques de sa politique étrangère, et des OMD et de la Déclaration du Millénaire les points d'ancrage de sa politique du développement. Tant la direction du développement et de la coopération (DDC) que le secrétariat d'État à l'Économie (seco) ont placé la réduction de la pauvreté au premier plan de leurs stratégies respectives et mettent en œuvre à cet égard des approches et des outils différents mais complémentaires. L'adhésion de la Suisse aux OMD a été réitérée par le Conseil fédéral (gouvernement) dans son « Rapport intermédiaire de la Suisse sur les Objectifs du Millénaire pour le développement » ainsi qu'à l'occasion de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies (Sommet du millénaire +5) tenue en septembre 2005.

Efficacité de l'aide. Une déclaration conjointe de la DDC et du seco datée de mars 2005 confirme l'entière adhésion de la Suisse à la Déclaration de Paris. Un Plan de mise en œuvre de cette dernière est paru en mai 2005, bientôt suivi d'un Plan de diffusion des principes de la Déclaration de Paris. La DDC et le seco traitent la question de l'efficacité de l'aide dans le cadre d'un groupe de travail interministériel qui s'applique à trouver des moyens concrets de donner suite à la Déclaration de Paris.

Cohérence des politiques. Promouvoir la cohérence des politiques au sein de l'administration fédérale de telle sorte que le débat associe non seulement la DDC et le seco mais aussi d'autres organes fédéraux demeure un défi. Un certain nombre de mesures concrètes ont été prises pour renforcer la cohérence des politiques dans les secteurs agricole et financier, comme le renvoi des fonds d'origine illicite dans certains pays, la suppression progressive des droits de douane et des contingents sur les importations de produits agricoles en provenance des PMA et la réduction de la progressivité des droits de douane sur l'agro-alimentaire. Il a également été décidé de supprimer progressivement les quotas laitiers entre 2006 et 2009.



Notes relatives aux donateurs non membres du CAD

Le CAD réunit les principaux donateurs d'aide de la zone de l'OCDE. D'autres donateurs, appartenant ou non à l'OCDE, n'en jouent pas moins un rôle grandissant dans la coopération pour le développement. L'OMD 8 appelle à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Or les informations sur les donateurs non membres du CAD sont limitées et la coordination avec la communauté traditionnelle des donateurs fait souvent défaut. En 2006, le CAD a entrepris, en vue de remédier à cette situation, d'élargir son dialogue avec les donateurs n'appartenant pas au CAD en leur qualité de partenaires de la coopération au développement.

La communauté internationale ne cesse de mettre en avant son désir de disposer d'informations statistiques plus complètes de la part des donateurs non membres du CAD. En tant que source faisant autorité de statistiques de la coopération pour le développement, le CAD s'efforce de fournir une image exhaustive de l'APD dans le monde, se fondant sur des données comparables. À ce jour, cet objectif n'a été atteint que partiellement, et il faut espérer qu'à l'avenir d'autres pourvoyeurs importants d'aide au développement entreprendront de notifier leur APD de sorte que leurs efforts puissent être dûment reconnus et qu'un tableau plus complet des apports d'aide globaux puisse être dressé.

Soucieux de favoriser des avancées dans ce sens, le CAD collabore avec la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies et le Programme des Nations unies pour le développement. Dans ce contexte, une enquête conjointe a notamment été entreprise auprès des donateurs qui ne notifient pas encore systématiquement leurs apports d'aide au développement en se conformant aux définitions établies par lui et avalisées par la communauté internationale.

Les sections qui suivent présentent des informations sur les programmes de donateurs non membres du CAD. Les données fournies par ces donateurs sont intégrées dans le tableau 33 de l'annexe statistique au présent rapport.

Membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD

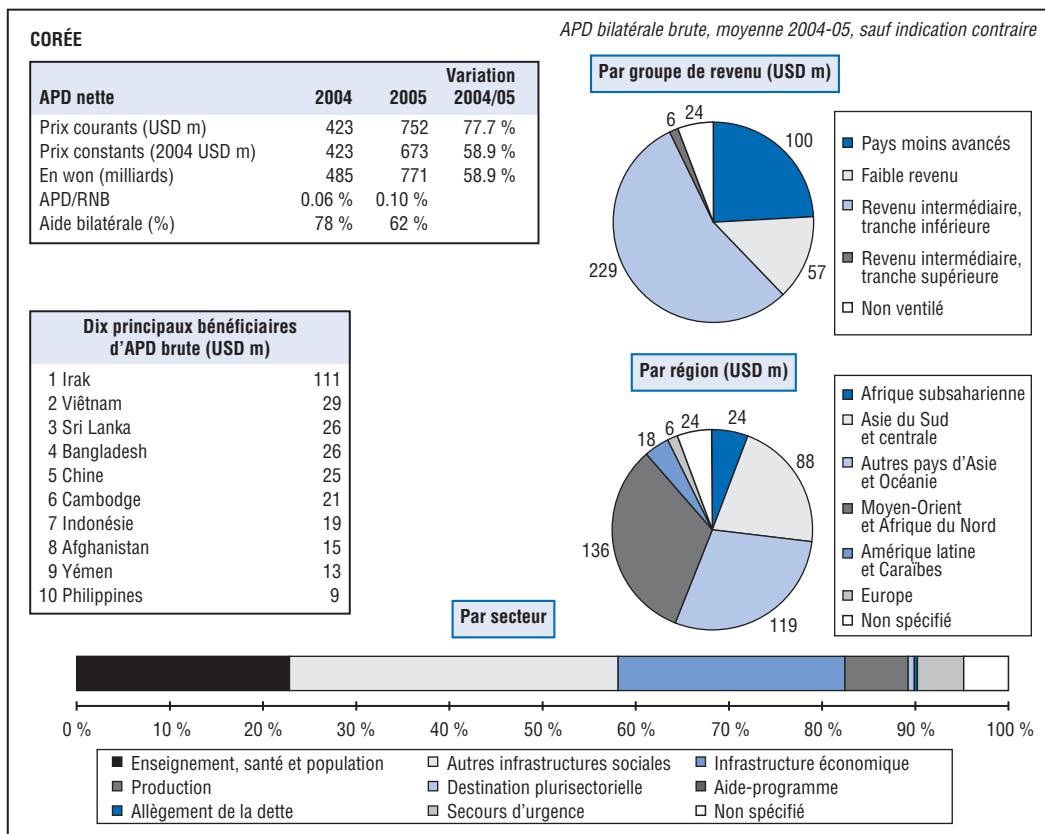
Corée

En 2005, une forte croissance des apports bilatéraux aussi bien que multilatéraux a porté l'APD de la Corée à 752 millions USD, 78 % de plus qu'en 2004, de sorte que le rapport APD/RNB est passé de 0.06 % à 0.10 %. L'aide bilatérale, qui a absorbé 62 % de l'APD totale, s'est hissée de 330.8 millions USD en 2004 à 463.3 millions USD sous l'effet, pour une large part, des dons consentis à l'Irak. L'aide multilatérale a également augmenté, de 92.6 millions USD à 289 millions USD, principalement en raison de généreuses contributions, de plus de 200 millions USD, à l'Association internationale de développement et au Fonds pour les opérations spéciales de la Banque interaméricaine de développement.

La majeure partie de l'APD bilatérale (81 %) a pris le chemin de l'Asie. Cette concentration s'explique entre autres par la proximité géographique de la Corée et le désir de nombreux pays asiatiques de suivre son exemple. Les secteurs des infrastructures sociales et économiques s'adjoignent respectivement 61 % et 21 % de l'APD bilatérale. Plus précisément, le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement arrive en tête avec 15 %, suivi par la santé (14 %), les transports (13 %), et le secteur public et la société civile (11 %).

La Corée a mis en place un plan d'action en cinq volets en matière d'aide au développement pour les années à venir. Ce dernier prévoit : i) des objectifs chiffrés pour le rapport APD/RNB, qui devra être porté à 0.1 % pour 2009 et 0.25 % pour 2015, parallèlement à des efforts d'amélioration de l'efficacité de l'aide ; ii) la conception d'un modèle d'aide se fondant largement sur l'expérience de la Corée ; iii) un renforcement du système de gestion de l'aide et de programmation de cette dernière, avec notamment l'établissement de plans à moyen terme par pays destinés à rehausser la prévisibilité de la mise en œuvre ; iv) une sensibilisation du public aux questions de coopération pour le développement ; et v) un resserrement de la collaboration avec les ONG.

La Corée a aussi fait savoir qu'elle souhaitait devenir membre à part entière du CAD d'ici 2010.



Hongrie

En 2005, la Hongrie a déboursé 100 millions USD en faveur du développement, soit 0.11 % de son RNB, et 38 % de plus en termes réels qu'en 2004. Cet accroissement a concerné aussi bien les apports bilatéraux que les apports multilatéraux. Les allègements de dettes en faveur de la Tanzanie et du Yémen ont absorbé 50 % de l'aide bilatérale.

En 2005, l'APD bilatérale hongroise est restée centrée sur les pays de l'Ouest des Balkans et de la Communauté des États indépendants. Les principaux destinataires en ont été la Bosnie-Herzégovine, et la Serbie-Monténégro, ainsi que la Macédoine, la Moldova, la Mongolie, la République kirghize et l'Ukraine. La Hongrie a en outre apporté une aide au Cambodge, au Laos, aux territoires sous administration palestinienne, au Viêt Nam et au Yémen, et poursuivi son aide à l'Afghanistan et à l'Irak. Il est cependant apparu qu'un aussi grand nombre de pays partenaires risquait de nuire à l'efficacité de mise en œuvre du programme d'APD hongrois.

Au niveau sectoriel, la Hongrie privilégie la transformation politique et économique et l'adhésion à l'UE, en raison de son avantage comparatif dans ces domaines et par souci de complémentarité avec les objectifs communs de l'UE en matière de développement. Abstraction faite de ces priorités sectorielles, son aide sert aussi à financer des transferts de connaissances, et des activités visant l'éducation et la formation, la santé, l'agriculture et la gestion de l'eau.

Islande

En 2005, les versements d'APD de l'Islande ont totalisé 27.2 millions USD, soit 0.18 % du RNB comme en 2004. L'aide bilatérale a été portée de 16.4 millions USD en 2004 à 20.1 millions USD, et a absorbé 74 % de l'APD. Les contributions aux organisations multilatérales sont passées de 4.9 millions USD en 2004 à 7.1 millions USD en 2005.

Le gouvernement islandais s'est fixé comme objectif de porter le rapport APD/RNB à 0.35 % pour 2009 et entend, pour y parvenir, s'appuyer sur la stratégie définie dans un document intitulé *Iceland's Policy on Development Co-operation 2005-09*. Les enveloppes budgétaires pour 2005 et 2006, et celle proposée pour 2007, témoignent d'une évolution qui devrait permettre la concrétisation de cet objectif. La stagnation du rapport APD/RNB entre 2004 et 2005 s'explique en partie par la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à la couronne islandaise, d'où une diminution des sommes à dégager en monnaie locale pour couvrir les engagements souscrits en dollar, et en partie par la croissance beaucoup plus rapide que prévu de l'économie islandaise.

L'Icelandic International Development Agency (ICEIDA), instance autonome rattachée au ministère des Affaires étrangères, est à l'origine de 33 % de l'APD versée par l'Islande en 2005. Ses activités sont centrées sur cinq pays : le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda et le Sri Lanka. Un accord-cadre de coopération pour le développement entre l'Islande et le Nicaragua est en préparation. L'Icelandic Crisis Response Unit (ICRU) du ministère des Affaires étrangères se charge de son côté du soutien aux opérations de paix. En 2005, l'ICRU a fourni des concours pour des opérations au Sri Lanka, en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo et en Afghanistan. Sur le total des versements d'APD de l'Islande en 2005, 17 % ont transité par son intermédiaire. En 2006, le Ministre des affaires étrangères a commissionné un réexamen des textes régissant le fonctionnement de l'ICEIDA. Une remise à plat des activités de l'ICRU est également en cours.

Mexique

Le Mexique veut concourir à la réalisation des OMD, et reconnaît le rôle revenant à la coopération internationale dans leur concrétisation. Ses activités de coopération pour le développement ont principalement pour objectif de contribuer à la mise en place de capacités nationales et d'assurer la stabilité sociale et l'intégration économique.

En 2005, le programme de coopération internationale du Mexique a porté sur 387 projets intéressants les secteurs de l'éducation, de l'environnement, de la science, du développement social, de l'agriculture, de la santé, de la culture et de l'énergie, entre autres. Les principaux bénéficiaires en ont été des institutions de pays d'Amérique centrale, des Caraïbes et d'Amérique du Sud. Des travaux sont en cours pour mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la coopération pour le développement et améliorer le suivi de l'APD.

Pologne

En 2005, l'APD polonaise a totalisé 204.8 millions USD, contre 117.5 millions USD en 2004. Le rapport APD/RNB a lui aussi augmenté, de 0.05 % à 0.07 %. L'aide bilatérale s'est établie à 48 millions USD, soit 23 % de l'APD totale, et l'aide acheminée par l'intermédiaire des institutions multilatérales à 156.8 millions USD, dont 92 %, soit 145 millions USD, sont allés au budget de l'UE.

La forte progression de l'APD polonaise en 2005 tient principalement à la contribution que ce pays a versée au budget de l'UE. Parallèlement, la Pologne s'est appliquée à renforcer ses capacités institutionnelles en matière d'APD, par la création, au sein du ministère des Affaires étrangères, d'un Département de la coopération pour le développement chargé de la programmation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'aide au développement.

En 2005, l'aide bilatérale a principalement pris la forme d'activités d'assistance technique, de prêts assortis de conditions libérales, d'allègements de dette, de bourses d'étude et d'interventions d'aide humanitaire. Les principaux bénéficiaires de l'APD polonaise ont été le Bélarus, la Chine, l'Ouzbékistan, la Serbie-Monténégro, et l'Ukraine; des concours ont cependant aussi été accordés à la Géorgie, à l'Irak, au Kazakhstan, à la Moldova et au Viêtname.

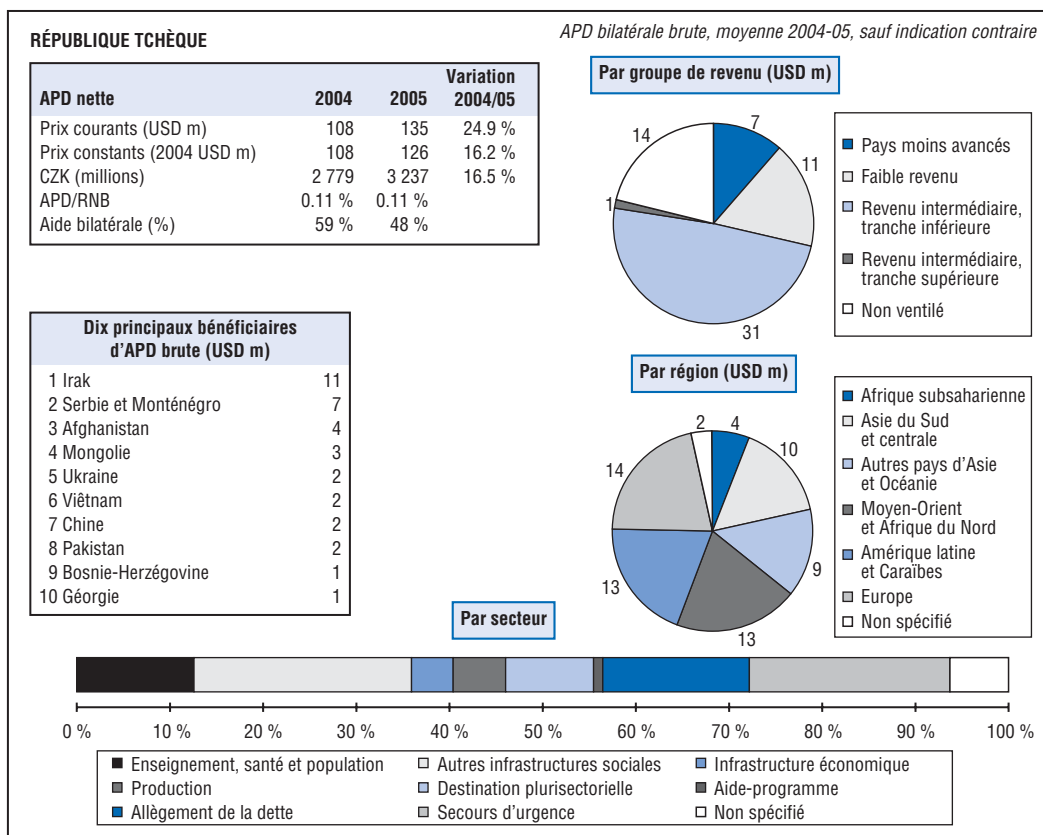
Le gouvernement devrait adopter une nouvelle stratégie pour l'aide étrangère d'ici la fin de 2006. Celle-ci définira les principales orientations, les secteurs prioritaires et les modalités d'acheminement de l'aide à compter de 2007. Elle visera à mieux accorder le programme d'APD de la Pologne aux principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Consensus européen pour le développement. Elle est en outre censée servir de référence fondamentale pour la gestion de l'APD, à laquelle sont supposés être consacrés 0.17 % du RNB en 2010.

République tchèque

En 2005, l'APD tchèque s'est accrue de 16 % en termes réels pour s'établir à 135 millions USD, soit 0.11 % du RNB. Cette progression s'explique essentiellement par la contribution versée par la République tchèque au budget de l'UE pour le développement (62 millions USD) et aussi en partie par des interventions humanitaires en Asie. L'aide tchèque prend exclusivement la forme de dons.

En 2005, la plus grande partie (52 %) de l'APD tchèque a emprunté les canaux multilatéraux, notamment celui du budget de l'UE. Les 48 % qui en sont allés à l'aide bilatérale se sont répartis entre des activités d'assistance technique (11 %), des projets d'investissement (5 %), des programmes spéciaux au Moyen-Orient et dans les Balkans (7 %), une aide aux réfugiés et d'autres actions humanitaires (14 %), des opérations d'allègement de la dette (7 %), et des frais administratifs liés notamment à des activités de sensibilisation du public (3 %). Ils ont été centrés sur les Balkans (Serbie-Monténégro), l'Asie du Sud-Est (Mongolie, Pakistan) et le Moyen-Orient (Irak). Les principaux domaines d'intervention ont été la bonne gouvernance et la société civile, l'éducation et la protection de l'environnement.

À la fin de 2005, les autorités tchèques ont approuvé des programmes de coopération avec huit pays (Angola, Bosnie-Herzégovine, Moldova, Mongolie, Serbie-Monténégro, Viêtname, Yémen et Zambie) couvrant la période 2006-10. La mise en place de programmes stratégiques par pays vise à relever la prévisibilité et la cohérence de l'aide afin d'améliorer l'efficacité. Toujours dans un souci d'efficacité et de transparence, ont été édictés des Principes pour la passation des marchés liés aux projets d'aide au développement (octobre 2005) et des Directives pour la gestion du cycle des projets (avril 2006). Pour l'heure, le gouvernement met au point un projet de Loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire.



République slovaque

En 2005, les versements d'APD de la République slovaque se sont élevés à 56 millions USD, 28 millions USD de plus qu'en 2004. Ils ont représenté 0.12 % du RNB contre 0.07 % en 2004. Cette augmentation du rapport APD/RNB s'explique principalement par l'accroissement du volume de l'aide multilatérale au développement sous l'effet de la contribution versée au budget de la CE et par les allègements de dettes consentis à l'Afghanistan, à l'Albanie, à l'Irak et au Soudan. L'aide bilatérale a absorbé 55 % de l'APD totale.

En avril 2006, le gouvernement a approuvé un nouveau Programme annuel prévoyant une enveloppe de 5.7 millions USD pour de nouveaux projets, dont 1.8 million USD d'aide bilatérale à la Serbie-Monténégro et 3.9 millions USD en faveur de 13 pays ou entités prioritaires : Afghanistan, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Kazakhstan, Kenya, République kirghize, Macédoine, Mongolie, Mozambique, Ouzbékistan, Soudan et Tadjikistan.

Soucieuse de contribuer à la réalisation des OMD, la République slovaque centre son soutien sur les infrastructures sociales, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le développement économique durable et l'environnement, et la mise en place d'institutions démocratiques et d'une économie de marché. L'enveloppe des futurs programmes annuels sera augmentée de telle sorte que soit atteint l'objectif fixé par le Conseil européen, à savoir porter le rapport APD/RNB à 0.17 % pour 2010.

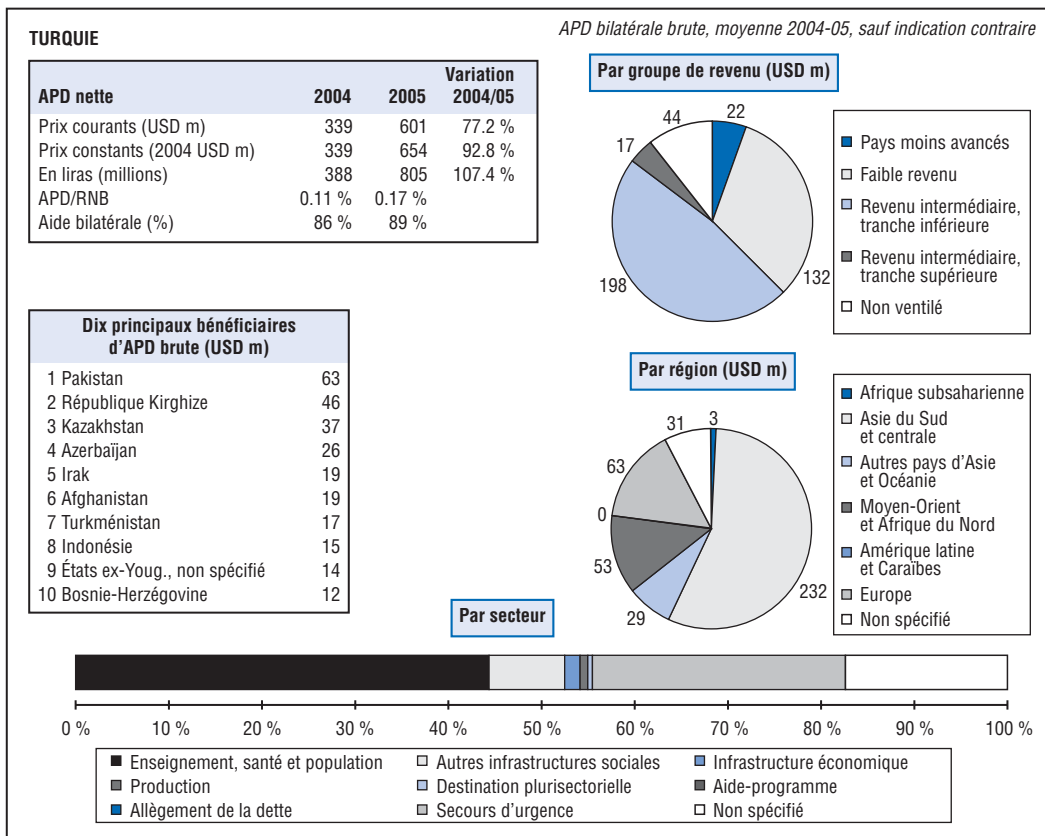
Turquie

En 2005, l'APD de la Turquie a totalisé 601 millions USD, soit 0.17 % du RNB et 262 millions USD de plus qu'en 2004. Cette forte progression est imputable : i) aux apports d'aide humanitaire consentis au Pakistan à la suite du tremblement de terre et aux pays d'Asie du Sud-Est victimes du tsunami ; ii) à de nouvelles initiatives en Afrique et au Moyen-Orient ; et iii) à une amélioration des données relatives aux dépenses d'APD des autres instances turques.

La Turquie a commencé à mener des activités d'aide au développement à partir de 1985 et depuis 1997 ses dépenses d'APD dépassent ses recettes d'APD, ce qui fait d'elle un donneur net. L'actuel gouvernement a réaffirmé le souhait de la Turquie de devenir membre à part entière du CAD.

L'Agence turque de coopération internationale (TIKA), organisme autonome de coopération technique placé sous l'autorité des services du Premier ministre, est la principale instance chargée de l'administration de l'aide turque au développement. Elle œuvre principalement au renforcement des institutions et à la valorisation des ressources humaines dans les pays partenaires, dans des domaines tels que le développement du secteur privé, l'agriculture, la santé, l'environnement, la fiscalité, la banque, les infrastructures, la législation et le tourisme. Au niveau géographique, l'aide turque est concentrée sur l'Europe de l'Est et du Sud-Est et sur l'Asie centrale, des activités étant aussi menées au Moyen-Orient et en Afrique.

La TIKA suit rigoureusement le programme d'action défini dans la Déclaration de Paris et adopte progressivement des modes d'acheminement de l'aide fondés sur les programmes à mesure du renforcement de ses capacités dans la perspective de l'adhésion de la Turquie au CAD.



Donneurs non membres de l'OCDE

Chypre^{1, 2}

En 2005, l'aide chypriote a atteint plus de 16 millions USD, dont 4.4 millions USD pour l'aide bilatérale et 12 millions USD pour les contributions multilatérales.

Afin d'améliorer la gestion et la mise en œuvre de l'APD, le ministère des Affaires étrangères et le Bureau du Plan ont été officiellement désignés principaux organismes exécutants de l'aide chypriote à compter de 2006. Le ciblage géographique de l'aide s'est reporté de l'Europe orientale et de la Communauté des États indépendants vers l'Afrique et les pays associés à la Politique européenne de voisinage.

Au cours de la période 2006 à 2010, l'essentiel de l'aide passera par le programme chypriote de bourses d'études, par de nouveaux mécanismes reposant sur la coopération déléguée et la coopération trilatérale avec des organisations internationales, ou par des dispositifs tels que le Programme alimentaire mondial.

Estonie

En 2005, l'Estonie a consenti pour 9 millions USD d'aide au développement, dont 80 % ont transité par les voies multilatérales.

Depuis 2003, les « Principes pour la coopération estonienne pour le développement » fixent le cadre conceptuel de l'action dans ce domaine. En mai 2006, le gouvernement a adopté une « Stratégie de l'Estonie en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire pour la période 2006 à 2010 ». Celle-ci définit des objectifs à l'horizon 2010 et fait de l'Afghanistan, de la Géorgie, de la Moldova et de l'Ukraine les principaux pays partenaires de l'Estonie.

Les objectifs stratégiques de la coopération estonienne pour le développement sont de : i) contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement humain à l'échelle mondiale ; ii) promouvoir la paix et la stabilité, le respect des droits de l'homme, la généralisation de la démocratie et la bonne gouvernance ; iii) favoriser le développement économique et la libéralisation du système commercial international ; et iv) encourager un développement écologiquement durable. Le développement du secteur des TIC et celui de l'administration électronique y constituent des thèmes transversaux. L'Estonie mène de nombreuses activités de coopération non seulement bilatérale mais aussi trilatérale.

Israël

En 2005, les versements d'APD d'Israël ont totalisé 95.4 millions USD, dont 84 % sont allés à l'aide bilatérale et 16 % à l'aide multilatérale. L'aide bilatérale a été pour l'essentiel centrée sur l'Afrique (35 %) et sur l'Asie (38 %). Les chiffres de l'APD englobent les dépenses consenties pour l'entretien, pendant leur première année de séjour, de personnes venant de pays en développement (souvent le théâtre d'une guerre civile ou de troubles graves) ou ayant dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires, religieuses ou politiques.

Plusieurs ministères se partagent la responsabilité de l'APD israélienne. Le centre de coopération internationale pour le développement (MASHAV), qui relève du ministère des Affaires étrangères, offre des conseils et des formations en Israël et à l'étranger. Une partie de ses activités est mise en œuvre en collaboration avec d'autres pays ou des institutions internationales ou avec leur soutien financier dans le cadre de projets régionaux intégrés. Les priorités du MASHAV sont la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes, et l'amélioration des services de santé et d'éducation de base.

Le MASHAV met en œuvre un vaste programme de formation couvrant des domaines comme l'agriculture, la médecine et la santé publique, la science et la technologie, la gestion et le fonctionnement de l'entreprise, l'éducation, et le développement économique, social, communautaire et rural.

Koweït

Après avoir amplement fluctué ces dernières années, l'APD du Koweït a progressé en 2005 pour s'établir à 547.3 millions USD, dont 491.7 millions USD sont passés par les canaux bilatéraux.

Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes est chargé du versement de l'APD bilatérale et il achemine également des ressources vers les institutions multilatérales de développement. Il offre des prêts assortis de conditions libérales et des dons, ces derniers servant à commanditer des études techniques, économiques et financières souvent en liaison avec des investissements financés par l'aide au développement. Les partenaires du Fonds koweïtien dans les pays bénéficiaires sont les administrations centrales et régionales, des services d'utilité publique et d'autres institutions publiques. Les principaux secteurs d'intervention sont l'amélioration des infrastructures dans les transports, l'agriculture et l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'énergie, et le développement social.

Lettonie

En 2005, l'APD de la Lettonie s'est élevée à 10.7 millions USD, soit 0.07 % du RNB, dont 91 % ont emprunté des voies multilatérales. L'APD bilatérale est passée par divers projets d'assistance technique.

Les principaux bénéficiaires de l'APD bilatérale lettone ont été le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la République kirghize, la Macédoine (ERYM), la Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine. Une aide humanitaire a par ailleurs été consentie à la Géorgie, à l'Indonésie et au Pakistan, et des projets d'assistance technique mis en œuvre dans ces pays.

Le Plan d'action pour 2006 définit les secteurs d'intervention prioritaires de la coopération pour le développement, lesquels sont : i) la promotion de la bonne gouvernance ; ii) la réforme des municipalités et des systèmes de défense ; iii) l'intégration européenne et transatlantique ; iv) la démocratisation et le renforcement de la société civile ; et v) la fourniture d'une assistance technique dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'éducation, de la culture, du développement social et de la santé. Les principaux pays partenaires devraient être la Géorgie et la Moldova, ainsi qu'à un degré moindre le Bélarus.

Lituanie

En 2005, l'APD de la Lituanie a totalisé 15.6 millions USD, dont 1.28 millions USD pour l'aide bilatérale et 14.28 millions USD pour l'aide multilatérale.

La Lituanie affecte l'essentiel de son aide bilatérale à des projets régionaux avec le Bélarus, le Caucase, la Moldova et l'Ukraine; elle met cependant aussi en œuvre des projets en Afghanistan. L'aide humanitaire, fournie en cas de catastrophe naturelle, prend habituellement le chemin de pays des régions voisines, mais aussi d'autres pays victimes de catastrophes particulièrement graves.

Aux yeux de la Lituanie, son avantage comparatif tient à l'obligation dans laquelle elle s'est elle-même trouvée d'opérer des réformes politiques et économiques. Elle s'efforce de partager l'expérience qu'elle a ainsi accumulée avec ses partenaires en développement, en centrant ses activités sur la démocratisation, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la réforme des marchés, la justice et l'ordre public, l'intégration européenne, la santé et la sécurité sociale, la culture, l'éducation et l'environnement.

Slovénie

En 2005, la Slovénie a consacré 0.11 % de son RNB à l'APD, avec des versements s'élevant à 34.7 millions USD.

L'effort d'aide de la Slovénie est avant tout centré sur les États de l'Ouest des Balkans, dans le cadre d'accords bilatéraux. Cette aide bilatérale passe de façon prépondérante par des activités diverses de formation technique et de renforcement des institutions, dont la mise en œuvre est assurée dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est ou d'une assistance post-conflit.

En mai 2005, les autorités slovènes ont créé un Centre pour la promotion d'une perspective européenne afin de favoriser l'intégration européenne et transatlantique à travers des activités de sensibilisation, de formation et de dialogue.

Une fraction substantielle des fonds affectés par la Slovénie à l'aide au développement a aussi servi à alimenter le budget de l'UE pour les programmes conjoints de coopération pour le développement et des contributions à d'autres organisations internationales œuvrant dans ce domaine et dans celui de l'aide humanitaire.

Taipei chinois

En 2005, l'APD du Taipei chinois s'est chiffrée à 483 millions USD (0.14 % du RNB), dont la plus grande partie a été affectée à l'aide bilatérale. Pour l'acheminement de sa coopération pour le développement, le Taipei chinois collabore avec diverses institutions multilatérales et ONG internationales. La principale région bénéficiaire est l'Afrique, suivie par l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Asie du Centre et du Sud et le Pacifique.

L'exécution de l'aide au développement consentie par le Taipei chinois incombe principalement à l'International Co-operation and Development Fund (ICDF), avec le concours de divers autres ministères et organismes. Les activités de l'ICDF, qui recouvrent l'octroi de prêts à des conditions libérales et la prise de participations, la coopération technique, la valorisation des ressources humaines et l'aide humanitaire, s'inscrivent dans un programme triennal glissant. En matière d'aide au développement, le Taipei chinois privilégie une stratégie combinant aide publique et aide privée, et entend à l'avenir renforcer sa collaboration avec les ONG. Une attention particulière est portée aux technologies de l'information et de la communication. Parmi les autres domaines de coopération, figurent l'agriculture et l'agroalimentaire, le développement des petites et moyennes entreprises (PME), la santé publique et les services médicaux.

Notes

1. **Note de la Turquie** : En ce qui concerne la question de Chypre, la Turquie réserve sa position comme indiqué dans sa déclaration du 1^{er} mai 2004. L'information contenue dans le rapport sous le titre Chypre se réfère à la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs de l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre-Nord (RTCN).
2. **Note de tous les États Membres de l'Union européenne de l'OCDE et de la Commission européenne** : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies à l'exception de la Turquie. L'information contenue dans ce rapport se réfère à la zone sous contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Le CAD et ses travaux

Le Comité d'aide au développement

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est le principal organe au sein duquel les grands donateurs bilatéraux s'appliquent ensemble à coordonner les activités de coopération pour le développement et à accroître l'efficacité de leurs efforts en faveur d'un développement durable.

Dans la structure de l'OCDE, le CAD est un comité de premier plan. Il présente cependant trois caractéristiques qui lui sont propres. Premièrement, il se réunit plus fréquemment que les autres comités (environ 15 fois par an) et son président est basé au siège de l'OCDE. Deuxièmement, il est habilité à adresser des recommandations à caractère contraignant sur les questions de sa compétence, directement aux pays représentés au Comité ainsi qu'au Conseil (comme la Recommandation de 2001 sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés). Troisièmement, son président publie un rapport annuel sur les efforts et politiques des membres. Ce rapport est devenu une référence dans le domaine de la coopération pour le développement.

Le CAD tient chaque année une réunion à haut niveau, à laquelle les membres sont représentés par leur ministre de la coopération pour le développement ou le responsable de leur organisme d'aide. Chaque année est en outre organisée une réunion au niveau des hauts fonctionnaires qui passe en revue les travaux du Comité sur les questions d'actualité. Les réunions ordinaires du Comité rassemblent quant à elles les délégués des pays membres basés à Paris et des fonctionnaires venant des capitales.

Mission du CAD

En vertu de son mandat (reproduit à la page suivante, accompagné de la liste des représentants permanents auprès du CAD en 2006), qui n'a pas changé depuis sa création en 1961, le CAD a pour mission :

- D'être la principale source de bonnes pratiques et d'analyses sur les problèmes de développement prioritaires.
- De mobiliser davantage de fonds d'APD au service du développement, et plus particulièrement de la lutte contre la pauvreté.
- D'être la source incontestée de statistiques sur l'effort mondial de coopération pour le développement.
- De contribuer à faire évoluer les comportements au sein du système international de coopération pour le développement en vue d'accroître l'efficacité de l'aide, notamment en promouvant l'alignement, l'harmonisation et le déliement de l'aide et le ciblage sur les résultats.
- De trouver des moyens efficaces d'aider les pays, peu performants, en proie à un conflit.
- D'encourager les membres de l'OCDE, et l'Organisation elle-même, à accorder une plus grande attention à la cohérence des politiques au service du développement.

Mandat du Comité d'aide au développement

(Paragraphe 14 du Rapport du Comité préparatoire)

Ainsi qu'il en est décidé dans la Résolution ministérielle en date du 23 juillet 1960 [OECD(60)13], le Groupe d'aide au développement deviendra le Comité d'aide au développement lorsque l'OCDE entrera en activité; il aura le mandat suivant :

- a) Le Comité poursuivra les consultations relatives aux méthodes à appliquer pour rendre disponibles les ressources nationales afin d'aider les pays et les régions en voie de développement économique, et pour accroître et améliorer l'afflux de capitaux à long terme et les autres formes d'aide au développement en faveur de ces pays et régions.
- b) Le Comité d'aide au développement aura les fonctions, les caractéristiques et la composition qu'aura le Groupe d'aide au développement lors des débuts de l'Organisation.
- c) Le Comité choisira son président, présentera périodiquement des rapports au Conseil et à ses propres membres, recevra le concours du Secrétariat dans les conditions qui seront convenues avec le Secrétaire général, sera habilité à formuler des recommandations concernant des questions de son ressort aux pays représentés au Comité et au Conseil, et invitera des représentants d'autres pays et d'organisations internationales à participer aux discussions concernant des questions particulières en tant que de besoin.
- d) Le Comité d'aide au développement ne pourra agir au nom de l'Organisation qu'avec l'approbation du Conseil.
- e) Dans le cas où les attributions du Comité d'aide au développement seraient étendues au delà de celles qui sont définies à l'alinéa a) ci dessus, tout pays membre non représenté au Comité d'aide au développement pourra saisir le Conseil de la question.

Composition du Comité d'aide au développement en 2006 (à la date du 31 décembre 2006)

Président et Vice-présidents du CAD

M. Richard MANNING, Président (Royaume-Uni)

M. George CARNER, Vice-président (États-unis)

Mme Stephanie LEE, Vice-présidente (Nouvelle-Zélande)

M. Jeroen VERHEUL, Vice-président (Pays-Bas)

Pays	Nom
Allemagne	M. Josef FUELLENBACH
Australie	M. Peter WADDELL-WOOD
Autriche	Mme Maria ROTHEISER-SCOTTI
Belgique	M. Guy BERINGHS
Canada	Mme Nicole GESNOT
Commission européenne	M. Franco CONZATO
Danemark	M. Ole CHRISTOFFERSEN
Espagne	M. José Manuel ALBARES
États-Unis	M. George CARNER
Finlande	Mme Pirkko-Liisa KYÖSTILÄ
France	M. Dominique BOCQUET
Grèce	Mme Maria VLANTI
Irlande	M. Maurice BIGGAR
Italie	M. Fabio CASSESE
Japon	M. Hironori SHIBATA
Luxembourg	M. Georges TERNES
Norvège	Mme Kristin LANGSHOLT
Nouvelle-Zélande	Mme Stephanie LEE
Pays-Bas	M. Jeroen VERHEUL
Portugal	Mme Alda MEDEIROS FERNANDES
Royaume-Uni	M. Roland FOX
Suède	Mme Kristin PÅLSSON
Suisse	M. Anton STADLER

Observateurs auprès du CAD

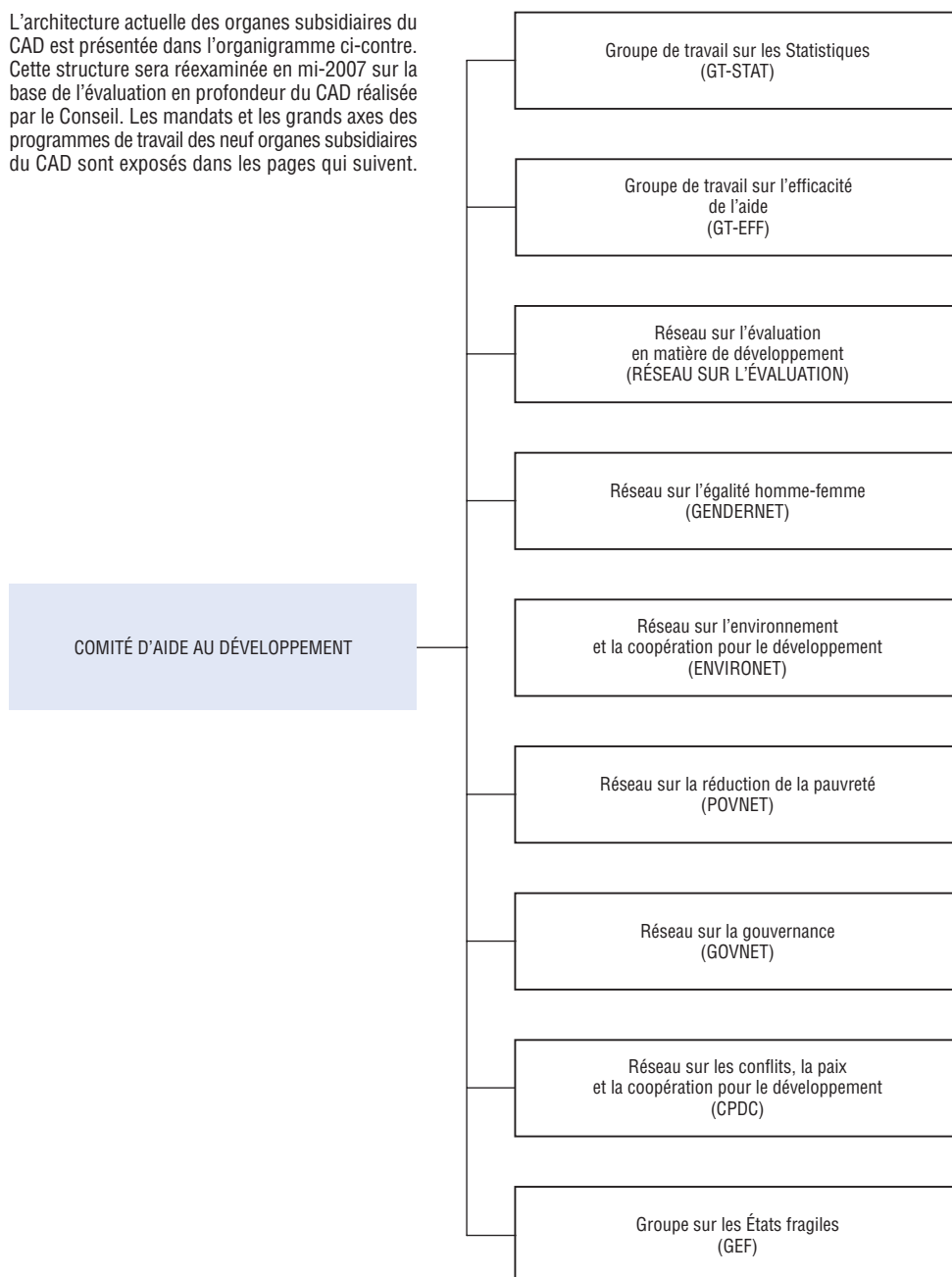
Banque mondiale	M. Brian NGO
FMI	M. Pierre EWENCZYK
PNUD	M. Luc FRANZONI

Autres pays membres de l'OCDE

Corée	M. In-gyun CHUN
Hongrie	Dr. Agnes JANSKY
Islande	M. Jón JÓHANNESSON
Mexique	M. Gerardo BRACHO Y CARPIZO
Pologne	M. Piotr DERWICH
République slovaque	M. Libor GULA
République tchèque	M. Roman HOLY
Turquie	M. Cengiz Kamil FIRAT

Les organes subsidiaires du CAD

L'architecture actuelle des organes subsidiaires du CAD est présentée dans l'organigramme ci-contre. Cette structure sera réexaminée en mi-2007 sur la base de l'évaluation en profondeur du CAD réalisée par le Conseil. Les mandats et les grands axes des programmes de travail des neuf organes subsidiaires du CAD sont exposés dans les pages qui suivent.



Mandats et programmes de travail des organes subsidiaires du CAD

Groupe de travail sur les statistiques (GT-STAT)

Date de création 1968

Durée Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008

Président M. Fritz Meijndert (Pays-Bas – jusqu'à fin juillet 2006)

Vice-présidents M. Geert Deserranno (Belgique) et Mme Hedwig Riegler (Autriche)

Mandat Le Groupe de travail sur les statistiques a pour mandat d'assurer un suivi et de proposer des améliorations à la notification statistique des apports de ressources aux pays en développement et aux pays en transition, ainsi qu'aux organismes multilatéraux.

Il formule des recommandations au CAD concernant : l'éligibilité au titre de l'APD, les définitions et directives de notification, la comparabilité des données, et l'utilisation des statistiques du CAD.

Il propose, pour décision par le CAD, des amendements aux directives de notification des statistiques, traite des sujets connexes confiés par le CAD, et fait rapport au CAD en tant que de besoin.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Mise à jour et amélioration des productions statistiques régulières du CAD et meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs. Coopération avec les membres et les Nations unies sur la notification relative aux OMD. Mises à jour courantes des Directives concernant la notification des statistiques.

Dimension politique des statistiques – mise à jour de la pertinence politique et pratique des collectes de données; Liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD; paix et sécurité; aide humanitaire; mécanisme pour un développement propre; dispositifs novateurs de financement.

Dialogue avec les donateurs non membres du CAD afin d'améliorer l'accès aux statistiques sur l'aide et d'en élargir la couverture.

Utilisation du Système de notification des pays créanciers (SNPC) pour l'établissement de rapport sur des sujets spécifiques – p. ex., ciblage sur les OMD, aide au renforcement des capacités commerciales, en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, de l'environnement, de la santé, de la lutte contre le VIH/sida.

Coopération avec le GT-EFF sur les indicateurs servant au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en utilisant les définitions statistiques du CAD en tant que de besoin. Élaboration de notes d'orientation sur l'utilisation des systèmes de gestion de l'aide et multiplication des « plateformes pour la gestion de l'aide ».

Fourniture de données et d'analyses sur les tendances et problèmes observés au niveau du système international d'aide – afin de permettre un suivi des engagements pris par les donateurs concernant l'augmentation de l'aide et d'alimenter le débat sur la répartition et l'architecture de l'aide.

Poursuite du partage de l'information sur le développement avec AiDA.

Gestion de la base de données conjointe OCDE/OMC sur le renforcement des capacités commerciales et mise à profit de cette dernière pour mieux recenser les activités d'aide à l'appui des échanges.

Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF)

Date de création	Avril 2003
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Président	M. Jan Cedegren (Suède)
Vice-présidents	M. Christopher Hall (Banque mondiale) et Mme Helen Allotey (Ghana)
Mandat	<p>Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide est un partenariat international associant des donateurs et des pays partenaires et hébergé par le CAD qui œuvre à l'amélioration de l'efficacité de l'aide afin d'accroître l'impact de cette dernière sur les progrès du développement et de la lutte contre la pauvreté. Sa mission est actuellement de promouvoir, faciliter et suivre la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qu'ont entérinée plus d'une centaine de donateurs et de pays en développement à l'occasion d'un Forum de haut niveau tenu en mars 2005.</p> <p>Pour s'acquitter de sa tâche, le Groupe de travail s'appuie sur les compétences spécialisées réunies au sein de quatre activités conjointes, chargées respectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, ● de la gestion des finances publiques, ● de la passation des marchés, ● de la gestion axée sur les résultats de développement.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Soutien de la mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris en matière d'appropriation, d'alignement, d'harmonisation, de gestion axée sur les résultats et de responsabilité mutuelle.

Conformément au mandat résultant de la Déclaration de Paris, suivi des indicateurs des progrès convenus à l'échelon international.

Investissement dans un rôle d'instance où les institutions impliquées dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris peuvent rendre compte des progrès accomplis en vue de favoriser le partage de données d'expérience. Formulation d'orientations dans des domaines essentiels pour l'amélioration de l'efficacité de l'aide.

Préparation du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui doit se tenir à Accra, au Ghana, en septembre 2008.

Réseau sur l'évaluation en matière de développement (RÉSEAU SUR L'ÉVALUATION)

Date de création	Mars 2003
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Président	M. Finbar O'Brien (Irlande)
Vice-présidents	Mme Belén Sanz Luque (Espagne) et M. Dominique de Crombrugge (Belgique)
Mandat	<p>Le Réseau sur l'évaluation en matière de développement a pour mission de :</p> <p>Renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que la coopération en matière d'évaluation entre les membres du Réseau et, le cas échéant, avec les partenaires pour l'évaluation du développement, en vue de : a) améliorer les activités d'évaluation des différents membres; b) encourager l'harmonisation et la normalisation des cadres méthodologiques et conceptuels; c) faciliter la coordination des grandes études d'évaluation; d) encourager l'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation et de pratiques optimales.</p> <p>Contribuer à améliorer l'efficacité du développement : a) en dégageant des évaluations des enseignements sur les plans de l'action des pouvoirs publics, de la stratégie et de la mise en œuvre, pour examen par le CAD et la communauté élargie du développement; b) en encourageant les membres à entreprendre des évaluations et des études conjointes ou coordonnées.</p> <p>Offrir des conseils et un soutien au CAD et à ses organes subsidiaires, notamment en ce qui concerne les examens de l'aide, les résultats en matière de développement et l'efficacité de l'aide.</p> <p>Promouvoir et soutenir le renforcement des capacités d'évaluation des pays partenaires.</p>

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

- Suivi des aspects de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide relatifs à l'évaluation.
- Facilitation et coordination de travaux conjoints d'évaluation, notamment sur l'ensemble de l'APD destinée à un pays.
- Renforcement des capacités d'évaluation.
- Élaboration d'orientations concernant la prévention des conflits et la construction de la paix.
- Examen des suites données à l'évaluation du soutien budgétaire général.
- Enrichissement du Centre de documentation sur l'évaluation (DEReC) afin de favoriser le partage des connaissances.
- Examen des méthodes d'évaluation d'impact.
- Expérimentation pilote, sur trois ans, des normes de qualité pour l'évaluation élaborées par le CAD.

Réseau sur l'égalité homme-femme (GENDERNET)

Date de création	1984
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Présidente	Mme To Tjoelker (Pays-Bas)
Membres du bureau	Mmes Kathy Blakeslee (États-Unis), Dorthea Damkjær (Danemark), Angela Langenkamp (Allemagne), Patricia McCullagh (Canada), et Lina Neeb (Belgique)
Mandat	<p>Le Réseau sur l'égalité homme-femme :</p> <p>Contribue à améliorer la qualité et l'efficacité de la coopération pour le développement. Un développement efficace, durable et réellement centré sur l'être humain passe par l'exploitation des connaissances, des points de vue et de l'expérience des femmes comme des hommes. En conséquence, une plus grande égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes sont essentiels si l'on veut améliorer la situation économique, sociale et politique dans les pays en développement.</p> <p>Fournit un soutien stratégique aux politiques du CAD : il joue un rôle de catalyseur et offre des conseils spécialisés pour assurer la prise en compte de la problématique homme-femme dans les travaux du CAD, renforce le degré de priorité accordé à cette question dans les programmes des membres et soutient les efforts de développement des pays partenaires.</p> <p>Répond aux besoins des membres du CAD et du Réseau en offrant une instance sans pareille où procéder à des échanges d'idées novatrices et fécondes sur les stratégies et pratiques favorisant l'intégration des considérations d'égalité homme-femme et de renforcement du pouvoir des femmes dans l'action engagée à l'appui des efforts que déploient eux-mêmes les pays partenaires dans tous les domaines de la coopération pour le développement.</p> <p>Sur la base du mandat ci-dessus, le GENDERNET joue un rôle de catalyseur pour assurer l'intégration des considérations d'égalité homme-femme dans les travaux du CAD. Ce faisant, il continuera de travailler en étroite collaboration avec les autres organes subsidiaires du CAD.</p>

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Actualisation des Lignes directrices du CAD sur l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement, à la lumière des enseignements tirés des travaux sur la problématique homme-femme dans le contexte de l'évolution des modalités d'aide, des engagements de partenariat inscrits dans la Déclaration de Paris et de l'expérience accumulée pour ce qui est de l'intégration systématique des considérations d'égalité homme-femme.

Mise en commun de bonnes pratiques et des enseignements dérivés de l'expérience concernant l'application à grande échelle de méthodes harmonisées de promotion de l'égalité homme-femme et de renforcement des moyens d'action des femmes.

Collaboration active avec les autres organes subsidiaires du CAD (y compris pour les examens par les pairs), l'ensemble des partenaires de l'OCDE sur le développement et les

organismes multilatéraux en vue de promouvoir l'intégration de la problématique homme-femme et de l'autonomisation des femmes dans les programmes de coopération pour le développement.

Organisation de la réunion bisannuelle conjointe avec le Réseau interinstitutions des Nations unies sur les femmes et la parité des sexes, sur un sujet d'intérêt commun.

Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement (ENVIRONET)

Date de création	Mars 2003
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Président	M. Pierre Giroux (Canada)
Vice-président	M. Stephan Paulus (Allemagne)
Mandat	<p>Le Réseau sur l'environnement et la coopération pour le développement :</p> <p>Contribue à la formulation d'approches cohérentes du développement durable dans le contexte de l'approche intersectorielle du développement durable adoptée à l'OCDE.</p> <p>Élabore des orientations spécifiques concernant les efforts de coopération pour le développement déployés à l'appui de l'environnement et du développement durable.</p> <p>Offre à ses membres une tribune pour l'échange de données d'expérience et la diffusion de bonnes pratiques sur la prise en compte des préoccupations d'environnement dans les activités de coopération pour le développement.</p>

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Intégration des politiques de coopération pour le développement et d'environnement : principes et bonnes pratiques dans le contexte des nouvelles modalités d'aide (dans le prolongement de la réunion du CAD et de l'EPOC au niveau des ministres tenue en avril 2006).

Recensement, adaptation, multiplication et application plus large de bonnes pratiques pour le règlement des problèmes se situant à la charnière de l'environnement et du développement et apport d'un soutien pour le renforcement harmonisé des capacités d'intégration des considérations d'environnement et de développement et des capacités d'évaluation environnementale stratégique (EES).

Promotion d'une coordination judicieuse et mise en commun de bonnes pratiques pour ce qui est de l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement, en vue de l'élaboration sur le sujet d'orientations destinées à faciliter la gestion des risques climatiques et le partage d'outils et de données d'expérience.

Incitation des pays partenaires à élaborer des politiques et approches permettant d'intégrer les questions liées à la gestion des ressources naturelles locales et planétaires dans leurs plans nationaux et locaux de développement et de lutte contre la pauvreté.

Apport d'éléments de fond et d'un soutien au CAD et à ses organes subsidiaires (GT-STAT, POVNET, CPDC, examens par les pairs), de même qu'au GT-EFF pour le suivi des progrès de la mise en œuvre des aspects environnementaux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (para. 40/41), ainsi qu'à d'autres organes de l'OCDE sur les questions relatives à l'intégration des considérations d'environnement dans la coopération pour le développement.

Réseau sur la réduction de la pauvreté (POVNET)

Date de création	Juin 1998
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Président	M. Pierre Jacquet (France)
Vice-président	M. Hitoshi Shoji (Japon)
Mandat	Le Réseau sur la réduction de la pauvreté a pour mandat d'axer son attention sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et sur les liens entre inégalité, croissance économique et lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Il sert de cadre à l'échange de données d'expérience et de pratiques optimales concernant la croissance pro-pauvres, c'est-à-dire qui associe les pauvres à la croissance et aux retombées positives de la croissance. Dans cette optique, il élabore actuellement de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de politiques concourant à l'instauration d'une croissance pro-pauvres en portant une attention particulière au rôle de l'investissement et du développement du secteur privé ainsi que de l'agriculture et des infrastructures. Il a aussi entrepris d'étudier comment renforcer la contribution des politiques sociales/de protection sociale, ainsi que de l'emploi et des marchés du travail, à l'instauration d'une croissance pro-pauvres. Il promeut la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement et un rôle central pour une croissance à large assise et ses déterminants dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Recensement de bonnes pratiques pour la mise en œuvre de politiques concourant à l'instauration d'une croissance pro-pauvres, une attention particulière étant portée au rôle du développement du secteur privé et du développement du secteur privé ainsi que de l'agriculture et des infrastructures.

Renforcement de la contribution des politiques sociales/de protection sociale et de l'emploi à l'instauration d'une croissance pro-pauvres et étude des possibilités de synergie entre les mesures visant ces différents domaines.

Gestion et intégration du programme de travail « élargi », englobant l'aide à l'appui des échanges et la promotion, au moyen de l'APD, de l'investissement au service du développement.

Réseau sur la gouvernance (GOVNET)

Date de création	Avril 2001
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Président	M. Eduard Westreicher (Allemagne)
Vice-présidents	M. John Lobsinger (Canada), M. Sanjay Pradhan (Banque mondiale) et Mme Sheelagh Stewart (Royaume-Uni)
Mandat	Le Réseau du CAD sur la gouvernance vise à accroître l'efficacité de l'aide fournie par les donateurs à l'appui de la gouvernance et du renforcement des capacités. Il est un forum permettant à ses membres d'échanger des données d'expérience et des enseignements, de recenser et de diffuser de bonnes pratiques, et d'élaborer des moyens d'action et des outils d'analyse favorables aux pauvres. Les travaux du GOVNET sont centrés sur les moyens d'améliorer l'efficacité du soutien apporté dans un large éventail de domaines, comme la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités, les droits de l'homme, et l'analyse sous l'angle de l'économie politique. Cette liste ne se veut pas exhaustive. Les travaux du Réseau prennent en compte les liens existant entre l'État, les citoyens, la société civile et le secteur privé.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Renforcement des capacités : mise en œuvre des engagements inscrits dans la Déclaration de Paris et suivi des progrès accomplis au regard de l'indicateur 4 concernant la coordination des programmes à l'appui du renforcement des capacités, recensement des enseignements se dégageant de l'expérience accumulée par les donateurs concernant le renforcement des capacités des appareils d'État, élaboration pour les activités de coopération technique d'une classification pertinente pour l'orientation de l'action.

Lutte contre la corruption : intensification de l'action collective contre la corruption, surtout dans les cas où la situation se détériore, grâce à l'élaboration d'un cadre de référence commun, soutien des efforts déployés par les donateurs pour améliorer leurs évaluations de la gouvernance et les travaux sur la corruption politique.

Fiscalité et transparence : sensibilisation à l'importance de la mobilisation de ressources intérieures pour la qualité de la gestion des affaires publiques, surtout dans un contexte d'accroissement de l'aide, recherche des mesures concourant à consolider la gouvernance que les pays partenaires pourraient prendre en vue d'accroître les recettes d'origine intérieure, élaboration d'orientations à l'intention des donateurs sur les meilleurs moyens d'aider les pays partenaires à mobiliser davantage de ressources intérieures.

Droits de l'homme et développement : promotion du dialogue et de la collaboration entre les spécialistes des droits de l'homme et les autres acteurs œuvrant dans le domaine du développement, et prise en compte plus systématique des considérations relatives aux droits de l'homme dans les politiques et pratiques des donateurs visant des domaines comme l'efficacité de l'aide, la paix et la sécurité, et les stratégies de croissance.

Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC)

Date de création	1995 (Groupe d'étude, transformé en Réseau en 2001)
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Co-présidentes par intérim	Mme Inger Buxton (CE) et Mme Cristina Hoyos (Suisse)
Vice-président	Nomination en attente
Mandat	À travers son Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement, le CAD s'applique à améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement et la cohérence des politiques de ses membres en promouvant l'application des principes et accords exposés dans les lignes directrices du CAD <i>Prévenir les conflits violents : quels moyens d'action?</i> et les orientations pratiques ultérieures sur <i>La réforme des systèmes de sécurité et la gouvernance</i> . Par ses activités, le Réseau fournit un point d'appui aux efforts déployés par les donateurs en collaboration avec des acteurs de pays en développement – en particulier dans les États en proie ou exposés à un conflit – en vue de promouvoir la stabilité structurelle et la paix, de prévenir l'émergence de conflits violents et de faciliter la gestion de ceux qui existent, ainsi que d'apporter une aide à la reconstruction en cas de crise.

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Promotion de l'intégration de messages stratégiques et pratiques sur les conflits, la paix et la sécurité dans les travaux des organismes d'aide, par la mise au point de programmes de formation destinés aux bailleurs de fonds, par l'expérimentation du nouveau cadre d'évaluation élaboré pour les examens les pairs sur la prévention des conflits, la construction de la paix, la sécurité et les États fragiles, et par l'instauration d'un dialogue avec les organisations régionales, les pays partenaires et d'autres acteurs du développement sur les questions de prévention des conflits, de construction de la paix et de sécurité.

Amélioration de l'évaluation des activités de prévention des conflits et de construction de la paix. Dernière main au projet d'orientations élaboré en 2005 et 2006 et expérimentation de ce dernier sur le terrain pendant un ou deux ans afin de recueillir le point de vue de pays partenaires (avec le Réseau du CAD sur l'évaluation).

Intégration de dispositifs permettant l'analyse des signes avant-coureurs et la formulation de mesures propres à les contrer dans les cadres de programmation et de planification des donateurs (avec le Groupe sur les États fragiles).

Expérimentation sur le terrain et affinement à travers des consultations régionales du Cadre pour la mise en œuvre de la réforme des systèmes de sécurité.

Élaboration de recommandations à l'intention des pouvoirs publics sur les violences armées et la lutte contre la pauvreté.

Poursuite des travaux horizontaux avec le GOVNET (sur les droits de l'homme, la paix et la sécurité), le Groupe de travail sur les statistiques (statut au regard de l'APD des activités en rapport avec la prévention des conflits, la construction de la paix et la sécurité) et le GENDERNET.

Groupe sur les États fragiles (GEF)

Date de création	Juin 2003
Durée	Mandat actuel courant jusqu'à fin 2008
Co-présidentes	Mme Sarah Cliffe (Banque mondiale) et Mme Sheelagh Stewart (Royaume-Uni)
Mandat	La mission et l'objectif du Groupe des États fragiles (antérieurement appelé Processus d'apprentissage et de conseil sur les partenariats difficiles) sont de faciliter la coordination des donneurs bilatéraux et multilatéraux en vue d'accroître l'efficacité de l'aide dans les États fragiles. Le Groupe a pour vocation de contribuer à améliorer le ciblage et l'efficacité de l'aide des donneurs dans les pays en proie à des problèmes de gouvernance ou à un conflit violent, et à éviter que ces pays soient délaissés et les coûts qui en résulteraient. Les travaux du Groupe se caractérisent par l'innovation, l'accent étant mis sur la mise en œuvre pratique, sur le terrain, de solutions à des problèmes généraux. Le Groupe sur les États fragiles se veut une passerelle entre le Réseau du CAD sur la gouvernance (GOVNET) et le Réseau sur les conflits, la paix et la coopération pour le développement (CPDC). Il collabore également des liens productifs avec le Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF).

Principaux thèmes du programme de travail pour 2007-08

Généralisation de l'application des « Principes de bon engagement international dans les États fragiles ».

Formulation de recommandations pour le renforcement des États et des sociétés, adaptation des définitions et élaboration de conseils pratiques concernant les stratégies à suivre par les donateurs dans les États fragiles.

Promotion d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration ainsi que de modèles et mécanismes de planification intégrée couvrant tout à la fois les aspects de développement, de sécurité et d'aide humanitaire.

Analyse des ressources affectées aux États fragiles.

Élargissement du partenariat avec le secteur privé et les organisations régionales.

Intégration de dispositifs d'alerte et de réponse rapides dans les cadres de programmation et de planification des donateurs (conjointement avec le CPDC).

La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

La Direction de la coopération pour le développement (DCD) est l'une des directions de substance que compte le Secrétariat de l'OCDE (une douzaine en tout). La mission de la DCD est d'aider les membres à améliorer la formulation et la coordination de leurs politiques et leurs systèmes d'information dans le domaine du développement. Ce faisant, elle facilite les travaux du Comité d'aide au développement (CAD) aussi bien que de l'Organisation dans son ensemble. La relation qui l'unit au Comité qu'elle sert est si étroite que la DCD est souvent assimilée au CAD lui-même.

La Direction fait partie du « **Pôle Développement** » qui est placé sous l'autorité d'un Secrétaire général adjoint. Dans ce cadre, elle travaille en étroite coopération avec d'autres directions de l'OCDE sur les questions de cohérence des politiques au service du développement. Outre la DCD, le Pôle comprend :

- **Le Centre de développement**, où sont centralisées les connaissances accumulées à l'OCDE sur le développement et qui fait office de laboratoire de recherche sur les problèmes de développement.
- **Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest**, qui facilite et assure l'organisation de débats solidement étayés, à finalité pratique, entre les pays d'Afrique de l'Ouest et entre cette région et les pays membres de l'OCDE.
- **Le Centre pour la coopération avec les non membres (CCNM)**, qui opère une coordination stratégique de l'évolution des relations de l'OCDE avec les non membres et avec d'autres organisations internationales.
- **L'Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique**, qui fournit une passerelle entre les priorités du G8/OCDE et celles des pays africains et, à travers ses activités de suivi, s'applique à générer une action des plus hautes sphères politiques en faveur du développement de l'Afrique.

L'organigramme de la DCD est présenté à la page suivante. Le Bureau du directeur supervise le travail de quelque 90 personnes, se répartissant entre les services suivants :

La **Division de la coordination des politiques (DCD/POL)**, qui traite d'un large éventail de questions en rapport notamment avec la gouvernance et la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités, les conflits, la paix et la sécurité, les États fragiles, l'environnement, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et la cohérence des politiques au service du développement, et collabore avec les membres et les observateurs au sein des réseaux chargés de ces questions.

La **Division de la réduction de la pauvreté et de la croissance (DCD/PRG)**, qui concentre son attention sur les relations entre croissance économique et lutte contre la pauvreté (traitées par le réseau POVNET) et mène dans cette optique des travaux sur l'agriculture, le développement du secteur privé, les infrastructures, la protection sociale, l'emploi et les marchés du travail. L'aide à l'appui des échanges, l'investissement privé au service du développement et le déliement de l'aide sont aussi des thèmes importants de son programme de travail.

La **Division de l'efficacité de l'aide (DCD/EFF)**, qui soutient la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide adoptée le 2 mars 2005. Elle assure le

secrétariat du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, c'est-à-dire du partenariat international (hébergé par le CAD) composé de donateurs bilatéraux et multilatéraux et de pays partenaires qui assure le suivi des engagements pris à Paris et rend compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. Cette Division apporte aussi son concours à la réalisation de travaux spécifiques sur la gestion des finances publiques, la passation de marchés et la gestion axée sur les résultats en matière de développement.

La **Division de l'examen et évaluation (DCD/PEER)**, qui assure le suivi des programmes d'aide, y compris dans le domaine de l'assistance humanitaire, des membres du CAD à travers les examens par les pairs et des analyses au niveau d'un pays. Elle traite aussi de questions d'évaluation, notamment par l'intermédiaire du Réseau sur l'évaluation du développement, apportant ainsi un concours aux travaux sur l'efficacité de l'aide et la gestion axée sur les résultats. Elle s'occupe en outre des activités du CAD en direction des non-membres.

La **Division des statistiques et du suivi (DCD/STAT)**, qui recueille et établit les statistiques relatives aux apports d'aide et d'autres ressources, avec une ventilation par catégorie d'apports, secteur et pays de destination. Elle opère un suivi des engagements souscrits par les membres en matière d'APD et collecte des données prévisionnelles sur l'évolution des apports d'aide et leur répartition.

Le Secrétariat du Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS21). PARIS21 a été créé en 1999 par l'ONU, l'OCDE, la Banque mondiale, le FMI et la CE et son Secrétariat est hébergé par la DCD. Au cours des quatre années à venir, il s'emploiera avant tout à élaborer des programmes statistiques judicieux, d'envergure nationale et internationale, centrés sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement statistique (SNDS) destinées à assurer tout à la fois la mise en place des capacités et la production des données nécessaires pour répondre aux besoins hautement prioritaires. L'objectif est en l'occurrence de disposer de données de meilleure qualité, produites par les pays eux-mêmes, pour le prochain bilan des progrès accomplis vers les OMD, en 2010. **Metagora** est un projet pilote réalisé sous l'égide de PARIS21. Il est axé sur les méthodes, les outils et les cadres d'évaluation statistique de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la gouvernance.

Thèmes et alias du site web du CAD

Thèmes et sous-thèmes	URL directs aux thèmes et sous-thèmes
Page d'accueil du CAD	www.oecd.org/cad
Statistiques de l'aide	www.oecd.org/cad/stats
Activités d'aide par projet	• www.oecd.org/cad/stats/snpc
Apports d'aide des membres du CAD	• www.oecd.org/cad/stats/cad
Efficacité de l'aide	www.oecd.org/cad/efficacite
Suivi de la déclaration de Paris	• www.oecd.org/cad/efficacite/suivi
Gestion axée sur les résultats de développement	• www.oecd.org/cad/efficacite/resultats
Gestion des finances publiques	• www.oecd.org/cad/efficacite/gfp
Passation des marchés	• www.oecd.org/cad/efficacite/marches
Conflit et paix	www.oecd.org/cad/conflit
Efficacité de l'aide dans les États fragiles	www.oecd.org/cad/etatsfragiles
Environnement et coopération pour le développement	www.oecd.org/cad/environnement
Évaluation des programmes de développement	www.oecd.org/cad/evaluation www.oecd.org/cad/evaluationnetwork www.oecd.org/dac/evaluationnetwork/derec
Égalité homme-femme	www.oecd.org/cad/genre
Gouvernance et renforcement des capacités	www.oecd.org/cad/gouvernance
Objectifs du millénaire pour le développement	www.oecd.org/cad/omd
Examens par les pairs des membres du CAD	www.oecd.org/cad/examenspairs
Réduction de la pauvreté	www.oecd.org/cad/pauvrete
Renforcement des capacités commerciales pour le développement	www.oecd.org/cad/echanges
Déliement de l'aide	www.oecd.org/cad/deliement

Annexe statistique

Aperçu global sur les apports de ressources

Tableau 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2005 . . .	142
Tableau 1a. Part des dons d'allégement de dettes dans l'Aide publique au développement nette	143
Graphique 1. Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2005 . . .	145
Tableau 2. Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport . . .	146-147
Tableau 3. Total des apports financiers nets par pays du CAD	148-149
Tableau 4. Aide publique au développement nette par pays du CAD	150-151
Tableau 5. Apports nets de capitaux privés par pays du CAD	152-153
Tableau 6. Total des apports publics nets des pays membres du CAD et des organismes multilatéraux par catégorie d'apport	154-155

Performance des pays membres du CAD dans le domaine de l'aide

Tableau 7. Indicateurs de la répartition des charges, moyenne 2004-2005	157
Tableau 8. APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2004	158
Tableau 9. Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD	159
Tableau 10. Dépenses de coopération technique	160
Tableau 11. Apports financiers hors APD aux pays en développement en 2005	161

Données détaillées relatives aux flux financiers en provenance des membres du CAD

Tableau 12. Comparaison des apports par catégorie en 2004	162-163
Tableau 13. Comparaison des apports par catégorie en 2005	164-165
Tableau 14. Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux	166-181

Aide multilatérale

Tableau 15. Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD aux organismes multilatéraux en 2005	182-183
Tableau 16. Souscriptions au capital des organismes multilatéraux sur la base des dépôts et sur celle des encaissements	185
Tableau 17. Apports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux	186-187

Répartition sectorielle de l'APD

Tableau 18. Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD . . .	188-189
Tableau 19. L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2005 . . .	190-191

Conditions de l'APD

Tableau 20. Conditions financières des engagements d'APD, moyenne 2004-2005	192
Tableau 21. Respect par les membres du CAD, en 2004 et 2005, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide	193
Tableau 22. Autres paramètres	194

Tableau 23. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2005, pourcentages .	195
Tableau 24. Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD en 2005, millions de USD	197

Répartition géographique de l'APD

Tableau 25. Recettes d'APD et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement	198-201
Tableau 26. Répartition de l'APD par groupe de revenus	203
Tableau 27. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux	204-205
Tableau 28. Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD	206-207
Tableau 29. Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne	208-209
Tableau 30. Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne	210
Tableau 31. APD des pays du CAD aux pays les moins avancés	211
Tableau 32. Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD	212-227

Aide en provenance des pays non membres du CAD

Tableau 33. APD des donateurs non membres du CAD	229
--	-----

Indicateurs de référence des pays du CAD

Tableau 34. Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2005	230
Tableau 35. Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2005	231
Tableau 36. Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD (2004 = 100)	232-233
Tableau 37. Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD	234
Tableau 38. Revenu national brut et population des pays membres du CAD	235

**Pour obtenir plus d'informations sur les statistiques du CAD,
veuillez vous référer à notre**

SITE INTERNET

www.oecd.org/dac

Voir la rubrique « Statistics »

Notes : Les données de ce rapport ont été soumises jusqu'au 29 novembre 2006. Les données de cette publication se réfèrent à des années calendaires, sauf indication contraire. Les statistiques qui figurent dans ce rapport reflètent la Liste du CAD telle qu'elle était en 2005 (voir à la fin de cet ouvrage pour la liste détaillée).

Signes utilisés

()	Estimation du Secrétariat, en totalité ou en partie
0 ou 0.00	Nul ou négligeable
- ou . .	Non disponible
n.a.	Non applicable
p	Provisoire

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des composants.

Pour des informations plus détaillées concernant l'origine et la destination des apports de ressources et de l'aide, voir le rapport : *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide 2001-05*, et le CD-ROM *Statistiques sur le développement international*.

Tableau 1StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/277761577621>**Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2005**

	2005		2004		Variation en pourcentage de 2004 à 2005 en termes réels ^a
	APD En millions de USD	APD/RNB %	APD En millions de USD	APD/RNB %	
Allemagne	10 082	0.36	7 534	0.28	32.9
Australie	1 680	0.25	1 460	0.25	6.7
Autriche	1 573	0.52	678	0.23	127.1
Belgique	1 963	0.53	1 463	0.41	31.5
Canada	3 756	0.34	2 599	0.27	31.2
Danemark	2 109	0.81	2 037	0.85	1.9
Espagne	3 018	0.27	2 437	0.24	19.5
États-Unis	27 622	0.22	19 705	0.17	36.5
Finlande	902	0.46	680	0.37	29.9
France	10 026	0.47	8 473	0.41	16.8
Grèce	384	0.17	321	0.16	15.9
Irlande	719	0.42	607	0.39	15.7
Italie	5 091	0.29	2 462	0.15	101.4
Japon	13 147	0.28	8 922	0.19	51.7
Luxembourg	256	0.82	236	0.83	5.4
Norvège	2 786	0.94	2 199	0.87	13.5
Nouvelle-Zélande	274	0.27	212	0.23	18.5
Pays-Bas	5 115	0.82	4 204	0.73	19.8
Portugal	377	0.21	1 031	0.63	-64.1
Royaume-Uni	10 767	0.47	7 883	0.36	35.0
Suède	3 362	0.94	2 722	0.78	24.1
Suisse	1 767	0.44	1 545	0.41	13.7
TOTAL DU CAD	106 777	0.33	79 410	0.26	32.0
Performance moyenne des pays du CAD		0.47		0.42	
<i>Pour mémoire :</i>					
CE	9 390		8 704		6.0
Pays CAD-UE	55 745	0.44	42 767	0.35	28.5
Pays du G7	80 492	0.30	57 578	0.22	37.8
Pays non membres du G7	26 285	0.50	21 832	0.45	16.8

a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/267813057031>

Tableau 1a

Part des dons d'allègement de dettes dans l'Aide publique au développement nette

	2005		Variation en pourcentage de 2004 à 2005 ^a hors dons d'allègement de dette
	APD millions de USD	dont : dons d'allègement de dette	
Allemagne	10 082	3 441	-5.5
Australie	1 680	20	6.3
Autriche	1 573	904	12.0
Belgique	1 963	472	16.2
Canada	3 756	455	18.7
Danemark	2 109	-	1.9
Espagne	3 018	613	4.2
États-Unis	27 622	4 078	17.0
Finlande	902	150	12.3
France	10 026	3 212	-0.7
Grèce	384	-	15.9
Irlande	719	0	15.7
Italie	5 091	1 670	42.0
Japon	13 147	3 553	12.7
Luxembourg	256	-	5.4
Norvège	2 786	2	14.0
Nouvelle-Zélande	274	-	18.5
Pays-Bas	5 115	324	18.3
Portugal	377	3	-64.2
Royaume-Uni	10 767	3 525	0.9
Suède	3 362	53	23.3
Suisse	1 767	224	-0.2
TOTAL DU CAD	106 777	22 699	9.7

Pour mémoire rubriques comprises ci-dessus :

CE	9 390	-	6.0
Pays CAD-UE	55 745	14 366	5.0
Pays du G7	80 492	19 933	10.2
Pays non membres du G7	26 285	2 766	8.5

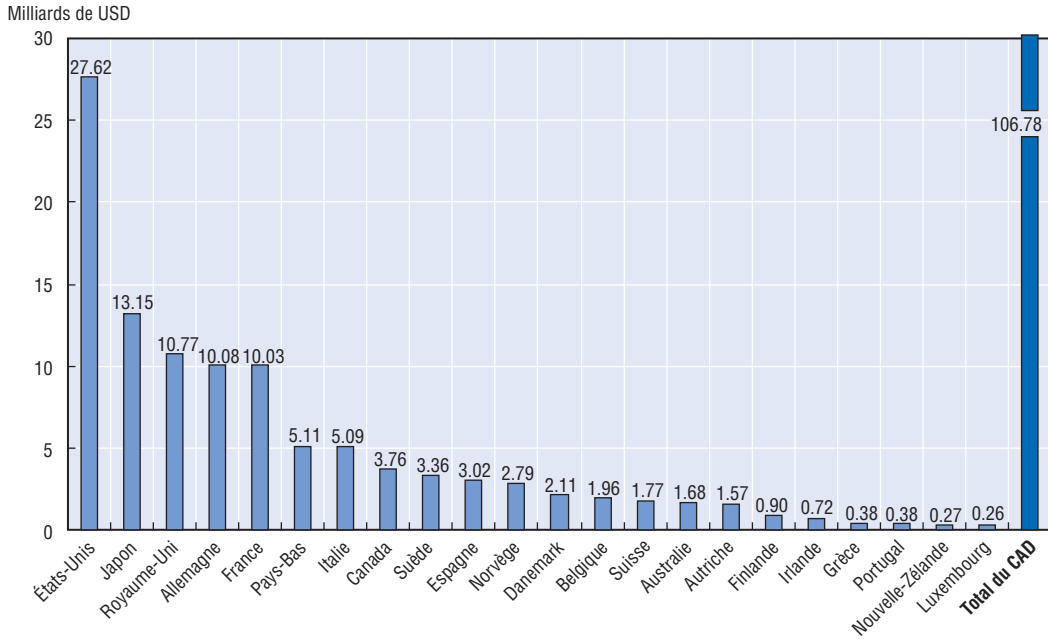
a) Compte tenu de l'inflation et des fluctuations de taux de change.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/410112422051>

Graphique 1

Aide publique au développement nette des membres du CAD en 2005

APD nette en 2005 – montants



APD nette en 2005 – en pourcentage du RNB

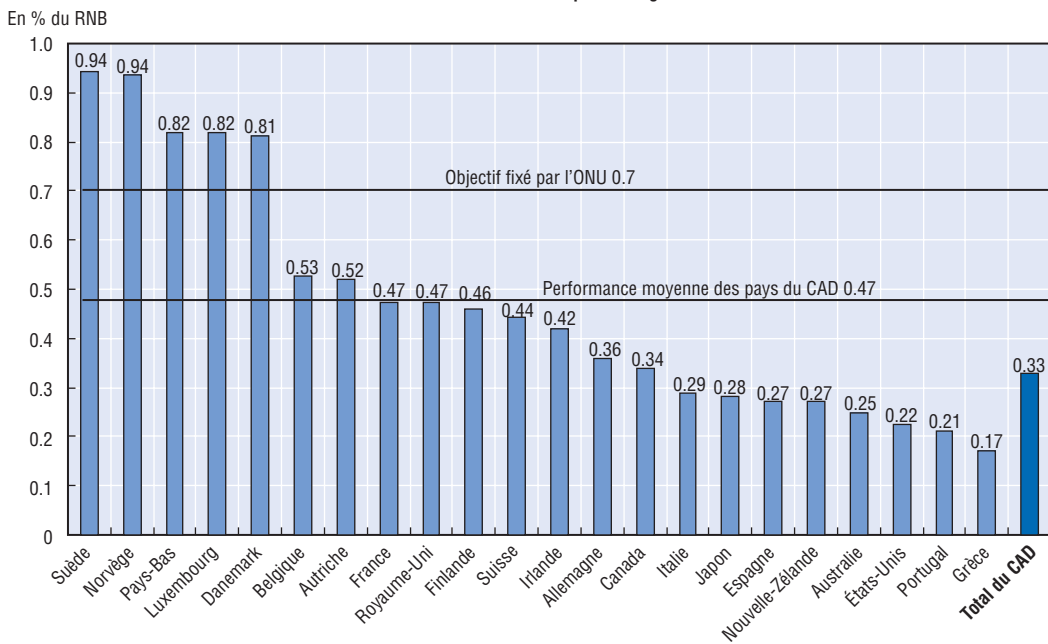


Tableau 2StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/836600236020>**Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport****Versements nets aux prix et taux de change courants**

	En millions de USD						
	moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
I. Aide publique au développement (a)	49 232	58 800	52 435	58 292	69 085	79 410	106 777
1. Dons bilatéraux et contributions assimilables	29 066	35 708	33 522	39 813	50 908	57 222	83 109
dont : Coopération technique	10 642	13 574	13 602	15 452	18 352	18 672	20 926
Aide alimentaire à des fins de développement (b)	1 641	1 574	1 007	1 086	1 196	1 169	887
Aide humanitaire (b)	934	3 265	3 276	3 869	6 221	7 339	8 720
Remises de dette	2 466	3 588	2 514	4 534	8 338	7 109	24 963
Frais administratifs	1 900	2 745	2 964	3 027	3 520	4 001	4 065
2. Prêts bilatéraux	6 634	5 017	1 602	939	-1 153	-2 940	-976
3. Contributions aux organismes multilatéraux	14 300	18 075	17 311	17 540	19 330	25 127	24 644
dont : Nations Unies (c)	3 842	4 313	5 325	4 739	4 828	5 129	5 451
CE (c)	3 005	5 039	4 946	5 695	6 946	8 906	9 258
IDA (c)	3 773	5 006	3 599	3 279	3 120	5 690	4 827
Banques régionales de développement (c)	2 159	1 950	1 491	1 813	1 734	2 274	2 096
II. Autres apports publics	7 007	10 329	-1 589	-45	-348	-5 601	1 430
1. Apports bilatéraux	6 408	9 014	-797	2 401	-818	-5 349	2 262
2. Apports multilatéraux	599	1 315	-792	-2 446	470	-252	-832
III. Apports du secteur privé aux conditions du marché	20 921	90 325	51 438	5 621	46 573	75 228	182 100
1. Investissements directs	26 717	50 472	67 733	35 655	49 340	76 867	110 695
2. Investissements de portefeuille bilatéraux	-8 027	38 635	-14 946	-26 902	-6 164	-3 544	66 652
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	1 361	-1 904	-4 086	-3 146	1 083	-4 657	-814
4. Crédits à l'exportation	870	3 122	2 736	14	2 313	6 561	5 567
IV. Dons nets des ONG	4 560	6 010	7 289	8 768	10 239	11 320	14 712
TOTAL DES APPORTS	81 719	165 463	109 573	72 636	125 550	160 356	305 019
Total des apports aux prix et taux de change de 2004 (d)	112 586	183 923	142 039	90 307	136 976	160 356	299 460

a) À l'exclusion de l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

b) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

c) Dons et souscriptions versés au capital. Les prêts accordés aux agences multilatérales ne sont pas inclus.

d) Déflaté par le déflateur de l'ensemble des membres du CAD.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/836600236020>

Tableau 2

Total des apports financiers nets des pays du CAD par catégorie d'apport

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du total					
moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005	
60	36	48	80	55	50	35	I. Aide publique au développement (a)
36	22	31	55	41	36	27	1. Dons bilatéraux et contributions assimilables
13	8	12	21	15	12	7	dont : Coopération technique
2	1	1	1	1	1	0	Aide alimentaire à des fins de développement (b)
1	2	3	5	5	5	3	Aide humanitaire (b)
3	2	2	6	7	4	8	Remises de dette
2	2	3	4	3	2	1	Frais administratifs
8	3	1	1	-1	-2	-0	2. Prêts bilatéraux
17	11	16	24	15	16	8	3. Contributions aux organismes multilatéraux
5	3	5	7	4	3	2	dont : Nations Unies (c)
4	3	5	8	6	6	3	CE (c)
5	3	3	5	2	4	2	IDA (c)
3	1	1	2	1	1	1	Banques régionales de développement (c)
9	6	-1	-0	-0	-3	0	II. Autres apports publics
8	5	-1	3	-1	-3	1	1. Apports bilatéraux
1	1	-1	-3	0	-0	-0	2. Apports multilatéraux
26	55	47	8	37	47	60	III. Apports du secteur privé aux conditions du marché
33	31	62	49	39	48	36	1. Investissements directs
-10	23	-14	-37	-5	-2	22	2. Investissements de portefeuille bilatéraux
2	-1	-4	-4	1	-3	-0	3. Investissements de portefeuille multilatéraux
1	2	2	0	2	4	2	4. Crédits à l'exportation
6	4	7	12	8	7	5	IV. Dons nets des ONG
100	100	100	100	100	100	100	TOTAL DES APPORTS

Tableau 3StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/275612323278>**Total des apports financiers nets par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1989-1990 ^a	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	12 853	22 572	6 345	7 207	5 224	15 251	30 059
Australie	1 547	2 336	1 290	834	3 010	2 466	5 366
Autriche	260	893	836	1 910	1 445	1 352	4 215
Belgique	777	971	304	1 337	1 221	816	3 142
Canada	3 102	5 680	1 538	2 044	4 949	5 986	13 373
Danemark	984	1 559	2 645	1 577	1 896	2 634	2 215
Espagne	706	2 778	11 523	8 171	6 667	12 762	6 801
États-Unis	13 738	53 361	38 618	24 410	37 860	32 283	104 410
Finlande	966	578	1 334	- 180	- 44	1 338	1 642
France	5 484	12 597	16 327	4 729	6 936	12 599	15 744
Grèce	202	322	403	328	709
Irlande	136	223	735	1 469	2 334	3 851	5 298
Italie	4 488	3 110	- 189	1 399	4 218	3 239	4 103
Japon	19 612	35 391	13 714	4 659	6 335	11 368	23 259
Luxembourg	23	68	144	148	201	242	265
Norvège	1 048	1 575	1 485	2 279	3 306	2 785	2 791
Nouvelle-Zélande	104	146	139	164	208	271	401
Pays-Bas	3 215	5 724	-3 432	-1 487	15 196	14 106	22 781
Portugal	192	332	1 775	175	1 145	676	1 109
Royaume-Uni	7 997	12 673	9 627	7 634	18 561	31 680	46 318
Suède	2 576	2 297	3 077	2 232	1 255	2 954	3 545
Suisse	2 677	598	1 535	1 603	3 225	1 372	7 474
TOTAL DU CAD	81 719	165 463	109 573	72 636	125 551	160 356	305 019
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	40 659	66 377	51 254	36 643	66 657	103 826	147 946

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/275612323278>**Tableau 3****Total des apports financiers nets par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1989-1990 ^a	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005	
0.95	1.00	0.34	0.36	0.22	0.56	1.07	Allemagne
0.56	0.70	0.37	0.22	0.61	0.41	0.79	Australie
0.18	0.42	0.45	0.94	0.58	0.46	1.40	Autriche
0.45	0.39	0.13	0.54	0.40	0.23	0.84	Belgique
0.57	1.06	0.22	0.28	0.58	0.62	1.20	Canada
0.88	1.01	1.67	0.93	0.91	1.10	0.85	Danemark
0.16	0.54	2.01	1.25	0.79	1.25	0.61	Espagne
0.26	0.75	0.38	0.23	0.34	0.28	0.84	États-Unis
0.80	0.53	1.11	-0.14	-0.03	0.72	0.84	Finlande
0.51	0.86	1.20	0.32	0.39	0.61	0.74	France
..	..	0.17	0.24	0.23	0.16	0.32	Grèce
0.42	0.46	0.85	1.49	1.83	2.47	3.09	Irlande
0.46	0.30	-0.02	0.12	0.29	0.19	0.23	Italie
0.67	0.71	0.32	0.11	0.14	0.24	0.50	Japon
0.22	0.42	0.78	0.78	0.84	0.86	0.84	Luxembourg
1.10	1.25	0.88	1.19	1.49	1.11	0.94	Norvège
0.26	0.29	0.32	0.30	0.28	0.30	0.40	Nouvelle-Zélande
1.29	1.57	-0.89	-0.36	3.04	2.46	3.65	Pays-Bas
0.37	0.35	1.66	0.15	0.79	0.41	0.62	Portugal
0.89	1.17	0.67	0.48	1.01	1.45	2.03	Royaume-Uni
1.26	1.12	1.42	0.93	0.42	0.84	0.99	Suède
1.27	0.20	0.57	0.54	0.96	0.36	1.87	Suisse
0.54	0.78	0.46	0.29	0.45	0.52	0.94	TOTAL DU CAD
							<i>dont:</i>
0.70	0.85	0.65	0.42	0.63	0.85	1.16	Pays CAD-UE

Tableau 4StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/662051378064>**Aide publique au développement nette par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1989-1990 ^a	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	5 634	7 171	4 990	5 324	6 784	7 534	10 082
Australie	987	1 143	873	989	1 219	1 460	1 680
Autriche	225	472	633	520	505	678	1 573
Belgique	796	881	867	1 072	1 853	1 463	1 963
Canada	2 395	2 158	1 533	2 004	2 031	2 599	3 756
Danemark	1 054	1 534	1 634	1 643	1 748	2 037	2 109
Espagne	753	1 326	1 737	1 712	1 961	2 437	3 018
États-Unis	9 536	8 647	11 429	13 290	16 320	19 705	27 622
Finlande	776	339	389	462	558	680	902
France	6 483	8 455	4 198	5 486	7 253	8 473	10 026
Grèce	202	276	362	321	384
Irlande	53	131	287	398	504	607	719
Italie	3 504	2 164	1 627	2 332	2 433	2 462	5 091
Japon	9 017	13 864	9 847	9 283	8 880	8 922	13 147
Luxembourg	22	62	139	147	194	236	256
Norvège	1 061	1 191	1 346	1 696	2 042	2 199	2 786
Nouvelle-Zélande	91	117	112	122	165	212	274
Pays-Bas	2 316	2 871	3 172	3 338	3 972	4 204	5 115
Portugal	126	280	268	323	320	1 031	377
Royaume-Uni	2 612	3 200	4 579	4 924	6 282	7 883	10 767
Suède	1 903	1 762	1 666	2 012	2 400	2 722	3 362
Suisse	654	1 033	908	939	1 299	1 545	1 767
TOTAL DU CAD	49 232	58 800	52 435	58 292	69 085	79 410	106 777
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	26 258	30 648	26 388	29 969	37 130	42 767	55 745

a) Y compris l'annulation de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990, sauf pour le total du CAD. Voir les Notes sur les définitions et questions de mesure.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/662051378064>**Tableau 4****Aide publique au développement nette par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1989-1990 ^a	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005	
0.42	0.32	0.27	0.27	0.28	0.28	0.36	Allemagne
0.36	0.34	0.25	0.26	0.25	0.25	0.25	Australie
0.16	0.22	0.34	0.26	0.20	0.23	0.52	Autriche
0.46	0.35	0.37	0.43	0.60	0.41	0.53	Belgique
0.44	0.40	0.22	0.28	0.24	0.27	0.34	Canada
0.94	0.99	1.03	0.96	0.84	0.85	0.81	Danemark
0.17	0.26	0.30	0.26	0.23	0.24	0.27	Espagne
0.18	0.12	0.11	0.13	0.15	0.17	0.22	États-Unis
0.64	0.31	0.32	0.35	0.35	0.37	0.46	Finlande
0.60	0.58	0.31	0.37	0.40	0.41	0.47	France
..	..	0.17	0.21	0.21	0.16	0.17	Grèce
0.16	0.27	0.33	0.40	0.39	0.39	0.42	Irlande
0.36	0.21	0.15	0.20	0.17	0.15	0.29	Italie
0.31	0.28	0.23	0.23	0.20	0.19	0.28	Japon
0.20	0.38	0.76	0.77	0.81	0.83	0.82	Luxembourg
1.11	0.94	0.80	0.89	0.92	0.87	0.94	Norvège
0.22	0.23	0.25	0.22	0.23	0.23	0.27	Nouvelle-Zélande
0.93	0.79	0.82	0.81	0.80	0.73	0.82	Pays-Bas
0.24	0.29	0.25	0.27	0.22	0.63	0.21	Portugal
0.29	0.30	0.32	0.31	0.34	0.36	0.47	Royaume-Uni
0.93	0.86	0.77	0.84	0.79	0.78	0.94	Suède
0.31	0.35	0.34	0.32	0.39	0.41	0.44	Suisse
0.32	0.28	0.22	0.23	0.25	0.26	0.33	TOTAL DU CAD
							<i>dont:</i>
0.45	0.39	0.33	0.35	0.35	0.35	0.44	Pays CAD-UE
							<i>Pour mémoire :</i>
0.45	0.42	0.40	0.41	0.41	0.42	0.47	Performance moyenne des pays du CAD

Tableau 5StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/850476610237>**Appports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**

Versements nets aux prix et taux de change courants

	En millions de USD						
	moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	4 934	12 146	1 210	-2 650	995	7 619	11 399
Australie	374	1 040	151	- 433	1 374	482	2 786
Autriche	- 31	139	279	1 369	824	815	2 192
Belgique	- 355	- 444	- 712	86	-1 752	- 735	539
Canada	17	2 720	- 12	188	2 711	3 542	9 178
Danemark	- 60	- 49	998	- 63	106	518	33
Espagne	- 98	1 628	9 640	6 404	4 633	10 300	3 716
États-Unis	2 485	40 986	21 864	5 173	14 147	6 465	69 206
Finlande	165	100	932	- 656	- 622	647	723
France	-1 959	3 774	12 168	-1 392	-3 123	4 342	7 107
Grèce	40	33	- 14	325
Irlande	57	43	347	986	1 547	3 010	4 271
Italie	- 247	44	-1 903	- 563	2 044	221	44
Japon	8 027	16 927	5 380	- 573	- 731	4 392	12 278
Luxembourg
Norvège	- 86	275	- 71	131	1 264	586	..
Nouvelle-Zélande	..	13	16	17	21	25	26
Pays-Bas	656	2 473	-6 886	-5 310	9 946	9 339	17 091
Portugal	31	- 168	1 503	- 150	823	335	728
Royaume-Uni	4 547	8 840	4 699	2 360	11 840	23 562	34 924
Suède	536	450	1 394	199	-1 153	266	159
Suisse	1 927	- 612	441	458	1 645	- 489	5 375
TOTAL DU CAD	20 921	90 325	51 438	5 621	46 573	75 228	182 100
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	8 178	28 975	23 669	659	26 141	60 225	83 251

a) À l'exclusion des dons des ONG.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/850476610237>**Tableau 5****Apports nets de capitaux privés^a par pays du CAD**

(suite)

Versements nets aux prix et taux de change courants

		En pourcentage du RNB					
moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005	
0.37	0.54	0.07	- 0.13	0.04	0.28	0.41	Allemagne
0.14	0.31	0.04	- 0.11	0.28	0.08	0.41	Australie
- 0.02	0.07	0.15	0.67	0.33	0.28	0.73	Autriche
- 0.20	- 0.18	- 0.30	0.03	- 0.57	- 0.21	0.14	Belgique
0.00	0.51	- 0.00	0.03	0.32	0.36	0.82	Canada
- 0.05	- 0.03	0.63	- 0.04	0.05	0.22	0.01	Danemark
- 0.02	0.32	1.68	0.98	0.55	1.01	0.33	Espagne
0.05	0.58	0.22	0.05	0.13	0.06	0.56	États-Unis
0.14	0.09	0.78	- 0.50	- 0.39	0.35	0.37	Finlande
- 0.18	0.26	0.90	- 0.10	- 0.17	0.21	0.34	France
..	0.03	0.02	- 0.01	0.14	Grèce
0.18	0.09	0.40	1.00	1.21	1.93	2.49	Irlande
- 0.03	0.00	- 0.18	- 0.05	0.14	0.01	0.00	Italie
0.27	0.34	0.13	- 0.01	- 0.02	0.09	0.26	Japon
..	Luxembourg
- 0.09	0.22	- 0.04	0.07	0.57	0.23	..	Norvège
..	0.03	0.04	0.03	0.03	0.03	0.03	Nouvelle-Zélande
0.26	0.68	- 1.78	- 1.29	1.99	1.63	2.74	Pays-Bas
0.06	- 0.18	1.40	- 0.13	0.57	0.20	0.41	Portugal
0.51	0.82	0.33	0.15	0.65	1.08	1.53	Royaume-Uni
0.26	0.22	0.64	0.08	- 0.38	0.08	0.04	Suède
0.91	- 0.21	0.17	0.15	0.49	- 0.13	1.35	Suisse
0.14	0.43	0.22	0.02	0.17	0.24	0.56	TOTAL DU CAD
0.14	0.37	0.30	0.01	0.25	0.49	0.65	dont: Pays CAD-UE

Tableau 6

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543045246383>

**Total des apports publics nets des pays membres du CAD
et des organismes multilatéraux^a par catégorie d'apport**

	En milliards de USD courants							
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)	73.1	79.5	54.6	58.1	56.0	61.5	68.8	108.2
1. Aide publique au développement (APD)	50.3	52.0	48.9	50.5	57.4	67.2	75.3	103.7
dont : Pays du CAD (b)	35.2	37.8	36.1	35.1	40.8	49.8	54.3	82.1
Organismes multilatéraux	15.0	14.1	12.9	15.4	16.6	17.4	21.0	21.6
2. Autres FPD	22.8	27.6	5.7	7.6	-1.4	-5.6	-6.4	4.5
dont : Pays du CAD (b)	6.7	13.8	-3.1	-0.5	3.6	0.5	-2.7	5.1
Organismes multilatéraux	16.2	13.8	8.8	8.1	-5.0	-6.1	-3.7	-0.6
II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL	4.9	0.9	-1.2	-0.3	-1.2	-1.3	-2.7	-2.8
APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)	78.0	80.4	53.5	57.9	54.8	60.3	66.2	105.4
Pour mémoire (rubriques non incluses):								
Donneurs non membres du CAD (APD) (b)	0.7	0.5	0.8	0.9	2.7	3.2	3.3	2.4
Recours au Crédit du FMI (c)	12.9	-9.5	-7.0	23.2	15.0	4.1	-12.1	-35.6
FPD, montant brut	104.8	117.7	88.6	89.9	102.9	125.1	124.0	165.3
dont : Prêts de la BIRD	14.9	13.3	11.8	10.7	8.4	10.6	9.2	8.5
Pour référence								
Montant total net de l'APD du CAD (d)	52.1	53.2	53.7	52.4	58.3	69.1	79.4	106.8
dont : Dons bilatéraux	32.5	33.9	33.0	33.5	39.8	50.9	57.2	83.1

a) À l'exclusion des agences arabes.

b) Apports bilatéraux.

c) Apports assortis de conditions non libérales du Compte des Ressources Générales du FMI.

d) Comprend à la fois l'APD bilatérale présentée ci-dessus et les **contributions aux** organismes multilatéraux, à la place des **versements d'APD de la part** des organismes multilatéraux qui sont montrés plus haut.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543045246383>**Tableau 6****Total des apports publics nets des pays membres du CAD et des organismes multilatéraux^a par catégorie d'apport**

(suite)

En pourcentage du total								
1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
93.7	98.9	102.2	100.5	102.2	102.1	104.0	102.7	I. FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD)
64.4	64.6	91.6	87.3	104.7	111.5	113.7	98.4	1. Aide publique au développement (APD)
45.2	47.1	67.5	60.7	74.4	82.6	82.0	78.0	dont : Pays du CAD (b)
19.3	17.6	24.1	26.6	30.3	28.9	31.7	20.5	Organismes multilatéraux
29.3	34.3	10.7	13.2	-2.5	-9.3	-9.7	4.2	2. Autres FPD
8.5	17.1	-5.8	-0.9	6.6	0.8	-4.1	4.8	dont : Pays du CAD (b)
20.7	17.2	16.5	14.0	-9.1	-10.1	-5.6	-0.6	Organismes multilatéraux
6.3	1.1	-2.2	-0.5	-2.2	-2.1	-4.0	-2.7	II. CRÉDITS À L'EXPORTATION, TOTAL
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	APPORTS PUBLICS, TOTAL NET (I+II)

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/534311401734>

Tableau 7

Indicateurs de la répartition des charges
Moyenne 2004-2005

Versements nets

	Équivalent don de l'APD totale ^a en pourcentage du RNB	APD multilatérale en pourcentage du RNB ^b		APD <i>dont:</i> APD aux PFR ^c APD aux PMA ^d		APD par habitant du pays donneur en USD 2004		Aide des ONG en pourcentage du RNB	
				en pourcentage du RNB		<i>Pour Mémoire:</i>		<i>Pour Mémoire:</i>	
						1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005
Allemagne	0.36	0.04	(0.11)	0.14	0.08	91	106	0.05	0.05
Australie	0.25	0.04	n.a.	0.12	0.06	80	75	0.02	0.10
Autriche	0.39	0.04	(0.11)	0.11	0.07	62	135	0.02	0.04
Belgique	0.49	0.07	(0.17)	0.24	0.17	96	163	0.02	0.06
Canada	0.31	0.07	n.a.	0.12	0.08	93	93	0.05	0.08
Danemark	0.85	0.24	(0.32)	0.44	0.31	353	379	0.02	0.03
Espagne	0.29	0.04	(0.10)	0.10	0.06	45	62	0.02	..
États-Unis	0.20	0.02	n.a.	0.06	0.04	40	79	0.04	0.06
Finlande	0.42	0.08	(0.15)	0.15	0.11	76	149	0.00	0.01
France	0.49	0.05	(0.14)	0.23	0.13	165	150	0.02	..
Grèce	0.16	0.01	(0.08)	0.03	0.02	..	31	..	0.00
Irlande	0.40	0.07	(0.13)	0.25	0.21	54	164	0.10	0.17
Italie	0.23	0.06	(0.13)	0.10	0.06	53	64	0.00	0.00
Japon	0.34	0.06	n.a.	0.08	0.04	92	88	0.00	0.01
Luxembourg	0.83	0.15	(0.23)	0.47	0.33	184	538	0.03	0.02
Norvège	0.91	0.26	n.a.	0.44	0.34	387	507	0.09	..
Nouvelle-Zélande	0.25	0.05	n.a.	0.10	0.07	41	57	0.03	0.06
Pays-Bas	0.84	0.18	(0.25)	0.36	0.27	225	283	0.09	0.07
Portugal	0.38	0.02	(0.09)	0.33	0.32	38	68	..	0.00
Royaume-Uni	0.43	0.05	(0.12)	0.24	0.13	82	154	0.05	0.03
Suède	0.86	0.19	(0.25)	0.36	0.26	234	338	0.04	0.01
Suisse	0.43	0.09	n.a.	0.17	0.10	158	223	0.06	0.08
TOTAL DU CAD	0.32	0.05	(0.08)	0.12	0.08	81	105	0.03	0.04

a) Équivalent aux versements de dons plus l'équivalent don des nouveaux engagements de prêts calculé au taux de 10 %.

b) Les chiffres entre parenthèses intègrent les contributions à la CE. Les souscriptions en capital sont évaluées sur la base des dépôts.

c) Les pays à faible revenu (PFR) comprennent les PMA et tous les autres pays dont le revenu par habitant en 2004 (base Atlas de la Banque mondiale) était inférieur ou égal à 825 dollars. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

d) Les pays les moins avancés (PMA) sont les pays inscrits sur la liste des Nations unies. Les chiffres incluent l'APD multilatérale imputée.

Tableau 8StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/523408134461>**APD des pays membres du CAD aux prix et taux de change de 2004**

Versements nets

En millions de USD

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	7 634	6 759	6 499	6 678	7 089	7 150	7 147	7 518	7 534	10 013
Australie	1 224	1 255	1 340	1 324	1 424	1 363	1 427	1 432	1 460	1 557
Autriche	549	595	559	621	632	919	709	566	678	1 539
Belgique	991	945	1 089	971	1 191	1 274	1 469	2 084	1 463	1 924
Canada	2 185	2 497	2 242	2 206	2 165	1 962	2 574	2 252	2 599	3 410
Danemark	2 015	2 077	2 168	2 260	2 441	2 407	2 258	1 960	2 037	2 076
Espagne	1 552	1 728	1 917	1 935	1 895	2 722	2 441	2 244	2 437	2 911
États-Unis	10 900	7 865	9 936	10 195	10 861	12 177	13 917	16 749	19 705	26 888
Finlande	444	456	474	522	522	545	609	616	680	883
France	8 005	7 657	6 970	7 153	5 931	6 134	7 456	8 107	8 473	9 893
Grèce	223	222	238	258	348	312	390	413	321	372
Irlande	250	265	280	349	365	436	547	566	607	703
Italie	2 917	1 647	2 944	2 404	2 073	2 457	3 248	2 746	2 462	4 958
Japon	8 783	9 648	11 888	11 980	12 786	10 644	10 473	9 408	8 922	13 534
Luxembourg	95	123	143	155	179	204	203	219	236	248
Norvège	1 698	1 800	1 958	1 966	1 766	1 902	2 162	2 253	2 199	2 494
Nouvelle-Zélande	136	178	184	191	184	188	185	196	212	251
Pays-Bas	3 818	3 931	4 058	4 291	4 774	4 725	4 550	4 405	4 204	5 036
Portugal	272	342	350	379	417	409	449	361	1 031	371
Royaume-Uni	4 548	4 519	4 890	4 348	6 031	6 306	6 313	7 192	7 883	10 640
Suède	2 045	1 988	1 865	1 991	2 407	2 463	2 750	2 673	2 722	3 377
Suisse	1 073	1 118	1 105	1 248	1 258	1 274	1 197	1 414	1 545	1 757
TOTAL DU CAD	61 358	57 618	63 095	63 427	66 740	67 971	72 473	75 373	79 410	104 835
<i>dont :</i>										
Pays CAD-UE	35 358	33 256	34 443	34 317	36 296	38 462	40 538	41 669	42 767	54 943
<i>Pour mémoire :</i>										
Total du CAD aux prix et taux de change courants	55 591	48 465	52 087	53 233	53 749	52 435	58 292	69 085	79 410	106 777

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/333327414678>

Tableau 9

Tendances à long terme de l'APD en provenance des pays membres du CAD

	Volume net de l'APD (en millions de USD aux prix et taux de change de 2004)			Part dans le total du CAD (aux prix et taux de change courants, en pourcentage)			APD en pourcentage du RNB moyenne sur deux années, versements nets		
	1984-1985	1994-1995	2004-2005	1984-1985	1994-1995	2004-2005	1984-1985	1994-1995	2004-2005
Allemagne	7 273	7 397	8 774	10.1	12.2	9.5	0.46	0.32	0.32
Australie	1 373	1 428	1 509	2.7	1.9	1.7	0.47	0.34	0.25
Autriche	577	499	1 108	0.8	0.8	1.2	0.33	0.22	0.38
Belgique	1 232	972	1 694	1.6	1.5	1.8	0.56	0.35	0.47
Canada	2 651	2 711	3 005	5.7	3.7	3.4	0.50	0.40	0.31
Danemark	1 259	1 840	2 057	1.6	2.6	2.2	0.83	0.99	0.83
Espagne	491	1 780	2 674	0.5	2.3	2.9	0.09	0.26	0.26
États-Unis	14 381	10 363	23 296	31.8	14.7	25.4	0.24	0.12	0.20
Finlande	433	387	781	0.7	0.6	0.8	0.38	0.31	0.42
France	7 785	9 594	9 183	10.8	14.4	9.9	0.62	0.58	0.44
Grèce	346	0.4	0.16
Irlande	109	195	655	0.1	0.2	0.7	0.23	0.27	0.40
Italie	3 146	2 976	3 710	3.9	3.7	4.1	0.27	0.21	0.22
Japon	9 347	11 492	11 228	14.3	23.6	11.9	0.31	0.28	0.23
Luxembourg	23	75	242	0.0	0.1	0.3	0.16	0.38	0.83
Norvège	1 301	1 684	2 347	2.0	2.0	2.7	1.02	0.94	0.91
Nouvelle-Zélande	144	149	232	0.2	0.2	0.3	0.25	0.23	0.25
Pays-Bas	3 242	3 476	4 620	4.2	4.9	5.0	0.97	0.79	0.78
Portugal	35	379	701	0.0	0.5	0.8	0.05	0.29	0.41
Royaume-Uni	4 234	4 790	9 261	5.2	5.4	10.0	0.33	0.30	0.42
Suède	1 776	2 056	3 049	2.8	3.0	3.3	0.83	0.86	0.86
Suisse	803	1 114	1 651	1.0	1.8	1.8	0.30	0.35	0.43
TOTAL DU CAD	61 616	65 356	92 122	100.0	100.0	100.0	0.34	0.28	0.29
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	31 615	36 416	48 855	42.3	52.1	52.9	0.45	0.39	0.39

Tableau 10 StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/588435634235>**Dépenses de coopération technique**

Versements nets

En millions de USD aux prix et taux de change courants

	moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	1 798	2 302	1 588	1 781	2 299	2 486	2 865
Australie	224	329	401	424	559	692	740
Autriche	56	132	89	89	114	133	150
Belgique	180	199	214	291	324	414	500
Canada	291	400	346	328	345	414	335
Danemark	105	143	138	93	111	112	115
Espagne	106	129	185	239	313	340	483
États-Unis	2 437	2 705	5 282	6 690	7 701	7 347	8 966
Finlande	84	41	71	93	129	178	98
France	1 916	2 382	1 337	1 525	1 934	2 340	2 364
Grèce	16	22	117	53	77
Irlande	11	43	11	13	11	12	13
Italie	375	103	92	102	148	140	121
Japon	1 235	2 296	1 942	1 812	1 880	1 914	1 873
Luxembourg	1	2	5	3	3	4	4
Norvège	92	164	150	178	236	287	319
Nouvelle-Zélande	34	41	41	36	40	46	41
Pays-Bas	717	775	634	512	684	663	609
Portugal	43	61	117	127	142	114	114
Royaume-Uni	658	731	773	874	993	751	845
Suède	247	277	57	68	92	112	140
Suisse	32	319	113	154	177	117	154
TOTAL DU CAD	10 642	13 574	13 602	15 452	18 352	18 672	20 926
dont:							
Pays CAD-UE	6 296	7 320	5 328	5 831	7 415	7 855	8 498

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/356184888806>**Tableau 11****Appports financiers hors APD aux pays en développement en 2005**

En pourcentage du RNB des pays déclarants

	Pour mémoire: Total des appports nets	Total des appports nets hors APD	dont:						
			Crédits à l'exportation	AASP à l'exclusion des crédits à l'exportation	Investissements directs	Prêts bancaires	Investissements de portefeuille non bancaires	Appports privés multi-latéraux	ONG
Allemagne	1.07	0.71	-0.01	0.26	0.46	-0.12	0.07	0.00	0.05
Australie	0.79	0.54	-0.01	0.04	0.23	0.07	0.08	-	0.12
Autriche	1.40	0.88	-0.01	0.14	0.69	-	-	-	0.05
Belgique	0.84	0.32	-0.24	0.10	0.38	-	-	-	0.07
Canada	1.20	0.86	0.07	-0.05	0.60	0.16	-	-	0.09
Danemark	0.85	0.04	-	-0.00	0.01	-	-	-	0.03
Espagne	0.61	0.34	-0.04	0.01	0.37	-	-	-	-
États-Unis	0.84	0.62	-0.01	0.00	0.15	0.16	0.25	0.00	0.07
Finlande	0.84	0.38	-0.08	-	0.08	-0.01	0.39	-	0.01
France	0.74	0.27	-0.04	-0.07	0.32	0.04	0.02	-	-
Grèce	0.32	0.15	-	-	0.14	-	-	-	0.00
Irlande	3.09	2.67	-	-	-	2.49	-	-	0.18
Italie	0.23	-0.06	0.08	-0.06	0.05	-0.03	-0.11	-	0.01
Japon	0.50	0.22	-0.10	-0.03	0.31	0.02	-	0.00	0.01
Luxembourg	0.84	0.03	-	-	-	-	-	-	0.03
Norvège	0.94	0.00	-	0.00	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	0.40	0.13	-	0.01	0.03	-	-	-	0.09
Pays-Bas	3.65	2.83	1.70	0.02	0.38	0.39	0.35	-0.08	0.07
Portugal	0.62	0.41	0.10	-0.00	0.31	-	-	-	0.00
Royaume-Uni	2.03	1.56	-0.03	-0.01	1.31	0.25	-	-	0.03
Suède	0.99	0.05	-0.08	-0.00	0.12	-	-0.00	-	0.01
Suisse	1.87	1.43	-0.18	-	1.71	-	-	-0.18	0.08
TOTAL DU CAD	0.94	0.61	0.01	0.01	0.34	0.10	0.11	-0.00	0.05
dont:									
Pays CAD-UE	1.16	0.72	0.07	0.04	0.49	0.07	0.03	-0.00	0.03

Tableau 12

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/727517216022>

Comparaison des apports par catégorie en 2004

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	79 410	7 534	1 460	678	1 463	2 599	2 037	2 437
APD en pourcentage du RNB	0.26	0.28	0.25	0.23	0.41	0.27	0.85	0.24
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	54 282	3 823	1 191	353	902	1 991	1 202	1 400
1. Dons et contributions assimilables	57 222	4 513	1 191	380	953	2 022	1 192	1 227
dont: Coopération technique	18 672	2 486	692	133	414	414	112	340
Aide alimentaire à des fins de développement	1 169	24	40	2	3	28	0	12
Aide humanitaire	7 339	207	167	58	100	295	95	97
En faveur des ONG	1 792	-	-	0	23	1	11	7
Frais administratifs	4 001	247	65	30	41	209	102	83
2. Prêts de développement et capital	-2 940	- 690	-	- 28	- 50	- 31	11	173
dont: Prêts nouveaux de développement	- 133	- 334	-	- 4	- 46	- 31	- 16	233
B. Contributions aux organismes multilatéraux	25 127	3 712	270	325	561	608	835	1 037
Dons et souscriptions versées au capital, total	25 122	3 720	270	325	561	608	835	1 037
dont: CE	8 906	1 881	-	200	335	-	179	628
IDA	5 690	1 148	85	46	92	177	67	180
Banques régionales de développement	2 274	170	74	30	26	102	50	131
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-5 601	-1 051	35	- 229	- 93	- 794	21	25
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-5 349	-1 051	- 79	- 229	- 93	- 794	21	25
1. Crédits publics à l'exportation (a)	-2 668	- 236	- 166	- 175	0	- 664	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-2 681	- 815	87	- 55	- 93	- 130	21	25
D. Organismes multilatéraux	- 252	-	114	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	11 320	1 148	489	89	181	639	58	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	75 228	7 619	482	815	- 735	3 542	518	10 300
1. Investissements directs	76 867	6 761	506	924	- 169	3 613	518	10 503
2. Crédits privés à l'exportation	6 561	949	-	- 109	- 566	0	-	- 203
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-4 657	24	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-3 544	- 115	- 24	-	0	- 71	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	160 356	15 251	2 466	1 352	816	5 986	2 634	12 762
Total en pourcentage du RNB	0.52	0.56	0.41	0.46	0.23	0.62	1.10	1.25
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	92 110	8 957	1 460	708	1 555	2 631	2 100	2 684
Prêts nouveaux de développement	7 786	674	-	-	28	1	-	413
Aide alimentaire, total bilatéral	2 743	79	52	2	19	89	0	19
Autres apports du secteur public	12 989	922	210	138	24	653	47	25
dont: Crédits publics à l'exportation	3 220	372	4	138	0	650	-	-
Crédits privés à l'exportation	12 661	-	-	294	258	1 210	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	98 675	9 335	1 327	727	2 199	3 013	2 497	2 684
Dons bilatéraux, total	65 260	4 833	1 239	385	1 280	2 404	1 523	1 227
Annulations de dettes	6 904	814	7	83	211	74	-	198
Prêts bilatéraux, total	9 448	1 282	-	-	28	-	119	420
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	7 240	814	12	117	211	74	-	277
dont : Remises de dettes	7 109	814	10	117	211	74	-	198
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	4 318	552	12	93	206	74	-	210
Réfugiés dans les pays donneur	2 146	15	55	52	42	177	85	20

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/727517216022>**Tableau 12****Comparaison des apports par catégorie en 2004**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
19 705	680	8 473	321	607	2 462	8 922	236	2 199	212	4 204	1 031	7 883	2 722	1 545
0.17	0.37	0.41	0.16	0.39	0.15	0.19	0.83	0.87	0.23	0.73	0.63	0.36	0.78	0.41
16 250	402	5 567	161	410	704	5 917	171	1 536	159	2 670	873	5 339	2 076	1 187
17 027	397	6 067	161	410	855	7 131	171	1 496	159	3 217	179	5 239	2 066	1 173
7 347	178	2 340	53	12	140	1 914	4	287	46	663	114	751	112	117
921	0	50	0	1	33	48	4	-	1	2	-	-	-	-
2 995	60	563	13	38	75	657	22	261	27	339	18	523	384	345
-	7	35	0	95	45	248	28	-	12	658	4	429	137	50
1 004	31	366	17	28	63	671	4	118	13	247	10	508	117	29
- 777	5	- 500	-	-	- 151	- 1 213	-	41	-	- 547	694	100	10	14
-	- 5	- 293	-	-	- 153	990	-	- 6	-	- 532	- 4	64	10	- 6
3 455	278	2 906	160	198	1 757	3 005	64	662	53	1 534	158	2 544	646	359
3 466	278	2 885	160	198	1 757	3 005	64	662	53	1 534	158	2 540	646	359
-	129	1 863	144	93	1 186	-	20	-	-	383	112	1 529	225	-
1 752	32	395	4	20	-	764	8	119	8	358	12	250	25	146
490	16	164	-	-	169	450	11	74	7	73	17	130	48	42
- 679	- 3	- 216	4	-	507	- 2 372	-	0	5	151	- 692	- 155	- 64	-
- 679	- 3	- 216	4	-	507	- 2 006	-	0	5	151	- 692	- 155	- 64	-
- 1 287	-	-	-	-	- 33	- 130	-	-	-	-	-	21	-	-
607	- 3	- 216	4	-	540	- 1 876	-	0	5	151	- 692	- 176	- 64	-
-	-	-	-	-	-	- 366	-	-	-	-	-	-	-	-
6 792	14	-	17	234	49	425	6	-	29	412	3	390	31	316
6 465	647	4 342	- 14	3 010	221	4 392	-	586	25	9 339	335	23 562	266	- 489
20 355	600	1 534	- 14	-	808	9 171	-	635	25	1 986	187	18 092	594	239
- 293	96	- 23	-	-	1 682	1 667	-	- 49	-	3 708	148	- 356	- 328	238
- 1 255	-	-	-	-	-	- 3 020	-	-	-	559	-	-	-	- 966
- 12 343	- 49	2 831	-	3 010	- 2 269	- 3 426	-	-	-	3 086	-	5 826	- 0	- 0
32 283	1 338	12 599	328	3 851	3 239	11 368	242	2 785	271	14 106	676	31 680	2 954	1 372
0.28	0.72	0.61	0.16	2.47	0.19	0.24	0.86	1.11	0.30	2.46	0.41	1.45	0.84	0.36
20 604	689	9 800	321	607	2 749	16 176	236	2 204	212	4 898	1 036	8 206	2 722	1 556
-	1	508	-	-	135	5 931	-	-	-	-	0	80	10	4
2 164	9	50	4	5	35	48	6	14	2	42	-	64	14	25
927	15	410	4	-	2 055	7 303	-	0	5	151	-	68	32	-
194	-	-	-	-	-	1 840	-	-	-	-	-	21	-	-
-	7	224	-	-	2 029	6 717	-	3	-	-	160	-	1 037	723
26 991	824	9 864	321	607	3 040	15 531	236	2 104	241	3 427	1 036	8 206	2 723	1 744
23 394	491	6 128	161	410	817	7 651	171	1 415	184	2 805	179	5 239	2 072	1 252
141	25	1 960	-	-	115	2 448	-	-	-	29	5	759	26	8
127	12	870	-	-	125	5 340	-	26	-	0	698	381	6	14
143	25	1 961	-	0	115	2 413	-	12	-	231	6	794	26	8
141	25	1 960	-	-	115	2 413	-	-	-	231	5	759	26	8
114	25	1 701	-	0	115	158	-	12	-	216	6	788	26	8
512	26	544	3	2	-	-	-	111	11	118	1	-	178	194

Tableau 13

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/567228867712>

Comparaison des apports par catégorie en 2005

En millions de USD

	Total des pays du CAD	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne
VERSEMENTS NETS								
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	106 777	10 082	1 680	1 573	1 963	3 756	2 109	3 018
APD en pourcentage du RNB	0.33	0.36	0.25	0.52	0.53	0.34	0.81	0.27
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	82 133	7 447	1 449	1 232	1 308	2 833	1 357	1 863
1. Dons et contributions assimilables	83 109	8 248	1 449	1 244	1 328	2 853	1 384	2 020
dont: Coopération technique	20 926	2 865	740	150	500	335	115	483
Aide alimentaire à des fins de développement	887	23	55	1	0	3	0	10
Aide humanitaire	8 720	334	269	88	124	340	225	134
En faveur des ONG	1 780	-	4	0	20	31	56	7
Frais administratifs	4 065	206	76	31	47	250	116	103
2. Prêts de développement et capital	- 976	- 801	-	- 12	- 20	- 20	- 27	- 157
dont: Prêts nouveaux de développement	886	- 447	-	- 5	- 15	- 20	-	121
B. Contributions aux organismes multilatéraux	24 644	2 635	231	341	655	923	751	1 155
Dons et souscriptions versées au capital, total	24 660	2 635	231	341	655	924	751	1 155
dont: CE	9 258	2 205	-	221	368	-	196	784
IDA	4 827	-	105	46	184	190	77	123
Banques régionales de développement	2 096	54	28	36	23	213	51	134
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	1 430	7 055	74	310	391	- 534	- 8	67
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	2 262	7 055	- 91	310	391	- 534	- 8	67
1. Crédits publics à l'exportation (a)	- 2 812	- 192	- 175	- 120	0	46	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	5 074	7 247	84	430	391	- 580	- 8	67
D. Organismes multilatéraux	- 832	-	165	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	14 712	1 523	825	139	249	973	81	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	182 100	11 399	2 786	2 192	539	9 178	33	3 716
1. Investissements directs	110 695	12 986	1 588	2 090	1 422	6 647	33	4 158
2. Crédits privés à l'exportation	5 567	- 131	132	102	- 884	787	-	- 442
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 814	47	-	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	66 652	- 1 504	1 066	-	-	1 744	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	305 019	30 059	5 366	4 215	3 142	13 373	2 215	6 801
Total en pourcentage du RNB	0.94	1.07	0.79	1.40	0.84	1.20	0.85	0.61
<i>Pour référence:</i>								
VERSEMENTS BRUTS								
Aide publique au développement (b)	117 426	11 595	1 680	1 587	2 015	3 777	2 174	3 518
Prêts nouveaux de développement	7 495	551	-	-	25	0	-	331
Aide alimentaire, total bilatéral	3 067	106	66	4	22	125	9	33
Autres apports du secteur public	25 148	10 910	269	563	462	1 309	26	67
dont: Crédits publics à l'exportation	2 386	68	1	75	0	1 254	-	-
Crédits privés à l'exportation	28 254	2 661	132	648	158	1 954	-	-
ENGAGEMENTS								
Aide publique au développement, total (b)	120 995	12 521	2 058	1 621	2 104	3 740	2 485	3 518
Dons bilatéraux, total	83 414	7 493	1 431	1 260	1 554	2 816	1 641	2 020
Annulations de dettes	24 434	3 905	4	874	501	455	-	763
Prêts bilatéraux, total	12 275	1 743	-	-	24	-	98	342
<i>Pour mémoire :</i>								
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	25 128	3 905	20	911	477	455	20	903
dont : Remises de dettes	24 963	3 905	19	911	477	455	20	763
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (c)	22 699	3 441	20	904	472	455	-	613
Réfugiés dans les pays donneur	2 071	17	75	62	58	175	70	20

a) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

b) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

c) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/567228867712>**Tableau 13****Comparaison des apports par catégorie en 2005**

(suite)

En millions de USD

Etats-Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse
27 622	902	10 026	384	719	5 091	13 147	256	2 786	274	5 115	377	10 767	3 362	1 767
0.22	0.46	0.47	0.17	0.42	0.29	0.28	0.82	0.94	0.27	0.82	0.21	0.47	0.94	0.44
25 279	597	7 239	206	482	2 270	10 406	187	2 033	224	3 683	218	8 164	2 256	1 400
26 042	591	7 707	207	482	2 213	9 195	187	1 968	224	3 696	201	8 244	2 247	1 380
8 966	98	2 364	77	13	121	1 873	4	319	41	609	114	845	140	154
661	-	39	1	19	12	58	1	0	2	-	-	-	-	-
3 450	91	613	26	66	67	516	24	412	64	503	13	628	405	329
-	7	40	-	130	53	129	33	-	14	674	6	394	134	48
1 056	34	334	30	31	40	702	11	137	15	245	16	427	126	30
- 762	6	- 468	- 0	-	57	1 212	-	64	-	- 13	17	- 80	9	20
-	-	- 333	- 0	-	45	1 533	-	-	-	- 28	17	12	9	- 3
2 343	305	2 787	178	237	2 821	2 740	69	754	50	1 432	159	2 603	1 106	367
2 353	305	2 747	178	237	2 821	2 740	69	754	50	1 432	159	2 649	1 106	367
-	140	1 811	158	112	1 261	-	25	-	-	432	128	1 221	198	-
843	38	296	5	23	679	750	6	113	9	245	12	665	274	142
219	20	206	0	-	168	487	10	88	6	163	4	28	104	54
- 1 048	-	- 1 390	-	-	- 1 125	- 2 421	-	5	7	152	- 3	- 99	- 4	-
- 1 048	-	- 1 390	-	-	- 1 125	- 1 423	-	5	7	152	- 3	- 99	- 4	-
- 1 212	-	-	-	-	5	- 1 202	-	-	-	1	-	36	-	-
164	-	- 1 390	-	-	- 1 130	- 222	-	5	7	152	- 3	- 135	- 4	-
-	-	-	-	-	-	- 997	-	-	-	-	-	-	-	-
8 629	16	-	1	308	94	255	8	-	94	422	6	726	29	332
69 206	723	7 107	325	4 271	44	12 278	-	-	26	17 091	728	34 924	159	5 375
18 965	149	6 856	325	-	951	14 472	-	-	26	2 348	556	29 865	430	6 827
- 104	- 161	- 911	-	-	1 451	- 3 433	-	-	-	10 614	172	- 625	- 271	- 729
255	-	-	-	-	-	81	-	-	-	- 474	-	-	-	- 722
50 091	736	1 163	-	4 271	- 2 358	1 158	-	-	-	4 604	-	5 683	- 0	0
104 410	1 642	15 744	709	5 298	4 103	23 259	265	2 791	401	22 781	1 109	46 318	3 545	7 474
0.84	0.84	0.74	0.32	3.09	0.23	0.50	0.84	0.94	0.40	3.65	0.62	2.03	0.99	1.87
28 438	907	11 530	384	719	5 264	18 640	256	2 786	274	5 201	383	11 162	3 362	1 773
-	-	554	-	-	218	5 763	-	-	-	-	23	17	9	4
2 277	16	39	3	26	12	58	9	74	9	76	1	66	10	26
745	-	1 891	-	-	142	8 508	-	5	7	152	-	52	41	-
142	-	-	-	-	55	753	-	-	-	1	-	36	-	-
5 556	3	-	-	-	-	4 487	-	-	-	10 912	186	-	1 347	211
28 689	1 140	12 131	384	719	5 636	19 363	256	2 831	370	4 435	383	11 162	3 732	1 716
26 330	683	7 634	207	482	2 233	9 353	187	2 058	314	3 443	201	8 244	2 517	1 311
4 194	-	3 498	-	-	1 670	4 776	-	-	-	-	3	3 515	53	224
33	11	1 228	-	-	452	7 912	-	19	-	87	23	265	9	30
4 196	150	3 498	-	0	1 670	4 776	-	2	0	330	3	3 534	53	224
4 194	150	3 498	-	-	1 670	4 776	-	-	-	330	3	3 515	53	224
4 078	150	3 212	-	0	1 670	3 553	-	2	0	324	3	3 525	53	224
520	17	585	9	2	0	-	7	68	11	94	0	-	143	137

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

En millions de USD

	1994-95	2002	Allemagne 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	7 171	5 324	6 784	7 534	10 082
APD en pourcentage du RNB	0.32	0.27	0.28	0.28	0.36
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	4 479	3 328	4 060	3 823	7 447
1. Dons et contributions assimilables	3 970	3 904	4 737	4 513	8 248
dont: Coopération technique	2 302	1 781	2 299	2 486	2 865
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	122	23	26	24	23
Aide humanitaire (a)	416	224	182	207	334
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	255	244	237	247	206
2. Prêts de développement et capital	509	- 576	- 678	- 690	- 801
dont: Prêts nouveaux de développement	355	- 227	- 585	- 334	- 447
B. Contributions aux organismes multilatéraux	2 692	1 997	2 724	3 712	2 635
Dons et souscriptions versées au capital, total	2 705	2 005	2 734	3 720	2 635
dont: CE	1 495	1 259	1 604	1 881	2 205
IDA	722	14	491	1 148	-
Banques régionales de développement	125	199	146	170	54
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	2 209	3 710	-3 564	-1 051	7 055
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	2 430	3 710	-3 564	-1 051	7 055
1. Crédits publics à l'exportation (b)	282	- 296	- 444	- 236	- 192
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	2 148	4 006	-3 120	- 815	7 247
D. Organismes multilatéraux	- 221	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	1 046	823	1 008	1 148	1 523
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	12 146	-2 650	995	7 619	11 399
1. Investissements directs	3 819	324	1 908	6 761	12 986
2. Crédits privés à l'exportation	1 607	287	249	949	- 131
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	239	- 698	- 25	24	47
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	6 481	-2 562	-1 137	- 115	-1 504
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	22 572	7 207	5 224	15 251	30 059
Total en pourcentage du RNB	1.00	0.36	0.22	0.56	1.07
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	8 432	6 685	8 029	8 957	11 595
Prêts nouveaux de développement	1 537	600	474	674	551
Aide alimentaire, total bilatéral	173	120	69	79	106
Autres apports du secteur public	4 434	5 300	-1 092	922	10 910
dont: Crédits publics à l'exportation	965	225	126	372	68
Crédits privés à l'exportation	6 653	2 922	4 964	-	2 661
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	10 363	7 135	8 567	9 335	12 521
Dons bilatéraux, total	4 518	3 999	5 031	4 833	7 493
Annulations de dettes	291	1 037	1 337	814	3 905
Prêts bilatéraux, total	2 254	598	616	1 282	1 743
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	291	1 037	1 337	814	3 905
dont : Remises de dettes	291	1 037	1 337	814	3 905
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	560	1 220	552	3 441
Réfugiés dans les pays donneur	367	36	25	15	17

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

1994-95	Australie				1994-95	Autriche			
	2002	2003	2004	2005		2002	2003	2004	2005
1 143	989	1 219	1 460	1 680	472	520	505	678	1 573
0.34	0.26	0.25	0.25	0.25	0.22	0.26	0.20	0.23	0.52
876	774	975	1 191	1 449	308	364	228	353	1 232
876	774	975	1 191	1 449	389	367	266	380	1 244
329	424	559	692	740	132	89	114	133	150
34	32	19	40	55	4	1	2	2	1
31	98	139	167	269	121	30	37	58	88
15	0	1	-	4	3	1	0	0	0
33	45	55	65	76	12	22	26	30	31
-	-	-	-	-	-81	-2	-37	-28	-12
-	-	-	-	-	-81	-2	-35	-4	-5
267	215	244	270	231	163	156	276	325	341
267	215	244	270	231	163	156	276	325	341
-	-	-	-	-	42	98	169	200	221
86	71	90	85	105	57	26	42	46	46
64	53	69	74	28	12	8	27	30	36
85	31	80	35	74	238	-36	44	-229	310
85	-35	-6	-79	-91	238	-36	44	-229	310
85	-83	-118	-166	-175	226	61	48	-175	-120
-	48	110	87	84	12	-98	-4	-55	430
-	66	86	114	165	-	-	-	-	-
68	248	336	489	825	44	57	71	89	139
1 040	-433	1 374	482	2 786	139	1 369	824	815	2 192
500	-103	239	506	1 588	75	1 073	765	924	2 090
783	-	-	-	132	64	296	59	-109	102
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-242	-331	1 135	-24	1 066	-	-	-	-	-
2 336	834	3 010	2 466	5 366	893	1 910	1 445	1 352	4 215
0.70	0.22	0.61	0.41	0.79	0.42	0.94	0.58	0.46	1.40
1 143	989	1 219	1 460	1 680	606	525	545	708	1 587
-	-	-	-	-	53	1	1	-	-
34	47	37	52	66	4	1	2	2	4
101	119	199	210	269	255	156	162	138	563
101	5	2	4	1	243	156	162	138	75
783	-	-	-	132	156	572	217	294	648
1 417	926	1 242	1 327	2 058	832	628	570	727	1 621
1 116	651	1 140	1 239	1 431	489	458	277	385	1 260
4	7	3	7	4	162	-	8	83	874
-	-	-	-	-	155	0	-	-	-
5	5	7	12	20	32	167	41	117	911
5	5	6	10	19	32	167	41	117	911
-	5	7	12	20	-	166	39	93	904
-	4	31	55	75	116	28	34	52	62

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1994-95	2002	Belgique 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	881	1 072	1 853	1 463	1 963
APD en pourcentage du RNB	0.35	0.43	0.60	0.41	0.53
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	475	712	1 468	902	1 308
1. Dons et contributions assimilables	482	736	1 496	953	1 328
dont: Coopération technique	199	291	324	414	500
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	13	10	11	3	0
Aide humanitaire (a)	15	29	111	100	124
En faveur des ONG	3	3	7	23	20
Frais administratifs	43	40	57	41	47
2. Prêts de développement et capital	- 7	- 25	- 27	- 50	- 20
dont: Prêts nouveaux de développement	10	- 23	- 23	- 46	- 15
B. Contributions aux organismes multilatéraux	406	360	385	561	655
Dons et souscriptions versées au capital, total	407	360	385	561	655
dont: CE	205	208	282	335	368
IDA	104	52	-	92	184
Banques régionales de développement	18	24	24	26	23
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	478	106	955	- 93	391
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	478	106	955	- 93	391
1. Crédits publics à l'exportation (b)	28	1	0	0	0
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	450	104	955	- 93	391
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	57	74	165	181	249
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 444	86	- 1 752	- 735	539
1. Investissements directs	- 37	555	-	- 169	1 422
2. Crédits privés à l'exportation	- 394	- 469	- 1 752	- 566	- 884
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	- 14	- 0	-	0	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	971	1 337	1 221	816	3 142
Total en pourcentage du RNB	0.39	0.54	0.40	0.23	0.84
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	917	1 112	1 887	1 555	2 015
Prêts nouveaux de développement	26	12	6	28	25
Aide alimentaire, total bilatéral	13	14	17	19	22
Autres apports du secteur public	551	137	1 000	24	462
dont: Crédits publics à l'exportation	28	1	0	0	0
Crédits privés à l'exportation	579	343	-	258	158
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	917	681	1 761	2 199	2 104
Dons bilatéraux, total	482	515	1 564	1 280	1 554
Annulations de dettes	69	115	753	211	501
Prêts bilatéraux, total	27	13	4	28	24
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	69	167	757	211	477
dont : Remises de dettes	69	167	757	211	477
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	163	753	206	472
Réfugiés dans les pays donneur	-	0	79	42	58

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Canada					Danemark				
1994-95	2002	2003	2004	2005	1994-95	2002	2003	2004	2005
2 158	2 004	2 031	2 599	3 756	1 534	1 643	1 748	2 037	2 109
0.40	0.28	0.24	0.27	0.34	0.99	0.96	0.84	0.85	0.81
1 404	1 501	1 348	1 991	2 833	849	1 038	1 032	1 202	1 357
1 429	1 527	1 681	2 022	2 853	979	1 019	1 144	1 192	1 384
400	328	345	414	335	143	93	111	112	115
93	67	116	28	3	-	-	1	0	0
197	191	246	295	340	75	110	117	95	225
149	165	1	1	31	7	6	12	11	56
121	159	202	209	250	73	87	97	102	116
- 26	- 26	- 333	- 31	- 20	- 130	19	- 113	11	- 27
11	- 26	- 333	- 31	- 20	- 14	-	- 103	- 16	-
754	503	683	608	923	686	605	717	835	751
754	504	683	608	924	686	605	717	835	751
-	-	-	-	-	100	109	146	179	196
202	129	164	177	190	88	51	61	67	77
125	97	102	102	213	40	64	57	50	51
523	- 424	- 358	- 794	- 534	38	- 3	41	21	- 8
523	- 424	- 358	- 794	- 534	22	- 3	41	21	- 8
560	- 192	- 277	- 664	46	19	-	-	-	-
- 37	- 233	- 81	- 130	- 580	3	- 3	41	21	- 8
-	-	-	-	-	16	-	-	-	-
280	276	566	639	973	36	-	-	58	81
2 720	188	2 711	3 542	9 178	- 49	- 63	106	518	33
2 968	829	2 626	3 613	6 647	4	- 63	106	518	33
- 149	- 37	3	0	787	- 54	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- 98	- 604	82	- 71	1 744	-	-	-	-	-
5 680	2 044	4 949	5 986	13 373	1 559	1 577	1 896	2 634	2 215
1.06	0.28	0.58	0.62	1.20	1.01	0.93	0.91	1.10	0.85
2 215	2 034	2 368	2 631	3 777	1 681	1 701	1 890	2 100	2 174
31	3	4	1	0	2	-	-	-	-
93	67	116	89	125	-	-	1	0	9
1 738	1 004	721	653	1 309	154	9	51	47	26
1 738	927	655	650	1 254	122	-	-	-	-
124	64	272	1 210	1 954	91	-	-	-	-
2 175	2 237	2 558	3 013	3 740	1 497	1 434	1 558	2 497	2 485
1 371	1 715	1 865	2 404	2 816	765	799	823	1 523	1 641
65	264	96	74	455	-	-	-	-	-
116	19	11	-	-	4	46	23	119	98
65	264	96	74	455	116	17	-	-	20
65	264	96	74	455	116	17	-	-	20
-	264	96	74	455	-	-	-	-	-
132	126	145	177	175	75	110	106	85	70

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1994-95	2002	Espagne 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 326	1 712	1 961	2 437	3 018
APD en pourcentage du RNB	0.26	0.26	0.23	0.24	0.27
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	835	998	1 151	1 400	1 863
1. Dons et contributions assimilables	395	769	938	1 227	2 020
dont: Coopération technique	129	239	313	340	483
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	4	9	6	12	10
Aide humanitaire (a)	12	32	89	97	134
En faveur des ONG	0	5	7	7	7
Frais administratifs	36	61	77	83	103
2. Prêts de développement et capital	440	229	213	173	- 157
dont: Prêts nouveaux de développement	469	229	251	233	121
B. Contributions aux organismes multilatéraux	491	714	810	1 037	1 155
Dons et souscriptions versées au capital, total	491	714	810	1 037	1 155
dont: CE	332	416	525	628	784
IDA	63	57	63	180	123
Banques régionales de développement	24	130	85	131	134
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	- 297	54	73	25	67
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	- 297	54	73	25	67
1. Crédits publics à l'exportation (b)	- 297	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	54	73	25	67
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	121	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	1 628	6 404	4 633	10 300	3 716
1. Investissements directs	1 628	6 540	4 737	10 503	4 158
2. Crédits privés à l'exportation	-	- 136	- 104	- 203	- 442
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	0	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	2 778	8 171	6 667	12 762	6 801
Total en pourcentage du RNB	0.54	1.25	0.79	1.25	0.61
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 395	1 872	2 217	2 684	3 518
Prêts nouveaux de développement	509	383	454	413	331
Aide alimentaire, total bilatéral	4	15	13	19	33
Autres apports du secteur public	16	54	80	25	67
dont: Crédits publics à l'exportation	16	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	-	-	-	-	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	1 220	1 872	2 217	2 684	3 518
Dons bilatéraux, total	395	769	938	1 227	2 020
Annulations de dettes	64	112	116	198	763
Prêts bilatéraux, total	334	388	469	420	342
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	64	118	144	277	903
dont : Remises de dettes	64	112	116	198	763
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	113	91	210	613
Réfugiés dans les pays donneur	-	14	21	20	20

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

1994-95	Etats-Unis					1994-95	Finlande				
	2002	2003	2004	2005	2002		2003	2004	2005		
8 647	13 290	16 320	19 705	27 622	339	462	558	680	902		
0.12	0.13	0.15	0.17	0.22	0.31	0.35	0.35	0.37	0.46		
6 449	10 570	14 659	16 250	25 279	217	251	309	402	597		
7 344	11 251	16 359	17 027	26 042	228	248	300	397	591		
2 705	6 690	7 701	7 347	8 966	41	93	129	178	98		
979	817	834	921	661	3	0	0	0	-		
961	1 382	2 822	2 995	3 450	25	40	45	60	91		
-	-	-	-	-	5	5	6	7	7		
714	727	779	1 004	1 056	18	20	25	31	34		
- 895	- 681	- 1 701	- 777	- 762	- 11	4	8	5	6		
- 403	- 553	-	-	-	2	- 3	2	- 5	-		
2 198	2 720	1 661	3 455	2 343	122	211	250	278	305		
2 211	2 731	1 671	3 466	2 353	122	211	250	278	305		
-	-	-	-	-	21	63	108	129	140		
617	1 153	-	1 752	843	18	31	35	32	38		
220	221	48	490	219	16	41	15	16	20		
1 170	227	1 068	- 679	- 1 048	134	3	7	- 3	-		
1 170	227	1 068	- 679	- 1 048	134	3	7	- 3	-		
- 372	- 292	- 459	- 1 287	- 1 212	134	-	-	-	-		
1 542	518	1 527	607	164	0	3	7	- 3	-		
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
2 558	5 720	6 326	6 792	8 629	4	10	13	14	16		
40 986	5 173	14 147	6 465	69 206	100	- 656	- 622	647	723		
22 318	12 928	14 298	20 355	18 965	45	16	78	600	149		
- 390	765	- 6	- 293	- 104	62	48	- 297	96	- 161		
198	- 590	78	- 1 255	255	-	-	-	-	-		
18 861	- 7 930	- 224	- 12 343	50 091	- 7	- 720	- 403	- 49	736		
53 361	24 410	37 860	32 283	104 410	578	- 180	- 44	1 338	1 642		
0.75	0.23	0.34	0.28	0.84	0.53	- 0.14	- 0.03	0.72	0.84		
9 786	14 170	18 257	20 604	28 438	357	468	560	689	907		
19	-	-	-	-	6	-	3	1	-		
1 107	1 526	2 498	2 164	2 277	5	10	9	9	16		
2 946	1 640	3 068	927	745	263	5	21	15	-		
664	868	805	194	142	258	-	-	-	-		
6 700	-	-	-	5 556	90	61	-	7	3		
10 224	14 857	22 521	26 991	28 689	365	533	659	824	1 140		
7 810	11 871	20 715	23 394	26 330	194	300	381	491	683		
177	420	2 400	141	4 194	13	0	-	25	-		
218	254	221	127	33	5	11	8	12	11		
177	436	2 406	143	4 196	13	0	-	25	150		
177	420	2 400	141	4 194	13	0	-	25	150		
-	423	1 314	114	4 078	-	0	-	25	150		
-	144	344	512	520	7	8	11	26	17		

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1994-95	2002	France 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	8 455	5 486	7 253	8 473	10 026
APD en pourcentage du RNB	0.58	0.37	0.40	0.41	0.47
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	6 520	3 615	5 213	5 567	7 239
1. Dons et contributions assimilables	5 941	3 874	5 725	6 067	7 707
dont: Coopération technique	2 382	1 525	1 934	2 340	2 364
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	68	33	40	50	39
Aide humanitaire (a)	130	257	476	563	613
En faveur des ONG	22	29	28	35	40
Frais administratifs	296	194	256	366	334
2. Prêts de développement et capital	579	- 259	- 511	- 500	- 468
dont: Prêts nouveaux de développement	1 089	- 312	- 798	- 293	- 333
B. Contributions aux organismes multilatéraux	1 935	1 871	2 040	2 906	2 787
Dons et souscriptions versées au capital, total	1 935	1 849	2 048	2 885	2 747
dont: CE	950	1 286	1 311	1 863	1 811
IDA	458	244	291	395	296
Banques régionales de développement	198	130	156	164	206
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	89	635	2 806	- 216	- 1 390
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	89	635	2 806	- 216	- 1 390
1. Crédits publics à l'exportation (b)	156	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	- 67	635	2 806	- 216	- 1 390
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	280	-	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	3 774	- 1 392	- 3 123	4 342	7 107
1. Investissements directs	1 486	2 915	681	1 534	6 856
2. Crédits privés à l'exportation	919	- 1 448	- 2 345	- 23	- 911
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 233	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	1 601	- 2 859	- 1 460	2 831	1 163
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	12 597	4 729	6 936	12 599	15 744
Total en pourcentage du RNB	0.86	0.32	0.39	0.61	0.74
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	9 430	6 720	9 156	9 800	11 530
Prêts nouveaux de développement	1 451	554	447	508	554
Aide alimentaire, total bilatéral	68	44	71	50	39
Autres apports du secteur public	980	883	4 236	410	1 891
dont: Crédits publics à l'exportation	320	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	636	-	-	224	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	9 180	6 751	10 151	9 864	12 131
Dons bilatéraux, total	5 317	3 961	5 805	6 128	7 634
Annulations de dettes	1 207	507	569	1 960	3 498
Prêts bilatéraux, total	1 928	782	1 399	870	1 228
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	1 828	1 302	2 432	1 961	3 498
dont : Remises de dettes	1 828	507	2 329	1 960	3 498
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	1 072	2 127	1 701	3 212
Réfugiés dans les pays donneur	-	246	445	544	585

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

1994-95	Grèce				1994-95	Irlande			
	2002	2003	2004	2005		2002	2003	2004	2005
-	276	362	321	384	131	398	504	607	719
-	0.21	0.21	0.16	0.17	0.27	0.40	0.39	0.39	0.42
-	107	228	161	206	72	267	352	410	482
-	107	228	161	207	72	267	352	410	482
-	22	117	53	77	43	13	11	12	13
-	-	-	0	1	1	2	1	1	19
-	6	11	13	26	8	17	26	38	66
-	-	-	0	-	0	48	74	95	130
-	3	16	17	30	6	21	25	28	31
-	-	-	-	-0	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-0	-	-	-	-	-
-	169	134	160	178	59	131	152	198	237
-	169	134	160	178	59	131	152	198	237
-	125	116	144	158	41	63	73	93	112
-	4	4	4	5	6	8	7	20	23
-	10	-	-	0	-	-	-	-	-
-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	6	8	17	1	49	86	283	234	308
-	40	33	-14	325	43	986	1 547	3 010	4 271
-	40	33	-14	325	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	43	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	986	1 547	3 010	4 271
-	322	403	328	709	223	1 469	2 334	3 851	5 298
-	0.24	0.23	0.16	0.32	0.46	1.49	1.83	2.47	3.09
-	276	362	321	384	131	398	504	607	719
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	0	4	3	1	7	4	5	26
-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	43	-	-	-	-
-	276	362	321	384	131	398	504	607	719
-	107	228	161	207	72	267	352	410	482
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	0	-	0	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	0	-	0	0
-	3	3	3	9	1	1	1	2	2

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1994-95	2002	Italie 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	2 164	2 332	2 433	2 462	5 091
APD en pourcentage du RNB	0.21	0.20	0.17	0.15	0.29
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	1 320	1 007	1 061	704	2 270
1. Dons et contributions assimilables	637	1 083	1 126	855	2 213
dont: Coopération technique	103	102	148	140	121
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	61	42	51	33	12
Aide humanitaire (a)	97	82	89	75	67
En faveur des ONG	15	43	34	45	53
Frais administratifs	59	37	48	63	40
2. Prêts de développement et capital	683	- 77	- 65	- 151	57
dont: Prêts nouveaux de développement	296	- 109	- 105	- 153	45
B. Contributions aux organismes multilatéraux	844	1 326	1 372	1 757	2 821
Dons et souscriptions versées au capital, total	844	1 326	1 372	1 757	2 821
dont: CE	624	762	942	1 186	1 261
IDA	6	126	2	-	679
Banques régionales de développement	2	46	33	169	168
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	861	- 370	- 285	507	- 1 125
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	886	- 370	- 285	507	- 1 125
1. Crédits publics à l'exportation (b)	- 70	-	-	- 33	5
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	956	- 370	- 285	540	- 1 130
D. Organismes multilatéraux	- 25	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	41	-	27	49	94
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	44	- 563	2 044	221	44
1. Investissements directs	238	639	505	808	951
2. Crédits privés à l'exportation	- 701	2 048	1 644	1 682	1 451
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	507	- 3 250	- 106	- 2 269	- 2 358
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	3 110	1 399	4 218	3 239	4 103
Total en pourcentage du RNB	0.30	0.12	0.29	0.19	0.23
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	2 403	2 532	2 670	2 749	5 264
Prêts nouveaux de développement	354	91	132	135	218
Aide alimentaire, total bilatéral	64	42	56	35	12
Autres apports du secteur public	2 740	252	411	2 055	142
dont: Crédits publics à l'exportation	1 051	-	-	-	55
Crédits privés à l'exportation	1 118	2 163	1 951	2 029	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	2 834	2 671	3 614	3 040	5 636
Dons bilatéraux, total	611	1 166	1 140	817	2 233
Annulations de dettes	91	620	558	115	1 670
Prêts bilatéraux, total	759	93	375	125	452
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	91	620	558	115	1 670
dont : Remises de dettes	91	620	558	115	1 670
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	620	558	115	1 670
Réfugiés dans les pays donneur	0	-	44	-	0

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Tableau 14

Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

Japon					Luxembourg				
1994-95	2002	2003	2004	2005	1994-95	2002	2003	2004	2005
13 864	9 283	8 880	8 922	13 147	62	147	194	236	256
0.28	0.23	0.20	0.19	0.28	0.38	0.77	0.81	0.83	0.82
9 988	6 692	6 334	5 917	10 406	42	116	150	171	187
5 799	4 373	4 443	7 131	9 195	42	116	150	171	187
2 296	1 812	1 880	1 914	1 873	2	3	3	4	4
59	41	65	48	58	1	2	2	4	1
46	36	30	657	516	6	13	14	22	24
209	143	188	248	129	3	2	26	28	33
696	700	679	671	702	-	2	3	4	11
4 189	2 320	1 891	-1 213	1 212	-	-	-	-	-
3 303	2 084	1 262	990	1 533	-	-	-	-	-
3 876	2 591	2 545	3 005	2 740	21	31	44	64	69
3 876	2 591	2 545	3 005	2 740	21	31	44	64	69
-	-	-	-	-	11	14	19	20	25
1 715	786	713	764	750	5	4	4	8	6
971	393	480	450	487	-	-	2	11	10
4 386	-4 208	-2 149	-2 372	-2 421	-	-	-	-	-
2 840	-1 696	-2 533	-2 006	-1 423	-	-	-	-	-
806	- 524	- 130	- 130	-1 202	-	-	-	-	-
2 035	-1 173	-2 404	-1 876	- 222	-	-	-	-	-
1 546	-2 512	384	- 366	- 997	-	-	-	-	-
214	157	335	425	255	5	2	7	6	8
16 927	- 573	- 731	4 392	12 278	-	-	-	-	-
8 378	6 362	7 016	9 171	14 472	-	-	-	-	-
1 838	-1 054	3 643	1 667	-3 433	-	-	-	-	-
-1 410	-2 804	371	-3 020	81	-	-	-	-	-
8 121	-3 077	-11 760	-3 426	1 158	-	-	-	-	-
35 391	4 659	6 335	11 368	23 259	68	148	201	242	265
0.71	0.11	0.14	0.24	0.50	0.42	0.78	0.84	0.86	0.84
16 590	12 230	12 971	16 176	18 640	62	147	194	236	256
3 303	5 031	5 304	5 931	5 763	-	-	-	-	-
59	41	65	48	58	1	2	2	6	9
10 443	7 360	10 152	7 303	8 508	-	-	-	-	-
2 386	760	1 266	1 840	753	-	-	-	-	-
6 092	2 793	7 688	6 717	4 487	-	-	-	-	-
19 864	10 711	17 568	15 531	19 363	64	141	194	236	256
6 078	4 335	4 085	7 651	9 353	43	110	150	171	187
171	232	158	2 448	4 776	-	-	-	-	-
10 082	5 014	11 120	5 340	7 912	-	-	-	-	-
463	261	162	2 413	4 776	-	-	-	-	-
463	261	162	2 413	4 776	-	-	-	-	-
-	261	162	158	3 553	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	7

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1994-95	2002	Norvège 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 191	1 696	2 042	2 199	2 786
APD en pourcentage du RNB	0.94	0.89	0.92	0.87	0.94
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	867	1 145	1 462	1 536	2 033
1. Dons et contributions assimilables	862	1 143	1 455	1 496	1 968
dont: Coopération technique	164	178	236	287	319
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	16	-	4	-	0
Aide humanitaire (a)	182	252	350	261	412
En faveur des ONG	-	-	-	-	-
Frais administratifs	46	82	99	118	137
2. Prêts de développement et capital	6	2	7	41	64
dont: Prêts nouveaux de développement	7	-5	-7	-6	-
B. Contributions aux organismes multilatéraux	323	551	580	662	754
Dons et souscriptions versées au capital, total	323	551	580	662	754
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	81	73	100	119	113
Banques régionales de développement	11	62	72	74	88
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-1	-	0	0	5
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-1	-	0	0	5
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-1	-	0	0	5
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	110	452	-	-	-
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	275	131	1 264	586	-
1. Investissements directs	221	23	1 199	635	-
2. Crédits privés à l'exportation	-24	109	65	-49	-
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	78	-0	0	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	1 575	2 279	3 306	2 785	2 791
Total en pourcentage du RNB	1.25	1.19	1.49	1.11	0.94
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 193	1 701	2 049	2 204	2 786
Prêts nouveaux de développement	8	-	-	-	-
Aide alimentaire, total bilatéral	23	11	19	14	74
Autres apports du secteur public	-	-	0	0	5
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	169	198	156	3	-
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	1 163	1 653	2 018	2 104	2 831
Dons bilatéraux, total	804	1 088	1 398	1 415	2 058
Annulations de dettes	40	-	-	-	-
Prêts bilatéraux, total	8	14	39	26	19
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	44	13	22	12	2
dont : Remises de dettes	44	-	-	-	-
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	13	22	12	2
Réfugiés dans les pays donneur	39	124	176	111	68

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Nouvelle-Zélande					Pays-Bas				
1994-95	2002	2003	2004	2005	1994-95	2002	2003	2004	2005
117	122	165	212	274	2 871	3 338	3 972	4 204	5 115
0.23	0.22	0.23	0.23	0.27	0.79	0.81	0.80	0.73	0.82
91	92	129	159	224	1 973	2 449	2 829	2 670	3 683
91	92	129	159	224	2 239	2 585	2 963	3 217	3 696
41	36	40	46	41	775	512	684	663	609
0	0	0	1	2	24	6	18	2	-
2	11	17	27	64	326	212	307	339	503
2	7	11	12	14	308	431	602	658	674
7	8	10	13	15	120	195	226	247	245
-	-	-	-	-	- 266	- 136	- 133	- 547	- 13
-	-	-	-	-	- 147	- 90	- 135	- 532	- 28
25	30	36	53	50	899	889	1 143	1 534	1 432
25	30	36	53	50	899	889	1 143	1 534	1 432
-	-	-	-	-	303	210	362	383	432
8	5	7	8	9	218	76	162	358	245
1	5	6	7	6	35	72	59	73	163
-	2	3	5	7	69	229	899	151	152
-	2	3	5	7	69	229	899	151	152
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
-	2	3	5	7	69	229	899	151	152
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	23	18	29	94	310	257	379	412	422
13	17	21	25	26	2 473	-5 310	9 946	9 339	17 091
13	17	21	25	26	1 848	281	3 448	1 986	2 348
-	-	-	-	-	- 3	859	2 451	3 708	10 614
-	-	-	-	-	- 248	946	659	559	- 474
-	-	-	-	-	876	-7 395	3 388	3 086	4 604
146	164	208	271	401	5 724	-1 487	15 196	14 106	22 781
0.29	0.30	0.28	0.30	0.40	1.57	-0.36	3.04	2.46	3.65
117	122	165	212	274	3 142	3 525	4 223	4 898	5 201
-	-	-	-	-	5	-	-	-	-
0	1	2	2	9	24	37	51	42	76
-	2	3	5	7	82	229	1 368	151	152
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
-	-	-	-	-	799	2 003	2 549	-	10 912
116	129	185	241	370	3 388	4 815	2 401	3 427	4 435
90	97	144	184	314	2 206	4 436	2 088	2 805	3 443
-	-	-	-	-	144	141	237	29	-
-	-	-	-	-	8	20	20	0	87
-	-	-	-	0	147	344	255	231	330
-	-	-	-	-	147	341	255	231	330
-	-	-	-	0	-	291	249	216	324
-	6	8	11	11	38	83	174	118	94

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1994-95	2002	Portugal 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	280	323	320	1 031	377
APD en pourcentage du RNB	0.29	0.27	0.22	0.63	0.21
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	188	186	182	873	218
1. Dons et contributions assimilables	120	183	183	179	201
dont: Coopération technique	61	127	142	114	114
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	0	-	-	-	-
Aide humanitaire (a)	4	2	1	18	13
En faveur des ONG	1	2	1	4	6
Frais administratifs	5	7	10	10	16
2. Prêts de développement et capital	68	3	- 1	694	17
dont: Prêts nouveaux de développement	- 2	2	- 1	- 4	17
B. Contributions aux organismes multilatéraux	92	137	137	158	159
Dons et souscriptions versées au capital, total	92	137	137	158	159
dont: CE	65	73	88	112	128
IDA	9	7	11	12	12
Banques régionales de développement	1	44	24	17	4
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	220	- 1	- 2	- 692	- 3
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	220	- 1	- 2	- 692	- 3
1. Crédits publics à l'exportation (b)	- 24	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	244	- 1	- 2	- 692	- 3
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	-	3	4	3	6
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 168	- 150	823	335	728
1. Investissements directs	85	- 360	680	187	556
2. Crédits privés à l'exportation	- 224	210	143	148	172
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	-	-	-	-	-
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	- 29	-	-	-	-
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	332	175	1 145	676	1 109
Total en pourcentage du RNB	0.35	0.15	0.79	0.41	0.62
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	285	323	321	1 036	383
Prêts nouveaux de développement	1	2	1	0	23
Aide alimentaire, total bilatéral	0	-	-	-	1
Autres apports du secteur public	289	-	-	-	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	317	220	165	160	186
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	252	323	321	1 036	383
Dons bilatéraux, total	89	183	183	179	201
Annulations de dettes	79	10	5	5	3
Prêts bilatéraux, total	72	3	1	698	23
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	25	11	6	6	3
dont : Remises de dettes	24	10	5	5	3
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	11	6	6	3
Réfugiés dans les pays donneur	-	-	-	1	0

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Royaume-Uni					Suède				
1994-95	2002	2003	2004	2005	1994-95	2002	2003	2004	2005
3 200	4 924	6 282	7 883	10 767	1 762	2 012	2 400	2 722	3 362
0.30	0.31	0.34	0.36	0.47	0.86	0.84	0.79	0.78	0.94
1 739	3 506	3 861	5 339	8 164	1 281	1 271	1 779	2 076	2 256
1 777	3 384	3 576	5 239	8 244	1 281	1 262	1 753	2 066	2 247
731	874	993	751	845	277	68	92	112	140
67	-	-	-	-	1	-	-	-	-
221	400	565	523	628	302	302	387	384	405
64	226	268	429	394	115	90	105	137	134
106	279	464	508	427	78	74	100	117	126
- 38	121	285	100	- 80	0	8	26	10	9
- 97	- 25	129	64	12	-	9	26	10	9
1 461	1 419	2 421	2 544	2 603	480	741	621	646	1 106
1 463	1 455	2 456	2 540	2 649	480	741	621	646	1 106
801	925	1 078	1 529	1 221	50	83	123	225	198
314	-	737	250	665	110	359	-	25	274
53	103	129	130	28	22	70	133	48	104
124	- 4	50	- 155	- 99	2	2	- 15	- 64	- 4
124	- 4	50	- 155	- 99	2	2	- 15	- 64	- 4
- 6	97	94	21	36	-	-	-	-	-
129	- 101	- 44	- 176	- 135	2	2	- 15	- 64	- 4
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
510	353	389	390	726	84	19	23	31	29
8 840	2 360	11 840	23 562	34 924	450	199	- 1 153	266	159
6 235	2 753	9 745	18 092	29 865	133	296	- 337	594	430
106	- 1 233	- 679	- 356	- 625	318	- 97	- 816	- 328	- 271
-	-	-	-	-	- 2	-	-	-	-
2 500	840	2 774	5 826	5 683	-	-	0	- 0	- 0
12 673	7 634	18 561	31 680	46 318	2 297	2 232	1 255	2 954	3 545
1.17	0.48	1.01	1.45	2.03	1.12	0.93	0.42	0.84	0.99
3 319	5 073	6 491	8 206	11 162	1 762	2 012	2 400	2 722	3 362
7	6	167	80	17	-	9	26	10	9
94	78	94	64	66	1	12	20	14	10
327	179	243	68	52	2	4	68	32	41
8	97	94	21	36	-	-	-	-	-
1 477	-	-	-	-	1 062	1 094	758	1 037	1 347
3 251	5 073	6 491	8 206	11 162	1 805	1 675	2 388	2 723	3 732
1 710	3 384	3 576	5 239	8 244	1 321	1 257	1 953	2 072	2 517
81	607	81	759	3 515	52	-	165	26	53
78	229	454	381	265	2	8	28	6	9
103	607	130	794	3 534	33	0	165	26	53
103	607	81	759	3 515	12	0	165	26	53
-	598	126	788	3 525	-	-	165	26	53
-	-	-	-	-	110	138	191	178	143

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 14

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>

Appports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux

(suite)

En millions de USD

	1994-95	2002	Suisse 2003	2004	2005
VERSEMENTS NETS					
I. Aide publique au développement (APD) (A + B)	1 033	939	1 299	1 545	1 767
APD en pourcentage du RNB	0.35	0.32	0.39	0.41	0.44
A. Aide publique au développement bilatérale (1 + 2)	752	765	945	1 187	1 400
1. Dons et contributions assimilables	756	750	929	1 173	1 380
dont: Coopération technique	319	154	177	117	154
Aide alimentaire à des fins de développement (a)	25	-	-	-	-
Aide humanitaire (a)	89	146	158	345	329
En faveur des ONG	92	39	47	50	48
Frais administratifs	23	19	28	29	30
2. Prêts de développement et capital	- 5	15	16	14	20
dont: Prêts nouveaux de développement	-	9	- 5	- 6	- 3
B. Contributions aux organismes multilatéraux	281	174	355	359	367
Dons et souscriptions versées au capital, total	281	174	355	359	367
dont: CE	-	-	-	-	-
IDA	119	5	135	146	142
Banques régionales de développement	12	41	66	42	54
II. Autres apports du secteur public (AASP), nets (C + D)	-	3	0	-	-
C. Autres apports publics bilatéraux (1 + 2)	-	3	0	-	-
1. Crédits publics à l'exportation (b)	-	-	-	-	-
2. Participations et autres éléments d'actifs bilatéraux	-	3	0	-	-
D. Organismes multilatéraux	-	-	-	-	-
III. Dons des organismes privés bénévoles	176	202	280	316	332
IV. Apports privés aux conditions de marché (long terme) (1 à 4)	- 612	458	1 645	- 489	5 375
1. Investissements directs	515	591	1 592	239	6 827
2. Crédits privés à l'exportation	- 678	- 133	54	238	- 729
3. Investissements de portefeuille multilatéraux	- 449	- 0	- 1	- 966	- 722
4. Investissements de portefeuille bilatéraux	-	-	-	- 0	0
V. Apports totaux de ressources (long terme) (I à IV)	598	1 603	3 225	1 372	7 474
Total en pourcentage du RNB	0.20	0.54	0.96	0.36	1.87
<i>Pour référence:</i>					
VERSEMENTS BRUTS					
Aide publique au développement (c)	1 037	943	1 305	1 556	1 773
Prêts nouveaux de développement	-	13	-	4	4
Aide alimentaire, total bilatéral	25	19	24	25	26
Autres apports du secteur public	-	3	0	-	-
dont: Crédits publics à l'exportation	-	-	-	-	-
Crédits privés à l'exportation	1 519	287	455	723	211
ENGAGEMENTS					
Aide publique au développement, total (c)	1 162	875	1 393	1 744	1 716
Dons bilatéraux, total	861	774	869	1 252	1 311
Annulations de dettes	291	-	30	8	224
Prêts bilatéraux, total	-	10	33	14	30
<i>Pour mémoire :</i>					
Dons d'APD bruts sur les réaménagements de dettes	44	0	37	8	224
dont : Remises de dettes	44	-	30	8	224
Dons d'APD nets sur les réaménagements de dettes (d)	-	0	37	8	224
Réfugiés dans les pays donneur	-	20	22	194	137

a) L'aide alimentaire d'urgence est comprise dans l'aide alimentaire à des fins de développement jusqu'à la fin de 1995.

b) Y compris le montant des fonds publics de soutien aux crédits privés à l'exportation.

c) Y compris les opérations de réaménagement de la dette.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/543587071854>**Tableau 14****Apports financiers aux pays en développement et aux organismes multilatéraux**

(suite)

En millions de USD

Total des pays du CAD					CE				
1994-95	2002	2003	2004	2005	1994-95	2002	2003	2004	2005
58 800	58 292	69 085	79 410	106 777	5 111	5 448	7 173	8 704	9 390
0.28	0.23	0.25	0.26	0.33	-	-	-	-	-
40 724	40 752	49 756	54 282	82 133	4 527	5 150	6 445	8 068	8 687
35 708	39 813	50 908	57 222	83 109	4 304	5 102	6 197	7 794	8 539
13 574	15 452	18 352	18 672	20 926	179	192	403	479	446
1 574	1 086	1 196	1 169	887	237	317	317	263	398
3 265	3 869	6 221	7 339	8 720	641	510	691	960	1 166
1 013	1 246	1 418	1 792	1 780	167	-	-	1	1
2 745	3 027	3 520	4 001	4 065	108	80	459	660	652
5 017	939	-1 153	-2 940	-976	223	48	248	274	147
4 801	958	-461	-133	886	304	48	248	274	147
18 075	17 540	19 330	25 127	24 644	584	298	728	636	703
18 105	17 574	19 393	25 122	24 660	584	298	728	636	703
5 039	5 695	6 946	8 906	9 258	-	-	-	-	-
5 006	3 279	3 120	5 690	4 827	-	170	236	-	-
1 950	1 813	1 734	2 274	2 096	-	-	-	-	18
10 329	-45	-348	-5 601	1 430	79	883	1 146	1 856	1 595
9 014	2 401	-818	-5 349	2 262	79	883	1 146	1 856	1 595
1 528	-1 226	-1 285	-2 668	-2 812	-	-	-	-	-
7 486	3 626	465	-2 681	5 074	79	883	1 146	1 856	1 595
1 315	-2 446	470	-252	-832	-	-	-	-	-
6 010	8 768	10 239	11 320	14 712	-	-	-	-	-
90 325	5 621	46 573	75 228	182 100	-	-	-	-	-
50 472	35 655	49 340	76 867	110 695	-	-	-	-	-
3 122	14	2 313	6 561	5 567	-	-	-	-	-
-1 904	-3 146	1 083	-4 657	-814	-	-	-	-	-
38 635	-26 902	-6 164	-3 544	66 652	-	-	-	-	-
165 463	72 636	125 551	160 356	305 019	5 190	6 332	8 319	10 559	10 985
0.78	0.29	0.45	0.52	0.94	-	-	-	-	-
66 004	65 556	79 782	92 110	117 426	5 304	5 792	7 393	8 971	9 726
7 312	6 705	7 017	7 786	7 495	416	392	468	541	483
1 792	2 094	3 170	2 743	3 067	237	318	514	391	596
25 321	17 336	20 692	12 989	25 148	303	1 435	1 547	2 391	2 618
7 900	3 039	3 109	3 220	2 386	-	-	-	-	-
28 407	12 719	19 175	12 661	28 254	-	-	-	-	-
72 219	65 793	89 243	98 675	120 995	7 443	6 166	9 651	9 649	12 023
36 343	42 243	54 705	65 260	83 414	5 809	5 761	8 270	8 815	10 875
3 001	4 072	6 515	6 904	24 434	-	-	-	-	-
16 048	7 503	14 821	9 448	12 275	895	177	320	284	480
3 611	5 370	8 554	7 240	25 128	-	-	-	-	-
3 588	4 534	8 338	7 109	24 963	-	-	-	-	-
-	4 560	6 971	4 318	22 699	-	-	-	-	-
885	1 091	1 860	2 146	2 071	-	-	-	-	-

d) Comprend les dons bilatéraux pour les remises de dette d'APD, d'Autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD. Données disponibles à partir de 1998.

Tableau 15StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/203333413012>**Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD
aux organismes multilatéraux en 2005**

Versements nets

En millions de USD

	Total	Groupe de la Banque mondiale	dont :	Banques régionales de dévelop- pement	dont :		
			IDA		Banque Africaine de dév.	Banque Asiatique de dév.	Banque Inter- Américaine de dév.
Allemagne	2 635	-	-	54	3	50	1
Australie	231	113	105	28	-	28	-
Autriche	341	46	46	36	28	7	0
Belgique	655	186	184	23	23	-	0
Canada	923	191	190	212	83	54	32
Danemark	751	96	77	51	30	10	1
Espagne	1 155	150	123	135	53	51	10
États-Unis	2 343	843	843	209	109	99	-
Finlande	305	38	38	20	13	-	-
France	2 787	299	296	206	161	38	8
Grèce	178	5	5	0	-	-	-
Irlande	237	31	23	-	-	-	-
Italie	2 821	689	679	168	168	-	-
Japon	2 740	897	750	487	117	360	10
Luxembourg	69	10	6	10	-	10	-
Norvège	754	186	113	88	70	9	0
Nouvelle-Zélande	50	9	9	6	-	6	-
Pays-Bas	1 432	314	245	163	102	60	-
Portugal	159	12	12	4	0	2	1
Royaume-Uni	2 603	683	662	27	18	-	-
Suède	1 106	275	274	104	69	12	-
Suisse	367	142	142	54	42	11	1
TOTAL DU CAD	24 644	5 213	4 823	2 085	1 088	806	65
<i>dont:</i>							
Pays CAD-UE	17 236	2 832	2 671	1 001	667	239	21

a) FRPC et FRPC-PPTE du FMI.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/203333413012>**Tableau 15****Apports d'aide publique au développement consentis par les pays du CAD
aux organismes multilatéraux en 2005 (suite)**

Versements nets

En millions de USD

Organismes des Nations	<i>dont :</i>					CE	<i>dont :</i> FED	Autres agences multilatérales	<i>dont :</i> FMI ^a	
	Unies	FIDA	PNUD	PAM	UNICEF					
199	-	35	-	6	6	2 205	767	178	-	Allemagne
61	-	-	-	10	11	-	-	28	2	Australie
27	-	9	1	1	0	221	87	12	0	Autriche
47	4	18	-	4	1	368	114	32	-	Belgique
299	-	48	21	34	12	-	-	221	4	Canada
307	14	86	35	36	22	196	70	101	0	Danemark
48	-	6	1	2	5	784	193	39	4	Espagne
701	15	112	-	124	-	-	-	590	-	États-Unis
96	2	18	8	17	9	140	49	11	0	Finlande
187	-	20	-	10	10	1 811	781	284	40	France
7	1	-	-	0	1	158	41	9	-	Grèce
75	0	18	6	14	10	112	22	19	-	Irlande
305	18	24	24	18	11	1 261	415	398	7	Italie
1 087	17	204	152	186	93	-	-	269	3	Japon
19	0	3	2	1	4	25	8	5	2	Luxembourg
462	10	124	32	114	26	-	-	18	-	Norvège
15	-	5	1	2	1	-	-	20	-	Nouvelle-Zélande
408	8	120	-	35	51	432	171	115	0	Pays-Bas
10	1	3	0	0	0	128	28	5	-	Portugal
509	12	83	9	35	39	1 180	194	204	2	Royaume-Uni
466	-	111	52	54	64	198	89	64	9	Suède
116	6	42	1	14	9	-	-	54	7	Suisse
5 451	108	1 087	344	717	386	9 216	3 029	2 677	81	TOTAL DU CAD
2 710	61	552	137	233	233	9 216	3 029	1 477	65	<i>dont:</i> Pays CAD-UE

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/863314442804>**Tableau 16****Souscriptions au capital des organismes multilatéraux^a
sur la base des dépôts et sur celle des encaissements**

Versements nets

En millions de USD

	Dépôts					Encaissements				
	1995	2002	2003	2004	2005	1995	2002	2003	2004	2005
Allemagne	802	304	792	1 446	109	879	542	634	739	742
Australie	-	133	-	-	134	124	133	161	161	134
Autriche	68	34	80	91	86	68	55	67	78	91
Belgique	-	-	-	24	212	134	110	112	71	192
Canada	365	92	103	315	347	640	197	504	420	451
Danemark	105	112	107	107	116	111	100	304	198	164
Espagne	140	139	128	199	14	-	139	-	-	-
États-Unis	594	1 477	177	2 365	1 160	1 457	1 614	1 435	2 034	1 345
Finlande	49	64	47	49	60	47	28	20	34	53
France	649	382	495	813	193	-	486	857	469	535
Grèce	-	19	9	7	13	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	19	220	18	206	951	190	-	265	-	499
Japon	1 733	844	847	886	883	-	698	1 916	1 218	1 057
Luxembourg	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Norvège	101	174	195	195	273	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	9	10	14	16	17	10	11	16	19	17
Pays-Bas	314	148	329	631	476	40	-	-	-	-
Portugal	7	4	3	4	3	7	34	23	41	27
Royaume-Uni	400	108	901	459	822	358	484	692	703	690
Suède	-	406	219	23	354	151	145	188	272	133
Suisse	139	41	197	190	202	129	135	154	181	182
TOTAL DU CAD	5 492	4 709	4 661	8 029	6 423
<i>dont:</i>										
Pays CAD-UE	2 552	1 939	3 128	4 062	3 408

a) Banque mondiale, FMI-FRPC, BID, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement et Banque de développement des Caraïbes.

Note : Toutes les contributions à ces agences ne se font pas sous la forme de souscriptions au capital.

Tableau 17 StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/524472748273>**Appports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a**

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements bruts						
	Moyenne 1989-1990	Moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	565	625	464	741	586	1 057	988
Fonds asiatique de dév.	1 052	1 287	1 031	1 168	1 138	1 084	1 293
Banque de dév. des Caraïbes	39	14	50	113	37	60	45
Conseil de l'Europe	5	-	-	-	-	-	-
BERD	-	13	17	44	53	53	50
IDA	3 815	5 770	6 160	7 270	7 348	9 188	8 673
BID	373	490	545	425	593	560	535
FMI ^b	960	1 738	1 088	1 741	1 187	1 204	596
Fonds nordique de dév.	-	37	33	35	55	74	68
Total des IFI	6 809	9 973	9 387	11 536	10 997	13 280	12 247
<i>Nations Unies^c</i>							
FIDA	230	178	254	250	264	281	317
PNUD	944	529	282	275	296	374	399
FNUAP	168	216	311	310	271	312	386
HCR	478	963	545	633	534	347	322
UNICEF	543	797	600	567	629	650	711
UNRWA	279	339	359	392	430	449	508
ATNU	237	412	410	466	504	434	580
PAM	847	1 244	379	351	319	253	555
Total Nations Unies	3 725	4 678	3 142	3 244	3 247	3 098	3 777
CE	2 538	4 841	5 908	5 494	6 665	8 335	9 022
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	101	109	107	138	181
GFATM	-	-	-	1	216	586	995
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	72	60	66	59	83
Fonds arabes	323	357	381	298	202	633	424
Total des appports assortis de conditions libérales	13 396	19 849	18 990	20 743	21 501	26 129	26 730
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
Banque africaine de dév.	1 123	1 264	614	679	969	979	851
Banque asiatique de dév.	1 518	2 472	2 850	3 067	2 688	2 508	3 498
Banque de dév. des Caraïbes	25	15	50	108	37	60	35
Conseil de l'Europe	468	203	-	-	-	-	-
BERD	-	199	548	627	854	1 698	1 547
CE	429	346	662	1 435	1 547	2 391	2 618
BIRD	12 050	10 461	10 729	8 381	10 628	9 214	8 462
BID	2 161	4 731	6 016	5 508	8 409	3 764	4 894
SFI	1 410	1 334	1 061	1 409	2 126	2 301	2 478
FIDA	-	-	33	20	23	31	27
Total des appports assortis de conditions non libérales	19 183	21 024	22 564	21 234	27 283	22 945	24 410

a) Aux pays et territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD.

b) Fonds fiduciaire du FMI et FRPC.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/524472748273>

Tableau 17

Appports assortis ou non de conditions libérales versés par les organismes multilatéraux^a

(suite)

En millions de USD, aux prix et aux taux de change courants

	Versements nets						
	Moyenne 1989-1990	Moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS LIBÉRALES							
<i>Institutions financières internationales</i>							
Fonds africain de dév.	548	580	419	616	483	919	852
Fonds asiatique de dév.	1 010	1 173	812	906	826	694	859
Banque de dév. des Caraïbes	39	- 17	32	63	19	40	28
Conseil de l'Europe	2	-	-	-	-	-	-
BERD	-	13	17	44	53	53	50
IDA	3 589	5 268	4 965	5 753	5 701	7 283	6 611
BID	149	164	276	166	292	261	231
FMI ^b	520	1 295	105	567	9	- 179	- 714
Fonds nordique de dév.	-	37	32	33	52	70	63
Total des IFI	5 857	8 513	6 657	8 147	7 435	9 142	7 979
<i>Nations Unies^c</i>							
FIDA	181	79	166	148	155	165	199
PNUD	944	529	282	275	296	374	399
FNUAP	168	216	311	310	271	312	386
HCR	478	963	545	633	534	347	322
UNICEF	543	797	600	567	629	650	711
UNRWA	279	339	359	392	430	449	508
ATNU	237	412	410	466	504	434	580
PAM	847	1 244	379	351	319	253	555
Total Nations Unies	3 676	4 578	3 053	3 143	3 138	2 982	3 659
CE	2 491	4 649	5 517	5 150	6 445	8 068	8 687
Fonds pour l'environnement mondial	-	-	101	109	107	138	181
GFATM	-	-	-	1	216	586	995
Fonds du Protocole de Montréal	-	-	72	60	66	59	83
Fonds arabes	106	118	145	139	44	379	255
Total des apports assortis de conditions libérales	12 130	17 858	15 546	16 749	17 452	21 354	21 839
APPORTS ASSORTIS DE CONDITIONS NON LIBÉRALES							
Banque africaine de dév.	908	694	- 5	- 675	- 530	- 589	- 167
Banque asiatique de dév.	933	1 214	1 654	- 267	- 4 449	- 1 445	7
Banque de dév. des Caraïbes	25	7	31	58	19	40	18
Conseil de l'Europe	297	- 206	-	-	-	-	-
BERD	-	198	222	92	218	855	36
CE	193	121	331	883	1 146	1 856	1 595
BIRD	4 156	- 1 350	1 759	- 6 528	- 5 000	- 3 541	- 2 147
BID	1 159	1 880	4 104	1 413	1 266	- 1 431	- 326
SFI	886	608	22	32	1 253	534	364
FIDA	-	-	6	- 5	- 8	- 10	1
Total des apports assortis de conditions non libérales	8 556	3 167	8 123	- 4 996	- 6 084	- 3 729	- 619

c) Les agences des Nations Unies ont révisé leur données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996, tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large.

Tableau 18StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/045445817176>**Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

Pourcentage des engagements bilatéraux

	Infrastructure sociale et administrative		Infrastructure économique		Agriculture		Industries et autres secteurs productifs	
	1984-1985	2004-2005	1984-1985	2004-2005	1984-1985	2004-2005	1984-1985	2004-2005
Allemagne	31.2	27.0	36.7	15.2	8.9	2.6	4.7	1.0
Australie	31.5	46.0	6.0	4.4	7.6	5.7	2.4	1.0
Autriche	35.1	21.4	43.2	0.9	2.1	1.0	6.0	1.4
Belgique	49.2	34.5	13.6	6.8	10.0	4.3	8.9	1.1
Canada	16.1	40.8	25.1	3.8	17.9	6.4	5.9	1.6
Danemark	22.4	42.0	21.8	14.8	14.4	10.4	20.5	5.4
Espagne	..	29.6	..	11.7	..	4.0	..	1.7
États-Unis	18.6	43.6	4.7	13.5	10.1	2.3	2.1	3.8
Finlande	14.8	38.0	28.6	6.6	12.0	6.1	21.1	0.8
France	47.0	29.4	17.6	8.0	8.1	2.0	5.4	0.9
Grèce	..	58.8	..	7.3	..	0.6	..	0.7
Irlande	29.0	56.9	0.3	2.0	11.3	4.3	2.1	0.3
Italie	18.3	13.5	23.2	8.8	14.1	1.1	18.1	1.3
Japon	24.8	21.4	33.9	26.8	14.9	5.1	10.6	2.3
Luxembourg	..	49.2	..	2.7	..	5.7	..	1.1
Norvège	32.4	43.1	25.5	8.2	21.3	4.5	9.6	1.4
Nouvelle-Zélande	21.9	38.8	30.9	2.0	19.3	2.3	2.4	2.0
Pays-Bas	28.8	39.6	14.7	11.4	14.2	4.0	5.3	1.1
Portugal	..	21.7	..	3.4	..	0.5	..	0.5
Royaume-Uni	24.2	30.0	23.1	4.8	12.6	2.4	3.4	1.4
Suède	17.7	36.2	17.7	6.5	12.1	2.5	8.9	1.4
Suisse	20.7	19.6	14.5	7.0	22.4	4.8	8.9	4.1
TOTAL DU CAD	26.5	33.4	18.4	13.3	11.5	3.4	5.9	2.3

a) Sur la base de versements nets.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/045445817176>**Tableau 18****Principales utilisations de l'aide des différents pays membres du CAD**

(suite)

Pourcentage des engagements bilatéraux

Aide-programme et aide sous forme de produits		Aide humanitaire		Autres		Pour mémoire : Part de l'APD totale aux ONG et transitant par les ONG ^a 2004-2005		
1984-1985	2004-2005	1984-1985	2004-2005	1984-1985	2004-2005			
3.0	0.9	0.7	3.7	14.8	49.6	7.6		Allemagne
45.2	4.4	1.5	16.5	5.8	22.0	4.8		Australie
4.6	0.2	3.6	9.6	5.2	65.5	5.1		Autriche
5.0	1.4	0.4	9.5	13.0	42.4	10.0		Belgique
15.0	3.3	3.5	12.8	16.4	31.4	10.0		Canada
1.7	3.1	0.2	1.2	19.2	23.1	6.5		Danemark
..	0.7	..	5.8	..	46.6	16.4		Espagne
40.5	4.2	2.2	14.3	21.8	18.3	-		États-Unis
0.8	4.5	1.8	17.4	20.9	26.6	6.1		Finlande
7.5	2.1	0.1	7.9	14.2	49.8	0.4		France
..	1.5	..	11.2	..	19.8	3.0		Grèce
-	8.8	-	11.7	57.3	16.2	17.0		Irlande
7.6	2.7	5.4	3.9	13.2	68.7	1.3		Italie
4.4	1.1	0.1	4.2	11.3	39.1	1.7		Japon
..	1.1	..	12.8	..	27.3	12.5		Luxembourg
4.1	4.7	2.2	18.8	4.9	19.3	20.4		Norvège
19.3	10.3	1.9	23.8	4.3	20.8	13.6		Nouvelle-Zélande
7.5	7.4	2.7	16.2	26.8	20.3	14.3		Pays-Bas
..	0.9	..	2.8	..	70.2	0.9		Portugal
4.8	1.4	3.1	8.1	28.8	51.8	9.2		Royaume-Uni
1.1	4.7	12.4	18.2	30.0	30.4	13.3		Suède
9.2	2.7	10.2	25.9	14.1	35.9	11.6		Suisse
18.4	2.8	1.9	10.0	17.4	34.8	5.4		TOTAL DU CAD

Tableau 19

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/736702578002>

L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2005

Engagements

En pourcentage de l'APD bilatérale totale

	Alle- magne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Dane- mark	Espagne	États- Unis	Finlande	France	Grèce	Irlande
Infrastructure sociale et administrative	18.2	45.2	15.2	32.9	39.8	41.3	26.8	42.8	36.5	25.2	55.5	54.0
Éducation ^a	4.4	5.6	7.6	8.9	8.8	7.4	9.2	2.7	7.1	16.5	18.4	12.0
<i>dont</i> : Éducation de base	1.2	2.2	0.2	1.1	5.3	2.0	2.4	1.9	1.0	2.2	0.0	4.5
Santé	1.3	6.1	2.2	6.2	10.3	5.6	4.9	4.9	4.0	3.1	15.3	20.0
<i>dont</i> : Santé de base	0.7	4.1	1.8	3.6	9.2	1.4	4.0	4.0	1.4	0.4	14.4	6.0
Population ^b	0.8	2.9	0.1	1.4	1.5	0.9	1.2	5.2	1.0	0.1	0.2	2.0
Distribution d'eau et assainissement	4.1	2.4	1.3	2.8	1.5	10.3	2.5	3.9	6.2	1.3	0.3	3.5
Gouvernement et société civile	5.3	21.4	3.3	7.5	15.6	13.9	4.5	18.3	16.1	1.2	18.6	14.9
Autres infrastructures sociales et services	2.2	6.9	0.6	6.0	2.0	3.1	4.5	7.9	2.0	3.0	2.8	1.6
Infrastructure économique	12.0	3.8	0.7	6.2	4.3	14.9	8.5	7.8	9.2	9.4	8.9	1.5
Transport et communications	1.7	3.0	0.1	2.7	0.8	10.5	3.2	3.7	1.4	6.4	8.5	1.1
Énergie	5.5	0.3	0.4	0.4	0.3	4.1	1.7	2.4	7.0	0.9	0.1	-
Autres	4.7	0.6	0.2	3.1	3.2	0.2	3.6	1.6	0.8	2.0	0.3	0.4
Production	3.1	6.6	1.9	4.8	5.5	18.3	4.4	5.4	7.4	2.2	1.2	3.8
Agriculture	2.3	5.3	0.8	3.8	4.4	13.2	3.0	2.5	6.2	1.4	0.4	3.4
Industries manufac- turières, extractives et construction	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	5.1	1.1	2.3	0.8	0.7	-	0.4
Commerce et tourisme	0.1	0.5	0.3	0.2	0.3	0.0	0.3	0.7	0.3	0.1	0.8	0.0
Destination pluri-sectorielle	16.2	14.1	1.6	3.3	6.0	10.2	8.2	4.4	16.6	4.9	5.3	4.2
Aide-programme	0.8	3.9	0.1	0.6	2.5	1.3	0.7	3.6	1.6	2.0	0.7	9.7
Actions se rapportant à la dette ^c	42.7	1.4	69.4	35.1	16.7	3.8	38.7	16.3	0.2	42.4	-	0.1
Aide humanitaire	4.0	18.6	7.9	9.1	14.1	2.2	5.7	15.5	21.6	7.8	12.8	13.8
Frais administratifs	2.0	5.2	2.5	3.5	8.9	1.6	4.4	4.2	3.8	3.8	14.6	6.4
Non spécifié	1.0	1.0	0.6	4.7	2.3	6.5	2.6	0.0	3.2	2.3	1.1	6.4
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
<i>Pour mémoire:</i>												
Aide alimentaire, total	1.1	4.5	0.3	1.6	0.1	0.0	1.4	2.6	2.4	0.4	1.3	5.3

a) Y compris les étudiants et les stagiaires.

b) Politique en matière de population/santé et fertilité.

c) Y compris l'annulation des dettes nées de créances autres que l'APD.

d) Comprend la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la BID.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/736702578002>**Tableau 19****L'aide par grandes catégories de secteurs socio-économiques en 2005**

(suite)

Engagements

Italie	Japon	Luxembourg	Norvège	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède	Suisse	TOTAL DU CAD	CE	En % du total Financement multilatéral (FPD) Banques Banque mondiale régionales de dév. ^d	
												Banque mondiale	regionales de dév. ^d
10.5	20.0	51.8	43.0	34.7	37.6	55.8	25.3	36.5	19.6	30.5	40.1	42.2	27.7
2.0	4.9	14.9	9.5	14.9	14.1	28.6	3.9	4.9	2.9	6.1	6.6	9.2	3.1
0.1	0.9	1.7	4.9	5.4	2.7	1.9	2.3	0.7	0.2	1.8	2.7	1.2	-
3.8	1.2	18.4	7.7	5.0	3.4	4.4	3.3	4.8	2.6	3.8	5.4	3.9	2.9
1.6	0.5	9.8	2.5	3.6	2.0	0.5	1.6	2.0	1.1	2.3	4.7	1.9	1.3
0.4	0.0	4.6	2.1	2.3	3.3	0.0	3.6	4.1	0.3	2.3	0.5	0.8	0.7
2.6	12.3	6.6	2.1	1.0	5.4	1.1	0.5	3.0	2.5	4.8	6.1	8.8	3.4
1.4	0.6	2.5	16.1	9.9	8.8	11.1	12.8	16.2	10.2	9.7	16.0	11.3	8.9
0.4	1.0	4.8	5.5	1.5	2.6	10.6	1.1	3.4	1.1	3.7	5.6	8.1	8.7
10.9	23.4	2.9	7.9	1.2	8.8	13.1	2.7	5.9	6.2	10.6	17.1	20.6	35.6
0.3	17.1	0.6	0.6	0.5	1.2	12.2	0.7	2.6	1.2	5.6	10.8	6.8	24.8
10.2	6.1	0.4	4.7	0.2	0.3	0.5	0.7	1.3	0.9	3.1	3.2	3.8	5.3
0.4	0.2	1.9	2.6	0.6	7.4	0.4	1.4	2.0	4.0	2.0	3.0	10.0	5.5
1.3	7.7	5.4	5.5	4.0	4.7	2.7	3.2	4.9	7.7	5.2	6.2	12.3	17.8
0.7	5.8	3.8	4.0	2.2	3.9	1.3	1.9	2.9	4.4	3.3	1.9	8.0	5.0
0.6	1.1	0.7	0.7	0.8	0.3	1.3	0.9	1.2	1.6	1.3	2.9	4.1	10.0
0.0	0.8	0.8	0.8	1.0	0.5	0.1	0.4	0.8	1.6	0.5	1.4	0.1	2.8
4.4	3.1	10.5	10.5	3.5	14.3	8.4	3.9	7.2	13.4	6.5	5.6	6.7	13.7
1.3	1.6	0.1	4.1	12.6	9.5	2.3	0.9	4.3	2.4	2.5	14.0	3.8	4.0
62.6	32.9	-	0.1	0.0	2.5	1.5	41.5	2.3	15.9	27.5	-	0.3	0.4
2.6	3.6	12.7	20.3	28.5	16.3	5.7	7.4	17.9	23.4	10.0	11.1	14.1	0.7
1.5	4.1	5.7	6.8	6.8	0.8	7.0	5.0	5.6	2.1	4.0	5.4	-	-
5.0	3.5	10.8	1.9	8.7	5.5	3.5	10.1	15.3	9.4	3.2	0.4	-	-
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
0.4	0.4	4.1	3.7	3.9	2.2	0.6	0.8	0.5	1.9	1.4	5.4	-	-

Tableau 20StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/314716744410>

Conditions financières des engagements d'APD^a
Moyenne 2004-2005

	Élément de libéralité de l'APD totale		Part des dons dans :		Élément de libéralité des prêts de l'APD	Élément de libéralité de l'APD aux PMA ^c	Élément de libéralité de l'APD bilatérale aux PMA
	Norme : 86% ^b		l'APD bilatérale	l'APD totale			
	1994-1995	2004-2005					
Allemagne	92.1	95.8	71.9	82.6	61.2	100.0	100.0
Australie	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Autriche	88.4	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Belgique	99.5	99.7	97.7	98.6	80.4	99.9	99.9
Canada	99.4	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Danemark	100.0	100.0	97.5	98.3	-	100.0	100.0
Espagne	93.1	97.7	73.6	85.1	73.9	98.4	98.3
États-Unis	99.3	100.0	99.8	99.9	68.1	100.0	100.0
Finlande	99.6	99.9	98.1	98.9	48.6	100.0	100.0
France	92.1	95.2	82.8	86.3	55.9	99.4	99.4
Grèce	..	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Irlande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Italie	97.5	97.3	69.1	91.8	66.8	85.9	85.8
Japon	82.9	88.1	44.5	54.1	73.5	98.9	98.8
Luxembourg	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Norvège	99.5	100.0	98.7	83.8	-	100.0	100.0
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Pays-Bas	99.9	100.0	100.0	100.0	-	100.0	100.0
Portugal	99.8	91.4	94.0	96.7	62.7	97.8	95.9
Royaume-Uni	100.0	100.0	93.4	95.7	-	100.0	100.0
Suède	100.0	100.0	99.7	99.8	-	100.0	100.0
Suisse	100.0	100.0	98.1	98.6	-	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	92.6	97.2	85.9	89.0	69.7	99.5	99.4

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport de l'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce et du Portugal en 2005.

c) Y compris l'élément de libéralité de l'APD multilatérale imputée. Voir tableau 31, note a).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/311441508685>

Tableau 21

Respect par les membres du CAD, en 2004 et 2005, de la Recommandation de 1978 sur les conditions financières de l'aide

	Engagements d'APD ^a En millions de USD		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a Norme : 86% ^b		Critère de volume : engagements d'APD ^a en % du RNB Norme: 2004 Norme: 2005 0.22% 0.22%		Élément de libéralité des engagements d'APD ^a en faveur des PMA (deux normes alternatives) Annuel pour Moyenne sur 3 ans l'ensemble des PMA pour chaque PMA Norme : 90% Norme : 86%		
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2003-2005 ^d
	Allemagne	8 516	8 575	96.3	95.2	0.31	0.31	100.0	100.0
Australie	1 319	2 051	100.0	100.0	0.22	0.30	100.0	100.0	c
Autriche	644	746	100.0	100.0	0.22	0.25	100.0	100.0	c
Belgique	1 988	1 602	99.8	99.7	0.56	0.43	99.8	99.9	c
Canada	2 926	3 270	100.0	100.0	0.30	0.29	100.0	100.0	c
Danemark	2 427	2 419	100.0	100.0	1.01	0.93	100.0	100.0	c
Espagne ^c	2 399	2 604	97.5	97.9	0.24	0.23	98.0	98.4	c
États-Unis	26 787	24 470	99.9	100.0	0.23	0.20	100.0	100.0	c
Finlande	799	1 139	99.9	100.0	0.43	0.58	100.0	100.0	c
France	7 796	8 369	95.3	95.0	0.38	0.40	99.7	98.9	c
Grèce ^c	321	384	100.0	100.0	0.16	0.17	100.0	100.0	c
Irlande ^c	607	719	100.0	100.0	0.39	0.42	100.0	100.0	c
Italie	2 925	3 956	99.6	95.5	0.18	0.23	98.4	77.7	c
Japon	12 964	13 675	88.8	87.5	0.27	0.29	99.5	98.2	c
Luxembourg ^c	236	256	100.0	100.0	0.83	0.82	100.0	100.0	c
Norvège	2 091	2 829	100.0	100.0	0.83	0.95	100.0	100.0	c
Nouvelle-Zélande	241	370	100.0	100.0	0.27	0.37	100.0	100.0	c
Pays-Bas ^c	3 398	4 349	100.0	100.0	0.59	0.70	100.0	100.0	c
Portugal ^c	332	380	87.1	96.7	0.20	0.21	100.0	93.1	c
Royaume-Uni ^c	7 412	7 628	100.0	100.0	0.34	0.33	100.0	100.0	c
Suède	2 697	3 679	100.0	100.0	0.77	1.03	100.0	100.0	c
Suisse	1 735	1 493	100.0	100.0	0.46	0.37	100.0	100.0	c
TOTAL DU CAD	90 559	94 963	97.5	97.1	0.29	0.29	99.8	99.1	c

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

b) Les pays dont le rapport des engagements d'APD au RNB est inférieur à la moyenne observée pour l'ensemble des pays du CAD ne sont pas considérés comme ayant satisfait aux objectifs relatifs aux conditions de l'aide. C'était le cas des États-Unis, de la Grèce et du Portugal en 2005.

c) Versements bruts.

d) c = conformité, n = non-conformité.

Tableau 22StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/617850057018>**Autres paramètres^a****Engagements**

	Pourcentage des dons dans l'APD totale		Prêts d'APD bilatéraux							
			Élément de libéralité (pourcentage)		Échéance (années)		Délai de franchise (années)		Taux d'intérêt (pourcentage)	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Allemagne	85.0	80.2	64.7	59.1	34.2	26.4	6.7	7.8	1.6	1.9
Australie	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	98.6	98.5	83.5	76.8	29.7	29.1	10.7	10.1	-	0.7
Canada	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Danemark	98.0	98.7	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	82.8	87.3	75.3	72.3	28.2	25.9	10.1	9.7	0.7	0.5
États-Unis	99.8	100.0	68.3	66.9	30.0	30.0	5.0	4.0	1.0	1.0
Finlande	98.6	99.1	48.6	-	7.9	-	7.9	-	-	-
France	87.2	85.4	50.9	57.8	19.2	21.1	6.3	7.8	2.3	1.8
Grèce	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	95.7	88.8	90.4	60.3	37.5	20.9	18.9	7.7	0.2	0.7
Japon	59.7	48.8	72.3	75.3	31.5	34.5	9.5	9.6	1.2	1.0
Luxembourg	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	98.7	72.7	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	100.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	99.9	93.9	61.2	68.7	31.8	29.4	22.1	5.0	3.3	1.0
Royaume-Uni	94.8	96.5	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	99.8	99.8	-	-	-	-	-	-	-	-
Suisse	99.2	98.0	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DU CAD	90.5	87.5	69.0	71.2	30.4	31.6	9.2	9.1	1.4	1.1

a) À l'exclusion des opérations de réaménagement de la dette. Les prises de participation sont considérées comme ayant un élément de libéralité de 100 % mais ne sont pas montrées comme des prêts.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/251230138428>

Tableau 23

Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2005

Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

Pourcentages

	APD bilatérale				Pour mémoire : Taux de notification ^b
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	93.0	-	7.0	100.0	100.0
Australie	71.9	-	28.1	100.0	99.8
Autriche	88.7	-	11.3	100.0	100.0
Belgique	95.7	-	4.3	100.0	100.0
Canada	59.4	0.3	40.3	100.0	100.0
Danemark	86.5	-	13.5	100.0	100.0
Espagne (a)	86.6	-	13.4	100.0	98.4
États-Unis	Non notifié
Finlande	95.1	-	4.9	100.0	100.0
France	94.7	0.2	5.1	100.0	100.0
Grèce (a)	73.6	-	26.4	100.0	100.0
Irlande (a)	100.0	-	-	100.0	100.0
Italie	92.1	-	7.9	100.0	83.7
Japon	89.6	6.0	4.4	100.0	100.0
Luxembourg (a)	99.1	-	0.9	100.0	100.0
Norvège	99.6	-	0.4	100.0	98.9
Nouvelle-Zélande	92.3	-	7.7	100.0	100.0
Pays-Bas	96.2	0.8	2.9	100.0	100.0
Portugal (a)	60.7	14.3	25.1	100.0	100.0
Royaume-Uni (a)	100.0	-	-	100.0	77.8
Suède	98.3	-	1.7	100.0	100.0
Suisse	97.4	-	2.6	100.0	100.0
TOTAL DU CAD	(91.8)	(1.8)	(6.5)	100.0	(75.1)

a) Versements bruts.

b) Le taux de notification est le pourcentage d'APD bilatérale couverte par la notification du degré de liaison (à l'exclusion de la coopération technique et des dépenses administratives).

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/655356328173>**Tableau 24****Degré de liaison de l'APD des pays membres du CAD, 2005**Engagements (à l'exclusion de la coopération technique
et des dépenses administratives)

En millions de USD

	APD bilatérale				Pour mémoire : Coopération technique
	Déliée	Partiellement Déliée	Liée	Total	
Allemagne	6 520	-	491	7 011	2 037
Australie	498	-	195	692	705
Autriche	942	-	120	1 062	166
Belgique	894	-	40	934	597
Canada	1 119	5	758	1 882	684
Danemark	1 369	-	213	1 583	128
Espagne (a)	1 513	-	234	1 747	483
États-Unis	9 727
Finlande	597	-	31	627	40
France	5 861	12	315	6 189	2 339
Grèce (a)	74	-	26	100	77
Irlande (a)	439	-	-	439	13
Italie	1 953	-	168	2 122	108
Japon	13 153	875	646	14 674	1 890
Luxembourg (a)	170	-	2	172	4
Norvège	1 659	-	6	1 665	256
Nouvelle-Zélande	222	-	19	240	59
Pays-Bas	2 648	23	81	2 751	749
Portugal (a)	57	13	24	94	114
Royaume-Uni (a)	5 631	-	-	5 631	845
Suède	2 191	-	37	2 228	150
Suisse	1 217	-	33	1 250	80
TOTAL DU CAD	(48 724)	(929)	(3 438)	(53 091)	21 253

a) Versements brut.

Tableau 25

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/340725854238>Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2005 en USD	Population 2005 en millions	RNB aux prix courants 2005 en millions de USD	APD/RNB 2005 (%)
	2001	2002	2003	2004	2005				
<i>AFRIQUE</i>									
<i>NORD DU SAHARA</i>									
Algérie	224	328	234	314	371	2 730	32.85	97 337	0.38
Egypte	1 256	1 237	987	1 456	926	1 250	74.03	89 082	1.04
Libye (d)	-	-	-	-	24	5 530	5.85	37 886	0.06
Maroc	518	486	539	707	652	1 730	30.17	51 080	1.28
Tunisie	377	265	298	328	376	2 890	10.02	27 296	1.38
Nord du Sahara, régional	19	29	112	181	141				
Nord du Sahara, Total	2 393	2 346	2 170	2 986	2 491	14 130	152.92	302 681	0.82
<i>SUD DU SAHARA</i>									
<i>Afrique du Sud</i>									
Angola	283	414	493	1 145	442	1 350	15.94	25 558	1.73
Bénin	272	216	295	385	349	510	8.44	4 259	8.20
Botswana	29	37	28	47	71	5 180	1.76	8 883	0.80
Burkina Faso	390	471	507	614	660	400	13.23	5 159	12.78
Burundi	137	172	227	362	365	100	7.55	780	46.79
Cameroun	486	656	899	772	414	1 010	16.32	16 523	2.50
Cap Vert	77	92	143	140	161	1 870	0.51	942	17.05
Centrafricaine, Rép.	66	60	51	110	95	350	4.04	1 367	6.97
Comores	27	32	24	25	25	640	0.60	380	6.64
Congo, Rép.	74	57	69	115	1 449	950	4.00	3 935	36.82
Congo, Rép. dém.	243	1 175	5 416	1 824	1 828	120	57.55	6 637	27.54
Côte d'Ivoire	169	1 068	254	160	119	840	18.15	15 234	0.78
Djibouti	58	78	79	64	79	1 020	0.79	779	10.09
Erythrée	281	230	316	263	355	220	4.40	978	36.32
Ethiopie	1 104	1 297	1 594	1 819	1 937	160	71.26	11 139	17.39
Gabon	9	72	- 11	40	54	5 010	1.38	7 269	0.74
Gambie	53	60	63	65	58	290	1.52	445	13.06
Ghana	641	649	957	1 362	1 120	450	22.11	10 538	10.63
Guinée	281	249	240	280	182	370	9.40	2 642	6.89
Guinée équatoriale	13	20	21	30	39	..	0.50
Guinée-Bissau	59	59	145	77	79	180	1.59	290	27.33
Kenya	462	391	521	664	768	530	34.26	18 014	4.27
Lesotho	56	76	79	106	69	960	1.79	1 793	3.84
Liberia	38	52	107	213	236	130	3.28	436	54.12
Madagascar	374	369	539	1 248	929	290	18.61	4 956	18.75
Malawi	404	376	517	501	575	160	12.88	2 028	28.37
Mali	351	466	543	568	691	380	13.52	4 911	14.08
Maurice	21	24	- 15	38	32	5 260	1.25	6 443	0.50
Mauritanie	267	344	238	181	190	560	3.07	1 825	10.43
Mayotte	120	125	166	208	201	..	0.18
Mozambique	931	2 201	1 037	1 246	1 286	310	19.79	6 188	20.78
Namibie	109	134	146	173	123	2 990	2.03	6 206	1.99
Niger	256	297	457	541	515	240	13.96	3 397	15.17
Nigeria	168	294	308	578	6 437	560	131.53	86 924	7.41
Ouganda	790	710	976	1 198	1 198	280	28.82	8 544	14.02
Rwanda	299	354	335	488	576	230	9.04	2 103	27.39
Sao Tomé et Príncipe	38	26	38	33	32	390	0.16	54	58.56
Sénégal	413	445	447	1 055	689	710	11.66	8 165	8.44
Seychelles	13	8	9	10	19	8 290	0.08	665	2.83
Sierra Leone	343	353	304	360	343	220	5.53	1 161	29.58
Somalie	148	191	174	200	236	..	8.23
Soudan	181	343	613	992	1 829	640	36.23	25 766	7.10
Ste-Hélène	15	14	18	26	23	..	0.01
Swaziland	29	22	34	22	46	2 280	1.13	2 756	1.67
Tanzanie	1 269	1 230	1 704	1 761	1 505	340	38.33	12 061	12.48
Tchad	185	228	247	321	380	400	9.75	4 442	8.55
Togo	43	51	50	69	87	350	6.15	2 167	4.00
Zambie	349	639	589	1 125	945	490	11.67	6 652	14.21
Zimbabwe	162	199	186	187	368	340	13.01	3 183	11.55
Sud du Sahara, régional	703	969	1 362	1 424	1 113				
Sud du Sahara, Total	13 715	18 600	24 182	25 867	32 023	..	742.18	(580 284)	(5.52)
Afrique, régional	339	416	449	564	698				
AFRIQUE, TOTAL	16 447	21 362	26 801	29 418	35 212	..	895.10	(882 965)	(3.33)

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/340725854238>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

(suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2005 en USD	Population 2005 en millions	RNB aux prix courants 2005 en millions de USD	APD/RNB 2005 (%)
	2001	2002	2003	2004	2005				
<i>AMÉRIQUE</i>									
<i>AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE</i>									
Anguilla	4	1	4	3	4	..	0.01
Antigua et Barbuda	9	14	5	2	7	10 920	0.08	859	0.84
Barbades	- 1	3	20	29	- 2	..	0.27
Belize	22	22	12	8	13	3 500	0.29	982	1.31
Costa Rica	2	5	28	15	30	4 590	4.33	18 833	0.16
Cuba	54	61	75	97	88	..	11.27
Dominicaine, Rép.	107	145	69	85	77	2 370	8.89	26 710	0.29
Dominique	20	30	11	29	15	3 790	0.07	258	5.87
El Salvador	237	233	192	217	199	2 450	6.88	16 403	1.22
Grenade	12	10	10	15	45	3 920	0.11	401	11.19
Guatemala	226	248	247	220	254	2 400	12.60	31 292	0.81
Haiti	171	156	212	260	515	450	8.53	4 245	12.13
Honduras	679	471	395	650	681	1 190	7.20	8 300	8.20
Jamaïque	54	24	5	78	36	3 400	2.66	9 067	0.39
Mexique	73	133	99	116	189	7 310	103.09	755 035	0.03
Montserrat	33	44	36	44	28	..	0.01
Nicaragua	930	517	833	1 235	740	910	5.49	4 876	15.18
Panama	28	22	29	24	20	4 630	3.23	14 331	0.14
Ste Lucie	16	34	15	- 22	11	4 800	0.17	773	1.43
St-Kitts et Nevis	11	28	- 0	- 0	4	8 210	0.05	392	0.90
St-Vincent et Grenadines	9	5	6	10	5	3 590	0.12	404	1.21
Trinité et Tobago	- 2	- 9	- 3	- 2	- 2	10 440	1.31	14 134	-0.01
Turks et Caïques, Iles	7	4	2	3	5	..	0.02
Antilles, régional	121	43	47	44	20
Amérique N. et C., régional	122	126	191	232	232
Amérique du Nord et centrale, Total	2 940	2 369	2 540	3 392	3 213	..	176.68	(907 294)	(0.35)
<i>AMÉRIQUE DU SUD</i>									
Argentine	146	82	106	93	100	4 470	38.75	176 997	0.06
Bolivie	734	680	929	770	583	1 010	9.18	8 961	6.50
Brésil	229	202	194	157	192	3 460	186.40	748 641	0.03
Chili	57	- 8	79	57	152	5 870	16.30	104 670	0.14
Colombie	380	440	801	519	511	2 290	45.60	116 784	0.44
Equateur	173	216	175	158	210	2 630	13.23	34 540	0.61
Guyana	97	65	87	134	137	1 010	0.75	734	18.64
Paraguay	61	57	51	22	51	1 280	6.16	8 163	0.63
Pérou	449	489	497	473	398	2 610	27.97	73 411	0.54
Suriname	23	12	11	24	44	2 540	0.45	1 163	3.78
Uruguay	15	13	17	22	15	4 360	3.46	16 214	0.09
Venezuela	44	57	81	45	49	4 810	26.58	136 873	0.04
Amérique du Sud, régional	87	44	85	461	104
Amérique du Sud, Total	2 497	2 347	3 112	2 934	2 543	36 340	374.83	1 427 151	0.18
Amérique, régional	424	311	385	428	538
AMÉRIQUE, TOTAL	5 862	5 027	6 036	6 754	6 293	..	551.51	(2 334 445)	(0.29)

Tableau 25

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/340725854238>Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement

(suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2005 en USD	Population 2005 en millions	RNB aux prix courants 2005 en millions de USD	APD/RNB 2005 (%)
	2001	2002	2003	2004	2005				
<i>ASIE</i>									
<i>MOYEN-ORIENT</i>									
Arabie Saoudite	13	17	12	20	26	11 770	24.57	310 050	0.01
Bahreïn (c)	18	70	77	104	-	..	0.73	..	-
Irak	121	106	2 250	4 650	21 654
Iran	114	115	130	186	104	2 770	67.70	198 178	0.05
Jordanie	449	537	1 248	601	622	2 500	5.41	13 237	4.70
Liban	242	452	225	264	243	6 180	3.58	21 013	1.16
Oman	1	40	38	54	31	..	2.57
Syrie	153	76	117	107	78	1 380	19.04	25 614	0.30
Yémen	458	583	234	253	336	600	20.97	12 880	2.61
Zones sous admin. palestinienne	869	1 616	972	1 136	1 102	..	3.63
Moyen-Orient, régional	39	59	175	201	209
Moyen-Orient, Total	2 478	3 672	5 477	7 578	24 404	..	(148.20)	(580 972)	(4.20)
<i>ASIE DU SUD ET CENTRALE</i>									
Afghanistan	405	1 300	1 591	2 188	2 775	7 200	38.55
Arménie	198	293	249	254	193	1 470	3.02	4 948	3.91
Azerbaïdjan	232	349	301	176	223	1 240	8.39	10 963	2.04
Bangladesh	1 025	909	1 394	1 413	1 321	470	141.82	62 839	2.10
Bhoutan	60	73	77	78	90	870	0.92	821	10.96
Géorgie	300	313	226	314	310	1 350	4.47	6 587	4.70
Inde	1 701	1 441	900	694	1 724	720	1 094.58	779 643	0.22
Kazakhstan	148	188	270	268	229	2 930	15.15	50 908	0.45
Kyrghize, Rép.	189	186	200	261	268	440	5.16	2 361	11.37
Maldives	25	27	21	28	67	2 390	0.33	783	8.54
Myanmar	126	119	125	124	145	..	50.52
Népal	391	361	463	428	428	270	27.13	7 370	5.81
Ouzbékistan	153	189	195	246	172	510	26.59	13 606	1.27
Pakistan	1 942	2 128	1 062	1 424	1 666	690	155.77	108 338	1.54
Sri Lanka	313	344	677	520	1 189	1 160	19.58	23 199	5.13
Tadjikistan	169	168	148	243	241	330	6.51	2 237	10.79
Turkménistan	72	41	27	37	28	..	4.83
Asie du Sud, régional	46	121	320	417	442
Asie du Sud et centrale, Total	7 494	8 551	8 243	9 111	11 513	..	(1 564.77)	(1 081 804)	(1.06)
<i>EXTREME-ORIENT</i>									
Cambodge	418	484	514	483	538	380	14.07	5 178	10.39
Chine	1 473	1 471	1 333	1 685	1 757	1 740	1 304.50	2 239 508	0.08
Corée, Rép. dém.	118	265	168	196	81	..	22.49
Indonésie	1 467	1 301	1 743	1 02	2 524	1 280	220.56	278 236	0.91
Laos	245	278	301	272	296	440	5.92	2 648	11.17
Malaisie	27	86	107	290	32	4 960	25.35	123 852	0.03
Mongolie	211	208	249	262	212	690	2.55	1 830	11.57
Philippines	572	550	739	467	562	1 300	83.05	105 916	0.53
Thaïlande	281	294	- 959	26	- 171	2 750	64.23	174 368	-0.10
Timor-Leste	194	219	155	153	185	750	0.98	691	26.74
Viet Nam	1 449	1 274	1 765	1 840	1 905	620	82.97	51 570	3.69
Extrême-Orient, régional	29	48	104	177	289
Extrême-Orient, Total	6 484	6 480	6 219	5 953	8 207	..	1 826.67	(2 983 798)	(0.28)
Asie, régional	307	302	249	269	918
ASIE, TOTAL	16 764	19 004	20 187	22 911	45 042	..	(3 539.64)	(4 646 573)	(0.49)

a) Les recettes d'APD correspondent au total des apports nets d'APD des pays membres du CAD, des organismes multilatéraux et des pays non membres du CAD (voir dans le tableau 33 la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles).

b) Ces pays ont été retirés de la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2003.

c) Ce pays a été retiré de la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2005.

d) Ces pays ont rejoint la Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD à compter du 1^{er} janvier 2005.

e) Base Atlas de la Banque mondiale.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/340725854238>

Tableau 25

Recettes d'APD^a et indicateurs choisis pour les pays et territoires en développement (suite)

	Recettes nettes d'APD (millions de USD)					RNB/hab (e) 2005 en USD	Population 2005 en millions	RNB aux prix courants 2005 en millions de USD	APD/RNB 2005 (%)
	2001	2002	2003	2004	2005				
EUROPE									
Albanie	270	308	349	299	319	2 580	3.13	8 532	3.73
Bélarus (d)	-	-	-	-	54	2 760	9.78	29 581	0.18
Bosnie-Herzégovine	639	563	540	684	546	2 440	3.91	9 568	5.71
Croatie	112	131	122	121	125	8 060	4.44	36 230	0.35
Macédoine (ERYM)	247	275	266	250	230	2 830	2.03	5 707	4.04
Malte (b)	2	11	-	-	-	-
Moldova	122	142	118	120	192	880	4.21	3 279	5.85
Serbie et Monténégro	1 306	1 930	1 318	1 170	1 132	3 280	8.17	26 581	4.26
Slovénie (b)	126	53	-	-	-	-
Turquie	169	410	165	286	464	4 710	72.64	362 702	0.13
Ukraine (d)	-	-	-	-	410	1 520	47.11	80 675	0.51
États ex-Yougoslavie, non spécifié	139	837	117	99	57				
Europe, régional	207	357	493	572	537				
EUROPE, TOTAL	3 338	5 017	3 487	3 600	4 065	..	(155.42)	(562 856)	(0.72)
OCÉANIE									
Cook, Îles	5	4	6	9	8	..	0.02
Fidji	26	34	51	64	64	3 280	0.85	2 810	2.28
Kiribati	12	21	18	17	28	1 390	0.10	140	19.95
Marshall, Îles	74	62	56	51	57	2 930	0.06	180	31.43
Micronésie, États Fédérés	138	112	115	86	106	2 300	0.11	242	43.89
Nauru	7	12	16	14	9	..	0.01
Niue	3	4	9	14	21
Palau	34	31	26	20	23	7 630	0.02	149	15.76
Papouasie-Nouvelle-Guinée	203	203	220	268	266	660	5.89	4 010	6.64
Salomon, Îles	59	26	60	121	198	590	0.48	281	70.51
Samoa	43	37	33	31	44	2 090	0.18	391	11.23
Tokelau	4	5	6	8	16
Tonga	20	22	27	19	32	2 190	0.10	244	13.01
Tuvalu	10	12	6	8	9	..	0.01
Vanuatu	32	27	32	38	39	1 600	0.21	330	11.98
Wallis & Futuna	50	53	56	73	72	..	0.02
Océanie, régional	60	43	76	96	152				
OCÉANIE, TOTAL	780	708	815	936	1 145	..	(8.06)	(8 777)	(13.04)
PED, non spécifiés	8 404	9 112	13 035	15 334	14 614				
TOTAL DES PED	51 595	60 230	70 361	78 953	106 372	..	(5 149.73)	(8 435 616)	(1.26)
Par groupe de revenu (f)									
PMA	13 749	18 009	23 844	25 303	25 979	..	721.96	(263 803)	(9.85)
Autres PFR	9 349	10 036	9 052	10 628	18 144	..	1 651.59	(1 126 102)	(1.61)
PRITI	15 695	17 615	18 197	19 951	39 472	..	2 388.30	(4 653 708)	(0.85)
PRITS	1 749	2 455	2 108	2 566	2 771	..	387.15	(2 392 002)	(0.12)
Partie I non alloués	10 908	11 981	17 082	20 402	20 007				
PDPA	145	134	77	104	-	..	0.81	..	-

Définition de catégories de pays :

f) Les pays les moins avancés (PMA) sont les 50 pays figurant sur la liste établie par les Nations Unies. Pour les détails concernant les autres groupes de revenu, voir la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD à la fin de cet ouvrage. Les pays en développement plus avancés (PDPA) comprennent les pays qui ont été retirés de la Liste des bénéficiaires d'APD en 2003 et en 2005, comme indiqué par la note b) ci-dessus.

Source : Banque mondiale, estimations du Secrétariat. Les totaux et les moyennes par groupes de revenu sont calculés sur la base des seules données disponibles.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/066253274661>**Tableau 26****Répartition de l'APD par groupe de revenus^a**

Versements nets en pourcentage de l'APD totale

	APD aux PMA		APD aux autres PFR		APD aux PRITI		APD aux PRITS	
	1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005	1994-1995	2004-2005
Allemagne	32.3	29.1	21.0	24.2	42.6	42.2	4.1	4.5
Australie	23.8	33.6	37.9	32.2	34.6	31.9	3.7	2.3
Autriche	33.5	20.6	15.0	12.9	46.0	61.5	5.4	5.0
Belgique	47.1	48.1	18.9	17.8	29.4	29.1	4.5	5.0
Canada	42.0	43.7	21.4	19.7	32.4	32.9	4.2	3.8
Danemark	53.4	52.5	24.4	22.0	18.2	20.8	4.0	4.7
Espagne	18.5	30.1	11.5	19.3	50.8	45.3	19.2	5.3
États-Unis	42.6	29.1	10.8	9.6	40.4	59.3	6.3	2.0
Finlande	45.6	38.2	20.0	14.2	32.2	41.4	2.2	6.2
France	33.9	36.6	29.4	26.9	28.3	28.1	8.4	8.4
Grèce	..	23.1	..	8.1	..	60.7	..	8.2
Irlande	68.6	68.4	13.3	11.7	14.4	14.1	3.7	5.9
Italie	29.9	35.7	14.0	21.6	51.4	37.6	4.7	5.1
Japon	23.2	22.6	22.3	18.8	50.0	55.7	4.5	2.9
Luxembourg	49.9	49.0	12.8	20.9	30.2	26.0	7.1	4.0
Norvège	51.5	54.4	15.2	15.2	28.6	26.6	4.7	3.8
Nouvelle-Zélande	31.6	41.5	15.6	15.5	40.5	37.8	12.2	5.3
Pays-Bas	43.5	50.0	21.2	17.0	30.3	28.9	4.9	4.1
Portugal	89.6	84.8	3.7	3.2	5.9	10.1	0.8	2.0
Royaume-Uni	42.5	38.6	24.9	34.6	26.1	23.0	6.6	3.8
Suède	42.5	50.1	22.6	18.5	27.6	27.6	7.3	3.8
Suisse	45.0	38.0	21.1	23.7	30.2	36.0	3.7	2.3
TOTAL DU CAD	34.3	34.8	21.0	19.6	39.0	41.7	5.7	4.0
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	36.8	38.7	22.6	24.0	34.1	32.0	6.4	5.2

a) Y compris l'APD multilatérale imputée. Non compris les PDPA et les montants non spécifiés par pays.

Tableau 27

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/636244303563>Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD et des organismes multilatéraux^a

Pourcentage des versements bruts

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005
Allemagne	25.4	26.7	31.5	12.8	12.5	10.0	23.2	21.7	14.8
Australie	7.9	5.0	4.9	6.7	6.2	10.7	84.0	83.2	79.9
Autriche	18.1	27.5	18.9	2.9	7.0	5.3	9.8	6.6	2.1
Belgique	52.8	55.4	60.7	5.0	2.1	3.2	14.3	14.9	5.5
Canada	34.0	34.2	38.1	16.9	15.1	15.9	18.9	16.0	10.3
Danemark	55.2	54.0	52.7	15.7	15.7	15.5	11.9	11.4	15.9
Espagne	12.5	18.7	25.1	1.1	1.0	2.2	20.7	13.2	7.0
États-Unis	21.2	18.4	22.1	10.0	14.6	13.1	10.0	10.9	4.2
Finlande	44.3	39.3	35.4	10.7	9.5	12.5	19.7	17.7	10.9
France	53.4	48.7	58.9	2.5	2.4	3.0	20.4	17.7	7.9
Grèce	..	2.0	6.3	..	5.3	17.8	..	0.1	0.7
Irlande	83.1	79.3	82.7	3.4	2.5	5.8	4.6	3.5	4.4
Italie	34.7	47.8	38.9	1.7	1.7	3.6	8.7	3.8	4.6
Japon	11.6	9.3	15.2	20.5	17.4	13.7	49.7	55.4	40.7
Luxembourg	56.9	44.0	53.1	8.3	4.8	5.8	4.1	9.4	15.0
Norvège	52.8	42.8	47.2	13.8	11.9	20.4	7.5	7.1	6.8
Nouvelle-Zélande	4.7	5.8	9.7	2.3	4.1	11.5	91.4	87.3	74.4
Pays-Bas	37.9	39.2	49.5	17.5	10.8	13.8	5.2	14.1	11.0
Portugal	97.9	78.1	88.0	0.0	0.1	0.8	0.2	20.1	6.3
Royaume-Uni	45.1	50.3	53.6	23.2	18.8	21.0	11.3	8.4	4.8
Suède	44.6	43.7	49.7	15.6	10.1	12.7	10.2	11.3	10.2
Suisse	38.3	32.9	32.3	19.3	17.5	19.2	10.7	6.6	7.4
TOTAL DU CAD	28.9	25.9	32.9	12.7	12.9	12.0	26.4	29.2	15.3
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	40.8	41.6	47.1	9.0	8.8	9.8	16.9	15.0	8.9
CE	47.9	34.7	43.4	11.2	7.5	10.0	5.6	6.0	5.0
IFIs ^b	45.6	39.5	45.6	29.7	30.2	32.1	14.2	13.0	9.4
Fonds mondiaux ^c	-	11.7	54.0	-	9.0	6.9	-	59.5	17.1
Organismes des Nations Unies ^d	44.5	38.2	41.2	14.7	17.0	15.9	9.7	11.4	9.5
TOTAL GENERAL	34.2	29.6	36.0	15.6	15.7	14.7	21.7	23.6	13.5

a) Non compris les montants non spécifiés par régions.

b) Institutions financières internationales. Comprend l'IDA, les guichets concessionnels des banques régionales et le FMI (FRPC).

c) Comprend le FEM, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et le Protocole de Montréal.

d) Comprend le PNUD, l'UNICEF, l'UNRWA, le PAM, le HCR, le FNUAP, l'ATNU et le FIDA.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/636244303563>**Tableau 27****Répartition régionale de l'APD des donneurs du CAD et des organismes multilatéraux^a**

(suite)

Pourcentage des versements bruts

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005	
14.9	12.8	24.3	11.4	11.9	6.3	12.4	14.5	13.1	Allemagne
1.0	1.4	4.1	0.3	4.2	0.0	0.1	0.1	0.4	Australie
20.9	14.5	57.6	40.5	31.5	13.3	7.8	12.8	2.9	Autriche
7.1	8.3	19.4	1.3	4.5	1.8	19.5	14.8	9.3	Belgique
9.9	5.8	18.3	1.5	8.4	2.7	18.8	20.4	14.7	Canada
8.5	7.1	5.0	0.3	2.1	2.6	8.4	9.7	8.4	Danemark
12.8	12.8	18.9	0.7	9.7	4.3	52.3	44.7	42.5	Espagne
36.3	22.1	47.4	2.5	12.1	3.7	19.9	21.9	9.6	États-Unis
5.9	6.7	25.3	4.4	14.3	8.3	14.9	12.4	7.6	Finlande
17.8	22.2	21.0	0.8	3.6	3.5	5.1	5.4	5.7	France
..	7.3	14.8	..	84.8	59.5	..	0.4	0.8	Grèce
2.0	1.8	2.1	4.0	8.4	1.1	2.9	4.5	3.9	Irlande
32.7	12.2	40.8	6.0	22.3	4.0	16.1	12.2	8.1	Italie
6.8	6.3	19.3	0.8	2.1	1.8	10.6	9.5	9.3	Japon
4.4	6.3	5.4	5.0	13.5	6.4	21.4	22.0	14.3	Luxembourg
5.7	8.9	8.6	11.9	21.0	10.1	8.3	8.3	6.9	Norvège
0.1	0.2	2.1	0.2	0.6	-	1.3	2.0	2.2	Nouvelle-Zélande
7.2	6.0	9.1	7.2	13.3	5.1	25.0	16.6	11.6	Pays-Bas
1.2	0.5	2.0	0.4	1.0	2.5	0.3	0.3	0.3	Portugal
3.9	2.3	15.9	6.2	6.8	1.6	10.4	13.3	3.2	Royaume-Uni
6.3	6.1	5.3	9.3	9.8	10.1	14.1	19.0	12.1	Suède
5.6	5.6	13.7	8.8	23.2	13.6	17.3	14.3	13.7	Suisse
15.0	11.2	26.4	3.9	7.7	3.9	13.0	13.2	9.6	TOTAL DU CAD
14.6	11.9	19.6	6.0	9.4	4.7	12.7	13.3	9.8	dont: Pays CAD-UE
15.2	17.3	18.6	7.7	23.8	14.4	12.5	10.6	8.6	CE
1.2	2.6	1.6	1.0	2.7	3.0	8.3	12.1	8.3	IFIs ^b
-	3.0	1.8	-	2.2	1.9	-	14.6	18.3	Fonds mondiaux ^c
14.3	19.6	23.0	9.6	5.0	3.7	7.2	8.9	6.6	Organismes des Nations Unies ^d
12.6	10.6	21.8	4.1	8.0	4.6	11.8	12.6	9.3	TOTAL GENERAL

Tableau 28StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/386170745611>**Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a**

Pourcentage des versements nets

	Afrique subsaharienne			Asie du Sud et centrale			Autres pays d'Asie et Océanie		
	1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005
Allemagne	35.7	34.7	39.5	14.1	13.2	10.8	20.5	15.6	9.9
Australie	13.8	10.1	9.5	11.7	13.6	13.2	70.9	67.6	70.9
Autriche	32.6	27.1	24.7	9.8	9.9	8.2	3.1	8.5	3.5
Belgique	53.1	50.2	57.1	9.5	6.7	6.7	12.3	12.5	4.9
Canada	40.1	35.5	40.8	19.8	17.6	17.4	17.0	15.5	9.8
Danemark	55.2	50.4	51.5	18.6	16.7	15.9	9.9	10.4	12.2
Espagne	19.8	23.3	33.6	4.8	4.7	7.6	19.8	12.1	5.5
États-Unis	29.3	26.2	25.3	11.0	16.1	14.5	9.6	11.5	4.7
Finlande	47.2	40.0	37.3	14.6	13.6	12.1	18.2	15.3	9.0
France	50.4	44.2	56.4	5.3	4.4	6.2	21.0	17.7	6.9
Grèce	..	10.4	18.9	..	7.7	15.7	..	2.5	2.4
Irlande	72.8	67.8	71.6	7.4	6.1	9.1	6.2	4.7	5.1
Italie	33.6	46.7	45.0	3.3	10.3	9.7	9.6	4.5	3.8
Japon	20.6	12.7	19.2	21.7	24.3	15.1	39.3	46.3	31.2
Luxembourg	55.1	41.8	48.4	9.6	6.7	10.4	5.1	9.2	14.3
Norvège	49.9	43.2	47.9	16.3	13.9	20.9	9.4	8.0	7.4
Nouvelle-Zélande	9.8	9.5	13.3	6.6	8.1	13.6	80.1	76.5	66.5
Pays-Bas	41.9	40.1	52.6	17.1	12.2	11.1	5.1	13.6	9.6
Portugal	91.1	61.0	79.1	2.3	2.4	3.4	1.4	28.0	6.4
Royaume-Uni	45.6	45.7	52.4	22.7	18.3	19.4	11.4	8.3	4.5
Suède	44.0	42.7	49.0	17.2	13.8	14.9	11.0	11.1	9.5
Suisse	39.5	37.5	36.9	21.3	19.1	20.7	12.0	7.8	7.5
TOTAL DU CAD	34.8	29.3	38.0	14.4	16.3	13.2	22.0	23.9	10.7
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	43.3	41.3	48.7	11.4	11.2	11.3	15.8	13.0	7.1

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence. Les chiffres excluent les montants non spécifiés par région.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/386170745611>**Tableau 28****Répartition régionale de l'APD des donateurs du CAD^a**

(suite)

Pourcentage des versements nets

Afrique du Nord et Moyen-Orient			Europe			Amérique latine et Caraïbes			
1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005	1994-1995	1999-2000	2004-2005	
9.6	11.6	22.9	8.5	10.4	6.7	11.6	14.5	10.2	Allemagne
1.6	2.3	4.2	1.0	4.3	0.5	1.0	2.1	1.6	Australie
4.5	15.3	46.3	39.6	29.5	12.8	10.4	9.7	4.5	Autriche
7.2	9.1	17.4	1.6	7.2	4.5	16.3	14.4	9.4	Belgique
8.0	5.9	14.8	2.4	6.6	2.5	12.6	18.9	14.7	Canada
6.0	7.9	6.7	2.4	3.3	4.0	7.9	11.4	9.7	Danemark
11.5	9.4	17.0	1.7	13.5	7.2	42.4	37.1	29.0	Espagne
31.5	18.3	43.3	2.9	10.7	3.6	15.6	17.1	8.6	États-Unis
6.8	8.3	21.2	4.7	12.3	8.6	8.4	10.5	11.8	Finlande
16.3	21.5	18.3	1.3	6.0	5.8	5.6	6.1	6.4	France
..	9.4	15.4	..	63.4	44.0	..	6.6	3.6	Grèce
4.4	4.3	4.8	4.8	9.6	3.4	4.4	7.4	5.9	Irlande
31.9	8.5	25.5	6.6	20.5	6.8	14.9	9.4	9.2	Italie
7.3	5.7	25.5	1.0	1.8	1.5	10.0	9.3	7.5	Japon
4.9	8.0	7.3	5.2	13.1	6.6	20.2	21.2	12.9	Luxembourg
6.6	9.2	8.2	9.8	16.3	7.9	8.0	9.4	7.8	Norvège
0.8	0.9	2.6	0.7	1.0	0.4	2.0	4.0	3.6	Nouvelle-Zélande
7.6	7.1	9.7	7.2	12.0	6.1	21.1	14.9	10.9	Pays-Bas
2.3	2.4	4.7	1.2	3.9	4.4	1.7	2.2	2.1	Portugal
5.3	5.2	15.8	5.7	8.8	3.7	9.4	13.7	4.2	Royaume-Uni
7.4	7.5	7.2	8.3	8.4	8.4	12.2	16.5	11.0	Suède
6.0	5.9	11.8	6.9	17.0	10.8	14.2	12.7	12.3	Suisse
13.2	10.2	24.5	3.9	7.8	4.9	11.7	12.4	8.8	TOTAL DU CAD
12.1	11.2	17.7	5.5	10.2	6.1	11.8	13.1	9.0	dont: Pays CAD-UE

Tableau 29

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/011571141815>

Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne

	En millions de USD, aux prix et taux de change de 2004						
	moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
CAD BILATERAL							
Allemagne	1 633	1 265	919	1 215	2 099	1 204	2 383
Australie	88	80	35	37	42	49	50
Autriche	73	78	280	163	77	125	123
Belgique	375	226	341	488	1 152	517	559
Canada	517	336	233	458	514	567	604
Danemark	416	435	598	537	480	501	552
Espagne	136	126	136	232	181	180	541
États-Unis	1 177	1 501	1 466	2 484	4 765	3 504	4 088
Finlande	257	95	97	98	113	125	133
France	3 790	3 320	1 380	2 851	3 325	2 964	3 854
Grèce	2	2	3	8	9
Irlande	24	74	191	262	277	289	301
Italie	1 483	513	288	1 119	782	310	851
Japon	1 212	1 041	919	657	561	646	1 169
Luxembourg	6	26	49	65	63	79	84
Norvège	489	523	392	507	571	541	582
Nouvelle-Zélande	2	5	9	9	14	14	17
Pays-Bas	851	736	1 214	1 239	1 083	1 155	1 311
Portugal	165	245	172	134	127	803	121
Royaume-Uni	1 014	920	1 583	1 237	1 655	2 265	3 721
Suède	641	481	466	495	682	616	740
Suisse	269	222	203	225	266	245	296
TOTAL DU CAD	14 617	12 248	10 974	14 515	18 834	16 709	22 089
ORGANISMES							
MULTILATERAUX ^a							
FAFD	735	616	498	730	513	897	836
CE	2 291	2 265	2 478	2 469	2 811	2 915	3 144
GFATM	-	-	-	1	132	351	656
IDA	2 351	2 828	3 020	3 592	3 225	3 822	3 511
Fonds nordique de dév.	-	11	18	23	34	40	40
FIDA	93	56	92	80	85	108	111
PNUD	441	201	165	165	169	187	193
HCR	301	528	296	349	267	170	167
UNICEF	266	356	236	210	211	201	241
ATNU	76	103	93	132	126	103	125
PAM	508	770	280	269	222	151	338
Autres ONU	51	67	95	116	97	100	103
Agences arabes	- 2	13	109	111	44	288	211
Autres organismes multilatéraux	703	1 084	- 62	501	- 375	- 268	- 463
TOTAL ORGANISMES							
MULTILATERAUX	7 813	8 899	7 319	8 747	7 562	9 064	9 213
Autres pays ^b	375	50	166	433	81	94	120
TOTAL GÉNÉRAL	22 805	21 197	18 459	23 695	26 477	25 867	31 422

a) Les agences des Nations Unies ont révisé leurs données afin d'inclure uniquement leurs dépenses budgétaires courantes. Ceci a conduit à des révisions des données du PNUD depuis 1990, le PAM et le HCR ont révisé leurs données à partir de 1996 tandis que l'UNICEF a révisé ses données à partir de 1997. Depuis 2000, le HCR est doté d'un budget de programme annuel regroupant les opérations au niveau des pays, les opérations d'envergure mondiale et les frais administratifs. Cependant, les données pour le HCR à partir de 2004 comprennent uniquement les dépenses provenant de fonds non restreints ou alloués de manière large.

b) Voir le tableau 33 pour la liste des pays non membres du CAD pour lesquels des données sont disponibles.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/011571141815>**Tableau 29****Ventilation par donneur des versements nets d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne**
(suite)

	En pourcentage de l'APD pour chaque donneur						
	moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2001	2002	2003	2004	2005
CAD BILATERAL							
Allemagne	31.6	27.4	22.5	27.2	46.7	31.5	32.2
Australie	9.5	7.3	3.4	3.3	3.7	4.2	3.7
Autriche	35.6	24.0	43.6	32.9	29.9	35.4	10.2
Belgique	56.9	42.8	46.2	50.0	69.8	57.3	43.6
Canada	26.7	19.0	15.2	23.8	34.4	28.5	23.5
Danemark	46.6	42.7	39.3	37.6	41.5	41.7	41.3
Espagne	21.1	11.2	7.6	16.3	13.7	12.9	30.1
États-Unis	11.4	19.4	16.6	22.4	31.7	21.6	16.6
Finlande	49.3	37.7	30.9	29.4	33.2	31.1	22.8
France	54.2	44.8	36.4	58.0	57.1	53.2	54.0
Grèce	1.9	1.3	1.3	5.0	4.7
Irlande	65.6	68.9	68.2	71.3	70.1	70.7	63.8
Italie	49.0	28.2	43.1	79.8	65.3	44.0	38.5
Japon	14.1	12.6	11.4	8.7	8.4	10.9	10.9
Luxembourg	25.0	50.0	31.4	40.8	37.1	46.0	46.2
Norvège	50.4	42.6	29.5	34.8	35.4	35.2	32.0
Nouvelle-Zélande	1.4	4.2	6.2	6.8	9.3	8.7	8.1
Pays-Bas	32.6	30.9	36.6	37.1	34.5	43.2	36.1
Portugal	94.3	96.6	61.4	51.8	61.9	92.1	56.2
Royaume-Uni	41.6	35.3	43.9	27.5	37.4	42.4	46.1
Suède	40.5	32.1	26.2	28.5	34.4	29.7	32.7
Suisse	37.7	27.3	22.4	23.1	25.9	20.7	21.3
TOTAL DU CAD	30.1	27.2	24.4	28.9	34.9	30.8	27.4
ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX ^a							
FAFD	98.2	95.5	91.8	95.4	97.3	97.6	99.9
CE	61.8	41.2	30.4	35.0	38.9	36.1	36.9
GFATM	-	-	-	100.0	56.0	59.8	67.2
IDA	48.0	48.1	46.9	50.2	51.9	52.5	54.1
Fonds nordique de dév.	-	27.6	44.0	55.5	59.4	57.2	64.6
FIDA	38.1	64.7	42.7	43.4	50.4	65.4	56.8
PNUD	34.0	34.2	45.1	48.4	52.3	50.0	49.4
HCR	45.9	49.1	41.9	44.3	45.9	49.2	52.8
UNICEF	35.8	40.2	30.3	29.8	30.7	30.9	34.6
ATNU	23.3	22.9	17.6	22.7	22.9	23.7	22.0
PAM	43.9	55.4	56.9	61.7	63.9	59.9	62.1
Autres ONU	8.4	10.9	10.9	13.3	12.6	13.1	11.8
Agences arabes	- 1.6	9.5	58.2	63.9	92.0	76.0	84.4
Autres organismes multilatéraux	29.7	37.5	- 3.4	21.5	- 26.0	- 26.5	- 70.7
TOTAL ORGANISMES							
MULTILATÉRAUX	46.2	44.1	34.6	40.8	39.4	42.6	43.1
Autres pays ^b	8.0	5.1	13.8	12.8	2.4	2.8	5.1
TOTAL GÉNÉRAL	32.5	32.0	27.4	31.6	34.6	32.8	30.1

Tableau 30StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/052405237114>**Ventilation par bénéficiaire des versements nets d'APD aux pays d'Afrique subsaharienne**

En millions de USD, aux prix et taux de change de 2004

	moyenne 1989-1990	moyenne 1994-1995	2002	2003	2004	2005
Afrique du Sud	-	409	651	708	628	686
Angola	300	518	515	535	1 145	433
Bénin	375	296	279	325	385	343
Botswana	208	103	43	30	47	69
Burkina Faso	413	523	612	560	614	648
Burundi	327	338	220	248	362	357
Cameroun	636	675	857	998	772	407
Cap Vert	138	137	119	159	140	157
Centrafricaine, Rép.	302	181	76	57	110	93
Comores	62	45	42	27	25	25
Congo, Rép.	208	282	74	76	115	1 424
Congo, Rép. dém.	1 115	247	1 483	5 917	1 824	1 809
Côte d'Ivoire	745	1 593	1 403	278	160	116
Djibouti	181	128	99	86	64	77
Erythrée	-	180	286	341	263	346
Ethiopie	1 191	1 134	1 619	1 716	1 819	1 892
Gabon	183	189	96	- 13	40	53
Gambie	141	65	75	68	65	57
Ghana	887	649	823	1 052	1 362	1 098
Guinée	459	428	309	261	280	178
Guinée équatoriale	83	37	28	24	30	38
Guinée-Bissau	174	178	79	162	77	78
Kenya	1 549	768	483	570	664	755
Lesotho	192	135	97	88	106	68
Liberia	118	106	63	116	213	231
Madagascar	518	325	464	592	1 248	910
Malawi	644	512	471	570	501	561
Mali	646	548	593	596	568	677
Maurice	100	22	32	- 17	38	32
Mauritanie	342	271	455	261	181	187
Mayotte	72	120	170	186	208	199
Mozambique	1 251	1 333	2 888	1 139	1 246	1 255
Namibie	122	184	175	160	173	121
Niger	473	363	378	504	541	506
Nigeria	420	228	358	333	578	6 352
Ouganda	769	916	897	1 069	1 198	1 172
Rwanda	356	821	449	368	488	565
Sao Tomé et Principe	75	79	35	42	33	31
Sénégal	1 040	719	567	491	1 055	675
Seychelles	38	14	10	10	10	19
Sierra Leone	113	274	441	333	360	337
Somalie	629	435	239	190	200	229
Soudan	1 093	376	415	668	992	1 780
Ste-Hélène	61	20	18	21	26	22
Swaziland	56	65	28	38	22	46
Tanzanie	1 423	1 045	1 595	1 884	1 761	1 475
Tchad	391	251	294	272	321	372
Togo	312	177	66	55	69	85
Zambie	579	1 520	813	653	1 125	929
Zimbabwe	408	612	246	206	187	359
Sud du Sahara, régional	898	622	1 168	1 465	1 424	1 086
TOTAL GÉNÉRAL	22 817	21 197	23 695	26 477	25 867	31 422

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/852370771658>**Tableau 31****APD des pays du CAD aux pays les moins avancés^a**

Versements nets

	1994-1995			2004			2005		
	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur	En millions de USD	En % de l'APD tot. du donneur	En % du RNB du donneur
Allemagne	1 675	23	0.07	2 312	31	0.08	1 884	19	0.07
Australie	222	19	0.07	350	24	0.06	419	25	0.06
Autriche	128	27	0.06	168	25	0.06	245	16	0.08
Belgique	250	28	0.10	645	44	0.18	609	31	0.16
Canada	492	23	0.09	702	27	0.07	1 048	28	0.09
Danemark	500	33	0.32	735	36	0.31	814	39	0.31
Espagne	165	12	0.03	424	17	0.04	817	27	0.07
États-Unis	2 324	27	0.03	4 504	23	0.04	5 687	21	0.05
Finlande	105	31	0.10	167	25	0.09	245	27	0.13
France	1 840	22	0.13	3 169	37	0.15	2 392	24	0.11
Grèce	15	5	0.01	79	21	0.04
Irlande	55	42	0.11	322	53	0.21	365	51	0.21
Italie	426	20	0.04	788	32	0.05	1 407	28	0.08
Japon	2 517	18	0.05	1 684	19	0.04	2 326	18	0.05
Luxembourg	21	34	0.13	87	37	0.31	106	41	0.34
Norvège	489	41	0.39	837	38	0.33	1 029	37	0.35
Nouvelle-Zélande	24	21	0.05	65	31	0.07	70	25	0.07
Pays-Bas	823	29	0.23	1 541	37	0.27	1 658	32	0.27
Portugal	173	62	0.18	878	85	0.53	210	56	0.12
Royaume-Uni	847	26	0.08	2 988	38	0.14	2 705	25	0.12
Suède	513	29	0.25	762	28	0.22	1 101	33	0.31
Suisse	335	32	0.11	399	26	0.11	405	23	0.10
TOTAL DU CAD	13 925	24	0.07	23 542	30	0.08	25 619	24	0.08
<i>dont:</i>									
Pays CAD-UE	7 521	25	0.10	15 001	35	0.12	14 635	26	0.11

a) Y compris les apports multilatéraux imputés, c'est-à-dire compte tenu des contributions acheminées par l'intermédiaire des organismes multilatéraux, telles qu'elles ressortent de la répartition géographique des versements de ces derniers pour l'année de référence.

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Allemagne			Australie			
			1984-85	1994-95	2004-05	1984-85	1994-95	2004-05	
Egypte	4.3	Chine	6.3	Irak	9.9	Papouasie-N.-Guinée	33.0	Papouasie-N.-Guinée	20.7
Inde	4.1	Indonésie	3.8	Nigéria	5.8	Indonésie	6.8	Indonésie	8.8
Indonésie	3.7	Inde	3.6	Chine	4.6	Malaisie	4.9	Chine	5.7
Chine	2.9	Egypte	3.3	Nicaragua	2.4	Thaïlande	2.9	Philippines	3.9
Israël	2.4	Turquie	2.3	Cameroun	2.0	Bangladesh	2.3	Viet Nam	3.2
Turquie	2.1	Bosnie-Herzégovine	2.0	Ghana	1.9	Philippines	1.9	Thaïlande	2.3
Pakistan	2.1	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.8	Indonésie	1.9	Chine	1.8	Malaisie	1.8
Togo	2.0	Pakistan	1.5	Inde	1.6	Ethiopie	1.3	Cambodge	1.8
Soudan	1.9	Israël	1.5	Egypte	1.3	Fidji	1.3	Bangladesh	1.6
Myanmar	1.6	Ethiopie	1.4	Turquie	1.1	Hong-Kong, Chine	1.1	Fidji	1.3
Sri Lanka	1.4	Nicaragua	1.3	Pérou	1.0	Myanmar	1.0	Mozambique	1.1
Bangladesh	1.4	Mozambique	1.3	Maroc	0.9	Salomon, Iles	0.7	Inde	1.0
Tanzanie	1.3	Viet Nam	1.0	Ethiopie	0.9	Sri Lanka	0.7	Laos	1.0
Kenya	1.2	Bangladesh	1.0	Afghanistan	0.8	Tanzanie	0.7	Vanuatu	0.9
Maroc	1.2	Brésil	0.9	Serbie & Montenegro	0.8	Singapour	0.6	Salomon, Iles	0.8
Total ci-dessus	33.4	Total ci-dessus	33.0	Total ci-dessus	37.0	Total ci-dessus	61.3	Total ci-dessus	56.0
APD Multilatérale	29.0	APD Multilatérale	32.1	APD Multilatérale	30.9	APD Multilatérale	25.1	APD Multilatérale	23.4
Non ventilée	10.7	Non ventilée	8.4	Non ventilée	9.3	Non ventilée	6.0	Non ventilée	10.7
Total APD million \$	3 258	Total APD million \$	8 432	Total APD million \$	10 276	Total APD million \$	764	Total APD million \$	1 143
PMA	33.2	PMA	22.4	PMA	16.6	PMA	14.3	PMA	18.6
Autres PFR	17.4	Autres PFR	18.8	Autres PFR	28.2	Autres PFR	50.6	Autres PFR	39.7
PRITI	36.0	PRITI	47.4	PRITI	50.3	PRITI	24.3	PRITI	37.1
PRITS	7.7	PRITS	7.8	PRITS	4.9	PRITS	8.1	PRITS	4.3
PDPA	5.7	PDPA	3.6	PDPA	0.0	PDPA	2.8	PDPA	0.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	5.7	Europe	11.4	Europe	6.3	Europe	0.0	Europe	0.3
Nord du Sahara	10.6	Nord du Sahara	8.3	Nord du Sahara	4.8	Nord du Sahara	0.7	Nord du Sahara	0.6
Sud du Sahara	33.6	Sud du Sahara	25.4	Sud du Sahara	31.5	Sud du Sahara	7.1	Sud du Sahara	7.9
Amérique N. et C.	2.9	Amérique N. et C.	5.0	Amérique N. et C.	6.8	Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	0.1
Amérique du Sud	7.6	Amérique du Sud	7.4	Amérique du Sud	6.3	Amérique du Sud	0.0	Amérique du Sud	0.0
Moyen-Orient	6.1	Moyen-Orient	6.6	Moyen-Orient	19.5	Moyen-Orient	0.3	Moyen-Orient	0.4
Asie centrale et du Sud	17.8	Asie centrale et du Sud	12.8	Asie centrale et du Sud	10.0	Asie centrale et du Sud	7.2	Asie centrale et du Sud	6.7
Extrême-Orient	15.2	Extrême-Orient	22.9	Extrême-Orient	14.7	Extrême-Orient	30.4	Extrême-Orient	43.2
Océanie	0.5	Océanie	0.3	Océanie	0.1	Océanie	54.0	Océanie	40.9
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05		1984-85		Autriche		2004-05	
				1994-95			
Papouasie-N.-Guinée	15.2	Algérie	34.5	Bosnie-Herzégovine	19.1	Irak	35.5
Indonésie	9.3	Egypte	9.5	Algérie	6.4	Cameroun	3.0
Salomon, Iles	7.8	Philippines	4.1	Egypte	3.8	Serbie & Montenegro	2.6
Viet Nam	3.2	Turquie	2.5	Ouganda	3.2	Madagascar	2.5
Philippines	2.4	Iran	2.1	Turquie	2.5	Bosnie-Herzégovine	1.9
Timor-Leste	2.3	Mozambique	1.3	Indonésie	2.3	Turquie	1.8
Chine	2.3	Nicaragua	1.1	Iran	2.0	Egypte	1.6
Sri Lanka	2.0	Indonésie	0.8	Chine	1.8	Ghana	1.1
Irak	1.8	Etats de l'ex-Yougoslavie	0.8	Slovénie	1.8	Ouganda	0.8
Cambodge	1.7	Cap-Vert	0.7	Nicaragua	1.8	Nicaragua	0.8
Bangladesh	1.3	Tunisie	0.7	Serbie & Montenegro	1.5	Chine	0.7
Vanuatu	1.2	Ethiopie	0.6	Croatie	1.3	Nigéria	0.7
Afghanistan	1.2	Cuba	0.6	Tanzanie	1.2	Afghanistan	0.7
Fidji	1.2	Kenya	0.6	Cap-Vert	1.0	Rwanda	0.6
Inde	0.8	Guatemala	0.5	Guatemala	0.9	Guatemala	0.5
Total ci-dessus	53.5	Total ci-dessus	60.4	Total ci-dessus	50.6	Total ci-dessus	55.1
APD Multilatérale	15.9	APD Multilatérale	27.9	APD Multilatérale	27.0	APD Multilatérale	29.1
Non ventilée	21.0	Non ventilée	4.8	Non ventilée	6.5	Non ventilée	5.1
Total APD million \$	1 570	Total APD million \$	231	Total APD million \$	605	Total APD million \$	1 145
PMA	31.7	PMA	7.8	PMA	17.8	PMA	12.3
Autres PFR	32.3	Autres PFR	3.9	Autres PFR	6.2	Autres PFR	12.1
PRITI	33.8	PRITI	81.5	PRITI	63.6	PRITI	71.9
PRITS	2.3	PRITS	5.2	PRITS	6.9	PRITS	3.8
PDPA	-	PDPA	1.7	PDPA	5.4	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	0.0	Europe	6.4	Europe	40.5	Europe	13.3
Nord du Sahara	0.6	Nord du Sahara	65.2	Nord du Sahara	15.9	Nord du Sahara	2.8
Sud du Sahara	4.9	Sud du Sahara	9.1	Sud du Sahara	18.1	Sud du Sahara	18.9
Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	3.5	Amérique N. et C.	5.5	Amérique N. et C.	2.3
Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud	1.0	Amérique du Sud	2.3	Amérique du Sud	0.6
Moyen-Orient	3.5	Moyen-Orient	4.3	Moyen-Orient	5.0	Moyen-Orient	54.8
Asie centrale et du Sud	10.7	Asie centrale et du Sud	0.5	Asie centrale et du Sud	2.9	Asie centrale et du Sud	5.3
Extrême-Orient	35.7	Extrême-Orient	9.7	Extrême-Orient	9.8	Extrême-Orient	2.0
Océanie	44.2	Océanie	0.2	Océanie	0.0	Océanie	0.1
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Belgique			Canada			
			1994-95	2004-05		1984-85	1994-95		
1984-85									
Congo, Rép. dém.	17.4	Congo, Rép. dém.	3.6	Congo, Rép. dém.	11.9	Bangladesh	4.9	Chine	2.8
Rwanda	4.6	Bolivie	2.9	Irak	7.1	Inde	3.7	Bangladesh	2.4
Burundi	4.0	Viet Nam	2.6	Nigéria	4.0	Pakistan	3.6	Egypte	2.1
Chine	1.5	Rwanda	2.4	Burundi	1.3	Indonésie	1.9	Inde	1.9
Cameroun	1.4	Burundi	1.6	Rwanda	1.3	Ethiopie	1.7	Pérou	1.2
Bangladesh	1.2	Côte d'Ivoire	1.3	Cameroun	1.0	Ghana	1.7	Indonésie	1.1
Niger	1.1	Tanzanie	1.2	Equateur	1.0	Tanzanie	1.7	Philippines	1.0
Sénégal	1.1	Equateur	1.2	Afrique du Sud	0.9	Sri Lanka	1.6	Ghana	0.9
Maroc	1.0	Indonésie	1.1	Burkina Faso	0.9	Kenya	1.6	Mali	0.8
Indonésie	1.0	Togo	0.9	Viet Nam	0.9	Cameroun	1.2	Tanzanie	0.8
Turquie	1.0	Sénégal	0.9	Maroc	0.9	Sénégal	1.2	Rwanda	0.8
Ethiopie	0.9	Tunisie	0.8	Zones/ad. Palestinienne	0.8	Soudan	1.1	Haïti	0.8
Tanzanie	0.9	Chine	0.8	Sénégal	0.8	Jamaïque	1.1	Sénégal	0.7
Thaïlande	0.9	Zambie	0.8	Pérou	0.8	Congo, Rép. dém.	1.0	Pakistan	0.7
Inde	0.9	Maroc	0.7	Bolivie	0.8	Thaïlande	0.9	Thaïlande	0.7
Total ci-dessus	38.7	Total ci-dessus	22.8	Total ci-dessus	34.5	Total ci-dessus	28.8	Total ci-dessus	18.6
APD Multilatérale	38.9	APD Multilatérale	44.5	APD Multilatérale	34.2	APD Multilatérale	36.9	APD Multilatérale	34.1
Non ventilée	8.6	Non ventilée	15.2	Non ventilée	16.2	Non ventilée	15.5	Non ventilée	32.4
Total APD million \$	448	Total APD million \$	917	Total APD million \$	1 776	Total APD million \$	1 652	Total APD million \$	2 215
PMA	68.1	PMA	46.6	PMA	47.2	PMA	40.4	PMA	34.6
Autres PFR	9.6	Autres PFR	16.0	Autres PFR	18.1	Autres PFR	29.2	Autres PFR	19.0
PRITI	17.5	PRITI	31.2	PRITI	30.8	PRITI	24.1	PRITI	40.1
PRITS	4.5	PRITS	6.0	PRITS	3.9	PRITS	5.6	PRITS	6.1
PDPA	0.2	PDPA	0.3	PDPA	-	PDPA	0.7	PDPA	0.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	1.8	Europe	1.3	Europe	1.8	Europe	0.0	Europe	1.5
Nord du Sahara	4.8	Nord du Sahara	4.8	Nord du Sahara	3.6	Nord du Sahara	3.0	Nord du Sahara	7.6
Sud du Sahara	72.6	Sud du Sahara	52.8	Sud du Sahara	60.7	Sud du Sahara	41.7	Sud du Sahara	34.0
Amérique N. et C.	1.5	Amérique N. et C.	3.8	Amérique N. et C.	2.9	Amérique N. et C.	11.6	Amérique N. et C.	10.0
Amérique du Sud	5.0	Amérique du Sud	15.7	Amérique du Sud	6.4	Amérique du Sud	5.6	Amérique du Sud	8.8
Moyen-Orient	0.4	Moyen-Orient	2.2	Moyen-Orient	15.8	Moyen-Orient	0.4	Moyen-Orient	2.4
Asie centrale et du Sud	5.7	Asie centrale et du Sud	5.0	Asie centrale et du Sud	3.2	Asie centrale et du Sud	29.0	Asie centrale et du Sud	16.9
Extrême-Orient	8.1	Extrême-Orient	14.3	Extrême-Orient	5.5	Extrême-Orient	8.5	Extrême-Orient	18.5
Océanie	0.1	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	0.2	Océanie	0.4
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05		1984-85		Danemark		2004-05	
				1994-95			
Irak	7.1	Tanzanie	7.9	Tanzanie	4.0	Tanzanie	4.2
Afghanistan	2.3	Bangladesh	6.9	Egypte	3.5	Viet Nam	3.4
Ethiopie	1.9	Inde	6.2	Ouganda	3.4	Mozambique	3.1
Haïti	1.9	Kenya	5.0	Zimbabwe	3.1	Ouganda	3.0
Indonésie	1.8	Zimbabwe	1.9	Mozambique	2.4	Ghana	2.7
Ghana	1.6	Mozambique	1.6	Viet Nam	2.4	Bangladesh	2.3
Bangladesh	1.6	Cameroun	1.3	Inde	2.1	Zambie	2.2
Mozambique	1.3	Chine	1.1	Bangladesh	2.0	Burkina Faso	1.9
Mali	1.2	Sénégal	1.1	Nicaragua	1.9	Nicaragua	1.7
Cameroun	1.2	Togo	1.1	Ghana	1.6	Bénin	1.6
Zambie	1.2	Zambie	0.9	Népal	1.5	Népal	1.4
Chine	1.1	Malawi	0.9	Kenya	1.4	Kenya	1.4
Inde	1.1	Egypte	0.9	Zambie	1.3	Bolivie	1.3
Pakistan	1.0	Myanmar	0.8	Afrique du Sud	1.1	Egypte	1.0
Tanzanie	1.0	Thaïlande	0.7	Thaïlande	1.0	Afrique du Sud	1.0
Total ci-dessus	27.3	Total ci-dessus	38.5	Total ci-dessus	32.8	Total ci-dessus	32.2
APD Multilatérale	23.9	APD Multilatérale	47.9	APD Multilatérale	40.8	APD Multilatérale	37.1
Non ventilée	27.8	Non ventilée	5.7	Non ventilée	16.5	Non ventilée	15.6
Total APD million \$	3 204	Total APD million \$	457	Total APD million \$	1 681	Total APD million \$	2 137
PMA	41.1	PMA	57.6	PMA	47.5	PMA	53.3
Autres PFR	17.5	Autres PFR	32.2	Autres PFR	31.3	Autres PFR	23.7
PRITI	37.7	PRITI	9.4	PRITI	17.7	PRITI	19.3
PRITS	3.7	PRITS	0.9	PRITS	3.6	PRITS	3.7
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	2.7	Europe	0.0	Europe	0.3	Europe	2.6
Nord du Sahara	2.0	Nord du Sahara	1.9	Nord du Sahara	8.0	Nord du Sahara	2.1
Sud du Sahara	38.1	Sud du Sahara	58.5	Sud du Sahara	55.2	Sud du Sahara	52.7
Amérique N. et C.	9.8	Amérique N. et C.	0.4	Amérique N. et C.	5.9	Amérique N. et C.	5.5
Amérique du Sud	4.9	Amérique du Sud	1.6	Amérique du Sud	2.5	Amérique du Sud	2.9
Moyen-Orient	16.3	Moyen-Orient	1.0	Moyen-Orient	0.5	Moyen-Orient	2.9
Asie centrale et du Sud	15.9	Asie centrale et du Sud	31.4	Asie centrale et du Sud	15.7	Asie centrale et du Sud	15.5
Extrême-Orient	10.0	Extrême-Orient	5.2	Extrême-Orient	11.9	Extrême-Orient	15.9
Océanie	0.3	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Espagne						Etats-Unis	
		1994-95	2004-05				1984-85	1994-95	
1984-85									
		Chine	7.6	Nicaragua	4.9	Israël	16.5	Israël	8.4
		Mexique	6.1	Honduras	4.5	Egypte	13.9	Egypte	7.0
		Argentine	4.0	Irak	4.1	El Salvador	2.6	Haïti	4.9
		Indonésie	3.2	Madagascar	3.0	Soudan	2.4	Jordanie	2.1
		Algérie	3.1	Maroc	2.6	Bangladesh	2.0	Somalie	2.1
		Equateur	3.1	Equateur	2.2	Costa Rica	1.9	Palaos, Iles	1.7
		Côte d'Ivoire	2.1	Congo, Rép.	2.2	Pakistan	1.7	Rwanda	1.5
		Honduras	2.0	Pérou	2.1	Mariannes du Nord	1.7	Philippines	1.5
		Uruguay	1.9	Bolivie	2.0	Inde	1.6	Inde	1.5
		Maroc	1.9	Chine	1.8	Pérou	1.6	Bolivie	1.4
		Nicaragua	1.7	Sénégal	1.7	Honduras	1.5	El Salvador	1.4
		Haïti	1.5	Ghana	1.4	Philippines	1.5	Irak	1.3
		Zones/ad. Palestinienne	1.5	Colombie	1.1	Turquie	1.4	Bangladesh	1.2
		Colombie	1.4	El Salvador	1.1	Dominicaine, Rép.	1.4	Pérou	1.1
		Bolivie	1.3	Dominicaine, Rép.	1.1	Jamaïque	1.1	Ethiopie	1.0
		Total ci-dessus	42.2	Total ci-dessus	35.8	Total ci-dessus	52.9	Total ci-dessus	37.9
APD Multilatérale	14.4	APD Multilatérale	35.2	APD Multilatérale	35.3	APD Multilatérale	18.0	APD Multilatérale	22.7
Non ventilée	85.6	Non ventilée	9.7	Non ventilée	10.1	Non ventilée	11.4	Non ventilée	18.6
Total APD million \$	139	Total APD million \$	1 395	Total APD million \$	3 101	Total APD million \$	9 669	Total APD million \$	9 729
PMA	-	PMA	11.6	PMA	19.4	PMA	18.3	PMA	29.5
Autres PFR	-	Autres PFR	8.1	Autres PFR	17.5	Autres PFR	7.1	Autres PFR	7.6
PRITI	-	PRITI	55.3	PRITI	57.1	PRITI	41.2	PRITI	40.2
PRITS	-	PRITS	25.0	PRITS	6.0	PRITS	7.4	PRITS	8.1
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	26.0	PDPA	14.6
Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	-	Europe	0.7	Europe	4.3	Europe	3.2	Europe	2.5
Nord du Sahara	-	Nord du Sahara	9.8	Nord du Sahara	9.3	Nord du Sahara	20.9	Nord du Sahara	11.8
Sud du Sahara	-	Sud du Sahara	12.5	Sud du Sahara	25.1	Sud du Sahara	16.2	Sud du Sahara	21.2
Amérique N. et C.	-	Amérique N. et C.	24.9	Amérique N. et C.	25.7	Amérique N. et C.	15.6	Amérique N. et C.	14.7
Amérique du Sud	-	Amérique du Sud	27.4	Amérique du Sud	16.8	Amérique du Sud	4.0	Amérique du Sud	5.2
Moyen-Orient	-	Moyen-Orient	2.9	Moyen-Orient	9.6	Moyen-Orient	24.4	Moyen-Orient	24.6
Asie centrale et du Sud	-	Asie centrale et du Sud	1.1	Asie centrale et du Sud	2.2	Asie centrale et du Sud	9.1	Asie centrale et du Sud	10.0
Extrême-Orient	-	Extrême-Orient	20.7	Extrême-Orient	7.0	Extrême-Orient	4.1	Extrême-Orient	5.4
Océanie	-	Océanie		Océanie	0.0	Océanie	2.5	Océanie	4.6
Total APD bilatérale	-	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05		Finlande					
		1984-85	1994-95		2004-05		
Irak	28.2	Tanzanie	9.7	Tanzanie	4.5	Irak	10.1
Afghanistan	4.3	Kenya	6.9	Chine	3.9	Mozambique	3.2
Egypte	3.1	Zambie	5.4	Pérou	3.7	Serbie & Montenegro	2.8
Soudan	2.3	Ethiopie	3.4	Zambie	3.5	Tanzanie	2.0
Ethiopie	2.3	Egypte	3.2	Mozambique	3.4	Viet Nam	2.0
Jordanie	1.5	Sri Lanka	2.9	Viet Nam	2.7	Afghanistan	1.9
Colombie	1.5	Viet Nam	2.5	Namibie	2.4	Afrique du Sud	1.5
Zones/ad. Palestinienne	0.9	Mozambique	2.0	Thaïlande	2.1	Soudan	1.3
Ouganda	0.9	Bangladesh	1.9	Zimbabwe	1.8	Ethiopie	1.3
Pakistan	0.9	Népal	1.8	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.8	Nicaragua	1.1
Serbie & Montenegro	0.7	Soudan	1.6	Népal	1.7	Kenya	1.0
Congo, Rép. dém.	0.7	Zimbabwe	1.6	Kenya	1.7	Népal	1.0
Inde	0.7	Nicaragua	1.6	Egypte	1.7	Zambie	0.9
Indonésie	0.7	Pérou	1.4	Nicaragua	1.6	Pakistan	0.9
Pérou	0.6	Somalie	1.1	Ethiopie	1.6	Chine	0.8
Total ci-dessus	49.3	Total ci-dessus	47.0	Total ci-dessus	38.2	Total ci-dessus	31.6
APD Multilatérale	11.9	APD Multilatérale	39.3	APD Multilatérale	34.2	APD Multilatérale	36.5
Non ventilée	21.6	Non ventilée	7.9	Non ventilée	16.0	Non ventilée	19.4
Total APD million \$	24 521	Total APD million \$	195	Total APD million \$	357	Total APD million \$	798
PMA	25.7	PMA	55.6	PMA	40.0	PMA	37.4
Autres PFR	7.1	Autres PFR	24.7	Autres PFR	18.2	Autres PFR	14.3
PRITI	64.9	PRITI	18.5	PRITI	38.7	PRITI	44.0
PRITS	2.3	PRITS	1.2	PRITS	3.1	PRITS	4.3
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	3.7	Europe	-	Europe	4.4	Europe	8.3
Nord du Sahara	4.4	Nord du Sahara	6.3	Nord du Sahara	3.3	Nord du Sahara	1.4
Sud du Sahara	22.1	Sud du Sahara	64.0	Sud du Sahara	44.3	Sud du Sahara	35.4
Amérique N. et C.	4.1	Amérique N. et C.	4.0	Amérique N. et C.	7.3	Amérique N. et C.	4.8
Amérique du Sud	5.4	Amérique du Sud	3.1	Amérique du Sud	7.6	Amérique du Sud	2.8
Moyen-Orient	43.0	Moyen-Orient	0.5	Moyen-Orient	2.6	Moyen-Orient	23.9
Asie centrale et du Sud	13.1	Asie centrale et du Sud	14.4	Asie centrale et du Sud	10.7	Asie centrale et du Sud	12.5
Extrême-Orient	3.3	Extrême-Orient	7.4	Extrême-Orient	19.6	Extrême-Orient	10.9
Océanie	0.9	Océanie	0.2	Océanie	0.0	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			France			Grèce		
			1984-85	1994-95	2004-05	1984-85	1994-95	
Polynésie française	5.5	Côte d'Ivoire	7.6	Nigéria	6.8			
Nouvelle-Calédonie	4.6	Egypte	5.6	Congo, Rép.	5.5			
Maroc	4.5	Nouvelle-Calédonie	4.6	Sénégal	3.4			
Mali	3.9	Polynésie française	4.5	Maroc	3.1			
Sénégal	2.8	Cameroun	3.7	Irak	3.0			
Côte d'Ivoire	2.6	Sénégal	3.4	Madagascar	2.8			
Cameroun	2.1	Maroc	2.3	Algérie	2.2			
Inde	1.9	Congo, Rép.	2.3	Cameroun	2.1			
Tunisie	1.7	Algérie	2.1	Mayotte	2.0			
Gabon	1.7	Gabon	2.0	Tunisie	1.9			
Centrafricaine, Rép.	1.7	Viet Nam	1.5	Chine	1.5			
Madagascar	1.7	Madagascar	1.5	Egypte	1.4			
Egypte	1.4	Niger	1.3	Niger	1.3			
Algérie	1.4	Indonésie	1.3	Congo, Rép. dém.	1.3			
Niger	1.4	Burkina Faso	1.3	Viet Nam	1.1			
Total ci-dessus	38.9	Total ci-dessus	44.8	Total ci-dessus	39.3			
APD Multilatérale	21.1	APD Multilatérale	20.5	APD Multilatérale	28.7	APD Multilatérale	- APD Multilatérale	-
Non ventilée	17.5	Non ventilée	12.8	Non ventilée	10.3	Non ventilée	- Non ventilée	-
Total APD million \$	3 195	Total APD million \$	9 430	Total APD million \$	10 665	Total APD million \$	- Total APD million \$	-
PMA	38.1	PMA	27.7	PMA	30.8	PMA	- PMA	-
Autres PFR	15.1	Autres PFR	26.0	Autres PFR	30.9	Autres PFR	- Autres PFR	-
PRITI	21.1	PRITI	23.9	PRITI	29.3	PRITI	- PRITI	-
PRITS	8.5	PRITS	8.3	PRITS	9.0	PRITS	- PRITS	-
PDPA	17.2	PDPA	14.2	PDPA	0.0	PDPA	- PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	-
Europe	0.9	Europe	0.8	Europe	3.5	Europe	- Europe	-
Nord du Sahara	13.7	Nord du Sahara	15.7	Nord du Sahara	13.6	Nord du Sahara	- Nord du Sahara	-
Sud du Sahara	52.6	Sud du Sahara	53.4	Sud du Sahara	58.9	Sud du Sahara	- Sud du Sahara	-
Amérique N. et C.	3.3	Amérique N. et C.	1.9	Amérique N. et C.	3.0	Amérique N. et C.	- Amérique N. et C.	-
Amérique du Sud	2.9	Amérique du Sud	3.3	Amérique du Sud	2.7	Amérique du Sud	- Amérique du Sud	-
Moyen-Orient	2.8	Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	7.3	Moyen-Orient	- Moyen-Orient	-
Asie centrale et du Sud	4.4	Asie centrale et du Sud	2.5	Asie centrale et du Sud	3.0	Asie centrale et du Sud	- Asie centrale et du Sud	-
Extrême-Orient	4.0	Extrême-Orient	7.3	Extrême-Orient	6.3	Extrême-Orient	- Extrême-Orient	-
Océanie	15.3	Océanie	13.1	Océanie	1.6	Océanie	- Océanie	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	- Total APD bilatérale	-

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05		1984-85		Irlande		2004-05	
				1994-95			
Serbie & Montenegro	8.7	Lesotho	8.5	Tanzanie	5.4	Mozambique	7.3
Albanie	6.2	Tanzanie	6.8	Zambie	5.1	Ouganda	7.2
Etats de l'ex-Yougoslavie	4.1	Zambie	4.9	Lesotho	5.0	Ethiopie	6.5
Afghanistan	3.8	Soudan	1.9	Ethiopie	4.3	Tanzanie	5.1
Irak	1.7	Rwanda	1.0	Rwanda	3.9	Zambie	4.0
Turquie	1.5	Zimbabwe	0.8	Ouganda	2.7	Afrique du Sud	2.6
Bosnie-Herzégovine	1.2	Burundi	0.6	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.8	Lesotho	2.1
Zones/ad. Palestinienne	1.1	Kenya	0.5	Soudan	1.5	Soudan	1.9
Géorgie	1.0	Djibouti	0.4	Cambodge	1.4	Kenya	1.2
Syrie	0.8	Sierra Leone	0.2	Kenya	1.4	Malawi	0.9
Macédoine (ex-Rép. youg)	0.8	Bangladesh	0.2	Mozambique	1.3	Zones/ad. Palestinienne	0.9
Egypte	0.7	Ethiopie	0.2	Zimbabwe	1.2	Pakistan	0.9
Sri Lanka	0.7	Nigéria	0.1	Afrique du Sud	1.1	Sierra Leone	0.8
Liban	0.6	Thaïlande	0.1	Somalie	0.7	Timor-Leste	0.8
Pakistan	0.6	Inde	0.1	Bangladesh	0.7	Zimbabwe	0.8
Total ci-dessus	33.3	Total ci-dessus	26.4	Total ci-dessus	37.4	Total ci-dessus	43.0
APD Multilatérale	47.9	APD Multilatérale	56.9	APD Multilatérale	44.9	APD Multilatérale	32.8
Non ventilée	12.7	Non ventilée	15.8	Non ventilée	10.7	Non ventilée	12.9
Total APD million \$	353	Total APD million \$	37	Total APD million \$	132	Total APD million \$	663
PMA	14.0	PMA	91.7	PMA	78.0	PMA	77.5
Autres PFR	5.0	Autres PFR	6.1	Autres PFR	10.0	Autres PFR	8.6
PRITI	74.4	PRITI	2.2	PRITI	8.6	PRITI	8.8
PRITS	6.5	PRITS	0.0	PRITS	3.4	PRITS	5.1
PDPA	-	PDPA	-	PDPA	-	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	59.5	Europe	-	Europe	4.0	Europe	1.1
Nord du Sahara	2.3	Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	0.1	Nord du Sahara	0.1
Sud du Sahara	6.3	Sud du Sahara	96.6	Sud du Sahara	83.1	Sud du Sahara	82.7
Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	-	Amérique N. et C.	2.0	Amérique N. et C.	2.6
Amérique du Sud	0.6	Amérique du Sud	0.4	Amérique du Sud	0.9	Amérique du Sud	1.3
Moyen-Orient	12.6	Moyen-Orient	-	Moyen-Orient	1.9	Moyen-Orient	2.0
Asie centrale et du Sud	17.8	Asie centrale et du Sud	1.4	Asie centrale et du Sud	3.4	Asie centrale et du Sud	5.8
Extrême-Orient	0.6	Extrême-Orient	1.3	Extrême-Orient	4.5	Extrême-Orient	4.4
Océanie	0.2	Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

		Italie					Japon				
		1984-85	1994-95	2004-05			1984-85	1994-95			
Somalie	7.4	Egypte	14.0	Irak	12.3	Chine	8.5	Chine	9.8		
Ethiopie	5.7	Mozambique	6.2	Nigéria	6.6	Indonésie	6.2	Indonésie	8.3		
Soudan	3.4	Ethiopie	4.2	Chine	1.3	Thaïlande	6.1	Inde	5.4		
Tanzanie	3.2	Maroc	2.6	Ethiopie	1.2	Philippines	4.7	Philippines	5.1		
Mozambique	2.8	Nicaragua	2.2	Madagascar	1.2	Malaisie	4.7	Thaïlande	4.5		
Egypte	2.3	Argentine	2.1	Nicaragua	1.0	Myanmar	3.1	Pakistan	2.4		
Turquie	2.0	Viet Nam	2.0	Tunisie	0.9	Bangladesh	2.8	Bangladesh	2.3		
Congo, Rép. dém.	1.8	Chine	1.7	Afghanistan	0.8	Pakistan	2.2	Sri Lanka	1.8		
Tunisie	1.6	Bosnie-Herzégovine	1.3	Congo, Rép.	0.8	Egypte	2.2	Mexique	1.6		
Tchad	1.3	Indonésie	1.2	Côte d'Ivoire	0.6	Sri Lanka	1.7	Corée	1.6		
Angola	1.2	Malte	1.1	Mozambique	0.6	Corée	1.7	Syrie	1.5		
Inde	1.2	Somalie	0.9	Maroc	0.6	Inde	1.6	Egypte	1.3		
Zimbabwe	1.1	Algérie	0.8	Honduras	0.5	Bésil	1.0	Malaisie	1.3		
Chine	1.1	Kenya	0.8	Erythrée	0.5	Népal	1.9	Kenya	1.1		
Sénégal	1.0	Honduras	0.8	Algérie	0.5	Turquie	0.8	Myanmar	0.9		
Total ci-dessus	37.1	Total ci-dessus	42.0	Total ci-dessus	29.5	Total ci-dessus	48.2	Total ci-dessus	48.8		
APD Multilatérale	36.4	APD Multilatérale	35.1	APD Multilatérale	57.1	APD Multilatérale	34.4	APD Multilatérale	23.4		
Non ventilée	9.4	Non ventilée	5.8	Non ventilée	5.1	Non ventilée	3.1	Non ventilée	8.0		
Total APD million \$	1 133	Total APD million \$	2 403	Total APD million \$	4 007	Total APD million \$	4 564	Total APD million \$	16 590		
PMA	63.1	PMA	30.8	PMA	19.1	PMA	18.6	PMA	16.2		
Autres PFR	8.8	Autres PFR	12.4	Autres PFR	25.6	Autres PFR	9.1	Autres PFR	18.3		
PRITI	19.0	PRITI	48.7	PRITI	53.1	PRITI	57.2	PRITI	56.4		
PRITS	8.1	PRITS	6.0	PRITS	2.2	PRITS	11.3	PRITS	6.7		
PDPA	0.9	PDPA	2.0	PDPA	-	PDPA	3.8	PDPA	2.6		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		
Europe	5.0	Europe	6.0	Europe	4.0	Europe	1.4	Europe	0.8		
Nord du Sahara	8.1	Nord du Sahara	30.1	Nord du Sahara	6.4	Nord du Sahara	5.1	Nord du Sahara	2.5		
Sud du Sahara	67.2	Sud du Sahara	34.7	Sud du Sahara	38.9	Sud du Sahara	9.6	Sud du Sahara	11.6		
Amérique N. et C.	4.9	Amérique N. et C.	7.9	Amérique N. et C.	4.9	Amérique N. et C.	2.9	Amérique N. et C.	5.0		
Amérique du Sud	5.3	Amérique du Sud	8.2	Amérique du Sud	3.2	Amérique du Sud	5.7	Amérique du Sud	5.6		
Moyen-Orient	3.7	Moyen-Orient	2.6	Moyen-Orient	34.5	Moyen-Orient	2.3	Moyen-Orient	4.3		
Asie centrale et du Sud	3.1	Asie centrale et du Sud	1.7	Asie centrale et du Sud	3.6	Asie centrale et du Sud	19.6	Asie centrale et du Sud	20.5		
Extrême-Orient	2.7	Extrême-Orient	8.7	Extrême-Orient	4.6	Extrême-Orient	52.3	Extrême-Orient	48.4		
Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	-	Océanie	1.0	Océanie	1.3		
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0		

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05	Luxembourg			
	1984-85	1994-95	2004-05	
Irak 12.0		Cap-Vert 7.2	Cap-Vert 6.0	
Chine 9.5		Niger 5.6	Viet Nam 4.6	
Indonésie 5.5		Burundi 3.5	Sénégal 3.9	
Thaïlande 4.4		Namibie 3.5	Mali 3.8	
Philippines 4.1		Nicaragua 3.1	Burkina Faso 3.7	
Viet Nam 3.8		Inde 2.9	Nicaragua 3.3	
Inde 3.7		Etats de l'ex-Yougoslavie 2.8	Laos 3.2	
Ghana 3.1		Sénégal 2.7	Niger 3.1	
Zambie 2.2		Rwanda 2.6	El Salvador 2.8	
Sri Lanka 1.8		Tunisie 2.3	Serbie & Montenegro 2.7	
Malaisie 1.7		Chili 1.9	Namibie 2.5	
Bolivie 1.7		Maurice 1.9	Zones/ad. Palestinienne 1.4	
Honduras 1.4		Burkina Faso 1.7	Soudan 1.1	
Bangladesh 1.3		El Salvador 1.7	Rwanda 1.0	
Congo, Rép. dém. 1.2		Djibouti 1.7	Inde 0.9	
Total ci-dessus 57.6		Total ci-dessus 44.9	Total ci-dessus 44.2	
APD Multilatérale 16.5	APD Multilatérale -	APD Multilatérale 21.6	APD Multilatérale 27.2	
Non ventilée 7.4	Non ventilée -	Non ventilée 9.5	Non ventilée 13.1	
Total APD million \$ 17 408	Total APD million \$ -	Total APD million \$ 54	Total APD million \$ 246	
PMA 15.1	PMA -	PMA 51.0	PMA 52.2	
Autres PFR 18.3	Autres PFR -	Autres PFR 11.4	Autres PFR 19.6	
PRITI 62.0	PRITI -	PRITI 30.2	PRITI 25.0	
PRITS 4.7	PRITS -	PRITS 7.4	PRITS 3.2	
PDPA 0.0	PDPA -	PDPA -	PDPA -	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale -	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	
Europe 1.8	Europe -	Europe 5.0	Europe 6.4	
Nord du Sahara 2.3	Nord du Sahara -	Nord du Sahara 3.6	Nord du Sahara 2.0	
Sud du Sahara 15.2	Sud du Sahara -	Sud du Sahara 56.9	Sud du Sahara 53.1	
Amérique N. et C. 3.9	Amérique N. et C. -	Amérique N. et C. 9.3	Amérique N. et C. 10.7	
Amérique du Sud 5.4	Amérique du Sud -	Amérique du Sud 12.2	Amérique du Sud 3.6	
Moyen-Orient 17.0	Moyen-Orient -	Moyen-Orient 0.8	Moyen-Orient 3.4	
Asie centrale et du Sud 13.7	Asie centrale et du Sud -	Asie centrale et du Sud 8.3	Asie centrale et du Sud 5.8	
Extrême-Orient 40.0	Extrême-Orient -	Extrême-Orient 3.9	Extrême-Orient 15.0	
Océanie 0.7	Océanie -	Océanie 0.2	Océanie -	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale -	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

			Norvège			Nouvelle-Zélande			
			1994-95			1994-95			
1984-85						1984-85			
Tanzanie	8.2	Mozambique	5.2	Soudan	3.1	Cook, Iles	12.8	Cook, Iles	7.0
Bangladesh	4.0	Tanzanie	4.3	Mozambique	2.6	Samoa	6.9	Niue	5.8
Inde	3.8	Bosnie-Herzégovine	3.8	Zones/ad. Palestinienne	2.6	Fidji	6.2	Samoa	4.9
Kenya	3.7	Zambie	3.6	Afghanistan	2.6	Niue	5.9	Fidji	4.3
Mozambique	3.2	Bangladesh	3.3	Tanzanie	2.4	Tonga	5.2	Papouasie-N.-Guinée	3.9
Zambie	2.9	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.7	Sri Lanka	1.9	Papouasie-N.-Guinée	4.5	Tonga	3.7
Sri Lanka	2.0	Ethiopie	2.3	Pakistan	1.8	Indonésie	4.0	Indonésie	2.8
Zimbabwe	2.0	Zones/ad. Palestinienne	2.2	Ouganda	1.7	Tokelau	3.0	Salomon, Iles	2.8
Pakistan	1.9	Nicaragua	2.0	Zambie	1.7	Philippines	2.0	Tokelau	2.7
Ethiopie	1.9	Angola	1.8	Malawi	1.5	Vanuatu	1.8	Vanuatu	2.4
Botswana	1.7	Ouganda	1.7	Ethiopie	1.4	Salomon, Iles	1.6	Philippines	1.5
Chine	1.4	Afrique du Sud	1.6	Serbie & Montenegro	1.4	Thaïlande	1.4	Kiribati	1.4
Soudan	1.1	Zimbabwe	1.5	Somalie	1.3	Kiribati	1.2	Chine	1.1
Nicaragua	1.0	Chine	1.4	Bangladesh	1.1	Tuvalu	0.9	Thaïlande	1.1
Philippines	0.6	Sri Lanka	1.2	Indonésie	1.1	Malaisie	0.3	Viet Nam	1.0
Total ci-dessus	39.4	Total ci-dessus	38.5	Total ci-dessus	28.3	Total ci-dessus	57.7	Total ci-dessus	46.2
APD Multilatérale	43.2	APD Multilatérale	27.1	APD Multilatérale	28.4	APD Multilatérale	20.4	APD Multilatérale	21.7
Non ventilée	10.3	Non ventilée	15.3	Non ventilée	23.7	Non ventilée	20.6	Non ventilée	24.0
Total APD million \$	558	Total APD million \$	1 193	Total APD million \$	2 495	Total APD million \$	54	Total APD million \$	117
PMA	55.1	PMA	53.6	PMA	55.6	PMA	21.9	PMA	29.2
Autres PFR	27.2	Autres PFR	11.7	Autres PFR	11.1	Autres PFR	7.9	Autres PFR	11.8
PRITI	12.7	PRITI	29.4	PRITI	29.2	PRITI	47.3	PRITI	43.9
PRITS	4.9	PRITS	5.3	PRITS	4.1	PRITS	22.6	PRITS	14.6
PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	0.4	PDPA	0.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	0.7	Europe	11.9	Europe	10.1	Europe	-	Europe	0.2
Nord du Sahara	0.4	Nord du Sahara	0.3	Nord du Sahara	0.2	Nord du Sahara	-	Nord du Sahara	-
Sud du Sahara	62.8	Sud du Sahara	52.8	Sud du Sahara	47.2	Sud du Sahara	0.9	Sud du Sahara	4.7
Amérique N. et C.	3.6	Amérique N. et C.	6.7	Amérique N. et C.	4.8	Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	0.5
Amérique du Sud	1.3	Amérique du Sud	1.6	Amérique du Sud	2.1	Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud	0.8
Moyen-Orient	0.5	Moyen-Orient	5.3	Moyen-Orient	8.4	Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	0.1
Asie centrale et du Sud	25.3	Asie centrale et du Sud	13.8	Asie centrale et du Sud	20.4	Asie centrale et du Sud	0.4	Asie centrale et du Sud	2.3
Extrême-Orient	5.4	Extrême-Orient	7.5	Extrême-Orient	6.8	Extrême-Orient	10.7	Extrême-Orient	14.8
Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	0.0	Océanie	87.4	Océanie	76.6
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05		Pays-Bas					
		1984-85	1994-95		2004-05		
Niue	5.7	Indonésie	6.4	Inde	4.0	Irak	2.6
Tokelau	4.8	Inde	5.8	Antilles néerlandaises	2.6	Indonésie	2.6
Salomon, Iles	4.5	Antilles néerlandaises	5.1	Tanzanie	2.2	Soudan	2.5
Indonésie	4.0	Bangladesh	4.1	Bangladesh	2.0	Ghana	2.2
Afghanistan	4.0	Tanzanie	3.1	Bosnie-Herzégovine	1.9	Tanzanie	2.1
Papouasie-N.-Guinée	3.7	Soudan	2.2	Suriname	1.7	Nigéria	2.1
Samoa	2.1	Mozambique	2.1	Kenya	1.6	Afghanistan	1.7
Vanuatu	2.0	Kenya	1.9	Mozambique	1.5	Ouganda	1.5
Tonga	1.8	Pérou	1.9	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.5	Inde	1.5
Cook, Iles	1.7	Zimbabwe	1.6	Zimbabwe	1.5	Mali	1.3
Soudan	1.7	Nicaragua	1.5	Bolivie	1.4	Bangladesh	1.3
Viet Nam	1.5	Sri Lanka	1.4	Nicaragua	1.3	Mozambique	1.2
Philippines	1.5	Zambie	1.4	Rwanda	1.3	Ethiopie	1.2
Cambodge	1.4	Burkina Faso	1.3	Zambie	1.2	Afrique du Sud	1.1
Fidji	1.3	Egypte	1.2	Burkina Faso	1.2	Viet Nam	1.1
Total ci-dessus	41.7	Total ci-dessus	41.2	Total ci-dessus	27.0	Total ci-dessus	26.0
APD Multilatérale	21.2	APD Multilatérale	30.4	APD Multilatérale	28.6	APD Multilatérale	30.0
Non ventilée	21.7	Non ventilée	10.1	Non ventilée	16.6	Non ventilée	21.9
Total APD million \$	243	Total APD million \$	1 256	Total APD million \$	3 142	Total APD million \$	4 950
PMA	41.0	PMA	39.0	PMA	36.1	PMA	44.7
Autres PFR	13.4	Autres PFR	21.9	Autres PFR	21.9	Autres PFR	21.1
PRITI	40.2	PRITI	26.6	PRITI	30.3	PRITI	31.1
PRITS	5.4	PRITS	2.8	PRITS	4.8	PRITS	3.1
PDPA	-	PDPA	9.7	PDPA	6.9	PDPA	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	-	Europe	0.8	Europe	7.2	Europe	5.1
Nord du Sahara	0.0	Nord du Sahara	3.1	Nord du Sahara	1.8	Nord du Sahara	1.0
Sud du Sahara	9.7	Sud du Sahara	36.8	Sud du Sahara	37.9	Sud du Sahara	49.5
Amérique N. et C.	1.0	Amérique N. et C.	15.2	Amérique N. et C.	13.8	Amérique N. et C.	4.6
Amérique du Sud	1.2	Amérique du Sud	7.4	Amérique du Sud	11.2	Amérique du Sud	6.9
Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	2.2	Moyen-Orient	5.4	Moyen-Orient	8.1
Asie centrale et du Sud	11.5	Asie centrale et du Sud	21.2	Asie centrale et du Sud	17.5	Asie centrale et du Sud	13.8
Extrême-Orient	18.7	Extrême-Orient	12.9	Extrême-Orient	5.0	Extrême-Orient	10.8
Océanie	55.7	Océanie	0.4	Océanie	0.2	Océanie	0.2
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Portugal				Royaume-Uni			
	1984-85	1994-95	2004-05		1984-85	1994-95		
	Mozambique	18.7	Angola	51.9	Inde	10.4	Inde	4.5
	Guinée-Bissau	17.0	Cap-Vert	6.1	Bangladesh	3.2	Zambie	2.4
	Sao Tomé et Principe	9.5	Timor-Leste	4.2	Soudan	2.8	Bangladesh	2.2
	Angola	7.4	Mozambique	3.3	Kenya	2.7	Etats de l'ex-Yougoslavie	2.1
	Cap-Vert	5.3	Guinée-Bissau	1.8	Indonésie	1.8	Ouganda	1.8
	Egypte	0.5	Sao Tomé et Principe	1.7	Tanzanie	1.6	Malawi	1.7
	Etats de l'ex-Yougoslavie	0.2	Irak	1.3	Ethiopie	1.4	Indonésie	1.5
	Maroc	0.1	Bosnie-Herzégovine	1.2	Pakistan	1.4	Pakistan	1.5
	Sénégal	0.1	Serbie & Montenegro	0.5	Egypte	1.4	Chine	1.4
	Algérie	0.1	Afghanistan	0.5	Sri Lanka	1.4	Zimbabwe	1.3
	Brésil	0.1	Indonésie	0.1	Zambie	1.4	Kenya	1.3
	Somalie	0.1	Brésil	0.1	Zimbabwe	1.3	Ethiopie	1.3
	Haïti	0.1	Etats de l'ex-Yougoslavie	0.1	Gibraltar	1.2	Rwanda	1.2
	Dominicaine, Rép.	0.1	Zones/ad. Palestinienne	0.1	Malawi	1.0	Mozambique	1.2
	Gabon	0.0	Rwanda	0.1	Népal	0.7	Tanzanie	1.1
	Total ci-dessus	59.1	Total ci-dessus	73.2	Total ci-dessus	34.0	Total ci-dessus	26.4
APD Multilatérale	- APD Multilatérale	32.4	APD Multilatérale	22.4	APD Multilatérale	41.2	APD Multilatérale	44.1
Non ventilée	- Non ventilée	8.0	Non ventilée	3.8	Non ventilée	11.0	Non ventilée	13.0
Total APD million \$	Total APD million \$	285	Total APD million \$	709	Total APD million \$	1 601	Total APD million \$	3 319
PMA	- PMA	97.6	PMA	94.6	PMA	35.4	PMA	40.9
Autres PFR	- Autres PFR	0.1	Autres PFR	0.1	Autres PFR	37.0	Autres PFR	24.6
PRITI	- PRITI	2.1	PRITI	5.1	PRITI	15.2	PRITI	25.1
PRITS	- PRITS	0.2	PRITS	0.2	PRITS	8.0	PRITS	9.0
PDPA	- PDPA	0.0	PDPA	-	PDPA	4.5	PDPA	0.4
Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	- Europe	0.4	Europe	2.5	Europe	3.6	Europe	6.2
Nord du Sahara	- Nord du Sahara	1.1	Nord du Sahara	0.2	Nord du Sahara	3.3	Nord du Sahara	1.2
Sud du Sahara	- Sud du Sahara	97.9	Sud du Sahara	88.0	Sud du Sahara	39.5	Sud du Sahara	45.1
Amérique N. et C.	- Amérique N. et C.	0.2	Amérique N. et C.	0.1	Amérique N. et C.	4.6	Amérique N. et C.	5.7
Amérique du Sud	- Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud	0.2	Amérique du Sud	3.0	Amérique du Sud	4.6
Moyen-Orient	- Moyen-Orient	0.1	Moyen-Orient	1.9	Moyen-Orient	1.8	Moyen-Orient	2.7
Asie centrale et du Sud	- Asie centrale et du Sud	0.0	Asie centrale et du Sud	0.8	Asie centrale et du Sud	35.9	Asie centrale et du Sud	23.2
Extrême-Orient	- Extrême-Orient	0.2	Extrême-Orient	6.3	Extrême-Orient	5.1	Extrême-Orient	10.0
Océanie	- Océanie	-	Océanie	-	Océanie	3.2	Océanie	1.3
Total APD bilatérale	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>**Tableau 32****Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD**

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05		1984-85		Suède		2004-05	
				1994-95			
Nigéria	12.0	Tanzanie	6.6	Inde	4.0	Tanzanie	2.9
Irak	8.2	Viet Nam	6.3	Mozambique	3.6	Mozambique	2.4
Inde	5.5	Inde	5.8	Tanzanie	2.7	Ethiopie	2.0
Bangladesh	2.4	Sri Lanka	4.1	Bosnie-Herzégovine	2.5	Afghanistan	1.6
Zambie	2.3	Mozambique	4.1	Zambie	1.9	Ouganda	1.5
Afghanistan	2.3	Zambie	2.7	Ethiopie	1.8	Nicaragua	1.3
Tanzanie	2.2	Zimbabwe	2.7	Zimbabwe	1.8	Bosnie-Herzégovine	1.3
Ghana	2.0	Ethiopie	2.7	Nicaragua	1.8	Zones/ad. Palestinienne	1.3
Congo, Rép. dém.	2.0	Kenya	2.1	Angola	1.7	Serbie & Montenegro	1.2
Soudan	1.6	Angola	2.1	Viet Nam	1.6	Sri Lanka	1.2
Ethiopie	1.1	Bangladesh	1.7	Bangladesh	1.5	Kenya	1.2
Malawi	1.1	Nicaragua	1.7	Ouganda	1.4	Soudan	1.2
Afrique du Sud	1.1	Botswana	1.2	Afrique du Sud	1.4	Viet Nam	1.1
Pakistan	0.9	Guinée-Bissau	1.0	Irak	1.3	Zambie	1.0
Viet Nam	0.8	Cap-Vert	0.8	Serbie & Montenegro	1.2	Bangladesh	0.8
Total ci-dessus	45.7	Total ci-dessus	45.6	Total ci-dessus	30.3	Total ci-dessus	22.1
APD Multilatérale	27.0	APD Multilatérale	30.0	APD Multilatérale	27.3	APD Multilatérale	28.8
Non ventilée	14.6	Non ventilée	19.3	Non ventilée	22.5	Non ventilée	31.6
Total APD million \$	9 684	Total APD million \$	792	Total APD million \$	1 762	Total APD million \$	3 042
PMA	35.0	PMA	47.6	PMA	41.6	PMA	50.8
Autres PFR	39.9	Autres PFR	37.0	Autres PFR	22.2	Autres PFR	16.5
PRITI	21.8	PRITI	12.6	PRITI	27.4	PRITI	29.5
PRITS	3.3	PRITS	2.7	PRITS	8.7	PRITS	3.1
PDPA	-	PDPA	0.0	PDPA	0.0	PDPA	-
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	1.6	Europe	0.1	Europe	9.3	Europe	10.1
Nord du Sahara	0.9	Nord du Sahara	0.9	Nord du Sahara	1.4	Nord du Sahara	0.4
Sud du Sahara	53.6	Sud du Sahara	55.6	Sud du Sahara	44.6	Sud du Sahara	49.7
Amérique N. et C.	2.1	Amérique N. et C.	3.8	Amérique N. et C.	8.2	Amérique N. et C.	7.9
Amérique du Sud	1.1	Amérique du Sud	2.5	Amérique du Sud	5.9	Amérique du Sud	4.1
Moyen-Orient	14.9	Moyen-Orient	0.5	Moyen-Orient	4.9	Moyen-Orient	4.9
Asie centrale et du Sud	21.0	Asie centrale et du Sud	21.8	Asie centrale et du Sud	15.6	Asie centrale et du Sud	12.7
Extrême-Orient	4.6	Extrême-Orient	14.8	Extrême-Orient	10.1	Extrême-Orient	10.2
Océanie	0.1	Océanie	-	Océanie	0.0	Océanie	0.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

Tableau 32

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

	Suisse			TOTAL DES PAYS DU CAD					
	1984-85	1994-95	2004-05	1984-85	1994-95				
Inde	5.8	Mozambique	2.8	Irak	5.0	Egypte	5.8	Chine	4.0
Rwanda	2.7	Inde	2.5	Serbie & Montenegro	3.1	Israël	5.5	Egypte	3.4
Népal	2.6	Bolivie	2.0	Inde	1.6	Inde	2.8	Indonésie	3.3
Ghana	2.4	Rwanda	1.9	Mozambique	1.6	Indonésie	2.5	Inde	2.8
Tanzanie	2.1	Tanzanie	1.9	Nigéria	1.5	Bangladesh	2.2	Philippines	1.9
Mali	2.0	Indonésie	1.7	Tanzanie	1.5	Chine	1.8	Israël	1.5
Ethiopie	2.0	Etats de l'ex-Yougoslavie	1.7	Burkina Faso	1.2	Soudan	1.6	Bangladesh	1.4
Soudan	1.9	Népal	1.6	Bolivie	1.2	Pakistan	1.5	Thaïlande	1.4
Honduras	1.9	Bangladesh	1.6	Viet Nam	1.1	Philippines	1.4	Côte d'Ivoire	1.4
Kenya	1.9	Madagascar	1.5	Afghanistan	1.1	Thaïlande	1.4	Mozambique	1.3
Indonésie	1.7	Pakistan	1.3	Pérou	1.1	Tanzanie	1.3	Pakistan	1.2
Madagascar	1.6	Nicaragua	1.3	Nicaragua	1.0	Sri Lanka	1.1	Viet Nam	1.0
Pakistan	1.5	Zones/ad. Palestinienne	1.2	Pakistan	1.0	Kenya	1.1	Tanzanie	0.9
Cameroun	1.5	Burkina Faso	1.2	Népal	0.9	Maroc	1.0	Ethiopie	0.9
Pérou	1.3	Zimbabwe	1.1	Bosnie-Herzégovine	0.9	Ethiopie	1.0	Haïti	0.9
Total ci-dessus	33.1	Total ci-dessus	25.4	Total ci-dessus	23.7	Total ci-dessus	32.0	Total ci-dessus	27.3
APD Multilatérale	24.0	APD Multilatérale	27.1	APD Multilatérale	21.8	APD Multilatérale	27.5	APD Multilatérale	27.5
Non ventilée	18.6	Non ventilée	22.0	Non ventilée	32.1	Non ventilée	11.1	Non ventilée	12.9
Total APD million \$	296	Total APD million \$	1 037	Total APD million \$	1 664	Total APD million \$	30 299	Total APD million \$	65 939
PMA	51.1	PMA	45.3	PMA	32.7	PMA	28.5	PMA	26.5
Autres PFR	26.6	Autres PFR	17.8	Autres PFR	22.1	Autres PFR	14.9	Autres PFR	18.4
PRITI	19.4	PRITI	31.6	PRITI	42.9	PRITI	35.7	PRITI	41.7
PRITS	2.6	PRITS	4.8	PRITS	2.2	PRITS	7.6	PRITS	7.4
PDPA	0.3	PDPA	0.6	PDPA	-	PDPA	13.3	PDPA	6.0
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0
Europe	0.7	Europe	8.8	Europe	13.6	Europe	2.5	Europe	3.9
Nord du Sahara	1.9	Nord du Sahara	2.2	Nord du Sahara	1.2	Nord du Sahara	12.4	Nord du Sahara	8.1
Sud du Sahara	52.9	Sud du Sahara	38.3	Sud du Sahara	32.3	Sud du Sahara	28.7	Sud du Sahara	28.9
Amérique N. et C.	8.2	Amérique N. et C.	8.9	Amérique N. et C.	6.1	Amérique N. et C.	8.5	Amérique N. et C.	7.0
Amérique du Sud	7.0	Amérique du Sud	8.3	Amérique du Sud	7.6	Amérique du Sud	4.5	Amérique du Sud	6.0
Moyen-Orient	2.1	Moyen-Orient	3.4	Moyen-Orient	12.5	Moyen-Orient	10.5	Moyen-Orient	6.9
Asie centrale et du Sud	21.5	Asie centrale et du Sud	19.3	Asie centrale et du Sud	19.2	Asie centrale et du Sud	14.0	Asie centrale et du Sud	12.7
Extrême-Orient	5.6	Extrême-Orient	10.6	Extrême-Orient	7.4	Extrême-Orient	14.2	Extrême-Orient	22.1
Océanie	0.1	Océanie	0.1	Océanie	0.0	Océanie	4.7	Océanie	4.3
Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0	Total APD bilatérale	100.0

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/331561223553>

Tableau 32

Principaux bénéficiaires de l'aide des membres du CAD

(suite)

Versements bruts

Pourcentage du total de l'APD

2004-05	CE			
	1984-85	1994-95	2004-05	2004-05
Irak 12.3	Inde 6.3	Maroc 2.8	Turquie 3.9	
Nigéria 3.0	Ethiopie 6.2	Ethiopie 2.5	Serbie & Montenegro 2.8	
Chine 2.6	Soudan 3.5	Egypte 2.3	Maroc 2.8	
Afghanistan 1.9	Egypte 2.8	Etats de l'ex-Yougoslavie 2.2	Afghanistan 2.5	
Indonésie 1.8	Tanzanie 2.4	Côte d'Ivoire 1.9	Congo, Rép. dém. 2.5	
Inde 1.7	Ghana 2.2	Mozambique 1.7	Egypte 2.4	
Ghana 1.3	Bangladesh 2.2	Cameroun 1.6	Zones/ad. Palestinienne 2.1	
Egypte 1.3	Congo, Rép. dém. 2.2	Zimbabwe 1.6	Inde 1.8	
Viet Nam 1.3	Mali 2.1	Ouganda 1.6	Mozambique 1.7	
Soudan 1.1	Zambie 2.0	Bangladesh 1.5	Tanzanie 1.7	
Ethiopie 1.1	Mozambique 1.8	Zones/ad. Palestinienne 1.5	Afrique du Sud 1.7	
Congo, Rép. dém. 1.1	Turquie 1.7	Tanzanie 1.4	Zambie 1.6	
Zambie 1.1	Niger 1.7	Sénégal 1.4	Bosnie-Herzégovine 1.5	
Philippines 1.0	Tchad 1.6	Bosnie-Herzégovine 1.4	Ethiopie 1.5	
Tanzanie 1.0	Ouganda 1.5	Mali 1.3	Soudan 1.5	
Total ci-dessus 33.6	Total ci-dessus 40.2	Total ci-dessus 26.7	Total ci-dessus 31.9	
APD Multilatérale 24.0	APD Multilatérale 0.0	APD Multilatérale 10.8	APD Multilatérale 7.2	
Non ventilée 15.3	Non ventilée 22.5	Non ventilée 16.6	Non ventilée 20.1	
Total APD million \$ 104 657	Total APD million \$ 1 294	Total APD million \$ 5 426	Total APD million \$ 9 348	
PMA 27.5	PMA 57.8	PMA 38.9	PMA 41.8	
Autres PFR 19.7	Autres PFR 20.0	Autres PFR 16.2	Autres PFR 12.5	
PRITI 48.7	PRITI 15.9	PRITI 35.2	PRITI 34.3	
PRITS 4.1	PRITS 5.2	PRITS 7.8	PRITS 11.4	
PDPA 0.0	PDPA 1.0	PDPA 1.9	PDPA -	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	
Europe 3.9	Europe 3.2	Europe 7.7	Europe 14.4	
Nord du Sahara 4.2	Nord du Sahara 6.4	Nord du Sahara 9.6	Nord du Sahara 10.3	
Sud du Sahara 32.9	Sud du Sahara 65.5	Sud du Sahara 47.9	Sud du Sahara 43.4	
Amérique N. et C. 4.8	Amérique N. et C. 4.3	Amérique N. et C. 8.2	Amérique N. et C. 5.4	
Amérique du Sud 4.8	Amérique du Sud 2.4	Amérique du Sud 4.3	Amérique du Sud 3.2	
Moyen-Orient 22.1	Moyen-Orient 1.2	Moyen-Orient 5.5	Moyen-Orient 8.2	
Asie centrale et du Sud 12.0	Asie centrale et du Sud 13.0	Asie centrale et du Sud 11.2	Asie centrale et du Sud 10.0	
Extrême-Orient 13.9	Extrême-Orient 2.2	Extrême-Orient 3.9	Extrême-Orient 3.9	
Océanie 1.4	Océanie 1.7	Océanie 1.8	Océanie 1.1	
Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	Total APD bilatérale 100.0	

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/651407784503>**Tableau 33****APD des donateurs non membres du CAD**

Versements nets

En millions de USD

	2001	2002	2003	2004	2005	Pour mémoire: 2005 APD/RNB (%)
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	265	279	366	423	752	0.10
Hongrie	21	70	100	0.11
Islande	10	13	18	21	27	0.18
Pologne	36	14	27	118	205	0.07
République slovaque	8	7	15	28	56	0.12
République tchèque	26	45	91	108	135	0.11
Turquie	64	73	67	339	601	0.17
Pays arabes						
Arabie saoudite	490	2 478	2 391	1 734
Emirats Arabes Unis	127	156	188	181	141	..
Koweït	73	20	138	209	547	..
Autres donateurs						
Israël ^a	93	131	112	84	95	0.07
Taipei chinois	421	483	0.14
Autres donateurs	2	3	4	22	87	0.08
TOTAL	1 194	3 218	3 436	3 759	3 231	..
<i>dont</i> : bilatéral						
Pays de l'OCDE non membres du CAD						
Corée	172	207	245	331	463	
Hongrie	14	35	40	
Islande	5	5	14	16	20	
Pologne	31	9	19	25	48	
République slovaque	3	4	9	11	31	
République tchèque	15	31	80	63	64	
Turquie	19	27	26	292	532	
Pays arabes						
Arabie saoudite	395	2 146	2 340	1 691	..	
Emirats Arabes Unis	127	156	188	181	141	
Koweït	73	20	114	185	492	
Autres donateurs						
Israël ^a	86	125	104	75	80	
Taipei chinois	410	465	
Autres donateurs	1	0	1	2	23	
TOTAL	926	2 728	3 154	3 318	2 399	

a) Ces données incluent 50.1 millions de USD en 2001, 87.8 millions de USD en 2002, 68.8 millions de USD en 2003, 47.9 millions de USD en 2004 et 49.2 millions de USD en 2005, qui correspondent aux dépenses affectées pendant la première année aux personnes provenant des pays en développement (dont la plupart des régions en guerre civile ou en grave crise), ou qui ont dû quitter leur pays pour des raisons humanitaires ou politiques.

Note : La Chine dispense également de l'aide mais ne fournit pas le montant.

Tableau 34StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/080684633755>**Part des allègements de dette dans l'APD nette totale des membres du CAD en 2005**

	APD nette (millions de USD)	APD nette issue d'allègements de dette ^(a) (millions de USD)	dont : bilatérale (millions de USD)	Allègements de dette en pourcentage de l'APD nette	APD nette issue d'allègements de dette des PPTE ^(b) (millions de USD)	Allègements de dette PPTE en pourcentage de l'APD nette
Allemagne	10 082	3 482	3 482	34.5	268	2.7
Australie	1 680	20	20	1.2	2	0.1
Autriche	1 573	904	904	57.4	73	4.6
Belgique	1 963	472	472	24.0	85	4.3
Canada	3 756	483	455	12.9	130	3.5
Danemark	2 109	30	30	1.4	20	1.0
Espagne	3 018	624	624	20.7	348	11.5
États-Unis	27 622	4 311	4 101	15.6	384	1.4
Finlande	902	157	150	17.4	7	0.7
France	10 026	3 475	3 475	34.7	1 210	12.1
Grèce	384	-	-	-	-	-
Irlande	719	2	0	0.3	2	0.3
Italie	5 091	1 680	1 680	33.0	220	4.3
Japon	13 147	4 535	4 496	34.5	614	4.7
Luxembourg	256	-	-	-	-	-
Norvège	2 786	36	2	1.3	34	1.2
Nouvelle-Zélande	274	0	0	0.0	-	-
Pays-Bas	5 115	359	345	7.0	44	0.9
Portugal	377	3	3	0.9	3	0.8
Royaume-Uni	10 767	3 545	3 525	32.9	147	1.4
Suède	3 362	79	53	2.4	79	2.4
Suisse	1 767	224	224	12.7	12	0.7
TOTAL DU CAD	106 777	24 423	24 042	22.9	3 682	3.4

a) Comprend : 1) *Bilatéral* : les dons pour les remises de dette d'APD, d'autres apports du secteur public (AASP) ou de créances privées ; les autres opérations sur la dette telles que les conversions de dettes, les rachats de dettes ou les paiements du service de la dette à des tiers ; et l'APD nouvelle issue de rééchelonnements concessionnels ; ces montants sont nets de contre-écritures pour l'annulation de principal APD ; et 2) *Multilatéral* : les contributions au Fonds fiduciaire des PPTE (source : Banque mondiale).

b) Les allègements de dette bilatérale des PPTE (comprenant toutes les rubriques mentionnées dans la note a), sauf les dons concernant les autres opérations sur la dette), plus les contributions multilatérales à l'Initiative en faveur des PPTE.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/624614436152>**Tableau 35****Indicateurs économiques relatifs aux membres du CAD en 2005**

	RNB par habitant en dollars	Croissance réelle du PIB en %	Inflation^a en %	Taux de chômage en %	Solde budgétaire excédent (+) ou déficit (-) en % du PIB	Solde extérieur courant en % du PIB	Recettes publiques totales en % du PIB
Allemagne	33 900	1.1	0.6	9.1	-3.2	4.2	43.6
Australie	33 400	2.9	4.6	5.1	1.6	-5.9	36.5
Autriche	36 600	2.6	1.5	5.8	-1.6	1.2	48.3
Belgique	35 800	1.5	2.1	8.4	-0.0	2.5	49.8
Canada	34 400	2.9	3.2	6.8	1.4	2.3	40.7
Danemark	47 900	3.0	2.8	4.8	4.6	2.9	57.4
Espagne	25 700	3.5	4.1	9.2	1.1	-7.4	39.3
États-Unis	41 700	3.2	3.0	5.1	-3.7	-6.4	32.9
Finlande	37 200	3.0	0.8	8.4	2.5	5.2	52.5
France	34 900	1.2	1.8	9.9	-2.9	-1.6	50.9
Grèce	20 200	3.7	3.7	10.4	-5.1	-7.9	41.6
Irlande	42 800	5.5	3.5	4.4	1.1	-2.6	35.2
Italie	30 000	0.1	2.1	7.8	-4.3	-1.6	44.0
Japon	36 600	2.7	-1.4	4.4	-5.3	3.7	31.8
Luxembourg	69 700	4.0	4.7	4.6	-1.0	11.8	42.2
Norvège	64 000	2.3	8.4	4.6	16.2	16.6	58.9
Nouvelle-Zélande	24 700	2.1	2.5	3.7	4.2	-9.0	42.5
Pays-Bas	38 200	1.5	1.7	5.0	-0.3	6.6	45.2
Portugal	17 300	0.4	2.7	7.7	-6.0	-9.3	41.7
Royaume-Uni	38 000	1.9	2.2	4.8	-3.4	-2.2	41.5
Suède	39 400	2.7	1.2	5.8	2.8	6.0	59.1
Suisse	53 600	1.9	-0.1	4.3	-0.5	14.9	35.7
TOTAL DU CAD	36 900	2.7	2.1	6.5	-2.7	-1.7	38.0

a) Déflateurs du PIB.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2006 et données communiquées par les pays.

Tableau 36StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/888612646610>**Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2004 = 100)**

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Allemagne	66.87	80.30	79.14	88.21	86.45	90.17	104.03	99.57
Australie	76.92	79.62	81.31	77.64	72.64	78.78	81.16	87.76
Autriche	63.79	76.55	77.45	85.18	82.73	86.33	99.60	95.87
Belgique	61.28	74.25	74.73	82.13	79.47	83.77	96.20	92.12
Canada	82.46	86.32	90.50	86.93	82.62	78.94	80.34	82.16
Danemark	61.08	74.82	74.34	80.02	75.04	77.65	89.24	87.98
Espagne	59.77	74.50	78.14	84.63	71.20	70.25	79.20	80.64
États-Unis	72.00	74.78	77.40	79.18	81.01	82.73	84.42	86.02
Finlande	81.94	97.48	94.28	86.52	69.42	77.44	96.99	91.92
France	65.60	78.69	77.60	84.12	79.90	83.08	93.83	93.08
Grèce	49.18	60.80	63.30	69.46	66.09	69.48	79.80	82.46
Irlande	54.28	62.89	62.28	67.73	61.26	63.57	70.24	71.39
Italie	64.36	79.72	82.84	87.21	71.04	71.65	74.50	82.81
Japon	79.68	77.77	86.18	92.98	106.50	115.99	125.24	107.47
Luxembourg	54.88	66.33	66.07	72.83	71.82	76.78	89.13	86.57
Norvège	62.63	71.70	70.74	73.35	65.73	66.03	75.62	77.24
Nouvelle-Zélande	67.65	69.72	67.97	64.10	66.34	73.54	83.37	89.53
Pays-Bas	58.40	69.54	69.66	75.80	73.12	76.33	88.28	85.03
Portugal	46.09	57.57	62.48	74.57	67.18	69.73	79.87	80.05
Royaume-Uni	55.88	65.30	69.13	71.47	62.73	64.95	68.74	70.33
Suède	77.08	91.33	97.44	102.17	78.72	81.35	90.80	97.75
Suisse	61.15	75.21	76.99	80.24	78.17	85.79	100.06	95.63
TOTAL DU CAD	69.07	77.06	79.59	84.11	81.93	85.66	94.73	90.60
CE	61.32	73.95	74.62	81.47	76.28	79.66	89.85	88.99

a) Compte tenu de l'effet de variations de taux de change, de sorte que ces déflateurs ne peuvent être appliqués qu'à des chiffres exprimés en dollars des États-Unis.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/888612646610>**Tableau 36****Déflateurs pour les apports financiers des membres du CAD^a (2004 = 100)**

(suite)

1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
86.65	85.87	82.59	70.96	69.79	74.50	90.24	100.00	100.69	Allemagne
84.49	71.69	74.15	69.31	64.05	69.27	85.08	100.00	107.88	Australie
83.17	82.18	79.26	69.61	68.86	73.34	89.12	100.00	102.21	Autriche
80.80	81.06	78.24	68.85	68.08	72.96	88.93	100.00	102.04	Belgique
81.87	76.11	77.33	80.55	78.12	77.85	90.17	100.00	110.16	Canada
78.78	78.62	76.69	68.17	67.91	72.78	89.20	100.00	101.59	Danemark
71.44	71.76	70.45	63.04	63.81	70.13	87.40	100.00	103.68	Espagne
87.46	88.43	89.71	91.66	93.86	95.50	97.44	100.00	102.73	États-Unis
83.16	83.55	79.84	71.03	71.43	75.89	90.68	100.00	102.14	Finlande
82.36	82.38	78.84	69.21	68.44	73.59	89.47	100.00	101.34	France
77.64	75.53	75.16	64.99	64.60	70.74	87.78	100.00	103.37	Grèce
70.56	71.00	70.22	64.06	65.79	72.70	88.95	100.00	102.30	Irlande
76.82	77.38	75.10	66.38	66.21	71.80	88.61	100.00	102.69	Italie
96.99	89.50	101.52	105.64	92.51	88.63	94.38	100.00	97.14	Japon
77.01	77.93	76.35	68.78	68.12	72.44	88.64	100.00	103.29	Luxembourg
72.55	67.50	69.66	71.53	70.77	78.45	90.65	100.00	111.69	Norvège
86.47	70.81	70.10	61.63	59.54	66.04	84.38	100.00	108.83	Nouvelle-Zélande
74.97	74.96	73.04	65.67	67.14	73.36	90.17	100.00	101.57	Pays-Bas
73.17	73.87	72.90	64.83	65.59	71.92	88.57	100.00	101.78	Portugal
75.97	79.01	78.79	74.63	72.61	78.00	87.35	100.00	101.19	Royaume-Uni
87.05	84.32	81.85	74.72	67.64	73.14	89.79	100.00	99.56	Suède
81.41	81.22	78.86	70.78	71.27	78.45	91.91	100.00	100.53	Suisse
84.11	82.55	83.93	80.54	77.14	80.43	91.66	100.00	101.86	TOTAL DU CAD
80.53	80.75	77.62	68.09	67.73	73.05	89.29	100.00	101.80	CE

Tableau 37StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/375051711485>**Taux de change moyen annuel vis-à-vis du dollar pour les membres du CAD**

1 USD =		2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	Deutsche Mark	2.1839	-	-	-	-
Australie	Dollars	1.9354	1.8413	1.5415	1.3592	1.3128
Autriche	Schillings	15.3652	-	-	-	-
Belgique	Francs	45.0448	-	-	-	-
Canada	Dollars	1.5484	1.5700	1.4001	1.3011	1.2117
Danemark	Couronnes	8.3208	7.8843	6.5766	5.9876	5.9961
Espagne	Pesetas	185.7918	-	-	-	-
Finlande	Markkaa	6.6392	-	-	-	-
France	Francs	7.3246	-	-	-	-
Grèce	Drachmes	380.4920	-	-	-	-
Irlande	Livre irlandaise	0.8794	-	-	-	-
Italie	Lire	2162.1	-	-	-	-
Japon	Yen	121.5	125.2	115.9	108.1	110.1
Luxembourg	Francs	45.0448	-	-	-	-
Norvège	Couronnes	8.9930	7.9856	7.0791	6.7393	6.4414
Nouvelle-Zélande	Dollars	2.3817	2.1633	1.7240	1.5090	1.4208
Pays-Bas	Florins	2.4607	-	-	-	-
Portugal	Escudos	223.8644	-	-	-	-
Royaume-Uni	Livre Sterling	0.6943	0.6665	0.6124	0.5457	0.5501
Suède	Couronnes	10.3384	9.7210	8.0781	7.3460	7.4724
Suisse	Francs	1.6869	1.5568	1.3450	1.2427	1.2459
CE - 12	EURO	1.1166	1.0611	0.8851	0.8049	0.8046

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/835706243543>**Tableau 38****Revenu national brut et population des pays membres du CAD**

	Revenu national brut (en milliards de USD)				Population (en milliers)			
	moyenne 1994-1995	2003	2004	2005	moyenne 1994-1995	2003	2004	2005
Allemagne	2 265	2 389	2 729	2 798	81 540	82 500	82 490	82 490
Australie	334	493	596	679	17 965	19 880	20 110	20 330
Autriche	214	250	291	302	8 040	8 050	8 140	8 230
Belgique	249	308	357	373	10 140	10 370	10 400	10 430
Canada	537	854	971	1 113	29 195	31 710	32 040	32 380
Danemark	155	209	240	260	5 220	5 400	5 410	5 430
Espagne	513	839	1 018	1 110	39 180	42 710	43 200	43 210
Etats-Unis	7 080	10 981	11 656	12 359	261 530	291 050	293 910	296 410
Finlande	109	160	185	196	5 100	5 210	5 240	5 260
France	1 459	1 799	2 059	2 117	58 020	59 770	62 000	60 740
Grèce	..	173	204	224	..	11 020	11 040	11 090
Irlande	48	128	156	171	3 590	4 000	4 000	4 000
Italie	1 044	1 454	1 669	1 756	56 685	57 480	57 550	58 530
Japon	4 980	4 376	4 759	4 675	125 300	127 620	127 720	127 610
Luxembourg	16	24	28	31	410	450	450	450
Norvège	126	222	252	297	4 350	4 570	4 610	4 640
Nouvelle Zélande	50	73	91	101	3 630	4 010	4 060	4 090
Pays-Bas	364	499	573	625	15 420	16 250	16 290	16 340
Portugal	96	145	164	179	9 915	10 340	10 340	10 340
Royaume-Uni	1 080	1 829	2 180	2 279	58 505	59 200	60 000	60 000
Suède	206	302	350	357	8 805	8 980	9 010	9 050
Suisse	293	337	377	399	7 030	7 320	7 360	7 450
TOTAL DU CAD	(21 219)	27 845	30 906	32 399	(809 570)	867 890	875 370	878 500
<i>dont:</i>								
Pays CAD-UE	(7 818)	10 510	12 205	12 777	(360 570)	381 730	385 560	385 590

Notes techniques

Glossaire des principaux termes et concepts

(Les termes en MAJUSCULES renvoient aux entrées à consulter)

AIDE : Dans la présente publication, le terme « aide » désigne uniquement les apports qui peuvent être considérés comme une AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD).

AIDE LIÉE : DONS ou PRÊTS d'origine publique ou bénéficiant d'un soutien public, servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des pays bénéficiaires de l'aide. Les prêts et crédits d'aide liée ainsi que les FINANCEMENTS MIXTES sont soumis à certaines règles de discipline en ce qui concerne le NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ, les pays auxquels ils peuvent être accordés et l'utilité pour le développement, de façon à éviter que des fonds d'aide soient utilisés pour des projets qui seraient commercialement viables moyennant un financement aux conditions du marché et à s'assurer que les pays bénéficiaires reçoivent la meilleure contrepartie possible de l'argent dépensé. Pour plus de précisions, se reporter aux **Rapports sur la coopération pour le développement** 1987 (pp. 204-208) et 1992 (pp. 11-13).

AIDE NON LIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui peuvent être effectués en totalité et librement dans la quasi-totalité des pays.

AIDE PARTIELLEMENT DÉLIÉE : Aide publique au développement servant à financer des achats de biens et services qui doivent être affectés soit dans le pays donneur soit parmi un groupe restreint d'autres pays, lequel doit toutefois comprendre la quasi-totalité des pays bénéficiaires. L'aide partiellement déliée est soumise aux mêmes règles de discipline que les crédits d'AIDE LIÉE et le FINANCEMENT MIXTE.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT : PRÊTS ou DONS accordés aux pays et territoires figurant dans la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD et aux organisations multilatérales, par le secteur public; à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ doit être d'au moins 25 %) dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie dans des pays en voie de développement. Outre les apports financiers, l'aide englobe la COOPÉRATION TECHNIQUE. Les dons, prêts et crédits consentis pour des motifs militaires ne sont pas pris en compte. Pour le traitement des remises de dettes au titre de prêts initialement accordés à des fins militaires, voir plus loin les « Notes sur les définitions et questions de mesure ».

AMORTISSEMENT : Remboursements du principal d'un PRÊT. Ne comprend pas les versements d'intérêts.

APPORT ASSIMILABLE À UN DON : Transaction pour laquelle le pays donneur conserve le droit formel au remboursement mais a exprimé dans son ENGAGEMENT l'intention de conserver le produit du remboursement dans le pays emprunteur pour l'y utiliser au profit de ce pays.

APPORTS NETS : Montant total des VERSEMENTS effectués au cours d'un exercice comptable, déduction faite des remboursements de principal sur les PRÊTS en cours, hors intérêts.

APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ : Apports aux conditions du marché financés par le secteur privé (c'est-à-dire variation des actifs privés à LONG TERME détenus par les résidents du pays auteur de la notification) et dons privés (c'est-à-dire dons **d'organisations non gouvernementales**, nets des subventions reçues du secteur public). Dans les présentations axées sur l'APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES aux pays bénéficiaires, les apports aux conditions du marché sont ventilés comme suit :

- **Investissement direct :** Investissement effectué pour acquérir ou augmenter des intérêts durables dans une entreprise d'un pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD. La notion d'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme, dans laquelle l'investisseur direct exerce une influence notable sur la gestion de l'entreprise, du fait qu'il en détient au moins 10 % du capital, ou l'équivalent sous forme de droits de vote ou autres moyens de contrôle. Dans la pratique, la valeur d'un investissement direct est donnée par la variation de la valeur nette pour la société-mère d'une filiale dans un pays bénéficiaire telle qu'elle figure dans la comptabilité de ladite société-mère.
- **Prêts bancaires internationaux :** PRÊTS nets aux pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD, consentis par des banques dans les pays de l'OCDE. Les prêts consentis par les autorités monétaires centrales sont exclus. Les obligations et les prêts bancaires garantis sont inclus dans ces présentations sous la rubrique AUTRES APPORTS PRIVÉS ou EMPRUNTS OBLIGATAIRES (voir ci-dessous).
- **Emprunts obligataires :** Émissions nettes d'obligations internationales par les pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD.
- **Autres apports privés :** Essentiellement acquisitions notifiées de titres émis par des entreprises de pays bénéficiaires de l'aide.

Dans les présentations axées sur les sorties de fonds des pays donneurs, les apports du secteur privé autres que les investissements directs renvoient uniquement aux prêts ayant une ÉCHÉANCE supérieure à un an et sont généralement ventilés entre les éléments suivants :

- **Crédits privés à l'exportation :** voir CRÉDITS À L'EXPORTATION.
- **Titres d'organismes multilatéraux :** Opérations du secteur privé bancaire et non bancaire portant sur des obligations, titres de créances, etc., émises par des institutions multilatérales.
- **Investissements bilatéraux de portefeuille et autres :** Englobent des prêts bancaires ainsi que les achats d'actions, d'obligations et de biens immobiliers.

APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES : Dans l'apport de ressources aux pays bénéficiaires de l'aide sont inclus, outre le FPD, les CRÉDITS À L'EXPORTATION publics et privés et les opérations à COURT ou à LONG TERME du secteur privé (voir APPORTS DU SECTEUR PRIVÉ). Le total de ces ressources est mesuré net des paiements d'AMORTISSEMENT et des capitaux rapatriés par les investisseurs privés. Les apports **bilatéraux** sont ceux consentis directement par un pays donneur à un pays bénéficiaire de l'aide. Les apports **multilatéraux** sont ceux qui sont acheminés par l'intermédiaire d'une organisation internationale ayant des activités dans le domaine du développement

(comme la Banque mondiale ou le PNUD). Les tableaux où figure l'apport total net de ressources aux pays bénéficiaires recensent les apports des organismes multilatéraux à ces pays et non les contributions que lesdits organismes ont reçues des donateurs.

AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC (AASP) : Apports financés par le secteur public au profit de pays figurant sur la liste des bénéficiaires d'APD qui ne répondent pas aux critères de définition de l'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, soit parce que leur objectif principal n'est pas le développement, soit parce qu'ils comportent un ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ inférieur à 25 %.

BILATÉRAL : Voir APPORT TOTAL NET DE RESSOURCES.

CAD (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT) : Comité de l'OCDE qui traite des questions de coopération pour le développement. On trouvera en frontispice de ce volume la description de ses objectifs et la liste de ses membres. Des détails supplémentaires sont fournis dans la section « Le CAD et ses travaux ».

CENTRES FINANCIERS OFFSHORE : Pays ou territoires dont les institutions financières traitent essentiellement avec des non résidents.

COOPÉRATION TECHNIQUE : Englobe a) les subventions à des ressortissants de pays bénéficiaires de l'aide qui reçoivent un enseignement ou une formation dans leur pays ou à l'étranger, et b) les paiements destinés à défrayer les consultants, conseillers et personnels analogues, de même que les enseignants et administrateurs, en mission dans les pays bénéficiaires (y compris le coût du matériel correspondant). L'aide de ce type fournie spécifiquement pour faciliter l'exécution d'un projet d'équipement est englobée dans les dépenses relatives aux projets et programmes bilatéraux et n'est pas identifiée séparément en tant que coopération technique dans les statistiques des apports globaux.

CRÉANCE : Droit d'un créancier au remboursement d'un PRÊT; par extension, le prêt lui-même ou son encours.

CRÉDITS À L'EXPORTATION : PRÊTS accordés pour les besoins du commerce extérieur et qui ne sont pas matérialisés par un instrument négociable. Ces crédits peuvent être octroyés par le secteur public ou le secteur privé. Dans ce dernier cas, ils peuvent être assortis d'une garantie publique.

COURT TERME : S'entend des PRÊTS d'une durée inférieure ou égale à un an.

DIFFÉRÉ D'AMORTISSEMENT : Voir ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ.

DONS : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

ÉCHÉANCE : Date à laquelle est dû le dernier remboursement d'un PRÊT; par extension, durée de vie de ce prêt.

ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ : Cette notion rend compte des **conditions financières** d'un ENGAGEMENT: taux d'intérêt, ÉCHÉANCE et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). Elle mesure la libéralité d'un PRÊT, autrement dit l'écart, en pourcentage, entre la valeur actualisée de l'ensemble des remboursements prévus et le montant des remboursements qui auraient résulté de l'application d'un taux d'intérêt de référence donné. Par convention, le taux de référence est fixé à 10 % dans les statistiques du CAD. Ce taux a été choisi comme indicateur de l'efficacité marginale de l'investissement domestique, c'est à dire du coût d'opportunité pour le donneur de mettre les fonds à la disposition du pays bénéficiaire. Par conséquent, l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 %; il est de 100 % pour un DON; pour un

prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes. Pour obtenir l'**équivalent don** d'un prêt, il suffit de multiplier sa valeur nominale par son élément de libéralité (voir NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ). (Note : la notion d'élément de libéralité ne s'applique pas aux opérations réalisées par les banques multilatérales de développement. Les apports de ces banques vers les pays receveurs sont classés comme libéraux ou non libéraux en fonction du « guichet » dont ils proviennent.)

ENGAGEMENT : Obligation ferme, exprimée par écrit et appuyée sur les fonds nécessaires, prise par un donneur public de fournir une aide déterminée à un pays bénéficiaire ou à une organisation multilatérale. Les engagements bilatéraux s'expriment par le montant total du transfert prévu, quel que soit le temps nécessaire pour achever les VERSEMENTS. Les engagements vis-à-vis d'organisations multilatérales correspondent à la somme i) des versements éventuellement effectués au cours de l'année considérée qui n'avaient pas antérieurement été notifiés sous forme d'engagements et ii) des versements prévus au cours de l'année suivante.

FINANCEMENT MIXTE : Conjugaison d'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT, sous forme de DONS ou de PRÊTS, avec tout autre financement pour constituer une enveloppe financière. Les financements mixtes sont assujettis aux mêmes critères de concessionnalité, d'utilité pour le développement et concernant les pays bénéficiaires auxquels ils peuvent être accordés, que les crédits d'AIDE LIÉE.

FINANCEMENT PUBLIC DU DÉVELOPPEMENT (FPD) : Ce concept, qui sert à mesurer les apports de ressources aux pays bénéficiaires, couvre a) l'APD bilatérale, b) les DONS et les PRÊTS au développement, assortis ou non de conditions libérales, consentis par les institutions financières multilatérales, et c) les AUTRES APPORTS DU SECTEUR PUBLIC jugés contribuer au développement (y compris les prêts de refinancement) mais dont l'ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ est trop faible pour qu'ils puissent être assimilés à une APD.

LISTE DU CAD : Voir PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES.

LONG TERME : Se dit des PRÊTS dont la durée est, à l'origine ou après prorogation, supérieure à un an.

NIVEAU DE CONCESSIONNALITÉ : Indicateur de la « libéralité » d'un crédit rendant compte de l'avantage consenti à l'emprunteur par rapport au taux du marché (voir aussi ÉLÉMENT DE LIBÉRALITÉ). Techniquement, il est donné par la différence entre la valeur nominale d'un crédit d'AIDE LIÉE et la valeur du service de la dette à la date du décaissement, calculée au taux d'actualisation applicable à la monnaie de la transaction et exprimée en pourcentage de la valeur nominale.

NON DÉCAISSÉS : Montants engagés mais non encore dépensés. Voir aussi ENGAGEMENT, VERSEMENT.

ORGANISMES MULTILATÉRAUX : Dans les statistiques du CAD, cette appellation recouvre les institutions internationales ayant pour membres des États, qui consacrent la totalité ou une grande partie de leurs activités au développement et aux pays bénéficiaires de l'aide. Ils englobent les banques multilatérales de développement (Banque mondiale, banques régionales de développement, par exemple), les organismes des Nations unies et certains groupements régionaux (certains organismes de la Commission européenne ou certaines organisations arabes, par exemple). La contribution d'un membre du CAD à un organisme de ce genre est qualifiée de multilatérale dès lors qu'elle se fonde avec les contributions des autres membres de l'organisme et que celui-ci décide seul de l'affectation de ces ressources. Sauf indication contraire, les souscriptions au capital des

banques multilatérales de développement sont présentées sur la base des **dépôts**, c'est-à-dire pour le montant de la lettre de crédit ou de l'instrument négociable correspondant et à la date du dépôt de cet instrument. Peu de données sont disponibles sur la base des **encaissements** c'est-à-dire des montants tirés à diverses dates par l'organisme sur l'instrument déposé.

PAYS ET TERRITOIRES BÉNÉFICIAIRES : La liste des bénéficiaires d'APD, établie par le CAD et révisée tous les trois ans, et utilisée pour les statistiques dans cet ouvrage, est reprise à la fin du volume. On trouvera plus loin, dans les « Notes sur les définitions et questions de mesure », des détails sur les modifications récemment apportées à cette liste. Depuis le 1^{er} janvier 2005, cette liste comprend les catégories suivantes (le terme « pays » comprend les territoires) :

- **PMA** : Pays les moins avancés. Groupe défini par les Nations unies. Sont classés dans ce groupe, les pays qui se situent en dessous de seuils fixés de revenu, de diversification économique et de développement social. En cas de modification du groupe des PMA, une mise à jour est immédiatement apportée à la liste du CAD.
- **Autres PFR** : Autres pays à faible revenu. Ce groupe comprend tous les pays, autres que les PMA, dont le RNB par habitant était inférieur ou égal à 825 dollars en 2004 (sur la base de l'Atlas de la Banque mondiale).
- **PRITI** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 826 et 3 255 dollars en 2004. Les pays qui appartiennent à la fois aux PMA et aux PRITI sont montrés en tant que PMA, et non en tant que PRITI.
- **PRITS** : Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ce sont les pays dont le RNB par habitant (sur la base de l'Atlas) se situait entre 3 256 et 10 065 dollars en 2004.

PRÊTS : Transferts qui impliquent un remboursement. Seuls les prêts d'une durée de plus d'un an sont inclus dans les statistiques du CAD. Les données correspondent aux versements et aux remboursements pendant la durée des prêts et non à leur équivalent don. Les chiffres relatifs aux prêts nets fournissent le montant des prêts déduction faite des remboursements de principal (mais non des paiements d'intérêts) au titre de prêts antérieurs. Par conséquent, lorsqu'un prêt est entièrement remboursé, son effet sur les apports totaux nets est nul sur l'ensemble de la durée du prêt.

RÉAMÉNAGEMENT (ou RESTRUCTURATION) DE LA DETTE : Toute mesure convenue entre un créancier et son débiteur qui modifie officiellement les conditions précédemment fixées pour le remboursement. Il peut s'agir d'une **remise de la dette** (extinction du PRÊT) ou d'un **rééchelonnement** passant soit par une révision de l'échéancier de remboursement soit par l'octroi d'un nouveau prêt de **refinancement**. Voir aussi les « Notes sur les définitions et questions de mesure », ci-après.

TRANSFERTS NETS : Dans les statistiques du CAD, les APPORTS NETS déduction faite des paiements d'intérêts.

VERSEMENT : Mise à la disposition d'un bénéficiaire de fonds ou achat pour son compte de biens ou de services; par extension, le montant ainsi dépensé. Les versements correspondent aux transferts internationaux effectifs de ressources financières, ou de biens et de services, évalués à leur coût pour le donneur. Dans le cas d'activités réalisées dans le pays donneur telles que programmes de formation, d'administration ou de sensibilisation du public, le versement est considéré comme effectué lorsque les fonds ont

été transférés au prestataire de services ou au bénéficiaire. Ils peuvent être comptabilisés **bruts** (montant total versé au cours d'une période comptable donnée) ou **nets** (déduction faite de tous les remboursements de principal ou des restitutions de dons intervenus pendant la même période).

VOLUME (termes réels) : Les chiffres sur les apports fournis dans la présente publication sont exprimés en dollars des EU. Pour donner une idée plus réaliste de l'évolution dans le temps du volume des apports, certains chiffres sont donnés à prix et taux de change constants, par rapport à une année de référence précise. Autrement dit, un ajustement a été opéré pour tenir compte à la fois de l'inflation de la monnaie du donneur entre l'année considérée et l'année de référence et des variations du taux de change entre cette monnaie et le dollar des États-Unis au cours de la même période. On trouvera dans l'annexe statistique un tableau récapitulatif des facteurs de conversion (déflateurs) à appliquer pour convertir en dollars de l'année de référence (« prix constants ») tous les chiffres exprimés en dollars courants dans le Rapport (tableau 36).

Notes sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le Rapport a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'APD et de la portée du RNB

Si la définition de l'aide publique au développement ne s'est pas modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80 mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions de dollars) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80, étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables quinze ans auparavant*.

La couverture du revenu national s'est elle aussi élargie du fait de l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et de l'amélioration des méthodes de collecte des données. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993, préconisé conjointement par l'OCDE et d'autres grandes organisations internationales, donne une définition plus large que le précédent du PNB, qui y est rebaptisé revenu national brut, ou RNB. Cela tend à entraîner une diminution des rapports APD/RNB des donateurs. À titre d'exemple, les rapports APD/RNB de la Norvège et du Danemark ont baissé de 6 à 8 % lorsque ces pays sont passés au nouveau SCN au milieu des années 1990. Ceux de la Finlande et de l'Australie ont eux aussi ultérieurement affiché un recul, mais moins important – entre 2 et 4 % – tandis que certains autres pays ont affiché peu de changement. La baisse moyenne a été de l'ordre de 3 %. À présent, tous les pays membres du CAD se fondent sur le nouveau SCN.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays et groupes de pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : les communautés noires d'Afrique du Sud

* S. Scott (1989), « Some Aspects of the 1988/89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

(1991, maintenant désignées par le simple libellé Afrique du Sud); le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan (1992); l'Arménie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan (1993); les zones sous administration palestinienne (1994), la Moldova (1997). L'Érythrée, qui faisait anciennement partie de l'Éthiopie, est considérée comme un pays distinct depuis 1993. Pour leur part, les Territoires des îles du Pacifique anciennement sous tutelle des États-Unis, ont été remplacés au fil du temps par leurs États successeurs, à savoir les États fédérés de Micronésie et les îles Marshall (1992); les Mariannes du Nord et les îles Palaos (1994). Les Mariannes du Nord ont été rayés de la liste en 2001.

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD : Portugal (1991); Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Réunion et Saint-Pierre et Miquelon (1992); Grèce (1994).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs PECO/NEI en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donateurs

L'Espagne et le Portugal ont adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992 et la Grèce en 1999. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'accession de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD mais réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de **l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD** a varié dans le passé. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau ci-dessous. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins **militaires** peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des **crédits à l'exportation**) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD¹

En millions de dollars

	1990	1991	1992
Allemagne	–	–	620.4
Australie	–	–	4.2
Autriche	–	4.2	25.3
Belgique	–	–	30.2
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
France	294.0	–	108.5
Japon	15.0	6.8	32.0
Norvège	–	–	46.8
Pays-Bas	12.0	–	11.4
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
Suède	5.0	–	7.1
Total du CAD	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays individuels, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneurs. Voir Note sur les définitions et questions de mesure.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – 1^{er} janvier 2005

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant < \$825 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant \$826-\$3 255 en 2004)	Pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant \$3 256-\$10 065 en 2004)
Afghanistan	Cameroun	Albanie	Afrique du Sud
Angola	Congo, Rép.	Algérie	• Anguilla
Bangladesh	Corée, Rép. dém.	Arménie	Antigua et Barbuda
Bénin	Côte d'Ivoire	Azerbaïdjan	Arabie Saoudite*
Bhoutan	Ghana	Bélarus	Argentine
Burkina Faso	Inde	Bolivie	Barbades
Burundi	Kenya	Bosnie-Herzégovine	Belize
Cambodge	Kyrghize, Rép.	Brésil	Botswana
Cap-Vert	Moldova	Chine	Chili
Centrafricaine, Rép.	Mongolie	Colombie	• Cook, Îles
Comores	Nicaragua	Cuba	Costa Rica
Congo, Rép. dém.	Nigeria	Dominicaine, Rép.	Croatie
Djibouti	Ouzbékistan	Égypte	Dominique
Érythrée	Pakistan	El Salvador	Gabon
Éthiopie	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Équateur	Grenade
Gambie	Tadjikistan	Fidji	Liban
Guinée	Viêt-nam	Géorgie	Libye
Guinée équatoriale	Zimbabwe	Guatemala	Malaisie
Guinée-Bissau		Guyana	Maurice
Haïti		Honduras	Mayotte
Kiribati		Indonésie	Mexique
Laos		Irak	• Montserrat
Lesotho		Iran	• Nauru
Liberia		Jamaïque	Oman
Madagascar		Jordanie	Palau
Malawi		Kazakhstan	Panama
Maldives		Macédoine, ex-République yougoslave de	Seychelles
Mali		Maroc	Ste Lucie
Mauritanie		Marshall, Îles	• Ste-Hélène
Mozambique		Micronésie, États Fédérés	St-Kitts et Nevis
Myanmar		Namibie	St-Vincent et Grenadines
Népal		Niue	Trinité et Tobago
Niger		Paraguay	• Turks et Caïques, Îles
Ouganda		Pérou	Turquie
Rwanda		Philippines	Uruguay
Salomon, Îles		Serbie et Monténégro	Venezuela
Samoa		Sri Lanka	
Sao Tomé et Príncipe		Suriname	
Sénégal		Swaziland	
Sierra Leone		Syrie	
Somalie		Thaïlande	
Soudan		• Tokelau	
Tanzanie		Tonga	
Tchad		Tunisie	
Timor-Leste		Turkménistan	
Togo		Ukraine	
Tuvalu		• Wallis & Futuna	
Vanuatu		Zones sous admin. palestinienne	
Yémen			
Zambie			

• Territoire.

1. L'Arabie Saoudite a passé le seuil de Pays à haut revenu en 2004. En accord avec les règles du CAD concernant la révision de la Liste des bénéficiaires de l'APD, elle ne fera plus partie de cette Liste en 2008 si elle reste un Pays à haut revenu en 2005 et 2006.

En novembre 2006, les pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont: Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo (Rép.), Congo (Rép. Dém.), Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Kirghizistan, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, São Tomé and Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2007 01 2 P) ISBN 978-92-64-03107-4 – n° 55414 2007

Revue de l'OCDE sur le développement, Volume 8, n° 1

Coopération pour le développement

Rapport 2006

Le Rapport sur la *Coopération pour le développement* établi par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE est le document de référence où trouver chaque année des statistiques et des analyses concernant les dernières évolutions de l'aide internationale.

L'édition de cette année retrace les tendances récentes de l'aide au développement et examine les perspectives d'accroissement de cette aide. Y sont par ailleurs prônés un renforcement des obligations de rendre compte au plan intérieur et le soutien de mécanismes propres à imposer de telles obligations au pouvoir exécutif dans les pays en développement. Y sont aussi présentés les premiers résultats de l'enquête effectuée pour obtenir des données de référence sur l'efficacité de l'aide, telle que mesurée par les indicateurs définis dans la Déclaration de Paris.

Dans cet ouvrage, le lecteur trouvera des statistiques faisant autorité sur l'aide émanant des membres du CAD et d'un nombre croissant d'autres pays, une analyse de ces apports et un avis éclairé sur diverses grandes questions, par exemple celle de l'aide à l'appui des échanges. Y est également fourni un panorama des travaux du CAD, qui atteste de l'étendue des domaines couverts par ces derniers et permet de comprendre pourquoi le CAD est l'instance privilégiée de débat entre les principaux donateurs bilatéraux sur la ligne de conduite à adopter.

Cet ouvrage est également publié en ligne par souci d'amélioration de l'accessibilité des produits du CAD. En effet, le CAD s'attache en permanence à répondre dans les meilleurs délais aux questions que se posent les spécialistes de l'aide et à fournir à ces derniers les meilleures analyses et statistiques disponibles au moment où ils en ont le plus besoin.

Cet ouvrage est disponible sur SourceOCDE : www.SourceOCDE.org/rapportdeveloppement.

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.

www.oecd.org



ÉDITIONS OCDE

ISSN 1816-9376
ABONNEMENT 2007
(4 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-03107-4
43 2007 01 2 P

